This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME V.

Contenant le Tome Ve. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME CINQUIEME.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

210. g. 355.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES

Contenus dans le Tome cinquieme.

LIVRE TREIZIEME.

CH. I^er^. *Traités de partage, & Testaments.* pag. 1

CH. II. *Le Duc d'Anjou, Roi d'Espagne.* 17

CH. III. *Guerre déclarée. Premiere Campagne.* 35

CH. IV. *Causes des malheurs de la France.* 45

CH. V. *Le Duc d'Orléans. Siege de Turin.* 55

CH. VI. *L'année 1707.* 80

CH. VII. *Siege de Lille.* 88

CH. VIII. *L'année 1709.* 103

CH. IX. *Propositions de paix. Affaires d'Espagne.* 118

CH. X. *Négociations. Campagne de Flandres. Congrès d'Utrecht.* 131

LIVRE QUATORZIEME.

CH. I^er^. *Mort du P. de la Chaise. Le P. Tellier.* 144
CH. II. *Commencements des affaires de l'Eglise.* 152
CH. III. *Intrigue dévoilée & impunie.* 157
CH. IV. *Les Jésuites sont privés des pouvoirs.* 163
CH. V. *M. le Dauphin & Me. la Dauphine. Leur mort.* 176
CH. VI. *Renonciations du Roi d'Espagne & du Duc d'Orléans.* 189
CH. VII. *La Bulle* Unigenitus. 195
CH. VIII. *Assemblée du Clergé.* 197
CH. IX. *Les Princes légitimés Princes du Sang.* 214
CH. X. *Testament de Louis XIV.* 219
CH. XI. *Disgrace de Me. des Urfins.* 229
CH. XII. *Suite des affaires de l'Eglise.* 235
CH. XIII. *Mort du Roi.* 242

LIVRE QUINZIEME.

CH. I^er^. *Me. de Maintenon se retire à St. Cyr.* 251

CH. II. *Testament du Roi cassé.* 257
CH. III. *Le Duc d'Orléans va rendre visite à Me. de Maintenon.* 270
CH. IV. *Vie de Me. de Maintenon à St. Cyr.* 282
CH. V. *Affaires publiques.* 306
CH. VI. *Mariage de Me. la Duchesse de Berry.* 317
CH. VII. *Conspiration contre le Régent.* 322
CH. VIII. *Le Czar Pierre à St. Cyr.* 327
CH. IX. *Mort de Me. de Maintenon.* 330

Fin de la Table des Chapitres.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

LIVRE TREIZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Traités de partage, & Testaments.

LA santé chancelante du Roi d'Espagne annonçoit sa mort prochaine, & sa mort une guerre générale. Louis & Guillaume ne songeoient qu'à maintenir la paix; ils étoient devenus les arbitres de l'Europe;

& avoient ceſſé de ſe craindre. Cependant leur politique allarmoit la Maiſon d'Autriche, à qui l'Eſpagne alloit échapper. Le premier traité de partage la donnoit au Prince Electoral de Baviere, petit-fils de Marguerite-Thérese, fille du ſecond lit de Philippe IV. M. le Dauphin, fils de Marie-Thérese, fille du premier lit du même Philippe, & par conſéquent ſeul héritier légitime, avoit pour ſa part les Deux-Siciles, & les meilleures places d'Italie. L'Archiduc Charles n'avoit que le Milanez.

Le Roi d'Eſpagne apprit qu'on démembroit ſa Monarchie dès ſon vivant, & ne dit que ces mots : » Tout traité eſt » nul, tant que Dieu ne l'a pas ſigné." La Reine, outrée de cette inſenſibilité, ne ceſſa de l'irriter contre des diſpoſitions faites ſans lui. Elle éclatoit hautement en regrets de n'en avoir pas d'héritiers, ou de ne lui en avoir pas donné. Elle ne lui parloit que du contrat de mariage, par lequel ſa ſœur aînée avoit ſolemnellement renoncé à toute la Monarchie d'Eſpagne. Renonciation, nulle aux yeux des Politiques, quand elle ne l'auroit pas été pour les Juriſconſultes, mais toujours citée avec avantage à un Prince foible; comme ſi celui qui l'avoit exigée, ne s'en étoit pas joué.

Elle faisoit secretement ses brigues en faveur de l'Archiduc, second fils de l'Impératrice sa sœur. Mais comme les droits de son neveu étoient si éloignés, que ses prétentions auroient révolté toute l'Europe, & peut-être indigné son époux, elle avoit pris des mesures pour arracher par la force ce qu'elle désespéroit quelquefois d'obtenir par la persuasion. Elle avoit rempli le Palais de ses créatures, le Conseil de ses Ministres, les troupes d'Allemands. Les plus grands postes du Royaume étoient occupés par ses parents ou par ses amis; le Gouvernement des Pays-Bas, par l'Electeur de Baviere; celui du Milanez, par le Prince de Vaudemont, l'ancien ami de Guillaume & de l'Empereur; la Vice-Royauté de Catalogne, par le Prince de Darmstadt, son cousin germain.

L'aversion pour la tyrannie Allemande, affoiblissoit dans tous les cœurs Espagnols leur vieille haine contre les François. Les Grands du Royaume étoient partagés; les uns vouloient le Prince de Baviere, les autres, un enfant de France; mais tous détestoient un démembrement, & craignoient que les deux Couronnes ne devinssent le patrimoine d'une seule famille. Ils prévoyoient une guerre cruelle de la

part de la France, si l'on méprisoit ses droits. Ils concerterent les moyens de la prévenir. Les intrigues furent vives : les murmures contre la Reine fréquents ; les plus ardents furent exilés. Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur à Madrid, homme également propre aux affaires & aux combats, profita de tout pour établir entre les deux Nations une amitié, également utile, soit que le traité de partage subsistât, soit qu'il fut attaqué par un testament. Ce fut lui qui, au mépris de ce traité, témoin des menées de la Reine, & autorisé par les circonstances décisives pour un Négociateur, proposa le premier aux Espagnols, un fils de M. le Dauphin. Il forma un parti assez puissant pour balancer le parti de la Reine.

Mais le Roi, sans cesse importuné par elle, déconcerta ces projets, & fit un testament, par lequel il nomma le Prince Electoral de Baviere son héritier universel au préjudice du Dauphin, & à son défaut, l'Archiduc, au préjudice du Duc d'Orléans. Par-là la Reine d'Espagne mettoit une grande Monarchie dans sa Maison, &, assurée de la Régence pendant la minorité, se flattoit de régner encore quelques années.

Mr. le Président Hénault est le premier

Historien qui ait parlé de ce premier testament d'après les Mémoires de Dangeau, qui lui ont fourni tant de faits. L'Auteur d'un *Mémoire sur la succession d'Espagne*, que j'attribue à Valincourt, ajoute, que l'Empereur n'osa s'y opposer, parce que le Prince de Baviere étoit son petit-fils, & que le pere avoit utilement servi la Maison d'Autriche par son courage & par sa capacité dans la guerre. On se souvenoit encore de la prise de Belgrade & de la Neuhausel : conjectures frivoles ; croire que les particuliers sont toujours décidés par des raisons d'intérêt, est d'un méchant ; croire que les Princes le sont par la reconnoissance, ou par l'amitié, est d'un imbécille. La Cour de Vienne se tut, parce qu'elle ne trouva personne qui voulût parler pour elle.

Le Marquis d'Harcourt sut le contenu du testament par le Cardinal Portocarrero, qui crut que la fidélité pour la Monarchie d'Espagne, vouloit qu'il en trahît le Monarque. Guilville, un de ses Gentilshommes, en porta la nouvelle à Louis, qui résolut de rappeller de Madrid son Ambassadeur, pour marquer son mécontentement aux Espagnols, & qui l'y laissa pour entretenir la faction Françoise. La paix entre le Turc & l'Empereur, con-

clue par la médiation de la Hollande & de l'Agleterre, rompit pour quelques mois l'intelligence entre Guillaume & Louis ; Guillaume fut accusé d'avoir rendu toutes ses forces à l'Empereur, auquel il ne pouvoit en trop ôter, s'il vouloit que le partage eût lieu.

(1) Le Prince de Baviere mourut à Bruxelles, âgé de sept ans. La Reine seule le pleura. Valincourt, ou l'Auteur du Mémoire déja cité, impute sans détour cette mort subite à la Cour de Vienne, de tout temps infectée des maximes de Machiavel, & soupçonnée de réparer par ses empoisonneurs les fautés de ses Ministres. (2)

Les cabales recommencerent dans celle d'Espagne. La Reine fut plus puissante que jamais, parce qu'elle fit plus de bassesses que jamais pour le devenir. Elle paroissoit toute Espagnole, pour rendre l'Es-

---

(1) 6 Févrièr 1699.

(2) Il semble par cette phrase, dit M. de V. Tom. V, p. 261, que la Cour de Vienne ait eu de tout temps des empoisonneurs en titre d'office, comme on a des Huissiers & des Drabans. Cependant les bruits odieux répandus sur la mort du Prince Electoral de Baviere, ne méritent plus aujourd'hui aucune créance.

pagne toute Allemande. La Comtesse de Berlips la gouvernoit ; & le Comte d'Harrach, la Comtesse de Berlips. Le Cardinal Portocarrero, d'un esprit altier, d'un caractere inflexible, adoré du peuple, respecté des Grands, protecteur de la France qu'il haïssoit, avide de gloire, certain que l'Autriche ne donneroit que des fers à sa patrie, s'opposa vigoureusement au parti Autrichien, & se retira dans son Archevêché de Tolede. Madrid cria qu'il perdoit son défenseur ; & tout ce qu'il restoit de sujets incorruptibles ou incorrompus, tourna les yeux vers Louis XIV.

(1) La France, l'Angleterre & la Hollande signerent un second traité de partage. M. le Dauphin y avoit tout ce que lui donnoit le premier, & de plus, la Lorraine, qu'on ôtoit au Duc Léopold qu'on dédommageoit par le Milanez, sans lui demander son avis ; l'Archiduc avoit tout le reste de la Monarchie d'Espagne, à condition que les Couronnes Impériale & Espagnole ne seroient jamais sur la même tête. On fixoit à l'Empereur trois mois pour accepter ce traité : sur son

(1) 13 Mars 1700.

fus, les Puissances contractantes devoient choisir un autre Roi. Quand on voit trois grands Etats s'accorder si facilement, malgré leurs jalousies & leurs animosités, dans une affaire où il s'agit du salut du monde, on ne peut qu'avouer avec le Duc d'Orléans, que la paix perpétuelle de l'Abbé de St. Pierre n'est une chimere & un rêve, que pour le peuple des Politiques.

Ce fameux traité, rendu public dans toutes les Cours, en fut reçu fort différemment. Peu l'approuverent; la plupart le crurent impossible dans l'exécution; d'autres le regarderent non comme le lien de la paix, mais comme le flambeau de la discorde. Ici, on soupçonna Guillaume d'endormir la France par des négociations; là, Louis XIV, de tendre les mêmes pieges à Guillaume. On convenoit que la France avoit droit de se plaindre de l'injustice du testament; mais on demandoit de quel droit l'Angleterre & la Hollande partageoient ce qui ne leur appartenoit pas? Est-ce pour maintenir la tranquillité Européenne? mais l'Europe n'a point été consultée sur ce traité. Est-ce pour conserver cette égalité de pouvoir, qui empêche le fort d'opprimer le foible? Mais quel équilibre! la France arrondie par

la Lorraine, aggrandie par les frontieres d'Espagne, Souveraine de la Méditerranée par le Royaume de Naples, ne fera-t-elle pas pencher à son gré la balance politique ?

Dès que Louis eut signé le partage, il vit qu'il ne seroit jamais exécuté. Cependant, pour ôter à ses Alliés les ombrages qu'ils prenoient des intrigues du Marquis d'Harcourt, il le rappella de Madrid. Mais pour se ménager une ressource contre leur infidélité, il y laissa Blecourt, que Voltaire fait Secretaire de l'Ambassadeur, & que le Roi fit son Envoyé extraordinaire. La Reine & ses partisans ne douterent point qu'il ne songeât uniquement à exécuter le traité, & travaillerent sourdement à l'en empêcher.

Cependant les Grands d'Espagne, excités par Monterey, étoient outrés de l'affront fait à leur patrie. A l'intérêt public, se joignoit l'intérêt particulier. Ils craignoient qu'un Prince étranger n'envahît les Charges & les Gouvernements, l'unique ressource de plusieurs familles ruinées : l'Allemand les menaçoit de cette injustice, plus que le François, parce que l'Autriche étoit pleine de Seigneurs, à qui la pauvreté rendoit tous les pays égaux ; au lieu que les grandes Maisons de France

renonçoient rarement au leur. Ils s'assemblerent souvent en secret, animés par Blécourt, conduits par le Cardinal Portocarrero, qui, sans assister à ces délibérations, y présidoient par leurs amis. Quelques-uns furent d'avis qu'on appellât le Duc de Chartres, que le souvenir de la Reine Louise sa sœur, leur rendoit cher. Quelques autres parlerent au Roi de Mr. le Duc d'Anjou, comme du Prince à qui le Trône appartenoit par justice & par bienséance; & des sentiments du Pape, qui, brouillé avec l'Autriche, avoit décidé le cas de conscience pour les Bourbons. Leurs raisons ne l'ébranlerent point, mais le préparerent à recevoir un jour la vérité. Pressé par la Reine, il confirma son testament, qui appelloit l'Archiduc à la Couronne, au défaut du Prince de Baviere. L'Empereur, qui se croyoit assuré de toute la succession, différa d'abord, & ensuite refusa d'accéder au traité de partage.

Les trois mois écoulés, Louis, instruit des dispositions des Espagnols, reçut froidement les propositions de Londres & de la Haye, sur le choix d'un autre Roi. Les négociations traînerent en longueur ; & Guillaume & Louis parurent abandonner le destin de l'Espagne à la Providence,

Cependant la maladie de Charles II augmentoit. Blécourt fait jouer tous les ressorts. Il ordonne à un Oratorien qui gouverne Me. d'Aguerri, d'ordonner à Me. d'Aguerri, qui gouverne le Chanoine Urraca, de dire à Urraca, qui gouverne Portocarrero, que sa conscience & son honneur le rappellent à Madrid.) Portocarrero fut persuadé, & sachant quel empire la Religion a sur les mourants les plus rebelles en santé à la justice, il résolut d'en faire entendre au Roi la voix effrayante. Dom Antoine de Ubilla, Secretaire des dépêches universelles, lui étoit dévoué. Ces deux hommes dresserent, avec Sébastien Cotes, un testament, qui conservoit la Monarchie Espagnole en son entier, & assuroit la paix de l'Europe, en donnant la Couronne, non à M. le Dauphin, mais au second de ses enfants.

(1) Le Cardinal Portocarrero, appellé pour administrer au Roi les derniers Sacrements, lui dit avec une noble liberté ; » Sire, toutes vos grandeurs vont s'éva» nouir ; vous allez paroître devant le » Trône de Dieu, où vous rendrez compte

(1) 2 Octobre 1700.

» de vos actions, comme le moindre de
» vos Sujets : votre conscience ne vous
» reproche-t-elle rien ?" Le Roi répondit en soupirant, qu'il avoit toujours rendu justice à ses peuples. » Oui, reprit le
» Cardinal, mais l'avez-vous rendue à
» vos parents ? Le Dauphin de France est
» le plus proche héritier de Votre Ma-
» jesté ; & en dépit de toutes les Loix,
» vous prenez votre successeur dans le
» degré le plus éloigné. J'aurois, dit le
» mourant, préféré mon neveu, si le Roi
» de France ne s'étoit uni à l'hérétique
» pour partager ma dépouille. Sire, re-
» pliqua Portocarrero avec toute l'auto-
» rité que lui donnoit son ministere, ces
» ressentiments, quoique légitimes, ne
» vous justifieront pas devant Dieu : le
» Dauphin n'est point coupable des hau-
» teurs ou des injustices de son pere ; &
» les injustices de son pere n'excuseront
» pas les vôtres. Vous allez être inter-
» rogé sur les devoirs des Rois ; que ré-
» pondrez-vous à Dieu, qui vous de-
» mandera si vous n'avez pas désobéi
» aux premieres loix de la Nature, par
» égard pour des conseils trompeurs &
» intéressés ? si vous avez épuisé tous
» les moyens possibles de laisser la paix
» à vos peuples ? L'Espagne va être dé-

» chirée par une guerre opiniâtre, & » peut-être civile; l'Europe, consumée » par les feux dévorants de l'ambition de » deux puissants rivaux; & Votre Majesté » coupable & éternellement punie de tou» tes les calamités, qu'il est aisé d'éviter » par un testament, qui déclarant Roi » d'Espagne un de vos petits-neveux, » assurera la tranquillité publique."

La Reine entre dans le moment: sa surprise est extrême. Portocarrero l'éloigne. Elle se retire avec emportement. A dix heures du soir, l'Oratorien porte le testament à Blécourt.

Quelques-uns prétendent que le Cardinal, abusant de la foiblesse du Roi, ne lui proposa que quelques legs pieux pour le repos de sa conscience, & que le Roi croyant les signer signa le testament. Mais les contemporains assurent que Portocarrero le voyant touché de ce discours, lui présenta le testament projetté; qu'il fit entrer dans la chambre quelques Grands, pour le rendre plus authentique; que le Roi lui-même leur en recommanda l'exécution, & leur ordonna de le signer. Ces Grands étoient attachés à la France.

Le secret, quoique confié à plusieurs personnes, fut religieusement gardé. La

Reine fut avertie que le Roi avoit ſigné quelque choſe ; mais on lui dit que ce n'étoit qu'un codicile plein de fondations pieuſes : & elle le crut pieuſement. Depuis, le Cardinal, qui craignoit l'aſcendant qu'elle avoit ſur le Roi, ne la laiſſa jamais ſeule avec lui ; tantôt lui refuſant l'entrée de l'appartement ſous prétexte de mauvais air, tantôt y entrant avec elle, ſous prétexte de donner des abſolutions. Cependant le Roi laiſſa ſouvent échapper dans ſes délires ces paroles énergiques : » Au moins que la Rei» ne n'en ſache rien. " Il ne vouloit point être expoſé aux diſcours, aux cris, aux menaces, aux larmes, dont elle le fatiguoit depuis tant d'années.

(1) Enfin, ce Prince, mourant depuis ſa naiſſance, mourut ; peu eſtimé du peuple à qui il n'avoit fait aucun bien, peu regretté des Grands, qui eſpéroient un changement de fortune d'un changement de domination. La Reine ſeule paroiſſoit inconſolable, parce qu'elle n'étoit point affligée. Deux heures après, on s'aſſembla pour ouvrir le teſtament. La Reine eſſuyoit ſes pleurs, & méditoit déja les pre-

(1) 1 Novembre 1700.

miers ordres d'une Régente : les grands Officiers de la Couronne juroient qu'ils n'avoient d'autre volonté que celle du feu Roi : le Cardinal Portocarrero tâchoit de dissimuler sa joie, lorsque Dom Antoine d'Ubilla entra dans la salle, & fit l'ouverture du testament avec toutes les formalités accoutumées. Le testateur y déclaroit d'abord, pour la décharge de sa conscience, que la renonciation de Marie-Thérese sa sœur & celle d'Anne sa tante n'ayant été faites que pour prévenir l'union des deux Couronnes sur une même tête, elles étoient valides à l'égard de Mr. le Dauphin, mais nulles à l'égard des autres héritiers légitimes, & qu'ainsi Mr. le Dauphin & Mr. le Duc de Bourgogne étant appellés au Trône de France, il nommoit pour son héritier universel Mr. le Duc d'Anjou, à son défaut, Mr. le Duc de Berry, après eux leur postérité, ensuite l'Archiduc, & enfin le Duc de Savoye. Il établissoit un Conseil de Régence, composé de la Reine, du Cardinal, des Présidents de Castille & d'Arragon, de l'Inquisiteur-général, du Comte d'Aiguillar comme Conseiller d'Etat, & du Comte de Benaventi comme Grand d'Espagne : la Reine n'avoit qu'une voix ; & en cas de partage, la voix prépondérante,

Chaque mot de ces étranges dispositions étoit un coup de poignard pour elle. Abattue, confuse, désespérée, elle n'osa parler du testament antérieur, ni reprocher à Portocarrero de l'avoir trompée. Elle sortit de l'assemblée, en versant un torrent de larmes, & en bénissant la mémoire de son époux qu'elle maudissoit sans doute en secret.

L'ingénieux, le hardi, mais l'infidele Auteur (1) de l'*Histoire politique de Louis XIV*, prétend qu'elle étoit non-seulement instruite de tout le mystere, mais encore qu'elle avoit elle-même conseillé ce testament, pour susciter des ennemis à la France, & pour lui ravir une partie de la succession en la lui offrant toute entiere (2). Combattre des faits unanimement avoués par des conjectures sur les circonstances de ces faits, c'est établir sur les débris de l'Histoire les rêveries de la politique. Si la Reine eût rendu un si grand service à la France, le Duc d'Anjou l'auroit-il en-

(1) M. Maubert, Auteur du *Testament politique d'Albéroni*, si critiqué par M. de Voltaire, & si estimé malgré lui.

(2) Voyez dans la Bibliotheque Britannique de M. le Docteur Maty, la réfutation de ce conte, qui reparoît dans la 2e. partie de l'*Hist. Polit.* avec aussi peu de vraisemblance.

voyée à Bayonne? il eût récompensé le bienfait; il en eût oublié ou ignoré le motif.

CHAPITRE II.

Le Duc d'Anjou, Roi d'Espagne.

LA Régence dépêcha un Courier au Roi de France, pour lui porter les articles du testament qui regardoient la succession, & deux jours après, un autre, qui apporta le testament entier & des lettres fort respectueuses, qui pressoient vivement le départ du Duc d'Anjou. Le Marquis de Castel dos Rios, Ambassadeur d'Espagne, eut une audience particuliere du Roi, qui ne lui répondit que ces mots: *Mr. l'Ambassadeur, je verrai* (1). » Je

(1) » On est obligé d'avertir les Lecteurs de » ces Mémoires, que tout ce qu'on y dit au su- » jet de ce Testament est faux. L'Auteur pré- » tend que lorsque l'Ambassadeur d'Espagne vint » apporter à Louis XIV les dernieres volon- » tés de Philippe V, le Roi lui répondit: *Je ver-* » *rai.* Cependant le Roi ne fit point une réponse » si étrange, puisque, de l'aveu du Marquis de » Torcy, l'Ambassadeur de France n'eut audien- » ce de Louis XIV, qu'après le conseil dans le- » quel le testament fut accepté. »

» n'aurois jamais cru, dit ce Miniſtre en » ſortant du cabinet, qu'en offrant vingt-„ deux Royaumes, je puſſe avoir pour „ toute réponſe: *Je verrai.* "

Le Duc de Chartres, averti de l'irréſolution de ſon oncle, projetta de ſe dérober de la Cour, & de gagner un port d'Eſpagne. Là, il ſe feroit fait connoître pour le petit-fils d'Anne d'Autriche, & il auroit déclaré aux Eſpagnols, qu'il vouloit tenir la Couronne de leur choix.

Les Princes, les Miniſtres, & quelques Seigneurs furent aſſemblés. Le Roi leur propoſa la plus grande queſtion qui ait jamais été agitée. Falloit-il accepter le teſtament du Roi d'Eſpagne? falloit-il s'en tenir au traité de partage? Louis laiſſoit aux ſuffrages toute la liberté: mais on n'ignoroit pas combien il étoit touché de la gloire d'avoir dans ſa famille un Roi de plus, Mr. le Dauphin ſe déclara pour l'acceptation, & dit qu'il n'aſpiroit qu'à dire toute ſa vie, *le Roi mon pere, & le Roi mon fils*: belles paroles, ſi l'indolence ne les eût inſpirées autant que la modération. On vit alors ce que c'eſt qu'un Conſeil de Courtiſans: tous parlerent pour l'honneur de la Famille Royale, aucun pour le bien

de la France. Car Mr. le Duc de Bourgogne & le Duc de Beauvilliers protesterent qu'ils n'avoient été d'un autre avis, que pour éclaircir la matiere. Cependant la raiſon étoit pour eux. L'acceptation du teſtament jettoit la France dans une guerre qui réuniſſoit contre elle toute l'Europe : l'obſervation du traité de partage aggrandiſſoit la France, avec le ſecours des deux Puiſſances juſqu'alors les plus oppoſées à ſon aggrandiſſement : & ſi l'Europe n'avoit pas voulu que les Deux-Siciles & la France obéiſſent au même homme, on l'eût déſarmée en donnant Naples au Duc d'Anjou. On eût épargné cette effuſion de ſang humain qui ne coûte rien aux Princes. En cédant aux conſeils meurtriers de la gloire, on força l'Europe à combattre pour ſa liberté.

Me. de Maintenon fut conſultée. Elle répondit ſimplement : „ S'il eſt vrai, comme tous les Miniſtres le diſent, qu'en acceptant on aura la paix, il me ſemble qu'il ne faut pas héſiter. " Ceux qui opinoient pour le teſtament, s'étoient flattés qu'on n'oſeroit attaquer l'Epagne & la France réunies : comme s'il n'étoit pas plus vraiſemblable, que l'Empereur feroit valoir les renonciations, & l'Angleterre & la Hollande les traités de par-

tage, si libres, si justes, & si ambitieusement violés.

Le Roi, ayant pesé tous les avis, méconnut le plus utile, & suivit le plus glorieux. Cependant il cacha sa résolution, jusqu'à ce qu'il eût fait sonder le Gouverneur des Pays-Bas, qui fit de grandes protestations de fidélité, & le Pensionnaire de Hollande, qui s'en tint à des compliments. Il eut un long entretien avec le Duc d'Anjou, qui, maître de sa joie, répondit seulement à ceux qui épioient ce grand secret : « Après l'hon„ neur que le Roi d'Espagne m'a fait de „ me nommer son successeur, sa mémoi„ re me sera toujours précieuse. »

La Cour attendoit le dénouement de cette grande affaire avec impatience; la ville, avec inquiétude. Qu'importe au peuple, disoient les uns, qu'un homme nommé Bourbon, ou un homme nommé Hapsbourg, soit Roi d'Espagne ? Que nous importe, disoient les autres, que la France soit accrue de quelques Provinces ? Le Roi sera plus riche; mais en serons-nous moins pauvres ? La grandeur du Prince est toujours l'humiliation du peuple. On étoit las de se battre pour des querelles fort indifférentes à la Nation. On prévoyoit que la patrie alloit être sacrifiée à la dignité

de la Famille Royale, dont la véritable gloire est de se sacrifier toujours au bonheur de la patrie.

(1) Quoi qu'il en arrivât, le Roi écrivit cette lettre à la Régence d'Espagne : „ Le Marquis de Castel dos Rios nous a „ remis les clauses du testament contenant l'ordre & le rang des héritiers „ appellés à la succession, & les sages „ dispositions pour le gouvernement du „ Royaume jusqu'à l'arrivée & la majorité du Successeur. La sensible douleur que nous avons de la perte d'un „ Prince dont les qualités & les liaisons du sang nous rendoit l'amitié si „ chere, est infiniment augmentée par „ les marques touchantes qu'il nous donne, à sa mort, de sa justice, de son „ amour pour des sujets fideles, & de „ son attention à maintenir même au-delà de sa vie le repos général de la „ Chrétienté. Pour répondre à l'entiere „ confiance qu'il nous a témoignée, nous „ nous conformons entiérement à ses dernieres volontés : & tous nos soins tendront désormais à rétablir par une paix „ inviolable la Monarchie d'Espagne dans

(1) 12 Novembre 1700.

» son ancienne splendeur. Nous acceptons
» en faveur de notre petit-fils le Duc
» d'Anjou, le testament du feu Roi Ca-
» tholique : notre fils unique le Dau-
» phin l'accepte aussi : il abandonne sans
» regret les justes droits de la feue Reine
» sa mere, reconnus incontestables par
» les différents Ministres d'Etat & de
» Justice consultés par le Testateur. Loin
» de se réserver aucune partie de la Mo-
» narchie, il sacrifie ses propres intérêts
» au Duc d'Anjou, que la volonté du
» feu Roi & la voix de ses peuples ap-
» pellent. Nous le ferons partir incessam-
» ment, pour donner au plutôt à des su-
» jets fideles la consolation de recevoir un
» Roi bien persuadé que son premier de-
» voir doit être de faire régner avec lui
» la justice & la Religion, de s'appliquer
» uniquement au bonheur de son Etat,
» de connoître & de récompenser le mé-
» rite, & de s'en servir dans ses Conseils,
» dans ses armées, & dans les différents
» emplois de l'Eglise & de l'Etat. Nous
» l'instruirons de ce qu'il doit à sa gloi-
» re, & encore plus de ce qu'il doit à
» une nation également brave & éclai-
» rée, toujours fidelle à ses Maîtres. Nous
» l'exhorterons à se souvenir de sa naif-
» sance & de qui il est fils, mais encore

» de qui il eſt Roi. Il aimera ſon pays, » mais ſeulement pour maintenir la bonne » intelligence ſi néceſſaire au repos com» mun de nos ſujets & des ſiens. Cette » paix a toujours été le principal objet de » nos vœux : & ſi les malheurs des temps » ne nous ont pas permis de nous livrer » à ces ſentiments, nous ſommes per» ſuadés que ce grand événement va » changer l'état des choſes; en ſorte que » chaque jour nous offrira de nouvel» les occaſions de montrer à tout l'U» nivers notre eſtime & notre bien» veillance pour toute la Nation Eſpa» gnole. »

La précipitation avec laquelle le teſtament fut accepté, ſuffit pour prouver, qu'avant qu'il arrivât en France, le Roi en ſavoit la teneur. Eſt-il vraiſemblable que Blécourt ne l'en ait pas inſtruit ? Ce Miniſtre étoit eſtimé du Roi : auroit-il conſervé ſa confiance, s'il n'avoit pas ſû pénétrer un myſtere ſi important ? Le Duc d'Orléans, auquel le teſtament préféroit l'Archiduc & le Duc de Savoye, crut que cette excluſion avoit été ſuggérée à Portocarrero par l'Ambaſſadeur de France. Il fit ſes proteſtations, avec tant d'applaudiſſement, qu'il fut perſuadé que l'Europe eût vu plus vo-

lontiers sur le Trône d'Espagne le petit-fils de Louis XIII, que le petit-fils de Louis XIV.

La Régence d'Espagne écrivoit tous les jours de nouvelles lettres au Roi, pour presser le départ du Duc d'Anjou. La Reine les signoit avec une joie apparente, & dépêchoit des couriers dans les Provinces pour s'assurer des Gouverneurs si le testament étoit refusé. Le Président de Castille ne se déclaroit, ni pour la France, ni pour l'Autriche, & attendoit les ordres de ses commettants, ou, pour mieux dire, ceux de la fortune. Le Cardinal Portocarrero s'absentoit du Conseil, sous prétexte de maladie, pour se ménager une excuse auprès du nouveau Roi, quel qu'il fût.

Louis envoya en Espagne le Marquis d'Harcourt, qu'il créa Duc, & chargea de concerter avec la Régence la maniere de recevoir le nouveau Roi. Il n'en fit la confidence qu'au Marquis de Castel dos Rios : & le secret fut si bien gardé, que tous les Ministres étrangers écrivirent à leurs Maîtres, que le testament ne seroit pas accepté. De-là l'étonnement de l'Europe, quand il le fut.

Enfin, la Cour revint de Fontainebleau. Le Roi choisit, pour déclarer sa résolution,

tion, un Mardi, jour auquel les Ambassadeurs se rendoient à Versailles. A neuf heures & demie du matin, (1) il fit entrer dans son cabinet celui d'Espagne, & lui dit : *L'heure est venue de faire un Roi :* ensuite il appella le Duc d'Anjou, qui étoit dans les arriere-cabinets avec les Princes ses freres : *Mon fils*, lui dit-il, *c'est Dieu qui vous a fait Roi : songez à le faire régner dans tous les lieux où vous allez commander : & vous, Mr. l'Ambassadeur, saluez votre Roi.* Soudain l'Ambassadeur met un genoux en terre, baise les mains au Duc d'Anjou, & lui fait un long compliment en Espagnol. Le Roi prend la parole, & dit : *Il n'entend pas encore l'Espagnol, il faut que je réponde pour lui. S'il suit m s conseils, vous serez un grand Seigneur, & bientôt : en attendant, il ne peut mieux faire que de suivre les vôtres.* Les Ducs de Bourgogne & de Berry s'avancerent & se jetterent au cou de leur frere, exprimant par leurs larmes la joie qu'ils avoient de son élévation, & le regret qu'ils avoient de le perdre. Ce fut alors que le Duc d'Anjou dit au Duc de Bourgogne : *Je suis Roi d'Espagne, vous serez Roi de France,*

(1) 16 Novembre.

il n'y a que ce pauvre Berry qui ne sera rien ; & que celui-ci répondit : *Moi, je serai Prince d'Orange, & je vous ferai tous deux enrager.* Le Duc de Bourgogne demanda la permission d'accompagner son frere jusqu'à la frontiere d'Espagne : *Oui, mon fils*, lui dit le Roi avec émotion, *vous irez, & le Duc de Berry aussi ; je suis ravi que vous vous aimiez si tendrement.*

A dix heures, les portes du cabinet s'ouvrirent ; les Courtisans entrerent en foule. Au bruit confus des assistants, succéda un profond silence ; tous les regards se porterent sur Louis, qui prenant par la main le Duc d'Anjou, dit avec la majesté du maître de l'Univers : *Messieurs, voilà le Roi d'Espagne. La Nature l'a fait, le feu Roi le nomme, les peuples le demandent, & j'y consens. Et vous, Monseigneur,* ajouta-t-il, *soyez bon Espagnol ; c'est à présent votre premier devoir ; mais n'oubliez pas que vous êtes né François. Souvenez-vous-en pour entretenir l'union entre les deux Couronnes ; que l'Espagne & la France, heureuses l'une par l'autre, affermissent à jamais le repos de l'Europe !*

A ces mots, tous les Ambassadeurs furent saisis de respect ; ils prévoyoient qu'un Roi si solemnellement fait, ne seroit pas

attaqué; ils examinoient la contenance du Comte de Sinzendorf, Ministre de l'Empereur, que cette scene accablante ne déconcerta point. On n'apperçut en lui, ni joie simulée, ni tristesse secrete. La veille, il avoit demandé audience avec empressement. Il l'eut dès le moment même; & maître de son visage, il reçut sur la naissance du fils du Roi des Romains, des compliments exagérés, auxquels il répondit comme s'ils ne l'eussent pas été. Le lendemain, il reçut ordre de son maître de s'inscrire en faux contre le testament: c'étoit avouer que s'il étoit authentique, il étoit légitime; ensuite de parler de la renonciation du traité des Pyrénées, comme si le danger de la réunion des deux Couronnes n'étoit pas plus imminent de la part de l'Autriche, que de celle de la France; enfin; de paroître charmé de l'acceptation, & de publier que les Puissances maritimes n'offriroient plus aux Bourbons le partage, & les empêcheroient d'avoir la Monarchie. Ces variations du Conseil de Vienne disoient assez que l'Autriche n'avoit ni droits à cette succession, ni forces pour soutenir ceux qu'elle se faisoit.

Le nouveau Roi naturellement sérieux parloit peu, examinoit sur la carte ses

différents Royaumes, & apprenoit rapidement la langue du pays qu'il alloit gouverner. » Il la saura bientôt, dit le Roi » à Castel dos Rios : Ah! Sire, dit l'Ambassadeur, c'est présentement aux Espagnols à apprendre le François. Il a » déja, reprit le Roi, la gravité Espagnole. Ce qui m'enchante, dit le Marquis, c'est qu'il conserve la politesse » Françoise. " Ce Seigneur avoit toujours souhaité un enfant de France pour son maître. Dans cette espérance, il avoit soutenu l'Ambassade à ses dépens ; & ses dépêches avoient ranimé le courage de Portocarrero. Voyant ses vœux accomplis, il s'écrioit : *Enfin, les Pyrénées sont fondues.* Présent à tout, il applaudissoit avec transport à tout ce que le hasard ou la mémoire fournissoit d'heureux à son Roi. Les réponses du Prince aux harangues des Compagnies du Royaume, furent justes & précises. » Monsieur, dit-il au Directeur de l'Académie, j'ai toujours estimé votre compagnie ; elle est » pleine d'esprit, & vous ne lui avez pas » fait de tort. " Il avoit de fréquents entretiens avec son grand-pere, qui lui donnoit des leçons sur le Gouvernement des hommes, & qui, charmé du bon sens & de la droiture qu'il trouvoit en lui,

ne put s'empêcher de lui dire en l'embrassant ; » Mon fils, vous & moi souffrirons beaucoup de nous être si particuliérement connus. » Le Duc de la Rochefoucault lui ayant dit qu'il ne pourroit chasser en Espagne, parce que les chiens y perdoient le nez à cause de la chaleur : » Oui, les chiens de France, » répondit le jeune Roi ; mais j'en aurai d'Afrique, & c'est le premier tribut que je veux imposer au Roi de Maroc. » Quelqu'un demandant quelle étoit la place d'un Roi dans une armée, il répondit, où il fait le plus chaud : & sur ce qu'un vieux Seigneur prétendit qu'un Roi, qui n'avoit pas d'enfants, devoit être à la seconde ligne ou au corps de réserve ; il dit : » N'avoir point d'enfants, est-ce une raison pour se déshonorer ? »

Dès que la nouvelle de l'acceptation fut arrivée à Bruxelles, l'Electeur de Bavière en témoigna une grande joie, quitta le deuil, fit chanter le *Te Deum*, & célébra par les plus superbes fêtes ce jour qui lui devint si fatal. A la mort de son fils, il s'étoit plaint de l'étoile de la Maison d'Autriche, toujours funeste, disoit-il, à ceux qui s'opposent à son aggrandissement ; & ces soupçons n'étoient ni

éclaircis, ni dissipés. Il envoya le Marquis de Bedmar, assurer le Roi Catholique de son obéissance.

Le Prince de Chimay, le Duc d'Avray, & d'autres Seigneurs Flamands, voulurent être du voyage; toutes les villes reconnurent le nouveau Roi; celle d'Anvers lui offrit une statue. Les Flamands furent invités à Marly, où l'on n'admettoit nul étranger. « Vous me voyez ici, » dit Louis au Marquis de Bedmar, dé» pouillé de toute grandeur. Sire, répon» dit Bedmar, il est difficile de s'en ap» percevoir. " Ils admirerent l'adresse de leur Roi, l'humanité du Roi de France, & les graces de la Duchesse de Bourgogne.

En Espagne, toutes les charges, hormis celle de la Couronne, vaquent à la mort du Roi. Il faut de nouvelles provisions: usage opposé, ce semble, au principe de la Monarchie. L'Electeur de Baviere avoit espéré qu'on lui continueroit sur le champ le Gouvernement des Pays-Bas; on le lui promit. Les Messinois, réfugiés en France, avoient demandé grace: mais le Roi d'Espagne voulut consulter la Régence, & se contenta de dire, qu'il se souviendroit de ceux qui les premiers l'avoit reconnu Roi. Bedmar,

Commandant des troupes de Flandres, fut long-temps interrogé sur l'état des places. Il dit qu'elles étoient pleines de Hollandois. » Assurez M. de Baviere, lui » dit le Roi, qu'au premier courier qu'il » m'enverra, je ferai marcher autant de » François qu'il me demandera; & j'en» gage ma parole Royale de les retirer » au moment qu'ils lui paroîtront inuti» les. " Louis n'oublia rien de ce qui pouvoit rassurer ses Alliés, & désarmer ses ennemis; ses paroles furent pleines de bonté, & ses démarches, de modération.

Le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, écrivit qu'il avoit commencé à respirer dès qu'il avoit appris le testament en faveur du Duc d'Anjou; qu'il étoit comblé de joie, depuis qu'il savoit que la France l'avoit accepté; qu'il assuroit le Roi Catholique de son obéissance, & de celle des peuples soumis à ses ordres. Tous les partisans d'Autriche abandonnerent une Cour, qui, loin de promettre des récompenses à leur fidélité, n'avoit pas même prévu qu'elle seroit ébranlée. Dès que le Prince de Darmstadt, Vice-Roi de Catalogne, reçut les dépêches du Conseil de Régence, il fit assembler son Conseil, & jurer qu'on obéiroit au testament, & qu'on reconnoîtroit pour

Roi celui qui y feroit nommé. Il ne doutoit pas que ce ne fût l'Archiduc; il ouvrit le paquet, & fit tout haut la lecture de l'acte; quand le nom du Duc d'Anjou frappa ses yeux, le papier lui tomba des mains; tous les assistants crierent : *Vive le Duc d'Anjou, Roi d'Espagne!* & l'Autrichien fut obligé de joindre ses acclamations aux leurs : l'Evêque de Gironne osa s'y opposer; on ne l'écouta point. L'Ambassadeur de Savoye, celui de Venise, le Nonce, les Ministres des Princes d'Italie, reconnurent à l'envi le nouveau Roi. La Hollande & l'Angleterre garderent un profond silence, plus étonnées de cet événement, qu'empressées à le traverser.

Mais les Espagnols, qui venoient d'écrire à Louis XIV qu'il étoit aussi maître en Espagne qu'en France, furent irrités des Lettres-Patentes, par lesquelles il assuroit sa Couronne à son petit-fils & à ses descendants. Ces lettres donnerent aux droits de l'Autriche un nouvel éclat, & à ses partisans, une nouvelle audace. Le testament de Charles II, disoit-on, n'appelle en Espagne le Duc d'Anjou, qu'à condition qu'il renoncera à la France; Philippe n'est Roi qu'en vertu de ce testament; & il en viole le premier article.

(1) Le jour marqué pour le dépa
arriva. Le Maréchal de Noailles &
Duc de Beauvilliers furent nommés p
accompagner les Princes. Le Roi vou
conduire le Roi d'Espagne jusqu'à Seau
maison que le Duc du Maine venoit
cheter de Me. de Louvois. Il donna
premiere place du carrosse à son pe
fils. Ayant trouvé le chemin entre Seau
Versailles plein d'un peuple innombrab
il dit à ses enfants : » Voyez comb
» nous sommes aimés ! & au Roi d
» pagne : cette joie est sincère ; &
» que vous vous souviendrez que
» êtes François, vous trouverez les F
» çois Espagnols. «

Les adieux furent fort tendres ; les
Rois fondoient en larmes en s'embra
M. le Dauphin, appuyé contre la
raille, cachoit ses pleurs ; Me. la Du
de Bourgogne étoit enveloppée da
coëffes. Le silence, au milieu de cett
de Princes & de Seigneurs, augn
la joie des assistants ; ravis de voi
Maîtres s'abandonner aux mouv
du cœur : » Pourquoi tant de lar
» soit Castel dos Rios ; ne vous r

(1) 4 Décembre 1700.

» vous pas, quand vous le voudrez? »

Le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry suivirent le Roi d'Espagne jusqu'à la frontiere. Ils virent l'allégresse des peuples, & furent touchés de leur misere. En entrant dans ses Etats, Philippe donna des marques d'humanité; il défendit les combats de taureaux, sous prétexte de la sainteté du Carême; il refusa un divertissement où quelques gens de la lie du peuple hasardoient leur vie: « A Dieu » ne plaise, dit-il, que mes plaisirs soient » funestes à quelqu'un!" Il chassa sa nourrice, parce qu'elle recevoit des présents. Il s'asservit à l'étiquette du Palais, qui fait du Souverain une espece d'automate; mais à la campagne, il vécut avec toute la liberté Françoise. Il tenoit de son grand-pere, des instructions qui auroient fait le bonheur de l'Espagne, si ses lumieres eussent égalé ses bonnes intentions. Ces écrits passoient par les mains de M. le Comte d'Ayen, qui en a fait présent à la Bibliotheque du Roi.

Les Espagnols murmurerent bientôt contre le Gouvernement François. Les Lettres de cachet s'établirent; les esprits qu'on eut regagnés par la douceur, s'aliénerent à la vue d'une autorité qui ne pardonnoit rien; l'Amirante de Castille per-

dit ses emplois. Ce Seigneur, intime ami du Maréchal de Noailles, lui montra les défauts de la nouvelle administration. Noailles en parla au Roi, & ne fut point écouté. Les François se moquerent des privileges des Catalans, & leurs railleries disposerent cette Province à la révolte. Le Duc de Najara fut exilé pour avoir parlé en homme.

CHAPITRE III.

Guerre déclarée. Premiere Campagne.

MAlgré les efforts de toute l'Europe conjurée contre Louis XIV, de sages politiques soutenoient que l'acceptation pure & simple du testament étoit plus avantageuse à la France, par l'harmonie qui régneroit désormais entre les deux Couronnes, que ne l'auroit été un traité de partage qui lui donnoit de nouveaux Etats en Italie, dont la conservation, qui avoit fait les malheurs de Louis XII & de François I, affoibliroit ses forces de mer, & partageroit celles de terre.

Rien n'étoit prêt pour la guerre : Louis n'avoit ménagé ni ses alliés, ni ses voi-

sins. Il avoit indigné les Princes Protestants de l'Empire, par son obstination à faire dire la Messe dans le pays de Montbelliard ; le Duc de Lorraine, par l'humiliante cérémonie de vassalité qu'il en avoit exigée ; les Vénitiens, par l'attentat fait à leur liberté, en prétendant pour des bandits François une impunité qu'un Roi coupable d'assassinat hors de chez lui n'eût pu prétendre pour lui-même.

Si la France seule ne pouvoit faire une guerre avantageuse ; elle pouvoit faire aisément des alliances. Mais ses Ministres ne surent ni négocier ni agir ; & jamais elle n'en eut de plus mauvais, qu'au moment où il lui en falloit d'habiles. Celui de la guerre & des finances, ne savoit ce que c'étoit qu'un Officier ni un négociant : celui de la Marine n'avoit pas vu de vaisseau : celui des affaires étrangeres (M. de Torcy) n'étoit jamais sorti de Paris. On m'assure qu'il avoit voyagé ; cependant il est sûr qu'il signoit pour le Roi dans le temps qu'il ne pouvoit signer pour lui-même. Peu de capacité, point de réputation, encore moins d'affection au bien de l'Etat.

Cependant les circonstances étoient favorables. Léopold n'avoit pas été accusé d'ambition, quoiqu'oppresseur de la li-

berté de ses peuples, conquérant de la Servie & de la Transylvanie. Guillaume avoit été si bien trompé, qu'en 1689, il lui avoit promis l'Espagne. Mais dès qu'il considéra ce que Léopold avoit usurpé sur l'Empire, acquis sur le Turc, pris sur les Hongrois, il le crut assez fort pour se battre seul contre Louis, & parut vouloir rester neutre, jusqu'au moment où la nécessité de conserver l'équilibre l'armeroit contre le plus puissant.

On eût donc pu profiter des premieres démarches de Guillaume & des Hollandois. Guillaume avoit félicité le Duc d'Anjou comme héritier légitime; & les Hollandois l'avoient enfin hautement reconnu. On se préparoit à la guerre; mais l'Empereur seul la vouloit: l'Angleterre & les Etats-Généraux souhaitoient sincérement la paix. On eût pu les désunir, en feignant de prendre pour arbitre des droits du possesseur & de ceux du prétendant, le Roi Guillaume, uniquement flatté du personnage de protecteur de la liberté Européenne, & en donnant ou promettant aux Hollandois des sûretés qui leur ôtassent la crainte.

Loin d'entrer dans ces vues, qui auroient sauvé les droits du Roi d'Espagne sans commettre la gloire du Roi de Fran-

ce, le Conseil reprit ses anciennes hauteurs, sans être capable de les soutenir. On laissa l'Empereur se faire des amis; on négligea, on irrita les Puissances maritimes; on envoya Tessé au Duc de Mantoue: on permit à la République de Vénise une neutralité qui devoit être plus nuisible qu'une rupture ouverte; on crut que le Duc de Savoye seroit l'ami de ses gendres, & on lui proposa un mariage & de l'argent, au-lieu de lui promettre des morceaux de la Lombardie, que l'Empereur lui offroit secretement: on écrivit des lettres très-polies à Vaudemont, pour l'engager à servir sous M. de Savoye, & de très-dures à la Diete de l'Empire, qu'il étoit dangereux d'insulter. Enfin, on s'empara de toutes les places des Pays-Bas: Vingt-deux Bataillons Hollandois qui les gardoient, en furent chassés sans résistance. On eût pu, & peut-être dû les arrêter; mais on craignit d'être accusé d'avoir fait les premieres actes d'hostilité, quoiqu'en ces moments critiques l'aggresseur soit non celui qui attaque, mais celui qui veut attaquer. La docilité des Etats-Généraux, & la délicatesse de Louis, disoient assez, que ni la Hollande ni la France ne vouloient la guerre. Cette situation ressembloit à celle

d'aujourd'hui, où l'on voit deux Rois la projetter, ne pas la vouloir, la faire, & ne pas oser la déclarer.

Cependant l'Empereur fit passer en Italie une armée de trente mille hommes, commandée par le Prince Eugene. Louis y en avoit déja envoyé une, conduite par Catinat, le dernier éleve de Turenne & de Condé. Eugene arrivoit par le Trentin; on ne put l'empêcher de passer l'Adige. Catinat qui avoit ordre de ne pas attaquer le premier, se contenta de lui fermer l'entrée du Mantouan & du Milanez. St. Fremont & Tessé furent battus à Carpi.

Catinat reçut tous les jours de nouveaux échecs; il soupçonna M. de Savoye d'être d'intelligence avec le Prince Eugene, & dit un jour tout haut dans le Conseil de guerre: Il y a ici un traître. Il écrivit à la Cour ses inquiétudes. Les faits dont il les appuyoit, donnoient du poids aux soupçons; la probité du Roi les infirmoit. La Duchesse de Bourgogne, outrée que son pere fût accusé de perfidie, engagea le Comte de Tessé à le justifier. Chamillard fut d'avis de rappeller l'accusateur, que personne ne soutenoit à la Cour, parce qu'il n'étoit qu'un grand homme. Le Maréchal de Villeroi, enfant

de la faveur, jusqu'alors uniquement con[illegible]
nu par des fautes à la guerre & par ce[illegible]
qualités brillantes qui font aimer e[illegible]
temps de paix, osa lui succéder; il av[illegible]
des concurrents; il les écarta, & p[illegible]
me pour commencer les malheurs de[illegible]
France.

(a) Il trouva le Prince Eugene ret[illegible]
ché devant Chiari, rempli d'infan[illegible]
soutenue de toute son armée. Catinat[illegible]
[illegible] pas encore quitté le camp, [illegible]
[illegible] qu'il ne falloit pas l'attaquer; [illegible]
[illegible] entreprise seroit vraisemblablement [illegible]
[illegible] & le succès certainement [illegible]
[illegible] Villeroi hésitoit. Il fut entraî[illegible]
[illegible] Duc de Savoye, qui fit valoir ses[illegible]
[illegible] Généralissime. Les François alle[illegible]
[illegible] grace à la boucherie; nos de[illegible]
[illegible] battirent en désespérés; [illegible]
[illegible] Savoye tâcha de se laver, à [illegible]
[illegible] & même de témérité, d[illegible]
[illegible] trahison; il eut un cheval[illegible]
[illegible] & son habit percé de plusie[illegible]
[illegible] Son intrépidité n'en imp[illegible]
[illegible] au Roi, le public dit, q[illegible]
[illegible] à la fois brave dans la[illegible]
[illegible] le cabinet, trahir se[illegible]

(a) [illegible] Septembre 1701.

intérêt, & braver la mort par honneur; en un mot, se livrer à l'ardeur du combat, & à l'espérance de se faire pardonner son infidélité par l'ennemi qui en profite, & de la faire respecter par l'ami qui en est la victime. Le Roi douta si peu que ses troupes n'eussent été sacrifiées à l'Empereur, qu'il donna ordre à son Ambassadeur & à celui d'Espagne, de rompre le mariage négocié entre Mlle. de Savoye & Philippe : l'ordre n'arriva qu'après la conclusion.

A la nouvelle de cette défaite, Guillaume & la Hollande, qui n'attendoient que les premiers événements, formerent avec l'Empereur la Grande-Alliance. Les Hollandois penchoient pour la neutralité; mais Louis ne leur offroit pour barriere que sa parole sacrée; foible sûreté pour des Marchands, qui se souvenoient des tristes effets de leur ancienne crédulité. On allarma, on ébranla le Roi de Portugal, en lui persuadant que la France avoit promis à l'Espagne ce Royaume, en récompense des Pays-Bas que Louis garderoit pour s'indemniser des fraix de la guerre. Le Roi n'avoit pas même pensé à cet échange, & toute l'Europe le croyoit démontré.

L'objet de la Grande-Alliance étoit non

de détrôner Philippe V, mais de donner à l'Empereur une satisfaction que les traités ne déterminoient pas. Les contractants devoient agir en Europe pour la cause commune, & dans les Indes pour eux-mêmes. On projettoit de donner Naples & le Milanez à l'Archiduc; on donnoit à la Hollande les Pays-Bas Espagnols, pour lui servir de barriere contre l'invasion de la France; on promettoit sur-tout de ne pas faire de paix particuliere.

Le traité qui promit ensuite la succession entiere à un Prince Autrichien, étoit aussi contraire à la liberté de l'Europe, que le testament qui la donnoit toute à un Prince François. L'Anglois le sentit sans doute; mais il espéra que les événements dégageroient sa parole, & qu'au Congrès il se rendroit maître des victoires.

(1) Cependant le Roi Jacques étoit dangereusement malade; il dit à son fils: » Quelque belle que soit une Couronne, » il vient un temps où elle est fort indif- » férente : respectez votre mere, aimez » le Roi de France comme votre bienfaic- » teur, & préférez votre Religion à tou- » tes les grandeurs humaines." Les Stuards

(1) 15 Septembre 1701.

ont été fideles à ses dernieres volontés, & le sont encore à ce Catholicisme qui les exclut du trône. Par quelle fatalité les Princes Protestants ont-ils changé de Religion toutes les fois que leur intérêt l'a voulu, tandis que les Princes Catholiques ont été inébranlables dans la leur?

Louis alla voir à St. Germain le mourant; & sans avoir été prié par la Reine, ni sollicité par Me. de Maintenon, il lui dit qu'il pouvoit mourir en repos sur le Prince de Galles, & qu'il le reconnoissoit Roi d'Angleterre. Il donna des consolations au pere, & des instructions au fils, qui les écrivit sur le champ, » pour les relire tous les jours, dit-il à » son Gouverneur, & ne les oublier ja-„ mais. (1)" Jacques mourut un vendredi sur les trois heures: c'étoit une de ses foiblesses, de souhaiter de mourir ce jour-là. Il avoit demandé d'être enterré dans la Paroisse de St. Germain, sans aucune pompe, sans aucun Mausolée, avec ces mots pour toute épitaphe: *Ci gît Jacques second, Roi d'Anglaterre.* Mauvais Prince, homme de bien, il perdit son Royaume, & fit des miracles: ses Reliques guéri-

(1) Mfts. de Dangeau.

rent l'Evêque d'Autun de la fistule ; les dévots invoquerent comme un Saint, un Roi qui avoit eu pour Chancelier le barbare Jeffreys.

Le Prince de Galles fut reconnu Roi. L'Auteur du *Siecle de Louis XIV* donne cette reconnoissance pour la principale cause de la guerre, & l'attribue à la foiblesse du Roi, pour la Reine d'Angleterre prosternée à ses pieds, (1) & pour Me. de Maintenon, trop sensible aux malheurs de son amie. Mais il est certain que Louis n'hésita pas un moment, & qu'il reconnut le Prince de Galles, de son propre mouvement, par générosité, par pitié, peut-être pour le plaisir de faire un Roi. Il ne fit cet acte de Souveraineté que le 16 de Septembre, & le traité de la Grande-Alliance avoit été signé le 7 du même mois. Il est vrai que le Parlement d'Angleterre ne l'avoit pas encore ratifié : mais Guillaume étoit si sûr du consentement de la nation, qu'ayant su que Louis avoit envoyé six millions pour corrompre les deux Chambres, il dit : » Tant mieux ; » il aura la guerre, & nous aurons son

(1) Voyez le Libelle qu'il a fait contre moi, sous le titre de *Supplément au Siecle de Louis XIV*.

» argent. » En vain cet Auteur dit que des Membres de ce Parlement l'ont assuré, que sans cette imprudence les Anglois seroient restés neutres : Guillaume avoit déja réveillé dans tous les cœurs la haine du nom François, & fait entendre le mot si puissant de liberté de l'Europe. Si la concession des prérogatives royales faite à un Prince proscrit, avoit été le principal grief de l'Angleterre, elle eût été appaisée & satisfaite par la déclaration que fit Louis, que cette reconnoissance ne donnoit aucune atteinte au Traité de Riswick. Le Prince de Galles n'avoit qu'un vain titre : il étoit Roi dans le même sens que le Roi d'Angleterre l'est de France ; & les Anglois lui auroient permis volontiers de régner dans l'anti-chambre de Versailles : *Istâ se jactet in aulâ.*

CHAPITRE IV.

Causes des malheurs de la France.

GUillaume suivit de près son beau-pere. Malade d'une chûte de cheval, il fit consulter Fagon sur sa maladie, sous le nom d'un Curé. Le Médecin

qui n'en avoit nul ſoupçon, répondit que le Curé n'avoit qu'à ſe préparer à la mort. Louis en ayant reçu la nouvelle, n'en dit mot aux Courtiſans, & n'en marqua nulle joie; il crut être défait de ſon plus cruel ennemi, & il perdoit le plus modéré.

Il eût pu rompre la ligue, après la mort du Prince qui en étoit l'ame, en en détachant les Hollandois déſolés de la perte de leur conſeil & de leur appui. Soit qu'il mépriſât ſes ennemis, ſoit qu'il crût qu'une modération qu'on attribueroit à la crainte, aviliroit ſa dignité, il s'abſtint également des négociations & des hoſtilités. L'alliance preſque inutile de l'Electeur de Baviere fut préférée à celle des Provinces-Unies, qui n'attendirent une barriere que de leur courage & de leur argent.

Après avoir traité avec indifférence un peuple libre, il traita avec hauteur un peuple de Souverains; il menaça les Etats de l'Empire d'envoyer chez les Princes qui ſe déclareroient contre lui, une armée qui mettroit tout à feu & à ſang. L'Allemagne ſe rappella les cruautés exercées dans les Provinces du Haut-Rhin, & crut que le plus ſûr moyen d'en prévenir de nouvelles, étoit de venger les anciennes. Les menaces de Louis firent ce que les prie-

res de Léopold ne faisoient pas : elles réunirent contre la France les Cercles, qui jusqu'alors avoient dit que l'Empire ne devoit point entrer dans les querelles de l'Empereur.

Baviere & Cologne lui restoient, amis ardents, foibles alliés, menacés du Ban de l'Empire, & bientôt chassés de leurs Etats, échappés au ressentiment de la Diete pour tomber entre les mains du Conseil Aulique, qui depuis les dégrada sans formalités comme sans justice.

En Angleterre, la Reine Anne succéda à Guillaume & à tous ses projets. Son Conseil, passionné contre la France, communiqua son ardeur à tous ses alliés; & la guerre fut déclarée de toutes parts à Louis & à Philippe.

Nos désavantages en Italie nous présageoient de plus grandes disgraces. Le temps étoit passé, où Louis en partant de Versailles pouvoit dire : » J'irai là, je » prendrai telle ville, & je reviendrai » tel jour ". Il ne parut plus à la tête de ses armées; il ne tint plus la campagne avec cette audace qui avoit étonné l'Europe, lorsqu'obligé de décamper manque de fourrage, il avoit écrit aux ennemis le jour & l'heure de son départ, pour qu'ils le suivissent s'ils l'osoient.

Son petit-fils montra d'abord les qualités d'un Prince guerrier. Il partit de Madrid, pour aller défendre ses Etats d'Italie. Le Cardinal Portocarrero & tout son Conseil lui ayant écrit qu'ils le conjuroient de ne pas faire ce voyage, il dit qu'il leur répondroit de son bord. Il apprit, avec le désespoir d'un Héros, qu'une heure avant son arrivée, le Général Visconti avoit été battu à Santa-Vittoria, par Vendôme, qui avoit remplacé Villeroi, prisonnier à la surprise de Crémone. A la journée de Luzara, il se mit à la tête d'une compagnie de Gendarmerie, & chercha les endroits les plus périlleux; Eugene fut vaincu autant qu'il pouvoit l'être; les relations envoyées à Versailles, dirent qu'il s'étoit retiré en désordre; & toutes les autres, que la victoire étoit incertaine. L'estime qu'on avoit pour lui, il l'avoit pour nous: » Tâchez, écrivoit-» il à un Général, de battre les Fran-» çois; car on ne les défait point. »

Louis n'animant plus ses armées par sa présence, voulut les diriger de son cabinet. De-là ces instructions précises, qui faisoient d'un Général une pure machine; à chaque instant, le génie étoit arrêté par l'ordre, & l'occasion sacrifiée à l'obéissance. Ce n'étoit point à ce systême qu'il devoit

devoit ses succès, dans le temps qu'il disoit à un Officier partant pour l'armée : » Insinuez à Mr. de Turenne, que je voudrois bien savoir quelquefois ce qu'il » projette de faire. »

Les plans de campagne ne furent plus discutés que par le Roi, & par son Ministre, qui, incapable d'en former par lui-même, en demandoit à ses amis, qui recouroient à d'autres plus habiles qu'eux. Louis étoit impénétrable ; Chamillard disoit tout à tout le monde ; & les ordres, expédiés aux Généraux, parvenoient souvent le même jour à Eugene & à Marlborough, d'abord par la voix publique, ensuite par des correspondants secrets.

Ceux qui commandoient nos armées, avoient sans doute besoin de ces instructions gênantes ; il falloit réprimer la présomption des Vendômes, aider l'incapacité du Roi d'Espagne, exciter la prudence du Duc de Bourgogne, prévenir les divisions nées de la jalousie des Généraux, veiller sur l'inexpérience de la Feuillade, dont tout le mérite étoit d'être gendre du Ministre ; de Tessé, qui ne savoit battre que les Huguenots du Vivarais ; de Marsin, qui n'avoit que du courage ; de Villeroi, qui n'avoit point la confiance des soldats. Mais on demandoit, pourquoi Catinat,

Feuquieres, Vauban, Conti, qui pouvoient voler de leurs propres aîles, étoient, ou retirés dans leurs terrres, ou sans considération à Paris. Le Prince de Conti, qui s'étoit signalé à Steinkerque & à Nervinde, étoit adoré des troupes. Quelqu'un ayant dit à Me. de Maintenon que tout le Royaume se plaignoit de voir dans une espece de mépris un Général si brave, si sage, & si aimé, dont le nom seul releveroit les esprits abattus : » On ne peut, répondit-elle, rien » ajouter au mérite du Prince de Conti ; » sous quelque aspect qu'on l'envisage, » c'est tout ce que la France a de meil- » leur. Mais le Roi ne peut se résoudre » à donner le commandement de ses ar- » mées à un Prince de son sang, Mais, » Madame, lui répliqua-t-on, ne reste-t-il » point dans l'esprit du Roi quelque sou- » venir des lettres interceptées ? & ce » qui passe pour un trait de politique, » n'est-il pas un effet du ressentiment ? » Ah! dit-elle, si le Prince pense ainsi, » il fait une grande injustice au Roi; ce » que le Roi fait, il le fait bien : il a » pardonné, & il ne pardonne pas à demi. » Mais, à dire le vrai, il est persuadé » qu'il est dangereux pour l'Etat & pour » sa personne, de confier des armées à des

» Princes du Sang ; il ne nous faut point
» de ces hommes, qui peuvent devenir
» presque aussi grands par leurs actions,
» que le Roi l'est par sa place. Ces dé-
» fiances politiques, reprit l'Evêque d'A-
» gen, qui rapporte cet entretien, pou-
» voient être jadis avouées par la pru-
» dence ; mais aujourd'hui, l'autorité est
» si solidement affermie, les peuples si
» soumis, & les Grands si humiliés, qu'il
» est, ce me semble, odieux de soup-
» çonner la fidélité d'un Prince. Tout cela
» est vrai, repartit Me. de Maintenon ;
» mais M. de Louvois a si bien inculqué
» cette maxime au Roi dans le temps qu'elle
» étoit utile, qu'elle est encore obser-
» vée depuis qu'elle ne l'est plus."

La dévotion contribua, de concert avec la défiance, au choix de mauvais Généraux. On préféra le plus religieux au plus habile ; on crut qu'un Officier qui communioit souvent, pouvoit attirer les bénédictions de Dieu sur les combats ; on opposa les meilleurs Papistes à l'hérétique Marlborough ; on s'informa de l'exactitude d'un Général à entendre la Messe, autant que de sa vigilance à maintenir la discipline dans le camp.

Ceux pour qui la valeur, le nombre, la confiance des soldats, sont les seules

divinités qui président aux batailles, se moquerent de ces pieuses idées. Ceux qui connoissoient les grands principes sur lesquels elles étoient fondées, plaignoient le Roi de les pousser trop loin; il faut se confier en la Providence, & agir comme si l'on n'en attendoit rien.

L'intolérance fut une autre cause des malheurs de cette guerre. Dans le temps qu'on avoit besoin de l'affection de toutes les Provinces, on persécuta les Méridionales. Une jeune paysane que l'Abbé du Chaylar ravit à son amant, arma les Camisards contre leurs bourreaux. D'une querelle d'amour, naquit une guerre de Religion. Une poignée de bandits, (car les Huguenots détesterent cette rébellion) produisit la diversion la plus funeste à nos armes, occupa deux Maréchaux de France, & auroit déchiré la patrie, si l'Angleterre & la Savoye eussent envoyé les secours promis. Un garçon boulanger traita d'égal à égal avec Louis XIV. (1) Si l'on pouvoit se repentir des crimes qu'on fait par piété, Cavalier lui auroit appris com-

(1) Voyez dans les Mémoires du Maréchal de Villars, les mauvaises raisons des flatteurs du Roi pour colorer cette humiliation.

bien il eſt dangereux de ſe jouer des conſciences par des édits.

Les Huguenots, reſtés en France, furent pourtant moins redoutables que ceux qui en étoient ſortis. Des milliers de réfugiés, diſtribués dans les armées des Hollandois & des Anglois, leur avoient appris à battre les François. Pluſieurs furent faits priſonniers; & Chamillard les traita de criminels de leze-Majeſté : le Roi, quoique très-perſuadé qu'ils l'étoient, craignit les repréſailles, & ne les exclut, ni du droit des gens, ni du cartel.

L'abattement de tous les Ordres de l'Etat, & le mécontentement de quelques-uns, autre ſource de nos revers. Le peuple étoit livré aux Financiers; l'Egliſe, aux Jéſuites; les Grands, aux Miniſtres. Le Roi vit enfin qu'en acquérant de la gloire, on perd ſouvent le cœur de ſes ſujets; il n'étoit ardemment aimé que de ſes penſionnaires; & ceux qui défendoient la patrie, ne ſavoient preſque pas qu'il y en eût une. On demandoit quel intérêt la Nation avoit dans cette guerre; & Fénelon écrivoit, qu'en conſcience, le Roi devoit la faire à ſes dépens, puiſqu'il ne la faiſoit que pour ſa famille.

Ce temps ſtérile en vertu, produiſit pourtant quelques citoyens; Villars, qui

n'aimoit, comme il le disoit lui-même, que l'argent de l'ennemi, & aussi capable de donner de bons conseils, que de gagner des batailles : Vauban, que son mérite avoit élevé, mais que des brigues de Cour écarterent des armées, & que sa *Dixme Royale* (1) immortalise autant que ses places : d'Huxelles, dont le caractere droit & franc est marqué dans la réponse qu'il fit au Roi, qui le railloit sur son célibat : *Je n'ai point encore trouvé de femme dont je voulusse être le mari, ni d'homme dont je voulusse être le pere* ; Boufflers, qui osa montrer dans une Monarchie les vertus d'un Républicain, & acquit autant de gloire à obéir, que les autres mettoient d'honneur à commander : Noailles, qui demanda à servir dans un temps où les Généraux étoient sans ambition & sans espérance, dans un pays où n'avoir pas de mauvais succès, étoit le plus glorieux qu'on pût attendre.

La domination sévere de Philippe, ou, pour mieux dire, les injustices de ses Ministres & les hauteurs de ses Favoris,

---

(1) On en défendit l'impression. C'étoit encore un crime auprès de M. de Chamillard, d'être citoyen.

contribuerent aux malheurs de la France; en nous obligeant de porter nos forces en Espagne, où l'ennemi feroit mort de faim, & ne feroit peut-être pas entré, si l'Espagnol eût été content de son Roi. Orry traita le peuple avec dureté; il alla en Espagne pour gouverner les finances, & il les vola. Taxes, exils, confiscations, tout fut employé; & ce Ministre seul fit perdre à Philippe plus de sujets que toute la puissance de l'Archiduc.

CHAPITRE V.

Le Duc d'Orléans. Siege de Turin.

LES deux premieres années avoient été mêlées de succès & de revers. L'année 1704 vit changer la face de l'Europe: l'Allemagne fut en un moment délivrée des François; l'Espagne, presque conquise par le Portugal, qui venoit d'entrer dans la grande Alliance, & dont les troupes étoient fortifiées de celles d'Angleterre & de Hollande. L'Archiduc Charles prit le titre de Roi; & la bataille d'Hochstet, si imprudemment donnée, si lâchement soutenue, nous ôta

cent lieues de pays, &, du Danube, nous jetta sur le Rhin.

L'Electeur de Baviere, Tallard, & Marsin s'accuserent mutuellement de cette défaite, si funeste par ses suites, si honteuse par ses circonstances. Villars, seul homme qu'on pût opposer à Marlborough, avoit été condamné à se battre avec Cavalier, pour s'être brouillé avec l'Electeur. Le Roi en reçut la nouvelle avec autant de fermeté que d'étonnement. Mais quand tout le monde fut retiré, il avoua à Me. de Maintenon, qu'il ne s'étoit jamais senti si ému; & sur ce qu'elle lui dit, qu'il falloit s'humilier sous la main de Dieu: » Ah! Madame, répondit-il, trente ba- » taillons François prisonniers de guer- » re!" La veille, un de nos soldats avoit dit au Prince de Bade: » J'ai l'honneur » d'être François."

Le Pere de la Chaise avoit préparé un discours de consolation. Le Roi le voyant entrer, lui dit: » Mon Pere! on n'est pas » toujours heureux: Dieu punit la France, » il faut se soumettre à sa volonté." Nul changement dans sa maniere de vivre, nulle émotion sur son visage, nulle foiblesse dans ses discours; il consola les veuves; il remercia Marsin, de n'avoir pas désespéré du rétablissement de nos affaires; il ne parut jamais si grand.

(1) L'année suivante fut plus glorieuse pour la France, mais plus funeste à l'Espagne. Nice & Ville-Franche, places importantes, furent prises : la victoire de Cassano disputée à Eugene par Vendôme avec avantage : la Champagne garantie d'invasion par Villars que Malborough n'osa attaquer : en Flandre, Hui pris & perdu ; Dieſt, pris & gardé, l'armée conservée. Mais en Espagne, Orry devenu Ministre de la guerre, ternit la gloire de Philipppe & amassa de l'argent : chaque Ville que le Roi prendroit en Portugal, devoit lui valoir cent pistoles de pension : le Roi prit dix villages ouverts : Orry eut une pension de mille pistoles. Mais Tessé leva le siege de Gibraltar : les Portugais prirent quelques Villes importantes : Barcelone se rendit à l'Archiduc, Gironne se déclara pour lui : le nombre des partisans d'Autriche augmenta, & les Espagnols virent avec plus d'indignation les hérétiques profaner les Eglises que détrôner leur Roi.

L'Electeur de Baviere résolut de passer l'hyver à Paris, pour concerter avec le Roi le plan des opérations du printemps.

(1) 1705.

Cette résolution allarma tous les amis du Ministre : il se plaindra d'avoir été mal servi, la derniere campagne ; il dira la vérité, & la vérité perdra Chamillard. Cependant le Roi desiroit de conférer avec l'Electeur, qui ne vouloit qu'être invité. On connoissoit le foible de Louis : on lui dit que Mr. de Baviere prétendoit un fauteüil, auquel ce Prince n'avoit jamais pensé : si on le lui refuse, il s'en plaindra comme d'un affront ; si on le lui accorde, l'Europe accusera le Roi de foiblesse. Delà l'armée de Flandres abondonnée aux instructions de Chamillard & aux fautes de Villeroi. L'Electeur ayant su cette petite intrigue : dit, » Je n'ai qu'un pliant » devant le Roi d'Angleterre : je n'au» rois point embarrassé celui de France » des puérilités du cérémonial : la gloire » & la vertu sont commodément assises » par-tout. "

La bataille de Ramillies fut presque aussi vîte perdue que donnée, malgré tous les effors de la Maison du Roi, qui, victorieuse, mal soutenue, enfoncée, ralliée, ébranlée, se retira enfin en bon ordre. Tout le reste fuït, se dispersa, gagna les Villes, & les défendit mal.

Il n'y eut qu'un cri contre le Maréchal de Villeroi. Me. de Maintenon, quoi-

que sa meilleure amie, engagea le Roi, qui balançoit entre son favori & le public, à le sacrifier au bien de l'Etat, en le représentant comme le plus imprudent des Généraux. Villeroi rappellé attribua tout à Chamillard, qui ne lui avoit point donné avis de l'arrivée des troupes de Marsin. Le Roi, pour lui épargner les railleries des Courtisans, lui accorda un entretien particulier, mais ne voulut point entendre ses excuses. La Duchesse de Bourgogne dit : » On ne donne point » son argent à jouer aux gens malheu- » reux. " Le Maréchal, outré du reproche public d'incapacité, rejetta toutes les bontés de son maître, & se plaignit si amérement, qu'il tomba dans une espece de disgrace.

(1) Nos affaires alloient mieux en Italie. Le Duc de Vendôme écrivit au Roi: *Je battrai l'ennemi*; & le lendemain, il surprit à Calcinato le Comte Reventlau, Général Danois, lui tua trois mille hommes, en fit huit mille prisonniers, & ne perdit que sept cents des siens. Plein d'espérances & de projets, il eut ordre de partir d'Italie pour remplacer Villeroi en

(1) 1706, 19 Avril.

Flandres ; il partit, & l'Italie fut perdue, sans que la Flandre fût regagnée.

On délibéra long-temps sur le successeur qu'on lui donneroit. Le Duc d'Orléans parut propre à consoler l'armée, qui regrettoit fort Mr. de Vendôme. Mais ses débauches l'avoient déja écarté du Commandement. Sa licencieuse Cour de St. Cloud n'étoit composée que de beaux esprits philosophes, célebres par leurs amours ; de La Fare, Capitaine de ses Gardes, arbitre de ses plaisirs ; de l'Abbé de Grancey son Aumônier, qui l'égayoit par des Vaudevilles, & ne le fatiguoit pas de Messes ; du Vicomte de Polignac, du Marquis de Nesle, dont les femmes s'étoient liguées contre la dévotion ; de d'Effiat, de Simiane, de Clermont, de Conflans, jeunes voluptueux qui copioient leur maître ; de Fontenelle, qui, trop flatté des familiarités du Prince, alloit quelquefois avec lui consulter les Magiciens, & souvent indigné de tant d'impies propos de table, dit un jour : » Voilà pour des Gentils-» hommes, de bien basses plaisanteries ! » Les désordres de cette petite Cour ne furent point ignorés du Roi : il reprit plusieurs fois son neveu de cette espece de fureur qui faisoit trembler toutes les me-

res du quartier St. Honoré, & qui le portoit tantôt dans des lieux consacrés à la *piété*, tantôt dans d'autres consacrés au plus effréné libertinage. L'Abbé Dubois étoit soupçonné de s'être marié pour donner une honnête femme au Prince, moins sur de bonnes preuves, que sur ce qu'on croyoit capable de tout un homme qui disoit : » Le jour où je serai Prê-
» tre, sera le jour de ma premiere Com-
» munion. " Le Lieutenant de Police plaçoit autour des maisons publiques, où le Duc d'Orléans s'amusoit, une Compagnie du Guet, qui rendoit compte de ses actions & veilloit à sa sûreté. Certainement le Roi étoit pardonnable de confier ses armées à un homme de bien, plutôt qu'à ce jeune Prince.

Le Duc d'Orléans, piqué de se voir dans l'inaction, exhaloit son chagrin par des remarques judicieuses sur les fautes des Généraux, & se consoloit, avec les Princes de Condé & de Conti, du malheur d'être Prince du Sang : car il feignoit de croire que c'étoit-là la seule cause d'exclusion. D'abord ces discours frondeurs déplurent ; ensuite ils parurent si justes, qu'on espéra qu'un Prince qui projettoit tant de grandes choses, en pourroit exécuter quelqu'une. Le Roi le consulta sur

la position de l'armée de Flandres : le Duc d'Orléans répondit, qu'on seroit battu si l'on étoit attaqué : la déroute de Ramillies prouva la justesse de ses observations, & détermina son oncle à l'employer. Mais on exigea de lui, sinon plus de pureté de mœurs, du moins plus de décence. S'étant plaint à Me. de Maintenon de l'excessive froideur du Roi : » Vos galante-
» ries, lui dit-elle, en font l'unique cau-
» se : il est là-dessus d'une extrême sé-
» vérité, & V. A. R. d'une licence qui
» scandalise les plus indulgents. " Le Duc d'Orléans répondit, qu'il n'étoit point de passion qu'il ne sacrifiât au Roi, & que l'envie de lui plaire & de le servir étoit celle qui régnoit le plus fortement dans son cœur. Me. de Maintenon le prenant au mot, lui demanda s'il lui sacrifieroit Mlle. Sery, qu'il aimoit alors avec autant de publicité que de constance. Ces paroles réveillerent en lui les sentiments d'honnêteté : il rougit de vivre dans les plaisirs : il craignit de partager le déshonneur de sa maîtresse, & la gloire fit taire l'amour. Me. de Maintenon prit son silence pour un consentement, & ajouta :
» Puisque vous renoncez à cette fille,
» votre paix sera bientôt faite. " Me. de Dangeau est appellée. Le Prince est applau-

di. On lui présente du papier & de l'encre. On en obtient un congé absolu à Mlle. Sery. Sur le champ Me. de Dangeau part pour Paris, va chez la maîtresse, & lui remet, en grande compagnie, la lettre du Prince. Mlle. Sery chassée se retire dans un Couvent, & publie qu'elle a quittée la premiere (1). Le Roi se flatte que ce premier hommage que son neveu rend aux mœurs, sera suivi d'une conduite plus réguliere, & l'en récompense en lui donnant le Commandement des troupes d'Italie. Le Duc d'Orléans reçoit cette marque de confiance avec des transports de joie : la Cour & la Ville approuvent ce choix : l'armée se croit désormais invincible.

Mais le Roi jugeant que le Prince, avec tous les talents d'un grand Capitaine, n'en avoit pas l'expérience, l'assujettit à des ordres précis, destinés à modérer la fougue de son courage, & qui ne servirent qu'à faire échouer toutes ses entreprises.

L'Historien du Duc d'Orléans attribue ces ordres à Me. de Maintenon, trop complaisante pour Me. la Duchesse de Bour-

(1) Mémoire de Me. de Bonju.

gogne, qui, convaincue de l'habileté du nouveau Général, crut la perte de son pere assurée, si on ne lui lioit les mains.

Il est vrai que cette Princesse fut vivement affligée des premiers soupçons contre le Duc de Savoye : elle parut fort émue, quand on lui annonça que le Roi avoit ordonné qu'on arrêtât & qu'on désarmât ses troupes. Que son pere vainquît, ou qu'il fût vaincu, elle avoit des larmes à répandre, ou sur sa famille, ou sur celle qui l'avoit adoptée. Les Courtisans, témoins de cette affliction, crurent que ses pleurs étoient plus d'une Savoyarde que d'une Françoise ; & de-là, ces bruits calomnieux, que le public reçut avidement & que les Historiens nous ont transmis. Me. de Maintenon qui en savoit la premiere origine, lui disoit souvent : » Madame, si vous ne vous contraignez, » ce pays-ci sera pour vous un enfer. " L'attachement de la Duchesse pour la France, s'accrut avec l'âge. Sortie à onze ans de Turin, elle avoit oublié sa patrie & sa Maison : ses enfants devoient l'attacher au pays où ils devoient régner ; & ses lettres disent qu'elle fut la mere la plus tendre : les bontés du Roi, qu'elle ne se lassoit pas de voir, & qui ne se lassoit pas

d'elle, étoient un nouveau lien : son amitié pour la Reine d'Espagne, l'auroit mise du parti de sa sœur contre un pere qui vouloit la détrôner, quand même des motifs plus puissants n'auroient pas agi sur elle.

Quoi qu'il en soit, croire que Me. de Maintenon ait balancé un moment entre le Duc de Savoye & le Roi, dire qu'elle sauva Turin par égard ou par pitié pour la Duchesse de Bourgogne, c'est une absurdité, que les plus fortes raisons n'ôteront point de l'esprit des imbécilles qui l'admettent. Louis gêna son neveu par le Maréchal de Marsin, parce qu'il se défioit du courage d'un jeune homme trop ardent, & de la prudence d'un Général qui n'avoit fait que deux campagnes & des réflexions. On peut le blâmer d'avoir donné de mauvais ordres, mais non d'en avoir donné de précis.

(1) Le Duc d'Orléans partit de Paris, chargé de dettes qu'il avoit contractées pour le bien de l'État. En passant à Turin, il vit les travaux du siege, & les vit très-mal conduits. La Place étoit attaquée par l'endroit le plus fort : on n'y jettoit

---

(1) 1 Juillet.

pas une bombe, tandis que les assiégés foudroyoient le camp François, & que leurs mortiers inondoient les tranchées d'une grêle de pierres. C'étoit la Feuillade qui faisoit cette belle manœuvre : & on l'imputoit encore à la Duchesse de Bourgogne. On disoit que la Feuillade avoit jetté sur elle un œil téméraire, n'osoit lui montrer ses feux, & tâchoit de les lui faire entendre en sauvant la Capitale de son pere.

Le Duc d'Orléans trouva une armée mal pourvue, désolée par les maladies, mal équipée & très-foible. Celle de la Feuillade qui faisoit le siege, étoit dans l'abondance : Chamillard, dont il étoit gendre, s'étoit épuisé pour elle de soins & d'attentions. Le Prince demanda vingt bataillons à la Feuillade, & ce renfort le mit en état de résister au Prince Eugene, qui pénétroit dans le Piémont pour ravitailler Turin. Il arriva plutôt que lui aux environs de la Place assiégée. Il fut indigné de voir le siege aussi peu avancé qu'il l'étoit deux mois avant : aucune attaque n'avoit réussi, toutes les batteries avoient été mal placées : les ouvrages les plus menacés étoient encore entiers. La bravoure ne manquoit pas aux troupes; mais l'habileté manquoit au Com-

mandant. La Feuillade s'excusa sur l'affoiblissement de son armée, causé par le secours donné au Duc d'Orléans, & sur l'ignorance de ses Ingénieurs. Mais on ne douta point que les assiégés n'eussent des intelligences dans notre camp, & ne fussent avertis de tous nos desseins.

Le Roi consulta sur ce siege le vieux Vauban, qui le pria de lui permettre d'en aller conduire les travaux : » Mais, M. » le Maréchal, lui dit le Roi, songez-» vous que cet emploi est au-dessous de » votre dignité ? Sire, répondit Vauban, » ma dignité est de servir l'Etat : je lais-» serai le bâton de Maréchal de France » à la porte, & j'aiderai peut-être le Duc » de La Feuillade à prendre la Ville. " Le lendemain cet homme qui mettoit l'honneur à mépriser les honneurs, fit de nouvelles instances, & fut refusé par estime (1). Me. la Duchesse de Bourgogne, qui n'apprit ce refus qu'avec toute la Cour, fut encore accusée de l'avoir inspiré à Me. de Maintenon, & par elle au Roi.

Le Prince Eugene, de concert avec le

(1) Mémoires de Dangeau.

Duc de Savoye qui l'avoit joint, résolut d'attaquer le Duc d'Orléans ; les ordres qu'ils donnerent pour le lendemain, supposoient qu'ils savoient, ou du camp, ou de Versailles, ceux qu'avoit Marsin de les attendre dans ses retranchements. Le Duc d'Orléans représenta que les retranchements étoient faits à la hâte, l'armée affoiblie par les différents postes qu'il falloit garder, la retraite impossible si les lignes étoient forcées. Les vieux Officiers répétoient les mêmes raisons. Alors Marsin montra l'ordre du Roi, qui défendoit de chercher le combat ; il s'éleva dans le Conseil un cri d'indignation unanime : le Duc d'Orléans dit : *Hé bien ! laissons-nous égorger par obéissance.* Devoit-il se charger de l'événement ? Une victoire l'auroit justifié auprès du Roi, & une moindre défaite auprès du public. Mais il crut que ses plus redoutables ennemis n'étoient pas ceux qu'il alloit combattre.

Le lendemain, il est attaqué : tout ce qu'il a prévu, arrive : le retranchement est forcé ; les troupes dispersées dans les différents postes, battues en détail ; la déroute générale : Marsin cherche la mort en Héros, honteux d'avoir fait le personnage d'un pédant. Le Duc d'Orléans,

couvert du sang ennemi & du sien, déſeſpéré de voir fuir ſon armée, réduit à défendre ſa vie, tuant de ſa main tout ce qui ſe préſente à lui, eſt enfin emporté hors de la mêlée; & fidele à l'amitié comme à la gloire, demande ſi l'Abbé de Grancey, tombé à ſes côtés, vit encore, & ſi ſes bleſſures ne ſeront pas panſées avant la fin du combat.

La retraite fut une fuite : l'artillerie, & les munitions de guerre & de bouche furent abandonnées. On délibéra ſi pour conſerver l'Italie, on ſe retireroit ſous Cazal, ou ſi, pour garantir le Dauphiné, on iroit à Pignerol. Le Duc d'Orléans ſuivit ce dernier parti, & fut trompé deux fois : on lui dit que le Duc de Savoye alloit rallumer la guerre dans les Cevennes, & que le paſſage de Cazal étoit gardé par ſix mille hommes : le premier de ces avis étoit auſſi faux que l'autre. Cette imprudence nous chaſſa du Modénois, du Mantouan, du Milanez, & rendit inutile la victoire que Médavy remporta deux jours après à Caſtiglione ſur le Prince de Heſſe.

Cependant le Roi, loin de lui reprocher d'avoir perdu l'Italie, ne penſa qu'à le conſoler d'avoir perdu une bataille. Le Duc d'Orléans fut accueilli comme

s'il avoit vaincu : chacun s'empressa de le voir : chacun loua sans peine un Héros malheureux. Mais au-lieu de dissimuler ses ressentiments, il se plaignit sans modération, & de La Feuillade, & de Chamillard, & de la Duchesse de Bourgogne. Me. de Maintenon, qu'il appelloit *la femme sans faute*, fut seule exceptée de ses plaintes & de ses menaces. Aussi ne se joignit-elle point aux ennemis, dont il fut depuis accablé.

Cependant le Maréchal de Villars soutenoit en Allemagne la gloire du nom François, faisoit lever le blocus de Fort-Louis, prenoit Drusenheim & Haguenau par ses Lieutenants, ravageoit le Palatinat, exécutoit le hardi projet de s'emparer de l'Isle du Marquisat, & en formoit de plus hardis encore pour la campagne suivante. Mais foible & peu craint malgré tous ses avantages, il ne put empêcher que les Electeurs de Cologne & de Baviere ne fussent mis au ban de l'Empire par Joseph, successeur de Léopold son pere, & héritier de ses prétentions, de son despotisme, de son caractere, de ses Ministres.

La France craignoit d'être envahie, & l'Espagne l'étoit. Tessé avoit ruiné une armée devant Gibraltar. Les Anglois &

les Portugais prirent toutes les Villes qu'ils attaquerent. Deux Huguenots réfugiés eurent toute la gloire de cette campagne, si funeste pour Philippe V : Mylord Comte de Gallowai, fils du Marquis de Ruvigny, & le Genéral Carle, éleve de Guillaume. Le premier, commandant toujours en chef, est connu : le second, né dans un village des Cevennes, élevé par son courage & par ses talents aux premiers honneurs, servant dans le même-temps la Reine d'Angleterre, le Roi de Portugal, les Etats-Généraux, & aussi fidele qu'utile à tous les trois, est digne d'être tiré de l'oubli où tombe souvent le premier mérite dès qu'il n'appartient pas au premier rang. Il prit Alcantara : il conduisit les travaux de Salamanque : il défendit Barcelone contre le Roi d'Espagne, qui en leva le siege après trente-sept jours de tranchée ouverte : il fit cette belle retraite de l'Andalousie que le Maréchal de Berwick admiroit tant, & mille autres actions (1) glorieuses, dont le récit seroit suspect dans la bouche de son neveu, & auxquelles il ne manquoit que d'être faites pour sa patrie.

---

(1) V. Tindal, continuation de Rapin Thoyras.

L'Archiduc, maître de la meilleure partie de l'Espagne, marche à Madrid. Le Roi & la Reine en sortent. Le Roi arrive en Roussillon sans argent : le Duc de Noailles lui en prête. Le peuple est dans la consternation : les Grands jurent de mourir fideles à Philippe : les Prêtres exhortent les habitants à l'obéissance. Tous fondent en pleurs, en voyant partir la Reine, sans équipage, sans suite; tous les cœurs la suivent à Beslanga, Château à vingt-quatre lieues de la Capitale, où elle se retire. Cette Princesse étoit pleine de courage & de vertu. Elle affermit les sujets dans leur fidélité, & son époux dans ses résolutions magnanimes. Souffrir la faim, la soif, coucher sur la dure, bercer elle-même ses enfants, vendre ses pierreries, congédier ses domestiques faute d'argent, voilà les extrêmités où elle fut réduite, sans se décourager, sans se plaindre. Elle chercha des secours de tous côtés : elle enrôla une multitude de paysans, & les eût volontiers ménés au combat. Un Ministre l'ayant allarmée sur les progrès de l'Archiduc : » Nous avons en» core des Villes, répondit-elle. Mais si » on nous les enleve! chassée de la der» niere, reprit-elle, j'irai dans les mon» tagnes, & je gravirai de rocher en ro» cher

» cher avec mes enfants dans mes bras,
» jusqu'à ce qu'on nous tue. »

Une ame si élevée devoit avoir de l'ascendant sur les autres ames. Elle gouvernoit Philippe; mais elle étoit gouvernée elle-même par la Princesse des Ursins, qui l'avoit enchaînée en adoucissant par toutes les complaisances Françoises l'ennui que l'étiquette du Palais causoit à une jeune Reine, environnée de Dames vieilles & tristes, condamnée à ne rire qu'à propos, & réduite au monotone plaisir de la conversation.

En ce temps-là, les trois plus puissants Etats d'Europe étoient soumis à trois femmes : l'Angleterre, à Me. de Marlborough; la France, à Madame de Maintenon; l'Espagne, à Me. des Ursins. Qu'on me permette de dire un mot de celle-ci.

Me. des Ursins, auparavant Princesse de Chalais, eut une naissance illustre, les agréments de l'esprit, les graces de la figure, des manieres pleines de noblesse, en un mot, tout, hormis un cœur honnête. Elle fut de toutes les intrigues de la Cour, & ne parut jamais en être. Me. de Maintenon cherchant une femme qui pût élever la Reine d'Espagne, jetta les yeux sur elle. Me. des Ursins avoit éprouvé l'infortune, & sembloit propre à former

une Princeſſe, dont la vie alloit être un enchaînement de malheurs. A force de répéter qu'elle penſoit en homme, on l'avoit cru. Dès qu'elle fut en Eſpagne, elle eut toute l'autorité. Le jeune Roi, amoureux de toutes les femmes par tempérament, les fuyoit toutes par piété, & étoit livré à la ſienne par beſoin. La Princeſſe des Urſins profita de cette maladie. Elle obſédoit ſans ceſſe la Reine qui en avoit le remede, & qui le vendoit fort cher à ſon époux. Philippe refuſoit il une grace ? rejettoit-il un conſeil ? tous les plaiſirs diſparoiſſoient pour lui ; on l'abandonnoit à ſes deſirs ; on le condamnoit à mourir d'amour. La Princeſſe des Urſins étoit appellée ; elle mettoit un prix aux complaiſances conjugales ; & ce prix étoit une déférence aveugle pour la Reine & pour celle qui la déterminoit à ces faveurs.

Son premier ſoin fut de détruire Portocarrero, l'ami du Roi ; & le ſecond, de perdre le Cardinal d'Eſtrées, qui étoit le ſien. Cet Ambaſſadeur, durement traité, retourna en France, & laiſſa ſa place à l'Abbé d'Eſtrées, ſon neveu, qui ne fut pas moins perſécuté que ſon oncle. La Princeſſe des Urſins décacheta une de ſes lettres au Roi de France, & y mit de ſa

main une apostille pour d'Aubigné, son favori. Louis XIV fut instruit de cette supercherie, & la rappella.

Tout languit dès qu'elle eut quitté l'Espagne. La Reine séchoit d'ennui; le Roi ne vouloit plus entendre parler d'affaires; leurs lettres à Louis XIV ne lui demandoient plus, ni argent, ni soldats; elles ne demandoient que la Princesse des Ursins. L'un & l'autre pressoient à l'envi son retour. Il leur fut enfin accordé, malgré l'aversion de Louis pour les femmes ambitieuses. A son arrivée à Madrid, tout changea de face, l'espérance revint, l'abattement cessa, le Roi ne respira que la guerre, la Reine ne craignit plus d'être détrônée; en un mot, la Camerera Mayor fut reçue, écoutée, applaudie comme la Divinité tutelaire de l'Espagne.

Me. des Ursins, si elle réfléchissoit sur elle-même, devoit être étonnée du rôle qu'on lui donnoit, & se demander par quel enchantement on la croyoit capable des plus grandes choses, elle qui ne se sentoit propre qu'aux petites intrigues. Son esprit étoit agréable, mais sans étendue & sans lumiere, au-dessus de son sexe, mais au-dessous des affaires: sa dévotion, superstitieuse, son humeur, sujette aux caprices. » Elle ne sait, disoit Me. de

» Maintenon, porter la bonne ni la mau-
» vaife fortune. » Son air affable & ouvert lui gagnoit les cœurs; fon ambition les lui ôtoit. Dans fa jeuneffe, elle avoit eu des paffions, qu'on avoit oubliées, mais dont on fe fouvint quand on la vit agacer dans fa vieilleffe le Marquis d'Aubigné, Envoyé de France à Madrid, le difputer aux plus belles Efpagnoles, & le ravir aux plus coquettes.

En rentrant en Efpagne, elle ne s'occupa que de fes vengeances. Me. d'Aguerri fut exilée; elle avoit été amie du Cardinal d'Eftrées. Ce crime fit oublier la part qu'elle avoit eue au teftament. L'Oratorien qui l'avoit négocié, fut renvoyé en France pour la même raifon. Le Jéfuite Daubenton, Confeffeur de Philippe, fut difgracié, pour lui avoir parlé d'une affaire d'Etat fans la permiffion de la Reine. Dès que Me. des Urfins n'eut plus à combattre les Ambaffadeurs François, elle traverfa les Miniftres Efpagnols. Son orgueil, autant que fa faveur, la rendit odieufe aux Grands; les Grandes s'en plaignirent fouvent à la Reine, qui ne fachant pas que les Favorites ne font jamais pour le peuple ce qu'elles paroiffent aux yeux des Princes, répondit toujours, qu'elle ne connoiffoit pas de meilleure

femme. Me. des Urſins paſſoit la moitié de ſa vie à conſeiller ſes maîtres, & l'autre moitié, à leur cacher les défauts de ſes Conſeils. Elle préſidoit à toutes les délibérations, ſans être admiſe au lieu où elles ſe prenoient. Les Ambaſſadeurs traitoient avec elle; les Généraux lui rendoient compte des ſieges, des marches, des combats; les Miniſtres n'oſoient la contredire; & Berwick même feignoit de ne vaincre que d'après ſes ordres. Les créatures de Portocarrero témoignerent leur mécontentement contre la domination d'une femme. On l'accuſa d'avarice; on fut indigné de ce qu'elle avoit demandé & obtenu la Souveraineté de la Roche en Flandres; on dit qu'au moment où ſes maîtres fuyoient de leur Capitale, elle n'étoit occupée que de ſes meubles & de ſa toilette; on lui reprocha ſa confiance pour le Jéſuite de Cienfuegos, à qui elle avoit aſſigné une penſion de vingt mille piſtoles, dont cet homme de bien ſe ſervoit pour acheter des ſujets à l'Archiduc.

La Princeſſe des Urſins craignit que ces murmures n'allaſſent juſqu'à Verſailles, & qu'elle n'y fût encore rappellée. Pour ſe maintenir contre tous ſes ennemis, elle mit la Cour de France dans ſes intérêts, & inſenſiblement y fit entrer le Roi qui

la craignoit, Me. de Bourgogne, qui la haïssoit, & Me. de Maintenon, qui ne l'estimoit pas. Dans toutes ses dépêches, elle prit un ton de franchise, de modération, de droiture, qui persuada même au Marquis de Torcy, que sa disgrace avoit changé son caractere. On lui avoit reproché sa hauteur & son inflexibilité; elle affecta une extrême douceur, & implora toujours la clémence du Roi pour ceux contre lesquels elle aigrit sa justice. Louis s'étoit souvent plaint des contradictions qu'il trouvoit entre ses relations & celles de ses Ambassadeurs; elle les concerta si bien avec eux, qu'il crut être servi avec une égale droiture par ses Envoyés & par elle. Me. de Maintenon, implacable contre tout ce qui manquoit de moeurs, mais trop favorable peut-être à tout ce qui en avoit l'apparence, avoit été offensée de sa passion pour le Marquis d'Aubigné, non qu'elle ajoutât foi aux bruits qui s'étoient répandus, mais par sévérité contre les imprudences qui y avoient donné lieu. La Princesse des Ursins, pour qui l'amour étoit un jouet plutôt qu'une occupation, renvoya si promptement d'Aubigné, que le sentiment d'estime qu'on a pour l'innocente, se joignant à celui de pitié qu'on a pour une

calomniée, Me. de Maintenon devint son plus ferme appui.

Les Alliés ne furent point profiter des méfintelligences que le crédit d'une étrangere formoit entre les Espagnols & Philippe V. L'Archiduc, maître de Madrid, y fut proclamé Roi par son armée, & rejetté par le peuple. Ses manieres Allemandes, ses mépris pour les mœurs d'Espagne, son penchant à traiter comme un pays de conquête, un pays qu'il réclamoit comme son patrimoine, & sur-tout les cruautés des Anglois, lui aliénerent les cœurs. Philippe étoit si sûr de les avoir tous pour lui, qu'il n'oublioit rien pour engager à une bataille l'Archiduc, qui aimoit mieux épuiser insensiblement son ennemi par des sieges, que hasarder un combat dont la perte le renvoyoit lui-même en Autriche. Sur la fin de l'année, il rentra dans Madrid, aux acclamations du peuple, qui avoit maudit son concurrent. On brûla le portrait, l'étendard, les édits de l'Archiduc, qui fut toujours entêté de sa chimérique Royauté, quoique convaincu qu'il n'avoit point à la Couronne le droit qui fait valoir tous les autres, le consentement des peuples.

CHAPITRE VI.

L'année 1707.

LE Duc d'Orléans fut envoyé en Espagne. Les ennemis en furent allarmés. Les Espagnols reprirent courage. Ils l'aimoient comme un de leurs Infants. Ils croyoient voir en lui leur Reine Marie-Louise d'Orléans, qu'ils avoient empoisonnée, & dont ils adoroient la mémoire. Cette Princesse l'avoit demandé à Monsieur, pour l'élever en Espagne, comme Prince des Asturies; Charles II y avoit consenti, en disant : » Si nous n'avons » point d'enfants, les Espagnols auront » un Roi élevé parmi eux ; & si nous » en avons, la Nation se l'attachera par » un brillant appanage." Monsieur, par tendresse pour un fils unique, avoit rejetté ces offres; & ce refus fit perdre à ce fils une Couronne; à l'Espagne, une partie de ses Etats, & à l'Europe, la tranquillité. La Princesse des Ursins étoit indifférente au Duc d'Orléans. Plein de respect pour son sexe, sans égard pour son crédit, il la traita, dès les premiers jours, avec beaucoup de politesse & de

hauteur. Me. des Urfins voulut entrer avec lui dans les liaifons les plus étroites, & dans tous les détails de la campagne. Le Prince lui répondit en petit-fils de Roi. Elle lui cita l'exemple de Philippe, & les égards de Louis pour Me. de Maintenon; il répliqua qu'il prétendoit fervir de modele, & n'en fuivre aucun. De-là une haine fourde, & enfuite une rupture ouverte. Le Duc d'Orléans fronda tous les avis de Me. des Urfins. Les Grands protégés par lui murmurerent tout haut, & fa préfence fit difparoître ce crime nouveau de leze-Majefté, qui confiftoit à la contredire. Il lui dit des chofes fi fortes, & elle en avoit tant à fe reprocher, qu'elle craignit une feconde difgrace, & tâcha de le difgracier lui-même. Le Maréchal de Berwick plus complaifant, trouva dans la Favorite tout l'appui que pouvoit fouhaiter la jaloufie contre un Prince qui venoit lui ravir le commandement de l'armée. Il n'avoit pu engager l'Archiduc à une action; il efpéra d'y forcer Mylord Galloway, plus préfomptueux & plus habile. Il écrivit le 21 Avril à Madrid, que, fans attendre de renfort, il feroit lever à l'ennemi le fiege de Villena. La Princeffe des Urfins pria le Roi de cacher cette lettre au Duc d'Orléans : » Il

» s'exposera trop, il exposera trop l'ar-
» mée : c'est notre derniere ressource ;
» si nos deux Généraux sont battus, les
» troupes n'auront plus aucune confian-
» ce ; " & toutes les puérilités auxquelles le sérieux de celui qui les dit, & la foiblesse de celui qui les écoute, donnent du poids.

(1) Berwick s'approche d'Almanza. Au premier bruit de cette marche, Mylord Galloway quitte le siege de Villena. Le Maréchal de Berwick l'attendit, & le craignoit si peu, qu'il lui permit un libre passage. La victoire fut long-temps disputée. Le Duc d'Orléans, qui avoit plutôt senti que su qu'on alloit se battre, étoit parti de Madrid fort précipitamment : il arrive sur la fin du combat ; il voit les ennemis en désordre. Berwick a la gloire de les vaincre, & lui laisse celle de les poursuivre. Le Maréchal lui jure qu'il a été attaqué. Le Duc d'Orléans feint de le croire, mais fait éclater son ressentiment contre la Princesse des Ursins ; il se plaint des mysteres de la Cour de Madrid ; on lui répond qu'on l'a trompé & retenu par amitié ; il s'emporte contre

(1) 25 Avril.

une amitié qui le déshonore. Philippe lui écrit : *M. de Berwick a beaucoup fait ; il reste encore plus de choses à faire, & je ne doute pas que vous ne les fassiez.* Me. des Ursins, instruite de la haine de Me. la Duchesse de Bourgogne contre le Duc d'Orléans, s'attribue, auprès d'elle, tout le mérite de l'affront fait à leur ennemi commun.

Cependant le Prince songe à s'en venger par la conquête du Royaume de Valence. Requena, Valence, Sarragosse, se rendent à discrétion. Dédaignant ces petits succès, il projette le siege de Lérida, une des plus fortes places d'Espagne, & l'écueil du grand Condé. Les deux Rois approuvent ce projet. Il tire de France la grosse artillerie ; il s'empare des environs de la ville ; tous les jours nouvelles entreprises, & pas un échec. L'ennemi n'ose paroître devant lui, & se refugie enfin sous le canon de Barcelonne.

La place est investie. Avant d'en commencer l'attaque, on veut être pourvu de tout ce qui peut en assurer le succès. Me. des Ursins retarde l'arrivée de l'artillerie & des munitions. Le Duc d'Orléans demande les provisions de guerre & de bouche, qui sont dans le Royaume de Valence ; on les lui refuse : il de-

mande des affûts de canon ; on lui en refuse encore : il demande de l'argent, on n'en a point pour lui, mais on n'en manque pas pour des fêtes & des mascarades. Les Officiers-Généraux se déchaînent contre le Prince imprudent, qui, dénué de tout, observé par Gallowai, entreprend le siege le plus difficile. Berwick le conjure de l'abandonner, & ensuite écrit en France, que la place est imprenable. Le Duc d'Orléans, outré de ces propos décourageants : « Le siege, dit-il, ne sera » pas fini à la St. Martin ; hé bien ! nous » serons encore ici à Noël. » Il ouvre la tranchée, & neuf jours après donne l'assaut. La garnison se retire dans le Château. Il abandonne la Ville au pillage ; mais il prend de si bonnes mesures contre la cruelle avidité du soldat, que ce désordre se fait avec un ordre admirable. La citadelle résiste plus long-temps. La vigueur avec laquelle la ville a été attaquée, a épuisé les munitions ; cependant le soldat, animé par le butin, est plein d'impatience & d'ardeur : le Duc d'Orléans, certain que la place ne peut être secourue, aime mieux perdre du temps que des hommes. Enfin, il se prépare à faire jouer les mines. Le Prince de Darmstadt promet de capituler le lendemain. Le

Duc d'Orléans ne lui donne qu'une heur pour se déterminer, & acheve par sa fer meté une entreprise commencée malgr l'avis du Maréchal de Berwick, & tra versée par ceux qui devoient la favori ser. Le jour même que la place se rend il reçoit ordre d'en lever le siege. Per dant ce temps-là, le Marquis de Bay prer Ciudad-Rodrigo, & le Duc de Noaill s'empare de Puy-Cerda, & de toute Cerdagne, & bâtit à Puy-Cerda une tadelle aux dépens de la Cerdagne Es gnole.

Le Duc d'Orléans fut reçut à Madr comme le libérateur de la nation. Le ne le haïssoit pas; quatre ans auparav il avoit donné une déclaration en f veur, comme une interprétation du ment de Charles II; mais la Reine lassoit point de le voir & de l'adr La Princesse des Ursins le vantoit toutes les exagérations d'une person craint de n'être pas crue. Le Duc léans jouit modestement de sa gl de la confusion de son ennemie. jette de conquérir le Portugal la gne prochaine. Après avoir tenu fonds du baptême le Prince des au nom de Louis XIV, il par Versailles, où il reçut des ap

ments d'autant plus flatteurs, que d'autres Généraux en avoient mérité.

Le Maréchal de Villars surprit en Allemagne les lignes de Stolhoffen, se fit rendre les prisonniers de la seconde bataille d'Hochstet, mit à contribution cent lieues de pays, *& fit bien ses affaires & encore mieux celles de la France*, pour me servir des termes du Roi. Le Maréchal de Tessé délivra Toulon attaqué par le Duc de Savoye & par le Prince Eugene. La Flandre fut tranquille. Malborough, au-lieu de gagner une bataille, se rendit en Saxe pour engager Charles XII dans la Grande-Alliance : le Suédois répondit : *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre* : (1) & ces paroles, dit-on, déterminerent les Alliés à repasser le Var.

Rem. de Mr. de V. Tom. VI, p. 9.

(1) » Le respect pour la vérité dans les plus » petites choses, oblige à relever le discours que » notre Auteur fait tenir par Charles XII, au » Duc de Marlborough. *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre.* Ce Général Anglois n'étoit point » auprès du Roi de Suede, dans le temps du » siege. Il le vit dans Altranstad en Avril 1707, » & le siege fut levé au mois d'Août. Charles » XII d'ailleurs ne se mêla jamais de cette guer- » re, il refusa constamment de voir tous les » François qu'on lui députa, &c. »

Quoique cette année eût été très-glorieuse, la France n'étoit pas moins épuisée, & déja elle avoit fait demander la paix par l'Electeur de Baviere. On introduisit les billets de la caisse des emprunts; on décria le papier qu'on jetta dans le public; on toléra les plus criantes vexations des Financiers; on chargea les Ecclésiastiques d'exhorter le peuple à payer exactement les impôts; & sur les plaintes des Fermiers, on écrivit (1) à tous les Evêques du Royaume une Lettre, où on leur ordonna d'ériger en péchés les fraudes dans l'acquit des droits du Roi, &

(1) Voici cette Lettre singuliere: elle est du Marquis de Torcy. *Monsieur, le Roi ayant égard aux justes remontrances des intéressés dans ses Fermes, qui se plaignent depuis plusieurs années, que les fraudes & les contrebandes qui se font par-tout impunément, leur apportent un notable préjudice, a pris des mesures convenables pour arrêter désormais de pareilles entreprises. Et Sa Majesté trouve bon de vous en donner avis, afin que vous concouriez avec elle aux moyens de faire cesser des fraudes si contraires à ses intérêts. Elle vous enjoint expressément, mais sous le secret, de tenir la main à ce que les Curés & autres employés à la confession dans votre Diocese fassent leur devoir dans une affaire de cette conséquence, où il s'agit si fort du bien de l'Etat. Je ne doute pas que vous n'entriez dans ces vues, qu'il est inutile de vous exposer plus au long.*

les rufes pour l'introduction des marchandifes prohibées. Un pareil ordre, que les cruelles circonftances où l'on fe trouvoit pouvoient feules juftifier, eft un monument de l'abus de l'autorité fuprême, & de la complaifance du Clergé, tant qu'on refpecte fes immunités. Dans un pays où le peuple n'eft foumis qu'aux loix qu'il fait ou qu'il approuve, frauder les droits du Prince eft un vol fait à la fociété, condamné par la Religion comme par la Jurifprudence; mais dans un Etat où les impôts font arbitraires, faire de la fraude ou de la contrebande un péché mortel, c'eft le plus inique des attentats du defpotifme contre la liberté naturelle & contre la confcience. Que le contrebandier foit envoyé aux galeres par le Souverain, mais du moins qu'il ne foit pas damné par le Prêtre.

CHAPITRE VII.

Siege de Lille.

1708.

ON tenta de faire une diverfion en envoyant en Ecoffe Jacques III. Le

Roi dit au Duc de Berwick : » Vous » entreprenez une affaire bien périlleuse. » Sire, répondit le Duc, ma harangue » est prête, & voilà mes gants. Ce projet avorta : une puissante flotte intimida les Seigneurs Ecossois, qui ne répondirent point aux signaux de Fourbin, heureusement arrivé au Golfe d'Edimbourg.

Le Duc d'Orléans, de retour en Espagne, ne trouva rien de prêt, & fut forcé d'abandonner son projet sur le Portugal. Il passa deux mois à Madrid, où il eut une Cour plus nombreuse que celle du Roi. Me. des Ursins l'environna d'espions; mais n'apprenant d'eux que des bagatelles, elle pria le Prince Pio, de lui rendre compte de toutes les démarches du Duc. Pio eut horreur de cette proposition, & s'enfuit en Sicile pour éviter le châtiment dont Me. des Ursins menaçoit sa vertu. Le Duc d'Orléans recevoit les plaintes de tous les mécontents, & réconcilioit le Roi avec son peuple. La Princesse des Ursins voulut qu'on rappellât Orry. Le Duc d'Orléans s'y opposa. Les Grands se partagerent, & la Cour fut déchirée de divisions dont l'Autrichien profita.

Après avoir tout disposé pour la campagne, il partit, assiégea Tortose, & fut encore traversé par Me. des Ursins. Il

la menaça de s'en prendre personnellement à elle, si l'entreprise échouoit. On ne fut point effrayé de ses menaces; on ne lui envoya point les secours qu'il demandoit; on écrivit même à Louis XIV, qu'il étoit assez fort pour tenir tête au Comte de Staremberg, Général de l'Archiduc. Là-dessus, Louis écrivit au Duc d'Orléans d'envoyer quinze Escadrons au Maréchal de Villars qui défendoit l'entrée du Dauphiné au Duc de Savoye. Le Prince n'obéit pas, répondit qu'il seroit battu s'il étoit affoibli, & obtint la révocation de l'ordre. Il tira des Provinces voisines de France ce qui lui manquoit du côté de l'Espagne; il fit de gros emprunts: il vendit les bijoux de sa femme; il emprunta cent mille écus sur ses équipages; il ne négligea ni les petits détails ni les petits succès; & ne pouvant attirer au combat Staremberg, il le mit hors d'état de rien entreprendre.

La Princesse des Ursins, aigrie contre lui, envoya un mémoire à Me. de Maintenon, où elle le combloit de louanges, & le noircissoit d'accusations. Pour décréditer ce qu'il avoit à dire contre elle, elle citoit vingt exemples de sa crédulité, & de sa foiblesse pour ses Favoris. Pour allarmer le Roi, elle insinuoit que le Comte

de Bezons, l'Agent du Duc d'Orléans à Madrid, étoit plus dévoué au neveu qu'à l'oncle. Et pour tourner à son avantage la piété de Me. de Maintenon, elle racontoit divers traits du libertinage & de l'indévotion du Prince. Elle lui faisoit un crime d'avoir maintenu, à force d'instances & de hauteurs, la Noblesse d'Arragon dans ses privileges dont on vouloit la dépouiller; d'avoir accordé une capitulation honorable à la garnison de Tortose, qui auroit dû être prisonniere de guerre; d'avoir accepté le dais qu'on lui avoit offert, à son entrée en cette ville; & surtout d'avoir employé l'autorité où la douceur eût réussi; d'avoir parlé de Louis XIV avec indifférence, & de Philippe V avec mépris (1).

(1) Lettre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins, du 25 Novembre 1708. *Je n'avois pas besoin, Madame, du mémoire que vous m'envoyez sur ce qui regarde le Duc d'Orléans. Je connois si fort votre droiture, & celle de tous ceux à qui il a eu à faire, que je n'ai pas douté un moment qu'il n'eût tort s'il s'en plaignoit. Je garderai ce mémoire pour le montrer au Roi, si on donne quelque chose là-dessus au public. Il ne me conviendroit point de le faire voir à d'autres, & le Roi même ne le verra pas sans votre consentement. Je sais, Madame, combien vous estimez & louez ce Prince. Mais ils ont tous une facilité à croire leurs domestiques, qui est insup-*

Me. de Maintenon vit du premier coup d'œil que ce mémoire avoit été dicté plutôt pour se justifier que pour perdre le Duc d'Orléans. Elle résolut de le supprimer. Mais le Prince ayant fait retentir le sallon de Marly de plaintes ameres contre Me. des Ursins, celle-ci pria son amie de présenter son mémoire. Le Roi donna en public des louanges au Duc d'Orléans ; & dans le particulier, lui fit des reproches qui furent vivement repoussés. Le Duc & la Duchesse de Bourgogne, soit par amitié pour la Princesse des Ursins, soit par prévention contre son ennemi, peut-être par égard pour le Roi & la Reine d'Espagne personnellement offensés par celui qui les avoit rétablis, se déchaînerent sans mesure contre le Duc d'Orléans. Ce Prince

---

portable à ceux qui vont droit. Ils m'en impatientent souvent. Ils sont tous d'une vérité qu'on ne peut trop louer & estimer, mais qu'ils tournent contre eux-mêmes en ne pouvant comprendre que les autres ne leur ressemblent pas. Le Roi est bien partagé sur cette sincérité & crédulité comme l'aîné de la famille. Ainsi, Madame, il est bien sûr, qu'il ne veut pas tromper son petit-fils. Il est vrai qu'il ne croit pas la paix si proche que tous nos guerriers la desirent. Mais il est bien vrai qu'il en connoît l'absolue nécessité : & vous en conviendriez, Madame, si vous étiez ici.

ne ſe laiſſa pas fouler aux pieds : il ſe moqua de la piété ſauvage du Duc de Bourgogne, des Miniſtres, des Généraux, des Favoris. Il avoit promis de ſe venger un jour de ſes ennemis ; & ſa haine s'exhala en bons mots. S'il y a quelque choſe d'honnête dans le reſſentiment, c'eſt la franchiſe, fût-elle trop violente.

En Flandre, la campagne ne fut qu'un tiſſu de fautes & de revers. Les intelligences qu'on avoit à Gand, en aſſuroient la conquête. Le Roi donna l'honneur de cette expédition à M. le Duc de Bourgogne, qui avoit déja commandé en Allemagne, en Flandre, en Alſace, & n'avoit rien fait de conſidérable, ſoit que l'occaſion lui eût manqué, ſoit que plus propre au cabinet qu'à la guerre, il eût manqué à l'occaſion.

(1) En arrivant, il s'empara de Gand ; & ſes Lieutenants, de Bruges & de Plaſſendal. Le Maréchal de Villeroi, à qui nulle faute n'échappoit, hormis les ſiennes, prévit les ſuites de celle-ci, & dit nettement à Me. de Maintenon : » La priſe » de Gand & de Bruges fera ſûrement » notre perte, parce que nous ne pou-

(1) 5 Juillet.

» vons soutenir à la fois nos Places & les » couvrir. » (1)

Le Roi avoit donné pour conseil à son petit-fils, le Duc de Vendôme ; & il y joignit le Maréchal de Berwick, que le renfort venu d'Allemagne amenoit naturellement à l'armée. Il donna pouvoir au Prince de décider quand les opinions des deux Généraux seroient partagées. Le Duc de Bourgogne étoit persuadé que Vendôme étoit un Héros. Mais sa présomption, son peu de vigilance, son relâchement pour la discipline, le mettoient en garde contre ses avis (2).

Le combat d'Oudenarde ne changea point ces idées. Vendôme occupa le poste de Lessines. Il y trouva Eugene & Marlborough, qui avoient déja passé l'Escaut. Il les attaqua, avant que toutes ses troupes fussent arrivées. Il proposa de coucher sur le champ de bataille, dans l'espoir de réparer cet échec le lendemain : l'armée étoit divisée par celle des ennemis, & une défaite entiere, infaillible. On

---

(1) Lettre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins, du 25 Novembre. L'original est à Rome dans le cabinet de M. le Cardinal Lanti.

(2) Je ne fais que copier Me. de Maintenon.

se moqua de sa bravoure & de son opinion. On se retira vers Gand ; & quoi qu'en dise le P. Daniel, on fut encore plus battu la nuit, qu'on ne l'avoit été le jour.

On eût pu s'emparer de Leffingue, poste important, en ce qu'il ôtoit la communication d'Ostende au camp des ennemis. On y pensa deux mois après.

Les Alliés menaçoient Lille. » Allez, » dit le Roi à Boufflers, allez vous y enfermer, & comptez que vous serez secouru. " Boufflers partit sur le champ, sans régler ses affaires, sans rien demander, sans dire adieu à sa famille. Le Roi le laissa maître de ses Lieutenants. Boufflers choisit deux hommes, dont l'un étoit disgracié, l'autre à la Bastille; & il n'en fut que plus estimé & mieux servi.

Dès que la place fut investie, le Duc de Bourgogne voulut aller à l'ennemi; tous les jeunes Officiers dirent, que si en arrivant il avoit été attaqué, il auroit été battu : le Maréchal de Berwick soutint qu'on y perdroit l'armée : le Duc de Vendôme dit qu'il n'étoit pas encore temps.

Tandis que les esprits s'aigrissoient dans le camp François, Marlborough commençoit à se retrancher. Vendôme fut d'avis

de l'attaquer : Berwick combattit ce sentiment, parce qu'il étoit de Vendôme. Le Duc de Bourgogne flottant entre le conseil de deux hommes également braves & habiles, se détermina pour le plus timide. Mais, dit Me. de Maintenon (qu'il vouloit, disoit-on, empêcher par-là d'être déclarée Reine) que peut faire un jeune Prince, qui, sans avoir une grande expérience, se trouve dans l'affaire la plus difficile ? comment peut-il démêler par lui-même, que le vainqueur d'Almanza donne des avis méprisables, qu'il faut s'abandonner à M. de Vendôme, contre lequel les trois quarts de l'armée sont déchaînés, & de deux opinions spécieuses préférer celle du Général qui n'a point la confiance du Roi son grand-pere ?

Marlborough se retrancha si avantageusement, que Vendôme même, & Chamillard qui aimoit beaucoup les batailles, s'accorderent à dire au Roi, qu'il étoit impossible d'en donner une sans tout hasarder.

Depuis, Vendôme écrivit toujours qu'il falloit soutenir Gand & Bruges, fermer le passage aux ennemis, empêcher leurs convois pour Lille & pour les autres Places qu'ils avoient dégarnies, & enfin les affamer. Le Maréchal de Berwick soutint

que

que nous embrassions un trop vaste plan, que la garde de l'Escaut étoit trop étendue, que les ennemis y surprendroient un passage quand ils voudroient, qu'il falloit abandonner Gand, après y avoir mis une forte garnison, & songer plutôt à nous défendre qu'à attaquer.

Cependant le soldat ne demandoit qu'à combattre, & la Cour espéroit tout d'une armée, qui avoit trois Maréchaux de France, deux petits-fils du Roi, & un Roi servant en qualité de volontaire.

L'essentiel étoit d'envoyer des secours aux assiégés, & d'empêcher que les assiégeants n'en reçussent de l'armée d'observation. Le Chevalier de Luxembourg fit le premier; le Comte de la Mothe tenta le second, & fut battu à Vinendale. Cependant Boufflers, toujours flatté d'être secouru, faisoit des sorties vigoureuses sur les assiégeants; mais désespéré de ne voir aucune harmonie entre sa défense & les mouvements du Duc de Bourgogne, il n'attendit plus son salut que de son courage. Il étoit sur pied nuit & jour; il visitoit les travaux, il consoloit les blessés, il étoit présent à tout. » Messieurs, disoit-» il aux Officiers, je me fie à vous;

» mais je réponds de moi. » Une fascine & de la paille étoit son lit ; il avoit pour toute vaisselle des assiettes de fer, & mangeoit du cheval, avant que la Place fût affamée.

(1) Le Prince Eugene qui manquoit de vivres, poussoit le siege avec vigueur, afin d'être du moins maître de la Ville, avant que la famine désolât son camp. Il alloit donner l'assaut ; le Maréchal de Boufflers ne l'attendit pas, & fit battre la chamade. Tout ce qu'il demanda, lui fut accordé. Il entra dans la Citadelle avec quatre mille six cents hommes.

A cette nouvelle, le Roi fut consterné, il avoit toujours cru que la place seroit secourue ; il en avoit donné l'ordre ; il en connoissoit l'importance ; il ne pouvoit souffrir cette honte de la nation, cette honte de son petit-fils ; il avoit donné sa parole à Boufflers. » Il ne s'accoutume » point, ajoute Me. de Maintenon, à » voir Lille au pouvoir de ses ennemis. » Pour moi, qui suis très-vive & très- » sensible, je serois méconnoissable de » tous les chagrins dont je suis témoin,

(1) 23 Octobre.

» si je ne tâchois de rapporter tout à » *Dieu*, & si je ne savois qu'il faut en ac- » cepter les maux avec la même recon- » noissance que nous en avons reçu les » biens ; au milieu de notre consterna- » tion, je me trouve une des plus cou- » rageuses de notre Cour. "

(1) Les hostilités recommencerent, & la tranchée fut ouverte devant la Citadelle. Les ennemis cherchoient toujours à s'ouvrir un passage du côté de la Mer. Le Prince Eugene, étonné de l'inaction des François, & sûr d'achever sa conquête, disoit : » Je ferai la garnison prisonniere » de guerre, afin que de si braves gens » n'aillent point avec ceux qui ne le sont » pas. " Il ne dut son succès qu'au découragement de nos troupes, & aux divisions de nos Généraux. Aussi, dans un âge plus avancé, il rejettoit les louanges qu'on lui donnoit sur cette entreprise, trop téméraire dans le projet pour être glorieuse dans l'exécution.

L'Electeur de Baviere voulut qu'on fît une tentative sur Bruxelles. Il comptoit sur l'amitié que cette Ville avoit pour lui. Ce projet eût réussi au milieu de la

---

(1) 29 Octobre.

campagne, où les Alliés étoient occupés à l'attaque de Lille; mais on n'eut des idées heureuses qu'au moment où elles furent inutiles. Quoique l'Electeur eût si vivement poussé le siege, que le lendemain de l'ouverture de la tranchée, il donna le premier assaut, il fut obligé de se retirer à l'approche d'Eugene & de Marlborough, qui venoient de passer l'Escaut avec toute leur armée, & de mettre en fuite le Marquis de Nangis. Boufflers se rendit. La capitulation fut honorable. » Je suis fort glorieux, lui dit » Eugene, d'avoir pris Lille : mais j'ai» merois encore mieux l'avoir défendue » comme vous." (1)

Cet événement souleva tout le Royaume contre M. le Duc de Bourgogne. Son austere vertu offensoit les libertins. Son aversion déclarée pour les Jansénistes, l'exposoit à tous les traits envenimés de ce parti, qui déja savoit médire des Princes pour la plus grande gloire de Dieu. Tous les ennemis des Jésuites étoient les siens. Ceux qui croyoient que Fénelon avoit encore une cabale à la Cour, déchiroient le Prince qu'ils en supposoient

(1) Mém. de Dangeau.

le chef. On ne parloit plus que de Télemaque. Voilà, disoient les uns, comment cet homme de Dieu élevoit l'héritier du trône ! Voilà le Roi pacifique qu'il nous a formé ! Autrefois, nos Princes n'apprenoient pas leurs devoirs dans des romans & par des dévots : des Héros étoient leurs maîtres ; & des combats, des dangers, leurs premieres leçons. Le Duc de Bourgogne, disoient les autres, a voulu qu'on prît Lille, afin de forcer le Roi à faire la paix qu'il aime uniquement. Peut-être a-t-il desiré de faire cette restitution, dans l'idée que la France l'avoit injustement acquise : peut-être ne veut-il point de combat, dans la crainte de damner des ames. » Eh non ! répondoit » le Duc d'Orléans, le Dieu des armées » lui apparu dans son Oratoire, & pro- » mis de secourir Lille par des légions » d'Anges. Je ne finirois pas, ajoute Me. » de Maintenon, si je mettois ici tout ce » qui s'est dit."

Me. la Duchesse de Bourgogne entendoit ces propos outrageux, & mouroit de douleur & d'amour. Elle alla chez Me. de Maintenon, & se jettant à son cou : » Ah ! ma chere tante, s'écria-t-elle, que » je sens vivement les malheurs de la » France ! & que je suis affligée de la

» [illegible] le Duc de Bourgogne!
» [illegible] de Maintenon,
» [illegible] pas
» [illegible]
» [illegible] au
» Prince. C'est ainsi qu'elle le servoit de
» [illegible]."

Le Duc de Bourgogne ne [illegible] point à se [illegible]: il [illegible] point ses raisons; il ne chargea personne de le défendre; sa femme ne lui laissoit rien ignorer, & voyoit par ses [illegible], que ces bruits venoient de l'armée à la Cour, & qu'il étoit aussi [illegible] à ce qu'on disoit à ses côtés, qu'à ce qu'on disoit à Versailles. *Je m'étois, écrivoit-il, [illegible] envers ma [illegible], si je pensois un instant comme on veut me faire penser.*
» La Princesse, ajoute Me. de Mainte-
» non, ne montre point ses lettres; j'ai
» vu seulement ces articles-là, qui sont
» touchés assez légérement; ce que j'y ai
» vu de plus fort, est l'intérêt qu'il prend
» au Roi d'Espagne. Du reste, il est vrai
» qu'il desire la paix, & il n'a pas tort.
» On aimeroit trop notre Princesse, si
» on la connoissoit à fond."

Quand le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Boufflers revinrent à la Cour, le Prince parut un particulier, & le par-

ticulier un Prince ; on étoit dans cette eſpece d'anarchie, où les hommes ne ſont jugés que ſur leurs actions. Boufflers fut fait Pair de France ; à ſa réception, il fut accompagné au Parlement par une multitude d'Officiers qui avoient défendu Lille avec lui. » Meſſieurs, dit-il en ſe tour-
» nant vers eux, toutes les graces que je
» reçois, tous les honneurs qu'on me fait,
» c'eſt à vous que je les dois, c'eſt à vous
» que je les renvoye : c'eſt vous qu'on
» récompenſe ; & je ne dois me louer
» que d'avoir été à la tête de tant de
» braves gens. (1) "

CHAPITRE VIII.

L'année 1709.

LA France, épuiſée par la guerre, fut déſolée par la famine. On ſe ſouviendra long-temps de cet hyver, qui fit périr les hommes, les beſtiaux, les arbres. Les gens d'affaires nourrirent Paris après l'avoir affamé ; le peuple ſe mutina dans

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

plusieurs villes ; les campagnes furent dévastées. On remit au peuple neuf millions de tailles. Le Roi envoya sa vaisselle à la monnoie ; ses petits-fils lui en avoient déja donné l'exemple. Le Duc de Bourgogne employa en aumônes les sommes destinées à ses plaisirs ; & le Roi d'Espagne se réduisoit au pur nécessaire. (1)

Chamillard, qui avoit épuisé tous les expédients, soupiroit après la paix. Desmarêts, à qui il avoit cédé les finances, disoit qu'il ne pouvoit fournir qu'à une campagne. Les Officiers Généraux avoient perdu l'espérance & le courage. Le Roi seul croyoit qu'Eugene & Marlborough n'étoient pas invincibles ; il attribuoit ses malheurs à la malhabileté ou à la désunion de ceux qui avoient commandé ses armées ; il savoit qu'une victoire suffisoit pour dissiper une ligue.

---

(1) Letre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins. *Il me paroît que tout le monde approuve que vous ne rappelliez pas les Menines. Elles sont moins nécessaires au Roi que les troupes : & il falloit une conjoncture comme celle-ci, pour s'en défaire. Je ne doute pas que les Grands ne s'en plaignent. Les retranchements sont approuvés en général ; mais nul ne veut que le retranchment tombe sur lui. Je suis ravie que vous n'ayiez plus trois cents femmes à gouverner.*

Cependant, touché de la misere publique, il se détermina à demander la paix, & à préférer le bien de son Royaume à la gloire de sa famille. La Princesse des Ursins avoit déja envoyé un de ses Gentilshommes à Turin, pour détacher de la confédération le Duc de Savoye, brouillé avec le Prince Eugene, mécontent de l'Empereur, & tombé dans une dévotion qui ne rappella point en lui les sentiments de la nature. Le Roi avoit proposé au Pape, de former avec ce Prince une ligue en Italie. Mais Victor-Amédée, las de trahir ses Alliés, rejetta ces propositions; & Clément XI répondit, qu'il ne pouvoit concourir à la pacification de l'Europe que par ses prieres. Ce pere commun des Chrétiens, toujours l'ami du plus fort, reconnut pour Roi d'Espagne l'Archiduc, maître du Royaume de Naples. Mais il écrivit à Philippe V, que cette reconnoissance ne donnoit point un droit nouveau à son concurrent. L'excuse étoit plus haute que l'offense.

Le Roi, réduit à s'humilier, envoya le Président Rouillé & le Marquis de Torcy à la Haye, pour entendre les conditions que les ennemis voudroient mettre à la paix. Eugene & Marlborough gagnerent Heinsius, Pensionnaire de la Hol-

lande ; & les Ministres de Louis ne reçurent des États-Généraux, que des politesses & des duretés. Le Roi offrit d'abandonner son petit-fils ; les Alliés exigerent préliminairement qu'il le détrônât. » Ah ! dit-il à Me. de Maintenon, si j'a» vois nommé mon neveu Roi d'Espagne, » je n'en serois pas où j'en suis."

Au retour de Mr. de Torcy, il y eut de grands débats dans le Conseil. Tous vouloient que, soit guerre, soit paix, on rappellât les troupes qu'on avoit en Espagne, & qu'on réunît toutes les forces de la Monarchie Françoise pour en défendre les frontieres. Quelques-uns même insinuoient que la paix ne pouvoit être trop chérement achetée. Beauvilliers représenta le Roi aux genoux des Alliés, si l'on perdoit encore une bataille. Pontchartrain renchérit sur cette affreuse peinture, & regardant fixement le Ministre de la guerre & celui des finances : » Par» lez, leur dit-il, & dites en Ministres » fideles, s'il est possible de soutenir en» core une campagne ? " Torcy venoit de parler en suppliant à l'ennemi, il parla en Héros à son Roi. Chamillard, abattu par ces propositions des Alliés, que Torcy nous a conservées, & qu'on ne peut lire dans ses Mémoires sans émotion, dit que le

Royaume feroit au pillage dans fix mois : Eh bien ! répondit le Roi, qui avoit tout écouté en filence, *alors comme alors.*

On répandit dans les Provinces & dans les armées les étranges préliminaires (1) de l'infolent ennemi. Tout ce qui a une goutte de fang François dans les veines, en eft indigné ; dès ce moment, la gloire du Monarque devient la gloire de la Nation ; les efprits abattus par les difgraces,

---

(1) L'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, pour amener une belle phrafe, affure qu'on les fit afficher à toutes les rues de Paris. Il feroit bien étonnant qu'une pareille affiche n'eût été vue que de lui.

Rem. de M. de V., Tom. VI, p. 24.

» L'Auteur dit que le Duc de Marlborough & » le Prince Eugene gagnerent Heinfius, comme » fi Heinfius avoit eu befoin d'être gagné. Il met » dans la bouche de Louis XIV, au-lieu des bel- » les paroles qu'il prononça en plein Confeil, » ces mots mots bas & plats : *Alors comme alors.* » Il cite l'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, & le » reprend d'avoir dit que Louis XIV *fit afficher* » *fa lettre circulaire dans les rues de Paris.* Nous » avons confronté toutes les éditions du *Siecle* » *de Louis XIV.* Il n'y a pas un feul mot de ce » qu'il cite, pas même dans l'édition fubreptice » qu'il fit à Francfort en 1752."

sont relevés par le désespoir ; tout, jusqu'au Ministre, devient Citoyen. Les Provinces manquent de vivres ; les jeunes gens s'enrôlent en foule, dans l'espoir d'en trouver à l'armée. La France, qui jusqu'alors a combattu pour la gloire, combat désormais pour son salut.

Le choix du Général de l'Armée de Flandres embarrassoit le Roi. Le Duc de Vendôme étoit exclus par le Duc de Bourgogne, & le Maréchal de Villars, par la Duchesse, offensée de ce que Villars avoit dit : » Mr. le Duc de Savoye n'a voulu » se battre, ni en bataille rangée, ni en » duel. " Me. de Maintenon ayant appris que Me. de Bourgogne étoit prévenue, envoya chercher le Duc de Villars, qui, s'étant justifié, rentra dans les bonnes graces de la Princesse. Cependant Mr. le Duc de Bourgogne proposoit le Maréchal de Berwick. Le Roi penchoit pour le Maréchal de Villars. Il l'avoit jusqu'alors soutenu contre l'envie, qui vingt fois avoit tenté de le chasser du service ; mais il n'avoit osé lui confier la guerre de Flandres, parce qu'il le croyoit plus heureux que prudent. Villars, né avec une certaine franchise, sembloit toujours promettre plus qu'il ne pouvoit exécuter ; sorti de la Gascogne, il étoit soupçonné

d'en avoir la vanité & la présomption; ses amis même l'avertirent inutilement de se corriger d'un défaut, qui n'étoit qu'un vif & prompt sentiment de sa haute destinée. Le Roi, las de ces Généraux, qui craignant de tout perdre, avoient tout perdu, envoya en Flandres celui qui promettoit de tout recouvrer.

Dès que l'Espagne apprit les propositions que Louis avoit faites, & celles qu'il avoit rejettées, l'Espagne dit, que ce n'étoit point le Roi de France qui lui avoit donné un Roi; que ce ne seroit point lui qui le lui ôteroit. Cependant la Princesse des Ursins eut ordre de préparer Philippe à cette abdication. Dès-lors tous les Grands du Royaume se tournerent vers le Duc d'Orléans, qui ne pensa qu'à faire valoir ses droits. Me. des Ursins craignant que la présence du Prince n'augmentât le nombre de ses partisans, engagea Philippe à prier Louis de ne plus envoyer le Duc d'Orléans en Espagne. Le Duc, piqué de cet affront, donna ordre à Deslandes, son Agent à Madrid, de cultiver les sentiments favorables où quelques Grands étoient pour lui. Deslandes, homme d'un esprit artificieux & ferme, parla d'abord ouvertement des droits de son maître, & ensuite cabala pour ses intérêts. En son-

dant les esprits, il crut entrevoir que les Espagnols le préféreroient non-seulement à l'Archiduc, mais encore à Philippe V. Son projet s'étendit. Le Duc d'Orléans ne lui ordonna ni ne lui défendit d'agir suivant ces nouvelles idées; mais il ne cessa de représenter en France par lui-même & par ses créatures, qu'il étoit impossible de conserver l'Espagne.

Philippe apprit sans indignation que le Marquis de Torcy avoit dit aux Hollandois, que le Roi d'Espagne seroit à Versailles devant lui. Mais la Reine ne pouvoit se résoudre à descendre du Trône. Une vie privée en France, sous les yeux de Me. de Bourgogne sa sœur, lui paroissoit plus affreuse que la mort : elle déclara qu'elle comptoit sur l'amour des Espagnols, que les fatigues & les périls de la guerre ne l'intimideroient point, & qu'elle disputeroit pas à pas le terrein aux ennemis. La Princesse des Ursins alla chez le Roi, lui dit qu'il étoit glorieux de tout risquer pour conserver une Couronne, & que s'il falloit la perdre, il falloit la perdre l'épée à la main. L'ayant ébranlé, elle fit assembler quelques Grands, qui le prierent de ne les point abandonner, mais qui ne lui dissimulerent pas combien ils étoient las de la tyrannie d'A-

melot. Cet Ambaſſadeur fut ſacrifié à la Nation.

La Princeſſe des Urſins, ſoit qu'elle craignît la même chûte, ſoit qu'elle crût s'affermir en feignant de tomber d'elle-même, déclara que ſes affaires domeſtiques l'appelloient en Italie, & reçut les compliments ſur ſon départ. Depuis quelque temps, elle appréhendoit d'être aſſaſſinée, peut-être pour ôter aux Eſpagnols le deſſein de ſe délivrer d'elle par une mort violente, peut-être parce que ſa conduite en lui inſpirant des remords lui donnoit ces vaines frayeurs. La Reine ne voulut pas lui permettre de s'éloigner, & lui promit de la défendre contre tous ſes ennemis.

Cependant Paris murmuroit de l'extrême cherté du pain. On en envoyoit du plus noir à Me. de Maintenon; on l'inſultoit; on la menaçoit de la lapider: » Il vaut encore mieux, diſoit-elle, qu'ils » murmurent contre moi que contre leur » maître (1). " Jamais elle ne fut plus haïe, & ne mérita plus d'être aimée. Elle répandit de l'argent à pleines mains: elle nourrit les Urſulines de Mantes & de

---

(1) Mémoire de Me. de Bouju.

Niort, les Bénédictines de Bizy & de Moret, les Bernardines de Gomerfontaine. Ceux que le récit des bonnes œuvres peut porter à en faire ou à respecter ceux qui en font, liront sans ennui le détail suivant, où une de ses éleves rend un compte naïf des charités dont elle fut témoin.

Madame pleuroit toutes les fois qu'elle pensoit à la misere du peuple ; elle y pensoit tous les jours. Si j'ai eu le bonheur de lui plaire, je le dois à la pitié qu'elle me vit pour un Gentilhomme dont la fille étoit à St. Cyr. Elle me disoit : Le peuple devroit bien m'aimer, car je l'aime bien : & je m'offre de bon cœur à Dieu pour appaiser sa justice qui punit la France.

Elle fit distribuer du pain, du potage, des couvertures, des habits aux pauvres de Versailles. Souvent elle alloit elle-même faire ces distributions. Elle se cachoit le plus qu'elle pouvoit : Je suis bien malheureuse, *me disoit-elle ;* le peu de bien que je fais, est su de tout le monde. *Souvent elle rentroit chez elle sans gants, sans écharpe : elle les avoit donnés à quelques mendiantes qu'elle avoit trouvées sur ses pas.*

Elle se reprochoit toutes les dépenses qu'elle

faisoit pour elle-même, disant: J'ôte cela à nos pauvres.

Quand elle ne pouvoit aller voir les familles dont elle prenoit un soin particulier, elle m'y envoyoit, & étoit plus attentive aux nouvelles que je lui en apportois, qu'aux entretiens des Ministres sur les affaires d'Etat. Quand elle avoit quelque chagrin, elle alloit voir ses pauvres; son visage devenoit parmi eux d'une gayeté surprenante, qui changeoit en rentrant à la Cour.

J'allai un jour avec elle chez la veuve d'un Major de Place. Cette femme ne sachant pas que c'étoit Me. de Maintenon, se leva un instant, & se rassit, lui contant ses malheurs. Je lui dis : N'avez-vous pas été chercher quelque secours auprès de Me. de Maintenon? Oui, *répondit-elle*, un valet de chambre m'a promis de lui donner un placet : on dit que c'est une Dame très-charitable, & qui reçoit fort bien les pauvres : mais je n'ai pu l'aller voir : j'ai l'estomac rétréci, pour n'avoir pas mangé depuis deux jours. *Me. de Maintenon ne put retenir ses larmes, lui donna une bonne somme d'argent, & depuis l'assista jusqu'à sa mort sans se faire connoître.*

Elle cherchoit elle-même des nourrices pour de pauvres enfans, & les récompensoit lorsqu'elles les lui rapportoient en bonne santé.

Quand elle rencontroit sur le grand chemin des femmes qui avoient l'air de se trouver mal, elle les prenoit dans son carrosse. Je m'éloignois d'elles : mais Madame les voyoit sans dégoût. En arrivant, elle leur donnoit à manger, & les renvoyoit avec de l'argent. » Il faut, me disoit-elle, » que Dieu soit bien bon, de nous récompenser de nos charités! elles sont elles-» mêmes une assez grande récompense.

Au voyage de Fontainebleau, elle alla presque tous les jours au village d'Avon. S'étant arrêtée à une maison du Comte de Toulouse, elle ne voulut pas s'y promener à pied, disant : Il faut que je garde mes forces pour voir mes pauvres. *Elle y faisoit le Catéchisme, des libéralités, & des mariages.*

Madame me disoit : Le Roi prétend que je me tue à Avon. Cependant, si je suis capable de quelque plaisir, ce n'est que de voir mes paysans : j'aime tout-à-fait leurs maisons; leur conversation est délicieuse; un rien les soulage & les ravit : cela ne vaut-il pas mieux que de perdre son temps à écouter les médisances de ces Dames, ou les plaintes des Généraux contre les Ministres?

J'ai dormi aujourd'hui sept heures : cela est très-rare : car dès le matin, Madame

court à l'Eglise, ou chez ses Philosophes d'Avon. Ils sont si familiers avec elle, qu'ils l'entourent, la poussent, se jettent dans ses juppes, & regardent sans cesse ses mains royales, toujours pleines d'argent. Elle joue à présent dans son cabinet, & joue pour eux ; elle est sainte dans ses plaisirs comme dans ses peines, continuellement occupée de bonnes œuvres, & remplie d'un amour de Dieu qui me fait quelquefois pleurer. Tout cela est incompréhensible pour les gens de ce pays-ci, qui, pour la plupart, ont un cœur de fer.

Pendant que Me. de Maintenon soulageoit quelques misérables, & inspiroit au Roi le desir de les soulager tous par une prompte paix, le Maréchal de Villars réduisoit les Alliés à faire le siege de Tournay, & garantissoit Arras & Douay, dont la prise eût ouvert la France à l'ennemi.

Il écrivit au Roi qu'il ne cherchoit qu'à attirer l'ennemi à une bataille. Le Roi parut fort inquiet de l'événement. Boufflers attentif à tout, fait l'action d'un Romain. Plus ancien Maréchal de France que Villars, il demandoit d'aller servir sous lui. A son arrivée, Villars lui dit qu'il accepte son association, mais non sa générosité. On voit entre ces deux Géné-

raux un combat de modestie & de grandeur d'ame, dont les Monarchies offrent peu d'exemples. Villars veut être commandé par Boufflers, qui s'obstine à lui laisser toute la gloire, & à ne partager avec lui que les dangers.

(1) Tournay pris, Eugene & Marlboroug passerent l'Escaut, & menacerent Mons. Villars balança s'il livreroit bataille. Son armée étoit supérieure à celle de l'ennemi, qui avoit encore une partie de ses troupes sous Tournay. Mais cette armée étoit la derniere ressource de la France. Marlborough fut, ou parut être plus hardi. Il attaqua les François retranchés à Marlplaquet. Nulle bataille ne fut plus meurtriere. Le François fut vainqueur depuis huit heures jusqu'à midi : mais l'ennemi, repoussé dans les trois premieres attaques, entra dans les retranchements, à la quatrieme. Le Maréchal de Villars accourt, le chasse, est blessé à la cuisse au-dessus du genou, & quitte le combat. (2) Les Alliés péne-

(1) 11 Septembre.

(2) » Ce sont deux impostures, dit M. de V. » Tom. VI, p. 29. Ce Général avoit reçu un » coup de carabine au-dessous du genou, qui lui » fracassa l'os, & qui le fit boiter toute sa vie.

trent dans le centre : ils ſont ſix fois chargés par la Maiſon du Roi, & ſix fois ils ſe rallient à la faveur de leur Infanterie. Etablis enfin dans le retranchement, Boufflers ordonne la retraite, qui ſe fait avec autant d'ordre que l'action s'étoit paſſée avec gloire. Si Villars n'eût été bleſſé, la bataille étoit gagnée. Mais ſi Boufflers n'eût conſenti à être ſon Aide de camp, la France étoit perdue: le courage ſoutient la patrie, mais c'eſt la vertu qui la ſauve.

Les Alliés accuſerent Villars de s'être bleſſé lui-même, & les François dirent qu'il ne l'étoit que légérement, & qu'il s'étoit trop tôt retiré. Cependant on l'avoit emporté ſans connoiſſance. Revenu de ſon évanouiſſement, étonné de ſe trouver dans ſon lit, croyant encore combattre, il demande des nouvelles de l'armée, & n'en demande pas de ſa bleſſure. On lui dit que Boufflers ſe retire. A ce mot, ſes forces ſe raniment : il veut remonter à cheval, pour rapporter au camp la victoire qu'il y a laiſſée. Il fut ſi mal, qu'on jugea qu'il falloit lui adminiſtrer les Sacrements. On lui propoſa de faire cette cérémonie en ſecret : » Non, dit-il, puiſ» que l'armée n'a pu voir Villars mourir » en brave, il eſt bon qu'elle le voye » mourir en Chrétien. "

L'ennemi en vouloit à Mons, & le prit. Malgré ce désavantage, la journée de Malplaquet fut glorieuse & utile : elle rétablit la réputation des armes Françoises, déja tombées dans le mépris : elle ôta la crainte à nos troupes, & l'inspira à l'ennemi : elle fit valoir les petites victoires que le Comte du Bourg, le Marquis de Bai, le Duc de Noailles remporterent à Ramersheim, à la Gudina, à Figuieres. On étoit dans ces tristes extrêmités, où l'espérance vit de parcelles de gloire & de bonheur.

CHAPITRE IX.

Propositions de paix. Affaires d'Espagne. 1710.

LOuis, après avoir demandé la paix, fut réduit à la mendier, &, après l'avoir mendiée, à l'acheter. Il envoya le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac à Gertruidenberg, petite ville dont on étoit convenu pour en traiter. Ces deux Plénipotentiaires en auroient fait une avantageuse, si elle avoit été possible. La franchise du premier étoit tempérée par la douceur & la dextérité du second, le premier homme de son siecle dans l'art

de négocier & de bien dire. D'Huxelles, présomtueux & haut, représentoit bien un Roi, qui, au milieu des revers, conservoit son ancienne fierté: & Polignac, la France demandant grace, mais n'en voulant point à des conditions honteuses, & espérant d'en obtenir encore d'honorables de son épée ou de son esprit.

Leur premiere proposition fut, que Louis abandonneroit & son petit-fils & toutes les acquisitions qu'il avoit faites pendant son regne. Les Alliés se moquerent de ces offres, & demanderent qu'il arrachât lui-même la Couronne à Philippe, & qu'il la mît sur la tête de l'Archiduc. Les deux Plénipotentiaires offrirent ensuite les bons offices de leur maître auprès de Philippe, pour l'engager à une abdication volontaire, & enfin de l'argent & des troupes pour l'y forcer.

Ce fut alors qu'un bel esprit Hollandois fit la satyre, intitulée: *Le Roi de France aux genoux de la Hollande*. C'étoit une parodie d'un Poëme lyrique de la Volpiliere, qui avoit pour titre: *La Hollande aux genoux du Roi de France*. On voit par ces deux pieces, à quelle insolence la prospérité porte le peuple le plus poli & le plus modéré : car elles rendent au naturel les sentiments des deux Na-

tions dans les mêmes circonſtances. Mais les Anglois, auſſi mauvais plaiſants que bons ſoldats, furent les plus ardents à inſulter à nos malheurs : leurs gazettes (1) étoient pleines de prétendues lettres de l'Abbé de Polignac, du Marquis de Torcy, & ſur-tout de Me. de Maintenon, qu'on ſuppoſoit avoir été interceptées. On prêtoit les aveux les plus humiliants pour Louis XIV, à ceux qui voyoient de plus près ſa fermeté.

Les Alliés furent inflexibles. Marlboroug qui ne craignoit que la paix, les excitoit à des demandes qui éterniſoient une guerre où il acquéroit de la gloire, & de l'argent qu'il aimoit encore plus, & qu'il deſtinoit, diſoit-on, à une entrepriſe, chimérique, ſi les hommes ne s'achetoient pas. On exigea de Louis XIV que, dans l'eſpace de deux mois, il détrônât ſeul ſon petit-fils, & qu'il rendît toutes les Provinces dont le Royaume s'étoit agrandi depuis François I. Qu'auroit-on exigé, ſi l'on eût pénétré dans le cœur de la France ? Les conférences furent rompues, & la Nation ſe réſolut à répandre encore du ſang, puiſqu'il falloit en répandre

(1) Voyez le *Craftſman*.

pandre encore. Tous les politiques blâmerent les Alliés de leurs propofitions *outrées* : l'occafion d'humilier un peuple dominateur, ne fe préfente pas deux fois. Mais l'Evêque Burnet ofa foutenir, qu'en confcience, le Roi devoit les accepter : c'étoit à lui à réparer le mal, puifque c'étoit lui qui l'avoit fait. Cet homme-là trouvoit à toutes les pages de fon Evangile, des fentences contre Louis XIV.

En Flandre, les François perdirent des Places, & les Alliés, des hommes. Mais en Efpagne, la bataille de Sarragoffe, gagnée par Staremberg, força Philippe à quitter Madrid pour la feconde fois. Louis avoit retiré fes troupes d'Efpagne. Les Ducs de Vendôme & de Noailles y furent envoyés. Les Grands délibererent fur le rang qu'ils donneroient au premier : » Tout rang m'eft bon, leur dit » Vendôme ; je ne viens point vous dif» puter le pas : je viens fauver votre » Roi. " A leur arrivée, tout changea de face : les Efpagnols aimerent mieux brûler leurs denrées que d'en fournir aux Impériaux ; l'Archiduc fut rechaffé de Madrid ; Balaguier, furpris & rafé par Louvigny ; Brihuega, emporté par Vendôme ; le Lampourdan, occupé par le Duc de

Noailles qui venoit de ſauver le Languedoc, & conſervé avec les ſeules troupes qu'il raſſembla ſur ſon propre crédit; Staremberg, battu à Villaviciosa; Philippe, affermi ſur le Trône, & en état de s'y ſoutenir par lui-même.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la Cour de France étoit pleine d'intrigues qui pouvoient influer ſur les affaires générales. On parloit du mariage de M. le Duc de Berry. Le Duc & la Ducheſſe d'Orléans offroient leur fille: Me. la Ducheſſe de Bourgogne propoſoit la Princeſſe d'Angleterre (1), & par amitié pour elle, & par haine pour le Duc d'Orléans. Me. de Maintenon étoit expoſée aux importunités des deux partis, & tâchoit, mais ſans ſuccès, de les concilier. La Reine d'Angleterre la conjuroit de former des

(1) Louiſe-Marie Stuard, fille de Jacques II, morte le 18 Avril 1712 dans ſa vingtieme année. On voit dans un gros libelle intitulé: *La nouvelle Meſſaline*, qu'elle étoit fille de la Reine d'Angleterre qui eſt cette nouvelle Meſſaline, & de Louis XIV. Les prétendus amours de ce Roi & de cette Reine y ſont détaillés avec une vraiſemblance qui tromperoit les plus défiants, ſi l'hiſtoire de la ſuppoſition du Prince de Galles n'avoit appris de quelles méchancetés l'imagination humaine eſt capable.

liens qui assureroient à sa malheureuse famille la protection de la France. Me. de Maintenon y étoit portée par tendresse pour elle, par pitié pour la Princesse, par aversion pour Mlle d'Orléans, dont la beauté étoit sans défaut, dont la réputation n'étoit pas sans tache. Mais le bien de l'Etat s'opposoit à ces sentiments. Cette alliance déplaisoit à la Reine Anne, avec laquelle on négocioit secretement, & qu'il falloit ménager : quoique depuis la mort de son fils, elle se livrât au plaisir de se croire un frere (1), elle feignoit d'entrer dans les passions de son peuple ; & témoignoit son indifférence pour le proscrit en rompant les négociations : la France avoit besoin de l'appui ou de la pitié de toutes les nations, & ce mariage auroit irrité la plus puissante & la plus implacable.

---

(1) La Reine Anne, qu'on avoit fait déposer contre la naissance du Prince de Galles, se plaignit de cette violence dès qu'elle fut sur le trône. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette naissance avoit été prédite par les Jésuites de Rome, qui donnerent une fête au Comte de Castelmaine, & un bouquet avec ces deux Vers :

Pro natis, Jacobe, genus flos candide regum,
Hos natura tibi si negat, astra dabunt

D'un autre côté, Me. la Ducheſſe de Bourgogne, plus fidelle aux mouvements de ſon cœur, que touchée des raiſons d'Etat, vantoit ſon amie & décrioit ſa rivale. Le Duc d'Orléans admettoit quelquefois ſa fille à ſes ſoupés. Là, malgré tout le reſpect qu'on doit à la jeuneſſe, il lui échappoit bien des traits qui s'imprimoient dans l'eſprit d'une enfant portée à la coquetterie. Me. de Marey, Gouvernante de Mademoiſelle, gagnoit ſon amitié par des complaiſances, plutôt qu'elle ne la méritoit par ſa ſévérité. Ces légers écarts, Me. de Maintenon les avoit ſus, & Me. de Marey en avoit été grondée. La Ducheſſe de Bourgogne eût bien voulu en inſtruire le Roi & le Duc de Berry. Mais le Roi ſe déclara ſi nettement contre la Princeſſe d'Angleterre, qu'elle craignit que ſon indiſcrétion ne lui nuiſît à elle-même ſans nuire à ſon ennemi. Déjà une femme de qualité avoit été menacée d'une diſgrace, pour avoir dit au Chevalier de St. George, ſur les ennuis de ſa ſœur enfermée à Chaillot, un mot innocent qu'on avoit rapporté à ce mariage. Le Duc d'Orléans voua une haine éternelle à la Ducheſſe de Bourgogne; & certain que Mademoiſelle auroit le Duc de Berry, il attendit ſans empreſſement

les propositions du Roi. Dès que ce mariage fut déclaré, on fut assez surpris de voir un fils de France épouser une petite-fille de Me. de Montespan. Les noces furent sans joie. La Duchesse de Bourgogne fut chargée de conduire la maison de sa belle-sœur. Madame, qui depuis disputa le pas avec aigreur à la Duchesse de Berry, le lui céda dès-lors sans murmurer. Etant l'une & l'autre à une porte: » Poussez-moi donc, Madame, lui dit la » Duchesse: car de long-temps je ne sau» rai passer devant ma grand'mere. »

Le Duc d'Orléans avoit les plus beaux jours à la Cour de France, & son ambition formoit contre lui, à celle d'Espagne, une tempête qui le mit à deux doigts du naufrage. Miguel de Pons accusa Deslandes auprès de Me. des Ursins, de tramer une conspiration contre Philippe V. La Princesse des Ursins courut chez le Roi, & lui exagéra le péril, la grandeur du crime, les preuves, le nombre des complices. Deslandes fut arrêté à Colomedo: Flotte son ami, dans une ville d'Arragon. On trouve dans leurs papiers un long Mémoire sur les moyens d'assurer la Couronne au Duc d'Orléans. Confrontés avec Miguel de Pons, ils nient qu'ils ayent voulu détrôner Philippe: ils avouent qu'ils

ont cabalé pour le Duc d'Orléans contre l'Archiduc. A cette nouvelle, quelques Grands projettent d'enlever de la prison Flotte & Deslandes, auxquels les promesses ou les menaces peuvent arracher le nom de leurs partisans. Grimaldo, Secretaire d'Etat, en est averti. La Princesse des Ursins, foible & cruelle, est effrayée, fait transférer les prisonniers à la tour de Ségovie, & les plonge dans des cachots séparés. Le Duc de Médina-Celi, convaincu de favoriser l'Archiduc, est soupçonné d'être vendu au Duc d'Orléans. Dom Manrique-Lara, ancien Officier-Général & Menin de la Reine-Mere, est conduit en prison avec un grand éclat. Il avoue qu'il est entré dans les vues de Deslandes, & soutient que ces vues supposoient l'abdication volontaire du Roi : en effet, le Mémoire qu'on avoit trouvé dans ses papiers, commençoit par ces mots : *Si Philippe V nous abandonne.* Antonio de la Villa-Roël & quelques autres Seigneurs, près d'être arrêtés, se jettent entre les bras de l'Archiduc. L'on ne doute plus que l'objet de la conjuration ne soit plutôt le détrônement de Philippe que l'expulsion de l'Autrichien. On assure que Deslandes devoit aller en Portugal, ses amis mettre le feu aux quatre coins de

Madrid, Flotte s'emparer de Lérida, Villa-Roël faire soulever l'Arragon, & le Duc d'Orléans s'échapper de la Cour de France, se mettre à la tête de son parti, & traiter avec les Puissances maritimes dégoûtées de l'Archiduc. Ces bruits volent de bouche en bouche : tout est répété, exagéré, cru. En Espagne, on se défie des récits d'un complot que Me. des Ursins a découvert en France, où l'on n'est jamais coupable à demi; le Duc d'Orléans est accusé de la plus noire trahison : les uns disent qu'il a voulu démembrer la Monarchie; les autres, l'avoir toute entiere. On ne doute point que son agent & ses complices n'ayent été déja tirés à quatre chevaux. On croit qu'il va être lui-même envoyé à la Bastille. Au milieu des cris de la vérité, mêlés aux mensonges de l'envie, le Duc d'Orléans, pénétré de crainte, & plein d'assurance, paroît assiduement à la Cour, se voit déchiré, fui, détesté, & ne dit pas un mot pour sa défense.

Le Roi, persuadé que son neveu est coupable, va signer l'ordre de l'arrêter. Me. de Maintenon, qui s'est imposé silence sur une affaire si délicate & si obscure, fait agir M. Desmarets. On représente au Roi, qu'on n'a contre le Prince que des

dépositions vagues; qu'il est dangereux d'user de précipitation; que la lenteur ne peut être nuisible. Me. de Maintenon ne se vanta point de ce service, qu'elle se rappelloit sans doute quand elle disoit depuis : *Ah! si le Duc d'Orléans savoit tout ce qu'il me doit!* Fidelle à la neutralité qu'elle s'est prescrite, elle répond à la Duchesse de Bourgogne, qui, en se déchaînant contre l'accusé, veut l'engager à se déclarer contre lui; » Le respect que je » dois au neveu du Roi, ne me permet » pas de parler; " & à Madame, qui la conjure de protéger son fils; » Mon res» pect pour Philippe V, m'ordonne de me » taire. " Les amis du Duc d'Orléans l'abandonnent. L'Abbé Dubois est le seul qui lui reste; il soutient que le projet de détrôner Philippe, est une calomnie & une chimere; que Deslandes n'en vouloit qu'à l'Archiduc; qu'il a cabalé de son pur mouvement; que son seul crime étoit d'avoir déplu à Me. des Ursins. Quoi qu'il en soit, le Roi pria son petit-fils d'assoupir cette affaire, & l'on conserve encore dans la famille de M. Desmarets, la lettre de remercimens du Duc d'Orléans à ce Ministre.

Cette modération & la réconciliation extérieure entre le Roi d'Espagne & le

Duc d'Orléans, rendroient le fait problématique, si le silence de l'accusé n'étoit l'aveu de sa faute. Jusqu'où alloit cette faute? c'est ce qui est encore incertain. Peut-être n'étoit-il coupable que d'avoir soutenu ses prétentions à l'insu des deux Rois: peut-être son agent avoit-il passé ses ordres. Mais s'il eût été innocent, n'auroit-il pas désavoué ses amis, demandé que sa conduite fût approfondie, sollicité ou l'élargissement ou la punition de Flotte & de Deslandes? auroit-il permis à son oncle de s'entêter de soupçons si déshonorants? ne se seroit-il pas justifié auprès de lui? L'homme le moins jaloux de sa réputation eût-il souffert que toute l'Europe le regardât comme un traître? Quoiqu'il en soit, le public revint de ses préventions; mais Louis conserva l'aversion que ses premiers soupçons, quoiqu'injustes, lui avoient inspirée.

Cependant un sentiment d'équité l'engagea à prier, quelques mois avant sa mort, Philippe V d'élargir les conjurés. Il ne vouloit pas laisser divisés les Maîtres de deux Empires unis par le sang & par l'intérêt. Cette priere sembloit alors un acte de politique, quoiqu'elle fût un effet de conviction. Il est pourtant certain qu'en 1713, il n'étoit pas encore

désabusé. Car ayant appris que le Duc d'Orléans traversoit un double mariage qu'il avoit projetté entre le Duc de Bourbon & Mlle. de Conti, & le Prince de Conti & Mlle. de Bourbon, il l'appella dans son cabinet, & lui dit : » Monsieur, je suis surpris qu'après vous » avoir pardonné une chose où il alloit » de votre vie, vous ayiez l'insolence de » cabaler chez moi, contre moi."

(1) Le Roi d'Espagne dut aux négociations du Duc de Noailles, les secours qu'il reçut de France, & à sa constance la prise de Gironne. Cette Ville, que des événements fortuits avoient délivrée de plusieurs sieges, crut être encore sauvée cette fois par le secours du Ciel. Des pluies extraordinaires inonderent le camp des assiégeants : quarante-sept escadrons & huit bataillons furent enfermés par les eaux pendant quatre jours, sans pain ni fourrage. Le Duc de Noailles lutta contre les éléments. On le conjuroit de lever le siege : il le continua. Un boulet de canon l'approcha de fort près, au moment qu'il visitoit une batterie dressée contre la Tour Gironelle qui fatiguoit la tran-

(1) 1711.

chée. Il dit à Rigolo, qui commandoit l'artillerie, & qui étoit ſourd : » Entendez-vous cette muſique ? Je ne prends » jamais garde, répondit Rigolo, à ceux » qui viennent : je ne fais d'attention qu'à » ceux qui vont ". Dès que les pluies furent ceſſées, la ville baſſe fut attaquée & emportée d'aſſaut : trois jours après, la ville haute ſe rendit par capitulation ; & l'Arragon acheva de ſe ſoumettre.

Cette action étoit ſi belle & ſi importante, la flatterie en peſa les circonſtances glorieuſes avec tant de complaiſance, le Duc de Noailles avoit alors ſi peu d'envieux, il étoit ſi aimé du Roi, qu'on crut qu'il alloit être Maréchal de France. Mais Madame de Maintenon eût ardemment ſollicité cette récompenſe pour ſon ami, & ne dit mot pour ſon neveu.

CHAPITRE X.

Négociations. Campagne de Flandres. Congrès d'Utrecht.

1711.

En Flandre, Marlboroug, gêné par les ordres de la Reine Anne, tenta

vainement d'attirer Villars au combat, & ne prit que Bouchain. Le ministere de Wigh, dont il étoit l'ame, avoit été chassé par les Torys, ses parents renvoyés, sa femme disgraciée. La Nation Angloise commençoit à voir qu'elle soutenoit seule une guerre où elle seule n'avoit rien à gagner. Cependant les Traités étoient précis; il falloit un établissement à l'Archiduc; Marlboroug avoit encore des amis; les offres de Louis XIV étoient récentes, & la victoire ne l'avoit pas mis en droit de les rétracter. La Reine Anne fut donc forcée à suivre le système établi. Mais son Conseil ne fit plus que par bienséance, ce qu'il avoit fait jusqu'alors par passion. L'Angleterre avoit déployé toutes ses forces; elle les ménagea. Elle avoit animé la ligue; elle se contenta de la seconder. Elle avoit dicté tous les traités particuliers; elle se moqua du projet d'envahir & de partager la France. La Reine, débarrassée de Milady Marlboroug (1), & livrée à Me. Masham, secretement Jacobite, attendit l'occasion de terminer une

(1) L'Auteur du *Siecle de Louis XIV* attribua cette disgrace à une pique de femmes sur une paire de gants. Voyez-en d'autres causes dans les Mémoires mêmes de Madame Marlboroug.

guerre sur laquelle on avoit allarmé sa conscience. Peut-être aimoit-elle le protecteur de son frere infortuné. Peut-être espéroit-elle que la paix lui fourniroit les moyens de rétablir sur le trône les Stuards, & d'en écarter l'étranger odieux que l'acte de la succession y appelloit.

(1) La mort de l'Empereur Joseph dénoua cette sanglante tragédie. Il ne laissoit point de mâles ; & l'Archiduc Charles, son frere, étoit son unique héritier. A cette nouvelle, le Duc de Savoye s'enferma trois jours, pour méditer sur le parti qu'il devoit prendre ; la Reine Anne fut ravie d'un incident qui alloit lui donner la paix : les Princes de l'Empire, malgré l'aversion des Vassaux pour un Seigneur trop puissant, reconnurent l'Archiduc pour Roi d'Espagne & pour Empereur ; tous les politiques jurerent que l'Europe ne souffriroit pas un Charles-Quint ; les Hollandois, soit par cette lenteur à changer de plan, qui est un vice attaché aux Républiques, soit dans l'espérance d'acquérir la Souveraineté des Pays-Bas, promirent à l'Autrichien d'observer inviolablement la grande Alliance.

---

(1) 17 Avril.

Dès que la surprise eut fait face aux réflexions, les plus cruels ennemis de la France virent que la fortune prenoit soin de la relever, & que la politique ne souffriroit pas qu'elle fût abattue. L'Archiduc réunissoit en sa personne le pouvoir que Louis avoit partagé entre sa famille : l'Archiduc devenoit l'ennemi de l'équilibre Européen ; tous les peuples devoient donc s'unir contre ce Monarque universel, avec d'autant plus d'ardeur, qu'en armant contre Louis XIV, ils avoient combattu pour leur postérité, & qu'actuellement ils combattroient pour eux-mêmes. On avoit tué un million d'hommes pour prévenir un événement incertain, & la mort d'un seul amene cet événement.

L'Abbé Gautier, qui négocioit ardemment à Londres, fit valoir ces considérations. On prétend que les Ministres de la Reine Anne furent achetés. Mais dans un temps où la France avoit à peine de quoi nourrir son Roi, où trouver de l'argent pour payer des traîtres de cette importance ? (1) Le mépris que Louis XIV

Rem. de M. de V., Tom. VI, p. 53.

(1) » La Reine Anne envoya au mois d'Août » son Secretaire d'Etat, le Vicomte de Boling- » broke, consommer la négociation. Le Marquis

témoigna pour Mylord Bolingbroke, ne prouve point qu'il l'eût eu au nombre de ses pensionnaires; un tel service auroit excité dans ce Prince une reconnoissance, que tous les mépris dus à la perfidie n'auroient pu empêcher d'éclater. Du reste, à juger de Bolingbroke par ses Mémoires, il paroît assez capable de tout.

Les Conférences reprises par Ménager & par Prior, aboutirent à des préliminaires qui n'avoient rien d'avilissant pour la France, Mylord Staffard les communiqua aux Alliés, qui se plaignirent de cette paix particuliere, comme d'une infraction ouverte à l'article de la Grande-Alliance qui n'admettoit qu'une paix générale. Le ministere Anglois étoit plus sûr de les forcer d'y souscrire, que de persuader à la Nation d'y consentir.

Marlboroug, à qui ses intérêts étoient

» de Torcy fait un très-grand éloge de ce Mi-
» nistre, & dit que Louis XIV lui fit l'accueil
» qu'il lui devoit. En effet, il fut reçu à la Cour
» comme un homme qui venoit donner la paix;
» & lorsqu'il vint à l'Opéra, tout le monde se
» leva pour lui faire honneur : c'est donc une
» grande calomnie de dire : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour Mylord Bolingbroke, ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ses pensionnaires.*

fort chers, & ceux du genre humain fort indifférents, ne respiroit que la guerre, & soutenoit que cette paix étoit l'opprobre de la nation. Les clameurs impuissantes de son parti, se réduisirent enfin à n'en critiquer que les conditions. Il perdit tous ses emplois; perte légere après tant de campagnes lucratives & brillantes, & dans ces heureux pays où l'homme est encore quelque chose en dépit du Prince. Le peuple ne regretta point un citoyen dont l'épée lui devenoit inutile, & les conseils pernicieux. Les Sages, qui admirent le Héros, mais qui ne plaignent que l'honnête homme, se souvinrent, que Marlboroug avoit été l'ami de Jacques II, au point d'en favoriser les amours pour Mlle. Churchil sa sœur, (1) & l'avoit plutôt trahi que quitté; (2) qu'il avoit été disgracié par Guillaume, & avoit mérité de l'être; & qu'enfin, comblé de biens & d'honneurs par la Reine Anne,

---

(1) De ce commerce naquit le Maréchal de Berwick, Duc de Fitz-James.

(2) Le Roi Jacques l'appelloit, *Monsieur est-il possible*, parce que dans le temps que ce Favori songeoit à l'abandonner, il exprimoit par ces paroles son étonnement & son indignation contre ceux qui l'abandonnoient.

il avoit toujours cabalé contre elle. Il savoit apprécier la gloire des Héros. M. de Chavigny, aujourd'hui (1756) Ambassadeur en Suisse, lui faisant compliment sur ses campagnes en Flandres : » Vous savez, lui répondit Marlboroug, » ce que c'est que le succès de la guerre ; » j'ai fait cent fautes, & vous en avez » fait cent & une."

(1) Le Congrès fut indiqué à Utrecht. Tous les Princes, hormis Philippe V, y envoyerent leurs Ministres. On disputa de bagatelles. L'essentiel se traita dans les cabinets de Londres & de Versailles. Les hostilités continuerent. Les Impériaux se flatterent qu'une heureuse campagne les porteroit dans le cœur de la France, & que là ils dicteroient les conditions de la paix avec l'Angleterre ou sans elle.

L'invasion dont le Royaume étoit menacé, ne permit point aux François de se livrer aux espérances que leur donnoient des préliminaires qu'une bataille pouvoit anéantir. Déja Mylord Albemarle avoit fait une entreprise hardie sur Arras, & brûlé les magasins des fauxbourgs : déja le Prince Eugene s'étoit emparé du

---

(1) 1712.

Quesnoy. Les Alliés avoient fait le partage de la France. Tout Paris étoit consterné. La Cour se disposoit à se retirer à Chambor. Le Roi manda le Maréchal de Villars, & lui dit : » Vous voyez où nous » en sommes : vaincre où périr ; il faut » finir par un coup d'éclat. Cherchez » l'ennemi, & livrez-lui bataille." Villars lui dit avec émotion : » Mais, Sire, » c'est votre derniere armée ! N'importe, » reprend le Roi. Je n'exige pas que vous » battiez l'ennemi ; mais je veux que » vous l'attaquiez. Si la bataille est per- » due, vous me l'écrirez, & à moi seul : » vous ordonnerez au Courier de ne voir » que Blouin. " Villars écoute, & ne sait où tend ce discours. » Je monterai » à cheval, ajoute le Roi ; je passerai par » Paris, votre lettre à la main ; je con- » nois le François ; je vous menerai qua- » tre cents mille hommes, & je m'ense- » velirai avec eux sous les débris de la » Monarchie. " Ces paroles, où se peignoit toute l'ame de Louis, pénétrerent d'admiration le Maréchal de Villars, qui se plaisoit à les répéter, & qui les rappella dans son discours de réception à l'Académie. (1)

---

(1) Le Roi se promenant avec quelques Seigneurs, qui alloient partir pour l'armée : » Si

Le Prince Eugene assiégeoit Landrecie, & tiroit de Marchiennes ses convois protégés par son camp de Denain. Le Duc d'Ormond, qui avoit succédé à Marlboroug, sépara ses troupes de celles des Alliés : on publia une suspension d'armes de deux mois entre l'Angleterre & la France ; & Dunkerque fut consigné aux Anglois. Cet incident ranima les François, & découragea les Impériaux.

Le Maréchal de Montesquiou proposa de marcher vers Châtillon-sur-Sambre, pour donner le change au Prince Eugene en menaçant le camp de Landrecie. Villars rejetta ce conseil avec dédain, & le suivit avec exactitude. On prit toutes les mesures pour donner une fausse allarme au Prince Eugene. Eugene trompé, fut battu, Denain forcé, Marchiennes pris, Landrecie délivré. St. Amand, Douay, le Quesnoy, Bouchain se rendirent, & nous coûterent moins qu'ils n'avoient coûté à l'ennemi.

Les Courtisans, cette fois justes par

» vous êtes battus, leur dit-il, j'irai vous secourir : j'ai l'honneur d'être le plus ancien soldat » de mon Royaume. Et le meilleur, ajouta le » Marquis d'Antin. »

envie, attribuerent avec tous les gens de guerre à Montesquiou la gloire de cette campagne. Villars, outré qu'on lui ravît la plus belle action de sa vie, soutint que son rival n'avoit été que le confident & le ministre d'un projet dont on le disoit l'auteur. Le Roi le voyant arriver dans les jardins de Marly, alla au-devant de lui avec empressement, l'embrassa, & lui dit : » On ne peut être plus content de » vous que je le suis : vous venez de sau- » ver la France. " Au moins, Messieurs, » vous l'entendez," dit Villars en se tournant vers les Courtisans. (1)

Rem. de M. de V. Tom. VI, p. 50.

(1) Ce conte rapporté dans cette occasion, fe- » roit tort à un homme qui venoit de rendre de » si grands services. Ce n'est pas dans ces mo- » ments de gloire, qu'on fait ainsi remarquer » aux courtisans que le Roi est content. Cette » Anecdote défigurée, est de l'année 1711. Le » Roi lui avoit ordonné de ne point attaquer le » Duc de Marlboroug. Les Anglois prirent Bou- » chain. On murmuroit contre le Maréchal de » Villars. Ce fut après cette campagne de 1711, » que le Roi lui dit qu'il étoit content, & c'est » alors qu'il pouvoit convenir à un Général d'im- » poser silence aux reproches des Courtisans, en » leur disant que son Souverain étoit satisfait de » sa conduite, quoique malheureuse."

Les Plénipotentiaires François ne parlerent plus en suppliants ; & quelques conférences concilierent les intérêts opposés de tant de Princes divers. La Princesse des Ursins retarda la signature des traités ; elle demandoit qu'on lui donnât en toute Souveraineté pour elle & pour ses héritiers, une terre de cent mille livres de rente dans le Duché de Luxembourg. Le Roi d'Espagne ne cédoit les Pays-Bas qu'à cette condition. L'Angleterre acceptoit cet article ; la Hollande alloit y consentir. Me. de Maintenon, qui ne soupiroit qu'après la paix, engagea la Princesse des Ursins à se désister d'une prétention qui l'éloignoit.

Tous ces différents traités furent discutés avec tant de négligence, & exprimés avec si peu de précision, que les actes de cette pacification sont aujourd'hui le flambeau de la guerre.

L'Empereur se plaignit de ses Alliés, qui les avoient signés sans lui. Il persista, encore une année, à demander avec modération toute la Monarchie Espagnole. Me. de Maintenon, voyant le Roi affligé de la continuation de la guerre, lui dit que ce n'étoit rien en comparaison de celle qu'on venoit d'avoir avec toute l'Europe. » Ce n'est pas la guerre qui m'afflige,

» répondit le Roi ; c'eſt la miſere des » peuples. »

(1) Le traité de Raſtadt mit fin aux hoſtilités. Le Roi voulant témoigner à la Maréchale de Villars combien il étoit content de ſon mari qui l'avoit ſigné, lui dit : Madame, voilà le comble. Les étrangers étoient ravis de l'harmonie qu'ils voyoient entre le Monarque & les ſujets. Un Anglois diſoit : » J'aimerois ce Roi-là, » ſi je pouvois en aimer un. »

---

(1) 6 Mars 1714.

LIVRE QUATORZIEME.

IL faut absolument que les François se batte toujours, soit pour la gloire, soit pour la Religion. Quand l'ambition laisse respirer le peuple, le zele se hâte de lui ravir ces moments de tranquillité. Ainsi les avides & aveugles humains, au-lieu de vivre heureux sur la terre, passent leurs jours à s'en disputer quelques morceaux, ou se servent, pour s'assommer, du bâton que Dieu leur a donné pour se conduire. Tandis que les Anglois donnoient la paix à la France, les Prêtres la déchiroient par une guerre qui dure encore. Je vais rendre compte de ces démêlés théologiques, que la politique a rendus intéressants, parce qu'au-lieu de les mépriser, elle a voulu les assoupir. Si quelqu'un peut en parler avec impartialité, c'est sans doute celui

Qui sorti d'Israël,
N'invoque ni Baal, ni le Dieu d'Ismaël.

CHAPITRE PREMIER.

Mort du P. de la Chaise. Le P. Tellier.

LEs Janféniftes, fouvent condamnés par l'Eglife, avoient échappé à tous les foudres lancés contre eux. N'ofant fe féparer du St. Siege, mais ne voulant pas s'y foumettre, ils avoient reçu toutes les Bulles, & les avoient toutes éludées. Leurs diftinctions, entre le fens hérétique & le fens orthodoxe, entre l'erreur de fait & l'erreur de droit, avoient produit ce filence refpectueux, qu'un Pape moins ami de la vérité que de la paix, avoit ordonné. Ce filence fut rompu par les deux partis, & condamné par Clément XI.

Un Prêtre, nommé Quefnel, réfugié en Hollande, & déferteur de la Congrégation de l'Oratoire, difciple de St. Cyran & d'Arnauld, fit imprimer le Nouveau Teftament avec des réfléxions morales. Plufieurs Evêques l'approuverent. Innocent XII même, à qui il fut dénoncé, n'y vit point de Janfénifme. Le Cardinal de Noailles invita par un Mandement tout fon Diocefe à le lire. Il le propofe aux fideles comme le pain des forts & le lait des foibles. Les Jéfuites voyant qu'on

en

en multiplioit les éditions, foupçonnerent le livre de contenir un poifon caché. C'en étoit déja un vifible aux yeux de quelques Ultramontains, que l'Ecriture-Sainte mife ainfi à la portée de tout le monde. Ces bonnes gens croyoient fort dangereux les livres que Dieu a faits.

L'Evêque de Chartres, quoiqu'il eût permis à Me. de Maintenon de les lire, vit tout Janfenius dans Quefnel, & décria les *Réflexions morales*. Il conjura le Cardinal de Noailles de corriger fon Mandement. L'Archevêque de Paris le remercia de fon confeil, & n'en profita point. Le grand Boffuet avoit fouvent recommandé la lecture du Teftament de Quefnel. Mais foit qu'il en prévît la condamnation, foit qu'il reconnût fa méprife, il follicita le Cardinal de rétracter fon Mandement, ou de corriger le livre.

Me. de Maintenon allarmée l'en preffa vivement. Du refte, elle ne s'étoit encore déclarée ni pour ni contre les Janféniftes, & elle répondoit aux deux partis qui s'efforçoient de la gagner : *Je ne fuis que Papifte.* C'étoit bien affez.

Boffuet, craignant qu'une rétractation formelle ne coutât trop à l'amour-propre du Cardinal, lui propofa de mettre à la tête du livre une préface expli-

catiive ſur certaines propoſitions. L'Archevêque approuva cet expédient; & Boſſuet fit la préface, qui fut envoyée à Queſnel. Ce Religieux, flatté de la déférence de Noailles, & outré de la critique de Mr. de Meaux, répondit fiérement que ſon livre n'avoit pas beſoin de correction. Cependant le Cardinal en corrigea quelques ſyllabes. L'Evêque de Chartres, qui voyoit de loin les héréſies, lui prédit que Rome le condamneroit en entier.

A dire vrai, ce livre ne fut que le prétexte des diviſions : ſi Noailles eût flétri le P. Queſnel, ſes ennemis lui en auroient bientôt trouvé un autre. Le Janſéniſme eſt bien un être réel : mais pour ce Prélat, ce n'étoit qu'une héréſie de Cour. S'il fût reſté à Châlons, ou s'il eût permis aux Jéſuites de le gouverner à Paris, il eût été très-orthodoxe.

(1) Quelques Théologiens demandent au Pape la condamnation des *Réflexions morales*. Sa Sainteté la leur accorde avec beaucoup de complaiſance. Ces cenſures vagues ſont mépriſées en France. Les Janſéniſtes jugent celle-ci ridicule, & les Mo-

(1) 1708.

linistes insuffisante. De-là, de vives altercations : & les Prêtres, au-lieu d'exécuter le Testament de Jesus-Christ, disputent sans charité sur celui de Quesnel.

Le P. de la Chaise, accablé d'années, & trop voisin du tombeau pour haïr quelqu'un fortement, laissa le Cardinal en paix ; mais les deux partis firent de grandes brigues pour donner un Confesseur au Roi. Parmi le Clergé, ceux qui devoient tout aux Jésuites, souhaitoient fort d'être délivrés du joug que leur imposoit la reconnoissance : ceux qui ne leur devoient rien, crioient contre la tyrannie d'un corps qui exigeoit un entier dévouement. » Tout ce qui s'oppose, disoient-ils, à l'ambition de la Compa-
» gnie, est suspect, écarté, opprimé : si
» le Prince a pour Confesseur un Prêtre
» séculier, il n'a que les desirs d'un seul
» homme à satisfaire : s'il prend un Re-
» ligieux, il est assailli des prétentions
» d'un Ordre entier, de tous les parti-
» culiers qui le composent, de tous les
» étrangers qui le favorisent : & de tous
» les Ordres, il n'en est pas de plus at-
» tentif à son aggrandissement que celui
» des Jésuites : ils ont envahi tous les Col-
» leges & la plupart des Séminaires ; ils
» sont dévoués au Pape ; maîtres des Bé-

» néfices, ils le sont nécessairement de l'E-
» glise & des dogmes. »

Leurs partisans répondoient, qu'un Religieux qui avoit renoncé au monde, étoit préférable à un Prêtre qui auroit autant d'amis que l'Ordre régulier le plus étendu avoit de membres : que depuis le P. Coton, l'Eglise Gallicane avoit été bien gouvernée & garantie d'erreurs; que parmi les Religieux, les Jésuites seuls se distinguoient par un savoir utile ; que laissant aux Dominicains leur barbare scholastique, aux Bénédictins leurs doctes & pesantes compilations, aux Franciscains leur superstitieuse ignorance, à tous les autres leur sainte oisiveté, ils s'étoient emparés de tous les avantages qui pouvoient servir à la conduite des hommes ; qu'eux seuls excelloient dans les lettres, dans la science des moeurs, dans l'art de la chaire, dans la direction des consciences ; que leur ambition n'étoit point un vice de l'ordre, mais de l'humanité; qu'un Capucin, maître de la feuille, seroit aussi ambitieux; & qu'en un mot, les hérétiques seuls les avoient haïs.

(1) Me. de Maintenon penchoit pour

---

(1) Janv. 1709.

un Prêtre ſéculier. Mais l'affection pour les Jéſuites étoit ſi bien établie dans le cœur du Roi, qu'elle écoutoit comme d'édifiantes inutilités tout ce que le Cardinal de Noailles lui diſoit contre eux. Cependant le P. de la Chaiſe ſe préparoit à la mort. Le Roi lui demanda ſon avis ſur le choix d'un ſucceſſeur. L'agoniſant écrivit ſur un papier le nom de trois ou quatre Peres de ſa Compagnie. Me. de Maintenon envoya ce billet à l'Evêque de Chartres, avec ordre d'en conférer avec la Chétardie, Curé de St. Sulpice. Le Roi, leur diſoit-elle, veut un homme de peu de naiſſance ; d'un eſprit ferme, qui ne ſoit ni occupé de ſa famille, ni aſſervi aux circonſpections humaines.

Or, en ce temps-là, il y avoit à Paris un homme né à Vire en Baſſe-Normandie, fils d'un Procureur, Auteur d'un livre dangereux en faveur des Chrétiens Chinois, plus propre à l'intrigue qu'à l'étude, ardent ennemi des Janſéniſtes, leur dénonciateur auprès du P. de la Chaiſe, inventeur de la fourberie de Douay ſi reſſemblante à une perfidie, inſtruit de tout par ſes émiſſaires répandus dans les Colleges & dans les Univerſités, auſſi attentif à cacher ſes menées qu'à les faire

réussir, à peine connu, quoique depuis vingt ans il inquiétât tout le Royaume, & par malheur, Jésuite.

Ce fut à cet homme dangereux & turbulent qu'on donna le poste qui demandoit l'homme le plus vertueux & le plus pacifique. Il étoit sur la liste du P. de la Chaise, qui avoit voulu le mettre le dernier de tous, & qui l'avoit mis le premier par l'adresse de celui qui conduisoit sa main. Le Roi, Me. de Maintenon, l'Evêque de Chartres, le Curé de St. Sulpice lui donnerent leurs voix; le Roi, parce que ce nom fut le premier qui frappa ses yeux; Me. de Maintenon, parce qu'on lui dit qu'il avoit acquis du crédit dans sa Société par son savoir, & de la considération dans le monde par sa politesse; l'Evêque de Chartres, dans la pieuse espérance que Noailles, à son gré trop ménagé, seroit enfin poussé vivement; le Curé, par complaisance pour les trois autres. Comment quatre personnes si sages, croyant choisir un Saint, choisirent-elles un boute-feu?

Le P. Tellier, c'étoit son nom, étoit alors Provincial de Paris. Il traitoit les sujets de son petit Empire, comme il traita depuis les Jansénistes. Ce n'étoient qu'accusations, informations, signatures, mena-

ces, coups d'autorité, perſécutions. Auſſi tous les Jéſuites furent-ils charmés de ſon élévation, qui les délivroit d'un Tyran, dont l'ingénieuſe cruauté s'exerceroit utilement contre les ennemis de l'Egliſe.

Le nouveau Secretaire d'Etat choiſit un conſeil qui lui reſſembloit. Les Peres Doucin, Lallemand, & Daniel, tous trois Normands comme lui, en furent les chefs; & tout ce qu'il y avoit d'intrigant, de ruſé, de remuant dans la Société, y fut admis à proportion de ſes talents. Leurs confreres répandus dans le Royaume, les inſtruiſoient de tout. Ce conſeil monachal étoit le dépoſitaire de toutes les informations faites ſecretement, & le Juge de tous les Eccléſiaſtiques de France. Le P. de la Chaiſe n'avoit rien imaginé de pareil: ſes confidents étoient d'un caractere modéré: il avoit écarté les Janſéniſtes, & les avoit rarement perſécutés: mais le P. Tellier établit une Inquiſition, ſuivit un plan d'intrigues & de violence, &, avec moins de crédit que lui, eut mille fois plus de pouvoir.

CHAPITRE II.

Commencements des affaires de l'Eglise.

LE Cardinal de Noailles étoit son ennemi personnel : il l'avoit empêché de mettre son nom à une traduction du Nouveau Testament. Le P. Tellier lui porta quelques coups, qui furent parés par Me. de Maintenon. Le Cardinal, soit par piété, soit par ressentiment, l'accusa de vendre les Bénéfices. Le Confesseur répondit au Roi : » Je consens d'être brûlé » vif, si l'accusation est prouvée; mais » le Cardinal le sera, si elle ne l'est » point. «

Bissy, Evêque de Meaux, & le Théologien de la Cour, tenta de les réconcilier. Le Jésuite répondit, qu'il falloit absolument que l'un des deux perdît sa place. Le Cardinal n'ignora point cet emportement : il dit à quelqu'un qui prétendoit que les Jésuites étoient capables de tout : » Hé non, car je vis » encore. «

Pour le perdre, il falloit le faire hérétique. On connoissoit la délicatesse de sa conscience, sa soumission pour l'Egli-

se, & son attachement à la vérité. On tria donc, parmi les réflexions de Quesnel, les plus pieuses, les plus apostoliques, en un mot, celles qu'il ne pouvoit proscrire sans se déshonorer. Mais pour les dénoncer au Pape, il falloit faire agir le Roi; & pour faire agir le Roi, il falloit engager les Prélats à le supplier d'être le délateur de Quesnel. Les complaisants Evêques de la Rochelle, de Luçon & de Gap firent des Mandements contre les *Réflexions morales*; leurs neveux, Séminaristes à St. Sulpice, furent accusés de les avoir affichés par tout Paris, & même à la porte de l'Archevêché.

Le Cardinal chassa du Séminaire ces Abbés séditieux. Les trois Evêques porterent leurs plaintes au Roi, & lui déférerent le Livre, & celui qui le soutenoit. Cette lettre étoit un libelle. Elle fut rendue publique. Presque toutes les Communautés de Paris se joignirent au Chapitre de Notre-Dame, pour témoigner leur indigation à leur Archevêque. Le Roi, qui haïssoit l'erreur, mais qui n'aimoit pas les mauvais procédés, fut choqué de l'animosité des trois Evêques. Le Cardinal lui demanda justice. Le Roi la lui promit. Les Jansénistes, qui obsédoient l'Archevêque, l'engagerent à supprimer par un

Mandement ceux qu'on avoit faits contre lui. Le Roi en fut si mécontent, qu'il lui fit écrire de ne point attendre de justice, puisqu'il se l'étoit faite lui-même.

Le Cardinal répondit, qu'il falloit distinguer l'injure faite à sa personne, de l'injure faite à la vérité par les Mandements des Evêques; qu'il avoit vengé celle-ci qui ne pouvoit l'être par le Prince, & que c'étoit au Prince à venger l'autre. Me. de Maintenon, à qui le P. Tellier avoit donné cette distinction comme captieuse & illusoire, comprit enfin qu'un Evêque a droit de faire dans son Diocese toutes sortes de Mandements, sans perdre celui d'être défendu par les Loix contre les outrages personnels. Les Libraires de Paris présenterent requête au Chancelier contre l'attentat de certains Prélats de Province, qui venoient décrier un Testament, le meilleur effet de leur commerce.

Le Roi, craignant que cette querelle n'eût des suites, chargea Mr. le Dauphin de réconcilier les deux parties. Ce Prince pieux voulut bien être leur arbitre, & reçut tous leurs mémoires. Il emprunta les lumieres de l'Archevêque de Bordeaux & de la Chetardie, qui passoient pour neutres, & qui ne l'étoient guere. Ce dernier

avoit la confiance de Me. de Maintenon, depuis la mort de Mr. de Chartres. Mais son indiscrétion la lui fit perdre. Me. de Maintenon n'eut plus de Directeur. Si le Roi l'avoit imitée, la France eût joui de la paix.

Tandis que Mr. le Dauphin écoutoit M. de Meaux, qui prétendoit que l'Archevêque de Paris devoit supprimer son Mandement; Mr. de Bordeaux, qui soutenoit que ce Mandement n'attentoit point à l'autorité épiscopale; la Chetardie, qui vouloit que les offenseurs fussent punis, pourvu que l'offensé condamnât solemnellement Jansénius; Mr. de Cambray, qui foudroyoit dans toutes ses lettres les fauteurs de Quesnel; on répandoit dans tout le Royaume une défense des *Réflexions morales* par feu Mr. Bossuet. Cette apologie étoit solide & vigoureuse. Les Jésuites en furent consternés. Bossuet étoit devenu l'Eglise même, & Quesnel ne pouvoit plus être un hérétique. Heureusement l'éditeur, neveu du Pere de l'Eglise, étoit bon Janséniste: il fut accusé d'être l'auteur du Livre attribué à son oncle. Ceux qui savoient le mépris du grand Bossuet pour l'Oratorien, n'en douterent pas. La fraude pieuse devint publique, & indigna les honnêtes gens: il falloit que les Quesnellistes se

défiassent de la raison & de la vérité, puisqu'ils recouroient à l'autorité & au mensonge.

Enfin, on dressa un projet de conciliation. Il consistoit à renvoyer l'examen des Mandements des trois Evêques à leurs Métropolitains : & si ceux-ci condamnoient ces Mandements, à écrire une lettre d'excuses & de compliments au Cardinal, qui préliminairement révoqueroit le sien. Ces conditions étoient dures. Le Cardinal n'y fit aucune réponse. Mr. le Dauphin, ayant recueilli les voix de son Conseil, l'assura d'une pleine satisfaction de la part des Evêques, pourvu qu'il rétractât lui-même l'approbation donnée au Testament de Quesnel. Ce jugement étoit évidemment dicté par le P. Tellier. Il s'agissoit de flétrir le libelle, & non de condamner une erreur. Il étoit injuste & peut-être honteux de se prévaloir de la sensibilité d'un Prélat, pour lui arracher un désaveu, & pour tyranniser sa conscience. Mais aussi pourquoi Noailles s'étoit-il adressé au Roi, au-lieu de se plaindre au Parlement, qui auroit condamné au feu les libelles de ses ennemis ? Quiconque invoque l'autorité suprême par-tout où il y a des loix, renonce à la protection & à la pitié du public.

CHAPITRE III.

Intrigue dévoilée & impunie.

LE P. Tellier ne paroissoit point dans cette querelle, qu'il conduisoit à son gré. Il tramoit un complot plus important. Il donnoit ordre aux Evêques de dénoncer au Roi le Cardinal de Noailles & Quesnel. Une lettre de l'Abbé Bochart de Saron, découvrit tout le mystere. Cet Abbé, ci-devant Jésuite, actuellement espion du Pere Confesseur, écrivit à son oncle Evêque de Clermont, que le Livre de Quesnel seroit proscrit; que le P. Tellier rassembloit de tous côtés des lettres des Evêques au Roi contre le Cardinal; qu'il en avoit déja trente; qu'il lui avoit dit que dans huit jours il en auroit autant; que le secret étoit promis à tous ceux qui se prêteroient à cette conjuration; qu'il le prioit d'en signer une dont il lui envoyoit le modele. Ce modele étoit une invective contre le Cardinal de Noailles & contre la mauvaise doctrine. Ces pieces, mises à la poste, en furent tirées par un des émissaires du Cardinal, à qui l'Abbé Bochard étoit déja suspect.

Ce Prélat déposa aux Greffes de l'Officialité les originaux, & en envoya des copies au Roi, à Mr. le Dauphin; à Me. de Maintenon. Les deux derniers ne purent contenir leur indignation. Le Roi ne laissa point pénétrer ses sentiments, soit qu'il méditât quelque coup éclatant, soit qu'il fût dans la confidence de ces lettres.

Dès qu'elles furent répandues, tout ce qui avoit de l'honneur & de la piété, se déchaîna contre les abominables artifices de cette cabale. Les Evêques se plaignirent d'être réduits à l'unique fonction de signer des Mandements tout faits, eux que Jesus-Christ avoit établis les seuls juges de sa doctrine. Les Huguenots se souvinrent *de ce St. Esprit, qui arrivoit toutes les semaines dans une malle aux Peres du Concile de Trente.* » Voilà, dirent les libertins, voilà la Religion : il faut des aliments à la crédulité humaine : jamais notre foi ne sera complete : tous les jours, quelque dogme nouveau ; & ces dogmes, comment les fait-on ? en dictant à nos Juges leur opinion : les *Réflexions morales* ne peuvent être orthodoxes, puisque celui qui nomme aux Evêchés, ordonne aux Evêques de les déclarer hérétiques : autrefois l'infail-

» libilité étoit dans le Concile ; au-
» jourd'hui elle est dans le Pape : de-
» main elle sera dans les Jésuites, & cir-
» culera de parti en parti jusqu'à la fin
» des siecles ".

Les Jansénistes éclaterent encore plus violemment. » Nous ne manquerons pas
» d'hérésies, s'écrioient-ils, tant que les
» ennemis de St. Augustin auront des Tel-
» liers, des Bochards, des Evêques de
» Clermont ; & ils en auront toujours :
» les Jésuites ne peuvent plus nier leurs
» projets d'ambition & d'indépendance :
» ils sont trahis par eux-mêmes : ils di-
» visent l'Episcopat, pour s'en rendre les
» maîtres ; ils se jouent du Roi ; ils abu-
» sent de sa Religion, & peut-être le
» font-ils complice des iniquités qu'ils
» projettent, en allarmant sa conscience
» sur des erreurs qui n'existent pas. "

Personne ne douta que le P. Tellier ne fût chassé. Parmi les Jésuites, quelques-uns avoient honte de l'être : la plupart convenoient que le Pere Confesseur, qui avoit, un mois auparavant, pris Dieu à témoin de sa neutralité dans les différends des trois Evêques, devoit faire pénitence d'avoir manqué aux premiers devoirs de la Religion & de la probité. D'autres disoient froidement, que le crime de Tel-

lier étoit respectable ; qu'il n'appartenoit qu'aux ames, comme la sienne, dévorées du zele de la maison de Dieu, de sacrifier à la vérité leur réputation & leur conscience ; que le Jansénisme, qui travailloit sans cesse sous terre, ne pouvoit être détruit, s'il n'étoit sourdement contreminé ; qu'il étoit fort heureux pour l'Eglise de France, qu'un seul Prêtre eût du zele & de l'habileté pour tous ; enfin, que les Evêques étoient trop occupés de leurs plaisirs, pour pouvoir s'occuper à composer des Mandements. Un plaisant répandit une estampe, où l'on voyoit un carrosse rempli de Jésuites, attelé à six chevaux fougueux, mené par le P. Tellier, & le P. de la Rue à la portiere, criant : » Hé ! mon Pere, vous nous » versez. » . . . .

Le P. Tellier fut trois ou quatre jours en proie aux plus cruelles inquiétudes. Il voyoit au Roi cet air sombre, le prélude des disgraces. Pour détourner l'orage qui le menaçoit, il obtint de l'Abbé Bochard de prendre sur lui toute la noirceur de cette intrigue odieuse. L'Abbé complaisant lui écrivit une lettre, dans laquelle désavouant les principaux traits de l'interceptée, il se déclaroit lui-même fourbe, & parjure. Le Pere Tellier, sans

doute aveuglé par son crime, porte au Roi cette piece concertée, qui, confrontée avec l'autre, le charge au-lieu de le justifier (1). Le Roi, encore plus aveugle que son Confesseur, commence à douter si le Jésuite est innocent ou coupable. L'Evêque de Meaux, à qui l'on a promis de riches Abbayes, si l'on n'est point exilé, survient à propos, & dit que l'Abbé Bochard est un pieux étourdi, qui a mêlé dans sa lettre à son oncle, le Révérend Pere Tellier, pour donner plus d'activité au zele du vieillard. Le visage du Roi devint calme & serein : il n'aimoit pas à changer de confident ; la haine contre le Jansénisme, étoit, à ses yeux, une vertu qui rachetoit bien des péchés : il croyoit Tellier un de ses plus fideles serviteurs ; enfin, il souhaitoit de ne le pas trouver criminel : & à cet âge, on est si crédule, quoique si défiant ! Mr. le Dauphin feignit de penser comme son grand-pere : son indignation contre le P. Tellier, s'évanouit avec les clameurs publiques. Les Courtisans, qui seuls pouvoient

---

(1) Un savant Médecin a actuellement entre les mains la Lettre à l'Evêque de Clermont, minutée par le P. Tellier.

réveiller le Roi, étoient trop accoutumés à voir l'intrigue conduire tout, pour être long-temps ſurpris de celle du Jéſuite.

Et Me. de Maintenon ? Elle ſe tut. Le Confeſſeur lui parut ſi bien enraciné dans l'eſprit du Roi, qu'elle crut impoſſible de l'en arracher. Peut-être craignit-elle cet homme féroce & puiſſant ; peut-être imagina-t-elle que ſi ſa place étoit donnée à un autre, le ſchiſme étoit inévitable. Quoi qu'il en ſoit, elle abandonna ſon ami ; & le Janſeniſme ne lui pardonnera pas cette foibleſſe. Elle eût dû laiſſer à Dieu le ſoin de protéger ſon Egliſe, & donner au Roi un Confeſſeur plus ſage. Ce n'étoit point à elle à juger ſi le Cardinal étoit ou n'étoit pas dans l'erreur, ſi la Religion avoit ou n'avoit pas beſoin que les Evêques ſe liguaſſent contre lui. Mais il lui étoit permis de parler ouvertement contre les mauvais procédés, de montrer au Roi une cabale formée pour perdre un Archevêque reſpectable par la ſainteté de ſes mœurs, de lui repréſenter combien il étoit avili par cette exceſſive confiance en un homme ſi mépriſé. Lorſqu'elle concourut depuis au projet de la dégradation de Noailles, elle ſuivit les mouvements de ſa conſcience, qui l'exhortoit à

rompre avec un Prélat rebelle à l'auto
de l'Eglise. Mais quand elle le laissa
primer par un factieux, elle fut infid
aux sacrés devoirs de l'amitié, qui l
vitoient à se déclarer contre l'oppress
Elle gémit, elle pria Dieu ; mais qu'
ce que des larmes secretes & des pri
ferventes, où il faut de la fermeté
des services ? Quant au fond du démê
toutes les probabilités étoient encore p
le Cardinal. Si Tellier eût eu une bo
cause, auroit-il corrompu ses Juges ?

CHAPITRE IV.

Les Jésuites sont privés des pouvo

LE Cardinal de Noailles, encor
étonné de l'indifférence du Ro
les écrits interceptés, qu'il ne l'av
de la méchanceté des écrits même
devoir à sa dignité & à l'Eglise ur
geance éclatante des affronts qu'i
reçus. Après avoir consulté le Se
il écrivit au Roi que son ame n'éto
en sûreté entre les mains du Pere
& à Me. de Maintenon, qu'il la
roit par son zele pour le salut

d'ôter une conſcience ſi précieuſe à un homme auſſi pervers. Ces deux lettres furent lues & mépriſées ; le Pere Tellier venoit de parler au Roi de Janſéniſme.

Le Cardinal voyant que ſes ennemis triomphoient de l'aviliſſement où ils l'avoient jetté, réſolut d'ôter aux plus ſéditieux les pouvoirs de prêcher & de confeſſer. Le Pere Daniel, Supérieur de la Maiſon profeſſe, alla lui en porter des plaintes ameres. » Je vous remercie, lui » dit l'Archevêque, vous & vos Peres, » de vos travaux dans mon Dioceſe : j'ai » beaucoup d'Eccléſiaſtiques qui ſont ſans » occupation, & n'ai nul beſoin de vos » troupes auxiliaires. » La plupart des Jéſuites ſe réjouirent de cette punition : les uns, parce qu'ils déteſtoient le Pere Tellier, dont ils appelloient la cabale, *le parti des Normands* ; les autres, parce qu'ils eſpéroient que cet événement produiroit des troubles qui augmenteroient leur crédit.

Le Pere Tellier ne fut point du nombre des réformés ; il eut de nouveaux pouvoirs. Cependant le Roi étoit dans de grandes perplexités : il flottoit entre ſon Archevêque & ſon Confeſſeur ; il favoriſoit celui-ci par goût ; les préſomptions étoient toutes pour celui-là. Il ſouffroit

impatiemment qu'un corps qu'il aim
fût si sensiblement frappé : il n'osoit
mander grace pour lui au Cardinal.

Me. de Maintenon & le Duc d'An
témoins de ces inquiétudes, le solli
rent d'en délivrer le Roi, en rendan
pouvoirs aux Jésuites. Il fut inflexible.
fin, le Roi l'en pria. » Quand il s'est
» répondit le Cardinal, de choses t
» porelles, d'impositions équivale
» au dixieme denier, j'ai suivi les
» dres de Votre Majesté ; j'ai travail
» premier à la ruine du Clergé pour sa
» votre Etat, & pour soutenir votre
» ne. Mais aujourd'hui il s'agit des
» crements, de la puissance des clef
» m'ont été confiées, en un mot, de
» ce que la Religion a de plus au
» Il n'est vous est permis, Sire, ni de
» cher à l'encensoir, ni de me de
» der compte de ma conduite. Et s'
» absolument vous déplaire, ou dé
» à Dieu, mon parti est pris depuis
» temps. »

Le Roi, persuadé que ni le dr
juger, ni la police des choses sacr
pouvoient lui appartenir, n'insist
sur le rétablissement des Jésuites ; &
qu'il se fût joué de la conscience
sujets, il respecta celle de son A

que. Mr. le Dauphin étoit si pénétré des droits de la puissance Ecclésiastique, qu'il dit souvent au Cardinal de Noailles : » Pour peu qu'une chose tienne à l'E» glise, elle n'est plus de notre ressort. « Ces droits, si souvent violés, ne le seroient plus, si ceux qui en sont dépositaires cessoient enfin de recourir à l'autorité civile pour les faire valoir.

Cependant la conduite du Cardinal fut blâmée. Les uns dirent qu'il en avoit trop fait en réformant tant de Jésuites, & trop peu, en tolérant le plus coupable de tous ; qu'un homme plus habile, plus hardi, & même plus saint, se seroit mieux servi de ses avantages, en portant brusquement l'allarme dans la conscience du Prince ; & que les ménagements pour le Pere Tellier, étoient d'un Courtisan timide. Les autres jugerent que la punition infligée à la société, étoit trop longue. Mais le Cardinal l'auroit abrégée, s'il n'eût appris qu'on la regardoit comme une vengeance particuliere qu'il devoit sacrifier au Roi. Un plaisant lui envoya une requête en faveur des Jésuites, au nom des vieux pécheurs désolés des épines dont les Confesseurs Jansénistes semoient le chemin du Ciel.

Quoique l'Archevêque fût dans une

espece de disgrace, Me. de Maintenon eut un entretien avec lui. Touchée des maux de l'Eglise, inquiete de l'avenir, elle osa lui proposer de quitter sa place. Pour le croire si détaché du monde, il falloit bien qu'elle y tînt peu elle-même. Le Cardinal, qui, quelques années auparavant, lui avoit offert d'abdiquer, rejetta cette proposition, & dit que les circonstances avoient changé; que toute l'Eglise avoit les yeux ouverts sur lui; qu'il n'abandonneroit point un poste, que son ennemi se hâteroit de donner à quelque Evêque mercenaire; qu'il étoit sûr de sa vigilance, & qu'il ne le seroit point de celle de son successeur. Me. de Maintenon lui exagéra le crédit du Pere Tellier. Le Cardinal lui dit, sans s'émouvoir, qu'il étoit préparé à tout; (*Paratus sum, & non turbatus:*) qu'il n'espéroit rien des hommes; qu'il obéiroit à l'Eglise; & qu'il auroit déjà défendu la lecture du livre de Quesnel, si les Jésuites n'avoient entrepris de l'y forcer, en s'érigeant en maîtres des Evêques, dont ils n'étoient que les disciples. Me. de Maintenon, craignant que la conversation ne prît un tour d'éclaircissement désagréable, la rompit par quelques propos indifférents. L'Archevêque sortit, convaincu que sa perte

étoit résolue, mais qu'elle ne dépendoit pas des hommes.

On est sans doute surpris de voir un Roi aussi juste que Louis XIV, sacrifier à un Jésuite un Prélat que l'ancienne Eglise eût envié à ces derniers temps. Bien des gens crurent qu'en protégeant le Pere Tellier, il ne protégeoit qu'un confrere. Quelques Historiens Protestants & quelques Jansénistes (1) dirent qu'il étoit lui-même Jésuite. Ils alleguent le témoignage de deux garçons bleus, qui assisterent à l'émission des trois premiers vœux, & d'un Officier de la Chambre, qui entendit le Roi prononcer le quatrieme entre les mains de son Confesseur. Ils disent aussi que Me. de Maintenon devint fille de la Société. Dès l'année 1696, elle étoit soupçonnée de l'être.

Ces faits paroissent moins fondés sur de bonnes preuves, que sur le besoin qu'on avoit d'eux pour expliquer d'autres faits; &

(1) Voyez les Anecdotes sur la Constitution *Unigenitus*, ou *le Journal de l'Abbé Dorsanne*. C'est le même Ouvrage, mais publié sous deux titres différents, par la fraude des Libraires & des Jansénistes de Hollande, sous celui d'*Anecdotes* il y a trente ans, & sous celui de *Journal* depuis six mois.

& voilà comment l'Hiſtoire devient un Roman entre les mains de ceux qui cherchent la cauſe de tout. Parmi les Ordres Religieux, pluſieurs ont des aggrégations; les Laïques y ſont admis. Les aſſociés participent à tous les biens ſpirituels de la Communauté; Dieu applique à ces étrangers les mérites des œuvres des Saints, qui en ont plus qu'il ne leur en faut pour ſe ſauver.

En ce ſens, Louis pouvoit bien être Jéſuite; mais il ne fut jamais aſſez ſuperſtitieux ni aſſez foible, pour l'être réellement. Quelque aſcendant que le Pere Tellier eût ſur ſon eſprit, comment lui eût-il perſuadé que des vœux qu'il ne pouvoit remplir pouvoient être utiles à ſon ſalut, & que ces vœux d'obéiſſance & de pauvreté n'étoient pas incompatibles avec ſa charge de Roi? On peut aimer les Jéſuites, ſans l'être; ils ont tant de choſes pour eux! On peut les haïr, ſans être Janſéniſte; ils en ont tant contre eux!

CHAPITRE V.

M. le Dauphin & Me. la Dauphine. Leur mort.

MR. le Dauphin, toujours ami de la paix, ne pouvant l'établir en France, dit au Roi qu'il falloit porter à Rome cette guerre théologique. Les Evêques de Luçon & de la Rochelle prierent le Pape de les juger, & lui déférerent en même-temps le Livre de Quesnel. M. de Cambray lui avoit déja envoyé ses observations : & l'accueil que Clément XI leur avoit fait, lui promettoit que la foi & la soumission de celui qui avoit combattu le Livre des *Maximes*, seroit mise à la même épreuve que la sienne. En fait de doctrine, être accusé, c'est presque être condamné. Le Cardinal de Noailles, qui prévit l'arrêt, en prévit aussi le danger. Mais il ne s'opposa que foiblement à la demande qu'on fit d'une bulle qui terminât tous les différends. Il craignit que le P. Tellier ne l'accusât de ne pas croire au Pape, quoique le P. Tellier y crût encore moins que lui. Car ce Jésuite ayant fait un mauvais Livre condamné deux

fois, en soutint toujours la doctrine ; pour le réduire, il fallut explication s explication, décret sur décret : cependa ses héréfies n'étoient pas de pures bag telles, comme celles de Quesnel ; il croy qu'on pouvoit être à la fois idolâtre Chrétien.

M. le Dauphin s'occupoit d'affaires pl importantes & plus faciles. En réfléch sant sur les fautes de son grand-pere, en trouva la source dans la forme de r gie qu'il avoit adoptée. Il sentit que to les malheurs de la guerre venoient l'affoiblissement de l'Etat, & l'affoiblis ment, de tant d'édits ruineux auxquel Parlement n'avoit pu s'oppofer. Il ré lut donc de rendre un jour à ce Co auguste sa premiere liberté, & de n tiplier les conseils pour multiplier ses pres lumieres. Il étoit difficile d'acco ces deux projets.

Ce Prince étoit l'espoir de la Nat & Me. la Dauphine, les délices d Cour. La Religion avoit changé le c tere de l'un (1), & corrigé les dé

(1) *Voici le témoignage de Me. de Ma dans une piece qui ne se trouve point dans le de ses lettres :* Je ne puis mieux, ce me s

de l'autre. Les deux époux avoient la plus aveugle confiance en Me. de Maintenon.

---

vous porter à embrasser généreusement pour le reste de vos jours la pratique d'une vie vraiment Chrétienne, qu'en vous proposant l'exemple de M. le Dauphin. C'est un Prince à peu près de votre âge. Depuis sa premiere Communion, nous avons vu peu-à-peu disparoître tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnoient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étoient sensibles d'une année à l'autre. D'abord raillé de toute la Cour, il est enfin devenu l'admiration des plus libertins. Après-dîné, il s'enferme seul dans son cabinet, & y passe une ou deux heures. Il continue à se faire violence pour détruire entiérement ses défauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que d'emporté qu'il étoit, il est devenu modéré, doux, complaisant. On diroit que c'est-là son caractere, & que la vertu lui est naturelle. Quand il se détermina à s'occuper uniquement de ses devoirs, il commença par renoncer au jeu qu'il aimoit passionnément. Je lui demandai confidemment pourquoi il s'étoit interdit ce plaisir, le plus innocent des plaisirs de la Cour? Il me répondit, qu'il avoit reconnu que le desir du gain lui faisoit aimer le jeu : qu'à la vérité il ne se soucioit pas beaucoup de perdre, mais qu'il sentoit une grande joie de gagner; que sa passion naissoit donc d'un fond d'avarice, & qu'il étoit impossible que ce qui étoit vicieux dans son principe, fût innocent dans ses effets. Madame sa femme, qui connoît combien sa piété est simple, malgré l'étendue de son esprit, abuse quelquefois

Elle étoit la dépositaire de leurs peines & de leur joie, l'arbître de leurs démêlés, le

---

de cette délicatesse de conscience. Car il suffit qu'elle lui dise, même en riant : *Si vous faites telle chose, vous serez cause d'un mal : car je me mettrai en colere.* Il est vrai que l'ombre de tromperie lui fait horreur. M'ayant un jour fait une réponse peu sincere, le lendemain il vint me dire : *Madame, j'eus hier la foiblesse de vous en imposer; je n'ai pu dormir de toute la nuit, ayant ce détour à me reprocher; je viens vous dire ma faute & la vérité.* Quelques-uns le croyent avare ; mais les aumônes secretes & abondantes qu'il fait, le justifient assez. Quelques autres croyent que son gouvernement sera austere. Cependant il aime la joie & le plaisir : il s'y livre même quelquefois pour condescendre au goût de Me. la Dauphine. Bien-loin que sa vertu le rende insensible aux amusements de la vie, elle les lui rend plus agréables, au-lieu que ceux qui en font leur unique occupation n'en trouvent aucun qui les satisfasse. Ils vont de la promenade à la chasse, de la chasse à la Comédie, de la Comédie au jeu. Je voudrois que vous les en vissiez revenir. Leur ennui est le meilleur sermon. Vous les verriez avec un visage triste & un ton chagrin se plaindre que rien n'a réussi. La Comédie a été mal jouée, l'Opéra détestable, on mouroit de chaud à la promenade, les chiens ont mal chassé. Parmi tous ces voluptueux ennuyés, le jeune Prince est le seul gai & content, parce qu'il a employé sa journée à remplir les devoirs qu'il connoit, & à s'instruire de ceux qu'il ne connoît pas.

nœud qui les réunissoit dans les petites contrariétés qui survenoient entre eux. Me. la Dauphine aimoit le monde & le jeu. Les coquettes de la Cour s'efforçoient de la ravir à Me. de Maintenon. Elles garnissoient les tablettes de la Princesse de Livres dangereux, pour lui enseigner du moins la théorie du vice. Me. de Maintenon les remplissoit de Livres utiles, qui disparoissoient le lendemain. M. le Dauphin, éperdu d'amour, ne pouvoit se résoudre à s'éloigner d'elle un moment. Me. la Dauphine se faisant un amusement de sa jalousie, se plaisoit à lui échapper. Des avis donnés à propos & avec tendresse par Me. de Maintenon, la rappelloient mieux, que la passion importune de son époux.

Me. de Maintenon, en blâmant avec douceur ses légéretés, contribuoit beaucoup au payement des dettes qu'elle faisoit au lansquenet. Elle prévenoit les mécontentements du grand-pere; & tandis qu'elle apprenoit à la jeune Dauphine à gagner tous les cœurs, elle étoit attentive à lui conserver celui du Roi. Un jour que la Princesse étoit fort inquiete & fort triste, elle avoua à Me. de Maintenon qu'elle devoit une grosse somme, qu'on lui demandoit avec instance. On

ne pouvoit en parler au Roi; car outre que Me. la Dauphine lui avoit donné un *état* infidele de ses dettes, l'argent étoit si rare, le Roi en étoit si économe, qu'il n'entreroit point dans ce nouveau besoin sans accompagner son bienfait de quelque reprimande. Me. de Maintenon, touchée de la situation de la Princesse, emprunte quinze cents pistoles sur sa terre, & prend le reste sur ses épargnes, regrettant peu ce qu'elle ôte à ses héritiers, & beaucoup ce qu'elle ravit à ses pauvres. Le lendemain, Me. la Dauphine trouve dans son cabinet vingt-cinq mille francs & ce billet : Voilà, Madame, de quoi ac-
» quitter vos dettes, & soulager votre
» ame : l'unique reconnoissance que je
» vous demande, c'est de ne m'en pas
» remercier ".

La Princesse renonça enfin au lansquenet, & Me. de Maintenon jouissoit du succès de ses soins. Son éleve étoit sa meilleure amie; & soit qu'elle essayât le personnage de Reine qu'elle devoit bientôt jouer, soit qu'elle se livrât aux charmes d'une société libre, elle annonçoit à la France les plus beaux jours : » Je sens,
» disoit-elle, que mon cœur grandit, à
» mesure que la fortune m'éleve ". Non qu'elle fût impatiente de monter sur le

Trône ; elle n'exprimoit par ces sentiments, que le nouveau goût qu'elle avoit pour ses devoirs mieux connus. Aussi le Roi, loin de craindre son ambition, adoroit son caractere ; charmé de sa présence, oublioit toutes ses disgraces, & voyoit en elle le bonheur de son fils, & dans son fils celui de ses peuples.

Echappée des pieges du monde, elle dit un jour à Me. de Maintenon : » Ma » tante, je vois aujourd'hui que je vous » ai des obligations infinies ; vous avez » eu la patience d'attendre ma raison. "

(1) Le Roi n'étoit pas encore consolé de la mort de Monseigneur, lorsque Me. la Dauphine tomba dangereusement malade. (2) Quoique son mal fût assez léger, elle dit à une de ses Dames : » J'ai » dans l'esprit que la paix se fera, & que » je ne la verrai point. " Le lendemain, une violente douleur de tête, une fievre impétueuse, une soif ardente allarmerent les Médecins. On la saigna deux fois. Me. de Maintenon ne quitta presque plus le chevet de son lit. Elle saisit le pre-

(1) Février 1712.
(1) Tout ce récit est tiré des papiers de Me. de Maintenon.

mier moment favorable, pour la disposer à ces actes de Religion toujours trop différés. Le P. de la Rue son Confesseur lui proposa d'en prendre un autre. » Ne l'affligerai-je point, dit la Princesse, en » lui ôtant ma confiance ? La conscience » ne peut être trop libre, " lui répondit Me. de Maintenon. Elle demanda un Récollet célebre par son savoir & par sa sévérité, & pria Me. de Maintenon de l'aider à l'examen de son ame.

Le mal augmentoit d'heure en heure. Les Médecins n'en connoissoient pas l'espece; les uns disoient, c'est la petite-vérole, les autres, une fievre maligne. Le Roi défendit à M. le Dauphin d'entrer dans son appartement. Il étoit trop tard: déja la même maladie couloit dans les veines de ce Prince, qui, pénétré de douleur & d'amour, en proie aux soupçons les plus affreux, disoit à Me. de Maintenon : *Ah! si cette mort étoit avancée! ... Mon Dieu! mon Dieu, je leur pardonne.*

On alla prendre le Viatique à la Chapelle de Versailles. Le Roi l'accompagna, fondant en larmes. Me. la Dauphine après avoir communié avec la plus vive foi: » Ma tante, dit-elle, je me sens toute au» tre." Me. de Maintenon étouffant ses sanglots, lui répondit : " Vous vous êtes

» approchée de Dieu : il eſt votre con-
» ſolation, & va être votre récompenſe.
» Je n'ai de douleur & de regret, ajouta
» la Princeſſe, que de l'avoir offenſé. Ce
» ſentiment, reprit Me. de Maintenon, ſuf-
» fit pour obtenir grace ; mais ſi la ſanté
» vous eſt rendue ! Ah ! répondit-elle,
» je la conſacre à Dieu & à lui ſeul.
» Mais, ma tante, j'ai une grande inquié-
» tude ſur mes dettes : M. le Dauphin les
» ſait ; je voudrois les voir. Cela n'eſt
» pas poſſible, lui dit Me. de Maintenon :
» vous avez la rougeole ". Me. la Dau-
phine fait apporter ſa caſſette, & y cher-
che l'état de ſes dettes : ſes forces l'aban-
donnant, elle la referme, la met au pied
de ſon lit, demande encore ſon époux,
& dit à Me. de Maintenon qui verſe un
torrent de larmes : » Ah ! ma tante, vous
» m'attendriſſez."

Elle fait appeller ſes Dames, & dit à
la Ducheſſe de Guiche, » Adieu, ma belle
» Ducheſſe ! aujourd'hui Dauphine, & de-
» main rien ". Me. de Guiche lui répond,
que Dieu la rendra aux prieres de M. le
Dauphin. » Il lui enverra cette affliction,
» replique-t-elle ; car il afflige ceux qu'il
» aime." Le Roi étoit préſent, & montroit
librement ſa douleur. Quelqu'un l'ayant
fait remarquer à la malade, elle dit : » Si

» je l'aimois moins, & si j'en étois moins » aimée, je mourrois sans regret. » Elle le pria de payer ses dettes, de récompenser ses domestiques, & de se souvenir d'elle quelquefois.

Me. de Maintenon, écoutant moins les sentiments de son cœur déchiré, que ceux de la foi qui l'animoit, ne cessa jusqu'au dernier moment d'exhorter la Princesse à se soumettre à la volonté de Dieu. Quand elle la vit à l'agonie, ses larmes coulerent en abondance : » Laissez-moi pleu» rer mon enfant, dit-elle à ceux qui la » consoloient : " & l'embrassant pour la derniere fois, elle se retira pour prier & pleurer en liberté.

Un Courtisan apporta une poudre dont il raconta des effets merveilleux. Comme tout étoit désespéré, on n'hésita pas à la donner à la mourante. Ce remede lui rendit la connoissance. Elle dit : » Ah! que cela est amer! Me. de Maintenon fut avertie, & accourut. La Princesse lui dit quelques mots, & expira.

M. le Dauphin avoit passé les jours & les nuits en priere, tantôt offrant sa femme à Dieu, tantôt le conjurant de la lui rendre, tantôt s'offrant lui-même pour elle. Quand on lui apprit que le coup étoit frappé : » Mon Dieu! s'écria-t-il,

» conservez du moins le Roi ". En montant en carrosse pour aller à Marly, il se trouva mal. Le lendemain il communia, & alla rejoindre le Roi à Marly. Il avoit eu une petite fievre qu'on avoit attribuée à l'inquiétude. Il alla voir Me. de Maintenon, & lui dit : » Que les Médecins » l'ayent tuée, ou que Dieu l'ait prise, » j'adore également ce qu'il ordonne & » ce qu'il permet. " Ses soupçons étoient d'un mari tendre & infortuné, qui s'en seroit pris volontiers à tous les maris plus heureux que lui.

Le même soir, il eut une fievre brûlante. On craignit la rougeole. Mais la fievre ayant diminué, les Médecins ne lui ordonnerent que le repos. Le lendemain ils ne virent aucun signe de malignité : le jour suivant, ils dirent qu'ils s'étoient allarmés mal-à-propos : & le Roi se coucha tranquillement. Mais à onze heures du soir, le Prince se sent & transir & brûler. Il demande le Viatique. On lui dit que sa maladie n'est pas dangereuse. » Je » serai mort, répondit-il, avant qu'il soit » arrivé. " Les assistants se regardent, & ne savent à quoi attribuer ce discours. A minuit, le Prêtre arrive & dit la Messe. Le malade communie avec sa ferveur ordinaire. Le pain céleste semble appaiser

ses douleurs. Un moment après, de plus vives déchirent ses entrailles. Il demande l'Extrême-Onction. On la lui refuse. Il insiste, disant que si l'on differe, il la recevra sans connoissance. Son ame s'éleve vers Dieu ; il répete le nom de la Dauphine ; & par ce qu'il souffre jugeant de ce qu'elle a souffert, il offre ses douleurs au Souverain Maître des hommes, & s'attendrit sur celle d'une épouse qui n'est plus. *Je brûle*, s'écrie-il : & mêlant à sa confiance dans les mérites infinis du sang de Jesus-Christ les frayeurs où sa Religion jette les mourants, il ajoute : » Je » brûle, mais ce sera bien pis dans ce lieu » où nos ames sont purifiées. " On réveille le Roi. Il avoit laissé son petit-fils plein de force & de vie : il le retrouve, agité de convulsions, dans l'égarement du délire, dans le râlement de la mort.

A cette nouvelle, Paris est dans la consternation. On expose le Saint Sacrement : on découvre la châsse de Ste. Genevieve : les Eglises se remplissent d'un peuple innombrable : chacun fait des vœux pour la conservation d'un Prince si aimé. Mais dès qu'on sut que le Ciel en avoit déja disposé, on tomba dans le plus triste abattement. Jamais homme ne fut si tendre-

ment pleuré : il sembloit que la Patrie étoit perdue. Il auroit, se disoit-on, consolé la France : le peuple perd son pere, & la vertu son protecteur : il eût mis sa gloire à établir par-tout la justice & la paix : il ne nous eût point accablés d'impôts, ni abandonnés aux caprices de Ministres cruels : Dieu n'a fait que nous le montrer ; nous aurions été trop heureux ! Ces regrets se firent entendre dans le reste du Royaume, où l'on apprit à la fois la maladie, le danger, & la mort. Tous les citoyens s'étoient flattés qu'au regne d'un Conquérant succéderoit celui d'un Sage. Ce regne ne fut que différé ; & le Duc de Bourgogne vit encore dans son fils.

Ce fils touchoit à son dernier moment. Son frere aîné, le Duc de Bretagne, âgé de cinq ans, fut nommé Dauphin, & ne le fut que quinze jours. » Maman, dit-» il, à sa gouvernante, le voyage de » St. Denys n'est pas un trop joli voya-» ge. » Ainsi dans l'espace de dix mois, on vit mourir une Dauphine, trois Dauphins, le quatrieme près de passer du berceau au cercueil, & le Duc du Maine à l'agonie (1), disant le dernier adieu à son

(1) C'est une fausseté de conséquence, de

pere qui s'écrioit : *Et celui-ci, me sera-t-il encore ravi ?*

Ces tragiques événements n'abattirent point le Roi. Malheureux à la guerre, malheureux par les divisions de l'Eglise, malheureux dans sa famille, il sentit tout avec la vivacité d'un homme habitué à rapporter tout à lui-même. Mais il souf-

---

dire que le Duc du Maine fut alors à l'agonie ; c'est une calomnie puérile, de dire que l'Auteur du *Siecle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Mr. la B. feint d'écrire ses Mémoires en 1753. Il s'avise d'imaginer que le Duc & la Duchesse de Bourgogne, & leur fils aîné, moururent de la petite-vérole ; il avance cette fausseté, pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de Mai 1756. Ainsi dans la même page, il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756, & il s'exprime ainsi : *Ce 24 Avril 1753, à huit heures du matin, on m'interrompt ; un ordre du Roi vient me ravir à ma famille & à moi-même.* Il conte ensuite comme il a été mis en prison, & il accuse des personnes qui ne l'ont jamais vu, de l'avoir dénoncé au Gouvernement. Il avoit aussi attaqué la mémoire du Duc d'Orléans dans ses notes sur le *Siecle de Louis XIV*, *Tom. II*, *p. 346 & 347* de l'édition qu'il fit à Francfort en 1752.

frit tout en Chrétien. Il crut que Dieu punissoit le Royaume des fautes de son Roi : il adora son Juge. Il parut toujours en public : nulle plainte ne lui échappa : on eût dit que tant qu'il y auroit des François, il lui resteroit des enfants. Mais ces revers domestiques corrompirent son sang, & le jetterent dans une espece de mélancolie accompagnée de vapeurs. Me. de Maintenon, vivement touchée de ces pertes cruelles, tâchoit de lui en adoucir le sentiment en lui en ôtant le souvenir. Mais désolée elle-même, toutes les fois qu'elle pensoit à cette Dauphine si aimable & si aimée : » Je la pleure, di- » soit-elle, & je la pleurerai toujours. " Et un moment après se soumettant à la Providence, ou croyant y être soumise, elle s'écrioit : » Si Dieu vouloit me la » rendre, il me semble que je ne le vou- » drois pas : elle est heureuse ; elle est » avec lui. Depuis, elle fut sujette à des accès de fievre continuels. Mais ni ses maux, ni l'affoiblissement de ses forces, ne diminuerent point son assiduité auprès du Roi & à St. Cyr. L'activité de son esprit n'étoit point rallentie par la sensibilité de son cœur.

Ces morts précipitées donnerent lieu

aux soupçons les plus étranges, qu'il est inutile de dissimuler, puisqu'ils sont imprimés par-tout. Elles furent attribuées au poison. On en nomma publiquement l'auteur. » Le Duc d'Orléans avoit évidem-
» ment commis des crimes dont il devoit
» seul recueillir le fruit : son libertina-
» ge, son irréligion, son ambition,
» étoient des preuves décisives : il avoit
» composé lui-même ces poisons dans son
» laboratoire." L'exécration étoit universelle : l'on demandoit sourdement, qu'on lui fît son procès, & qu'on immolât au moins cette victime aux mânes des Princes, & à l'affliction publique.

Ces bruits, enfants de la calomnie & de la crédulité, sembloient n'être dignes que de mépris, puisqu'ils n'étoient fondés que sur la malignité du cœur humain. Commettre tant de forfaits, les commettre en même-temps, les commettre avec sûreté, avec succès, paroissoit aux méchants la chose la plus facile. On recouroit à des causes morales, pour expliquer les ravages de la petite-vérole. Et le Duc d'Orléans, malgré tout ce qui parloit pour lui, étoit accusé des crimes de cette même maladie, dont son petit-fils & l'inoculation viennent de délivrer la France.

On ajoutoit que le Roi avoit commis le Lieutenant de Police pour faire des informations secretes; qu'une lettre de cachet avoit été expédiée contre l'empoisonneur, & que Madame avoit empêché qu'elle ne fût signée. Ces faits étoient sans vérité comme sans vraisemblance : mais la Nation la plus douce dans ses mœurs, est la plus cruelle dans ses soupçons.

L'Auteur du siecle de Louis XIV, qui, en rejettant ces calomnies, les accrédite mieux qu'il ne les détruit, adopte ce conte, & le met dans la bouche du Marquis de Canillac, qui lui a dit que le Chymiste Homberg se rendit à la Bastille pour se constituer prisonnier; que le Duc d'Orléans demanda d'y être enfermé; que Madame pria le Roi de livrer son fils à la Justice. Je viens de lire ces anecdotes de Voltaire à un homme de la Cour, contemporain, profondément instruit des secrets de l'intérieur du Palais. Il m'a dit que ce n'étoit qu'un tissu de faussetés; que le Marquis de Canillac étoit un homme fort vrai, & qu'il ne pouvoit avoir débité de pareils mensonges.

Quoi qu'il en soit, le Roi n'accusa ni ne soupçonna son neveu : & cela seul suf-

fit pour le justifier. Le Duc d'Orléans étoit peut-être capable des crimes des Héros: mais il ne l'étoit pas des forfaits des lâches. Il n'avoit pas de Religion; mais si le déïsme exclut la vertu, exclut-il toujours la probité? Il étoit ambitieux: mais cette excessive bonté qui formoit son caractere, eût frémi de la seule idée de mettre en deuil toute la France.

Quelques crimes toujours précedent les grands crimes.

Pour arriver au Trône, il avoit à en écarter sept têtes qui l'en éloignoient. Résolu à tant d'atrocités, comment eût-il épargné le Roi qui pouvoit l'en punir, & le Duc de Berry, qui en eût seul profité?

Outragé par ces bruits insensés qui frappoient sans cesse ses oreilles, il ne donna nulle marque de foiblesse ou de crainte; il conserva toujours la tranquillité de l'innocence, dédaignant de se justifier: il parut assiduement à la Cour, & mena le convoi funebre à St. Denis......

Ce 24 Avril 1753, à huit heures du matin, on m'interompt. Un ordre du Roï vient me ravir à ma famille, à mes amis, à

moi-même. Un Exempt & un Commissaire fouillent dans mes papiers, & y cherchent tout ce ce qui peut avoir rapport au siecle de Louis XIV.... *Je viens de dicter au Commissaire un procès-verbal, auquel j'ai joint des pieces authentiques qui prouvent évidemment mon innocence. Le Ministre verra qu'il a été surpris.* . . . . .

Ce 12 Octobre 1753, je sors de la Bastille. Je ne sais point encore le sujet de cette longue détention. Mais en rentrant dans le monde, j'y trouve un libelle atroce contre moi, sous le titre de Supplément au Siecle de Louis XIV. *Voltaire m'y accuse hautement devant le public de ce dont il m'avoit accusé sourdement par sa niece auprès du Ministre, je veux dire, d'avoir renouvellé contre le Duc d'Orléans les mêmes bruits que je réfutois au moment où je fus arrêté. Je dois répondre à cet homme injuste* (1). *Je dois à mon honneur cette espece de ven-*

(1) Cette réponse a paru, il y a deux ans, sous le titre de *Réponse au Supplément du Siecle de Louis XIV.* Voltaire, au-lieu d'y repliquer ou d'avouer ses torts, a renouvellé dans ses derniers écrits les mêmes calomnies, comme si on ne les avoit pas réfutées. Ces nouvelles insultes

geance. Je reprendrai ensuite Me. de Maintenon.

CHAPITRE VI.

Renonciations du Roi d'Espagne & du Duc d'Orléans.

DÈs qu'on apprit à Madrid ces tristes nouvelles, qui rapprochoient plus du Trône Philippe d'Anjou que Philippe d'Orléans, le Roi d'Espagne déclara, que si le Dauphin mouroit, il quitteroit l'Espagne pour la France. Le Duc d'Orléans représenta ses droits & ceux du Duc de Berry, son gendre : il demanda que Philippe V leur cédât tous les siens sur le Trône d'Espagne. Toute l'Europe pensa comme lui. La paix générale dépendoit des renonciations qui devoient empêcher à jamais la réunion des deux Monarchies.

Louis, qui voyoit le Dauphin tous les jours mourant, écrivoit lettres sur lettres

---

me dégagent de la promesse que je ne m'étois faite de ne plus parler de lui : *Quis tam ferreus, ut teneat se?*

à Philippe, pour l'engager à préférer au Trône d'Espagne l'espérance de parvenir à celui de France. Il lui offroit une Souveraineté, qui le tireroit de la sujétion. Il lui montroit la Régence, qui ne pouvoit tomber sur un autre que lui. Philippe étoit indécis. Ces propositions étoient avantageuses pour lui-même ; mais l'intérêt de ses enfants lui défendoit de les accepter. La Princesse des Ursins flottoit entre la crainte de servir une Reine détrônée, & l'espoir d'être Favorite d'une Reine de France. Les Espagnols, qui avoient regardé comme un attentat au testament de Charles II les lettres patentes de 1700, qui en conservant à Philippe ses droits de Bourbon, ne leur donnoient qu'un Roi précaire, attendoient impatiemment que ce Roi cessât d'être étranger, & acquit des droits légitimes sur leur Monarchie. Quelques-uns, indignés de ces irrésolutions, & fâchés d'avoir éternellement Louis XIV pour Roi sous le nom de Philippe V, faisoient des vœux secrets pour le Duc d'Orléans, que le Ciel leur avoit souvent montré, & dont ils espéroient enfin se saisir.

Cependant Me. des Ursins, soit pour rétablir sa santé, soit pour affermir sa faveur par l'absence, alla prendre les eaux

de Barege. Elle fit ce voyage en Souveraine. Elle en avoit la fierté, elle en eut les honneurs. Des Gentilshommes du Roi la servirent; des Gardes-du-Corps l'accompagnerent; douze furent toujours en sentinelle dans son anti-chambre. Ce faste acheva d'irriter les Espagnols, & d'enorgueillir la Princesse des Ursins. Personne ne la blâma plus en secret que Me. de Maintenon; & Me. de Maintenon seule l'excusa. Orry vint trouver la Princesse aux eaux, & de Barege partit pour Madrid, où il fut plus puissant & plus odieux que jamais. Mylord Lexington y arriva, pour presser la conclusion des Traités entre l'Espagne & l'Angleterre.

La Princesse des Ursins n'avoit renoncé à sa Souveraineté de Flandres, que par égard pour Me. de Maintenon. Elle reprit son projet, soit pour s'assurer un asyle contre l'inconstance de la fortune, soit qu'elle voulût s'approcher de la haute destinée que la mort prochaine de la Reine tombée en langueur permettoit à son ambition. Mylord Lexington fut séduit par ses caresses. Elle fit glisser dans le traité ces mots: *La Reine de la Grande-Bretagne s'oblige à faire avoir une Souveraineté à la Princesse des Ursins.* Clémente Generoso, Gentilhomme Valencien, confident du

Ministre Anglois, sentit la force de cet article, & lui reprocha d'avoir passé ses ordres. Lexington se ravise, court au Palais, se plaint aigrement d'avoir été trompé, & déchire le traité. La Reine le conjure de ne point s'opposer à l'élévation de Me. des Ursins. L'Anglois s'adoucit. L'article est rétabli en ce terme : *La Reine de la Grande-Bretagne employera ses bons offices pour faire avoir une Souveraineté à la Princesse des Ursins.*

La renonciation du Roi d'Espagne à la Couronne de France, fut dressée. Clémente Generoso en pesa toutes les syllabes. Les Etats furent convoqués. On n'oublia rien de ce qui pouvoit donner de l'authenticité à cet acte, que l'intérêt de l'Europe garantissoit bien mieux que toutes ces précautions. Mais Philippe n'avoit pas cessé d'être François. Au moment qu'il fallut renoncer à sa patrie, on le vit fort ému. Pendant les quinze jours qui précéderent la cérémonie, il fut mélancolique & rêveur. Enfin, lorsque portant la main droite sur l'Evangile, il prononça le serment solemnel, il ne put retenir ses larmes. Celui qui se lia par cet acte, fut le seul qui le crut valide. On renonce bien, disoient les politiques, à un Royaume de France! Le jour que le Parlement de Pa-

ris

ris enregiſtra les renonciations des Ducs de Berry & d'Orléans à la Couronne d'Eſpagne, tout le Palais retentit de cette maxime : *On ne ſauroit renoncer au droit non-acquis d'une ſucceſſion non-ouverte.*

La Princeſſe des Urſins avoit ſi bien applani toutes les difficultés de cette affaire, qu'elle ſe crut aſſurée de ſa Souveraineté. Mais d'Aubigné, ſon Plénipotentiaire, gâta tout en Hollande. Il offrit à cette République des avantages dans le commerce des Indes, fort ſupérieurs à ceux qu'on venoit d'accorder aux Anglois. Le Penſionnaire d'Hollande en avertit la Reine d'Angleterre, qui, outrée contre la Princeſſe des Urſins, dit : » Puiſqu'elle a re» cours à d'autres, je l'abandonne. » D'Aubigné, amuſé par des eſpérances, preſſa les Hollandois de finir, & n'en reçut que des réponſes vagues. Me. des Urſins imputa ce mauvais ſuccès à Clémente Generoſo, & le fit arrêter, ſous prétexte qu'il étoit né ſujet du Roi d'Eſpagne. Orry, Miniſtre de ſes vengeances, mit de ſa main au bas de l'ordre : *S'il veut ſe jetter dans une Egliſe, qu'on le tue.*

La mort du Duc de Berry rouvrit les plaies que les douceurs de la paix avoient déja fermées. Le Duc d'Orléans touchoit preſque au Trône. Le peuple faiſoit des

voeux pour la conservation du petit Dauphin, que la France regardoit déja comme son pere, & l'Europe comme son enfant. Les Courtisans craignoient que ces voeux ne fussent exaucés; (1) ils disoient que sa mort les délivreroit des troubles d'une régence : tant ils étoient sûrs de la nullité des serments des Rois, & de l'aversion de Louis pour son neveu! On voit dans les lettres de Me. de Maintenon, les inquiétudes, les allarmes que lui donnoit la complexion délicate de cet unique rejetton de la Duchesse de Bourgogne. Toute la Cour se tourna vers le Duc d'Orléans. Elle seule ne le craignit, ni le souhaita pour maître; soumise à la Providence, espérant que Dieu conserveroit cette derniere espérance de la Patrie, & prévoyant peut-être que cet enfant, alors si indifférent à la Cour, seroit un jour l'idole de la France, & nous feroit vivre sous cet Empire heureux & juste que le Duc de Bourgogne nous avoit promis.

---

(1) Lettres de Me. de Maintenon à Mr. le Duc de Noailles.

CHAPITRE VII.

La Bulle Unigenitus.

LE Pere Tellier ne cessoit de déplorer les maux de l'Eglise, & d'augmenter ceux de l'Etat. Tandis qu'on examinoit à Rome le Livre des *Réflexions*, il en promettoit au Roi la condamnation solemnelle, que les Jacobins hâtoient par leurs suffrages, & les Jésuites, par leurs intrigues. On n'avoit d'abord dénoncé que trente-trois propositions. Le Pere Tellier dit au Roi, qu'il y en avoit plus de cent qui étoient évidemment hérétiques. *Ah! mon Pere*, lui dit le Roi, d'un ton à lui reprocher cette hyperbole. Là-dessus, le Confesseur envoye au St. Office l'extrait de cent trois héréfies. A cette nouvelle, le Pape se plaint qu'on le surcharge de travail; & son Ministre, qu'on abuse de la complaisance des consulteurs pour la Société. Le Cardinal de la Trimouille, chargé des ordres du Roi, presse l'examen. Mais persuadé que dans une Eglise infaillible, la vérité n'a pas besoin d'être protégée, il ne sollicite les Juges, ni pour ni contre le Pere Quesnel. Quelques Evê-

ques gémissent de l'avilissement où tombe le Clergé de France, à qui l'on ôte la connoissance des causes qu'il a droit de juger. Les Jansénistes tâchent de reculer ou d'empêcher la condamnation de Quesnel, en déférant au Parlement la doctrine du Pere Jouvency sur l'indépendance des Rois.

Enfin, après bien des chicanes, des poursuites & des délais, la Bulle est signée & publiée. Le Roi la reçoit à Fontainebleau. Toute la Cour est dans la joie. On ne doute point que la paix ne soit rendue à l'Église. Le Cardinal de Noailles la lit, & pleure sur les ruines de Jérusalem. Le lendemain, M. Voisin lui porte un modele d'acceptation. L'Archevêque le félicite de son habileté à composer des Mandements uniformes. Quelques jours après, il en publie un pour défendre à ses Diocésains la lecture du Livre. Le Roi lui en témoigne publiquement sa joie, & Me. de Maintenon, sa reconnoissance. Elle savoit combien cette démarche avoit coûté à son ami, & ne voyoit point que le mandement proscrivoit le Livre, mais ne le condamnoit pas.

Dès que la Bulle fut traduite, tout Paris parut Janséniste. Les uns dirent qu'on y attaquoit les sentiments & les expres-

sions des Peres ; les autres, qu'on arrachoit l'Ecriture-sainte des mains des fideles ; les nouveaux convertis, que M. de Condom les avoit trompés ; les Philosophes, que si les abus d'une vérité assujettissoient cette vérité aux anathêmes du Vatican, on trouveroit des erreurs dans le Symbole des Apôtres & dans l'Oraison Dominicale ; les Magistrats, que si les excommunications injustes devenoient la terreur des consciences, le Roi seroit bientôt le sujet du Pape ; & les libertins, que si l'on prenoit le contrepied des propositions condamnées, on auroit une plaisante Religion. De toutes parts, on entendoit les cris des ames effrayées. On les entend encore ; mais s'ils étoient permis avant que la Bulle fût acceptée, ils sont hérétiques depuis qu'elle l'est.

CHAPITRE VII.

Assemblée du Clergé.

IL s'agissoit de donner à cette bulle force de Loi. Le Nonce dit au Roi, que Sa Sainteté ne doutoit pas que le Clergé ne la reçût avec vénération. Le Cardinal de Noailles & le Premier Président pro-

poſerent les aſſemblées provinciales. Le Miniſtre demanda au Cardinal quel ſeroit l'avis de la ſienne. L'Archevêque répondit qu'il ne prévoyoit pas de ſi loin les déciſions du St. Eſprit. Le Roi craignit que la Bulle, reçue dans un Dioceſe, rejettée dans un autre, ne produiſît un ſchiſme ; il crut qu'une aſſemblée des Prélats, réſidents alors à Paris, ou à la Cour, établiroit l'unanimité, & que les Provinces ſe conformeroient à ce qui ſeroit décidé dans la Capitale. Il convoqua l'Aſſemblée; & le Cardinal de Noailles en fut nommé Préſident.

Vingt-neuf Evêques ſe rendirent à l'Archevêché. Le Cardinal leur dit, qu'il avoit autrefois approuvé le Livre de Queſnel, comme une inſtruction de piété dont les expreſſions ne ſe prenoient pas à la rigueur de l'école; & que ſi c'étoit un crime, c'étoit le crime d'un Evêque de Châlons, mort en odeur de ſainteté ; d'un Archevêque de Paris, dont le zele contre le Janſéniſme étoit connu ; d'un Evêque de Meaux, le plus ferme appui de la foi ; de cinq Docteurs, la lumiere de l'école de Sorbonne; de vingt Prélats, qui en avoient recommandé la lecture & multiplié les éditions. » Ce Livre, ajouta-t-il, » n'étoit pas encore devenu un Livre de

» parti. Aujourd'hui le Pape le condamne:
» je me soumets à sa décision. Il est na-
» turel à l'homme de se tromper, & je
» me sens sur cela plus homme que les
» autres. J'aurois ordonné plutôt la sup-
» pression de cet Ouvrage; mais je fus
» retenu par l'éclat des trois Evêques
» contre moi. On a voulu m'arracher,
» à force de duretés, d'injures & de
» calomnies, la condamnation de ce Li-
» vre. Quel poids auroit-elle eu en pa-
» reilles circonstances? Aucun, sans doute.
» Elle n'auroit été ni honorable pour moi,
» ni utile à la saine doctrine. Je sais me
» rendre à l'autorité légitime, mais ja-
» mais à la vexation ni aux injures. Je
» ne veux de triomphe que celui de la
» vérité. Accusé, condamné, absous, je
» triompherai toujours avec elle."

Après ce discours, on nomme des Commissaires pour l'examen de la Bulle. Quelques Evêques auroient fort souhaité qu'on la reçût sans examen. Mais la plupart dirent que le Pape n'étoit pas incorrigible.

Les Commissaires, quoique choisis par le Cardinal de Noailles, affectoient de ne lui rien communiquer des résolutions prises dans leur bureau. Le Cardinal de Rohan, leur Chef, usoit des mêmes réser-

ves. Noailles dissimula; cependant il ne put s'empêcher de s'écrier, en examinant plus attentivement quelques propositions de Quesnel : » Le misérable! il veut être » hérétique à toute force. " Bissy, Evêque de Meaux, domina dans les conférences. La Bulle lui avoit d'abord déplu; mais en l'examinant de plus près, il en avoit vu toutes les beautés. Le Cardinal de Rohan qui y présidoit, laissoit disputer les Commissaires, & sembloit croire qu'il étoit au-dessous de sa qualité de se passionner pour des décrets de Foi. Son grand objet étoit de plaire à la Cour, sans indigner le public.

Enfin, il remit au Cardinal de Noailles un projet d'acceptation. C'étoit un écrit à trois colonnes. Dans la premiere, on mettoit la forme d'acceptation; dans la seconde, la formule pour la conservation des droits du Royaume & de l'Episcopat; dans la troisieme, les raisons d'accepter ainsi la Bulle du Pape. Ce projet étoit si plein de duplicités, d'équivoques, que le Cardinal de Noailles vit qu'il sortoit de l'école d'Escobar.

Le Roi, craignant que l'acceptation ne trainât en longueur, écrivit à l'Assemblée que la Constitution devoit être reçue purement & simplement, sans expli-

cation ni précis. » Dès que le Roi parle » ainsi, dit l'Archevêque de Bordeaux, nous » n'avons plus à délibérer ; le Prince de- » vient le Chef de l'Eglise Gallicane. Mais » si cette Eglise est encore libre, je le ré- » pete, on ne peut accepter la Bulle qu'a- » vec des explications." Bissy, & d'Aubigné, Archevêque de Rouen, avoient demandé cet ordre à Me. de Maintenon, qui ne vit pas combien il déshonoroit le Clergé. Elle ne voulut pourtant pas être citée dans le préambule d'un rapport, où le Cardinal de Rohan disoit que feu Bossuet avoit assuré Me. de Maintenon qu'il pensoit de Quesnel comme Clément XI.

Les séances continuerent ; mais les Evêques ne s'assemblerent plus que par peloton, & dînerent successivement à l'Hôtel de Soubise. Là, le verre à la main, au milieu de la délicatesse & de la profusion des mêts les plus rares, nos Seigneurs les Prélats disserterent sur Quesnel & sur la Grace. Quelques-uns se rappellerent ces Evêques du vieux temps, qui se préparoient à l'examen des hérésies par le jeûne & par la priere.

Le Cardinal de Rohan étaloit dans ces fêtes épiscopales tout ce que la politique a de plus séduisant pour intimider les convives les plus fermes, pour exciter

les timides, pour ébranler les opiniâtres, pour déterminer les foibles. Cependant huit d'entre eux s'éloignerent de ces conventicules, & résolurent de se séparer de l'Assemblée générale, où ils prévoyoient que la Bulle seroit acceptée purement & simplement. Leurs raisons étoient, que la Bulle évidemment obscure, demandoit des explications; que les Evêques étoient juges de la Doctrine, & non simples exécuteurs des décrets de Rome; & que leur présence étoit inutile dans une délibération, où l'on commenceroit par avilir l'Episcopat, & où l'on finiroit par consacrer par voie d'acclamation toutes les rêveries du P. Tellier.

A cette nouvelle, le Roi effrayé de la seule idée de schisme, fait écrire au Cardinal, qu'il ne veut pas que ni lui ni ses adhérents se séparent de l'assemblée; que les séances sont entiérement libres, & que cette scission persuadera au public qu'elles ne le sont pas. Les huit Evêques se soumettent aux ordres du Roi.

Enfin, on s'assemble à l'Archevêché, pour entendre le rapport du Cardinal de Rohan, qui doit mettre les assistants en état de rejetter ou d'accepter la Bulle. Un amas d'injures contre Quesnel, une invective oblique contre Noailles, un pom-

peux éloge de la Constitution, des propositions indirectes d'un nouveau formulaire, un profond silence sur la Grace efficace par elle-même, de longues tirades en faveur du Molinisme, pas un mot de l'amour de Dieu; voilà quel est ce rapport. On en admire l'éloquence; on en blâme l'emportement. On plaint le Cardinal de Rohan d'être forcé à faire l'office d'Avocat passionné, au-lieu de celui de Rapporteur impartial. On voit combien il lui en coûte d'obéir aux ordres de la Cour : il prononce, du ton le plus doux, de l'air le plus gracieux, ce que le Pere Tellier lui a dicté d'aigre & de féroce.

Le Roi, qui ne vouloit point être accusé d'avoir gêné l'Assemblée, pria le Cardinal de Noailles de dresser un projet d'acceptation. Le Cardinal obéit. Mais sa piece fut rejettée, parce qu'il y disoit que les Evêques jugeoient avec le Pape, & qu'ils n'acceptoient la Bulle que dans le sens des explications portées dans l'instruction Pastorale. Rohan proposa un autre projet : il étoit trop favorable au Pape; & celui de Noailles ne l'étoit pas assez.

Cependant les Catholiques attendoient la décision avec inquiétude, les Hérétiques, avec malignité. Si cinq propositions, disoit-on, justement censurées, no-

toirement hérétiques, ont troublé si long-temps l'Eglise, qu'attendre de cent & une proposition, dont pas une n'est évidemment erronnée, & qui sont toutes condamnées vaguement ?

Les Evêques s'assemblerent encore. Ils convenoient tous qu'il falloit accepter & expliquer la Bulle. Mais les uns vouloient, qu'on l'expliquât avant de l'accepter, & les autres, qu'on l'acceptât avant de l'expliquer. L'Archevêque de Tours parut à la tête des premiers; & l'Archevêque de Rouen se distingua parmi les seconds. Dans cette assemblée de Courtisans & de Théologiens, il n'y eut qu'un seul Philosophe. Ce fut l'Evêque du Mans. » Je » n'ai jamais lû, dit-il, le Livre de Quesnel; mais on m'en a dit beaucoup de » bien. Ceux qui le condamnent le plus » aujourd'hui, ne sont pas ceux qui l'ont » le moins approuvé autrefois. Ce Quesnel, m'a-t-on dit aussi, étoit un fort » honnête homme; comment donc au» roit-il fait un si mauvais Livre? D'un » autre côté, le Pape le condamne: » comment un si bon Pape auroit-il » fait une si mauvaise Bulle? Cette » contrariété forme un grand embarras; » d'une part, des Saints qui applaudissent, de l'autre, un Pontife qui fou-

droye : Que faire ? Abandonner Qu[illegible]
l, puisqu'on peut s'en passer, & obéir
[illegible]pe, qui est bien un autre homme.
[illegible]omment accorder ce que nous
. la vérité, avec ce que nous
[illegible]ons à la paix ? Le plus aisément
monde. J'ai oui dire à beaucoup d'E-
vêques qui ont opiné avec moi, qu'il
» falloit défendre la lecture de la Bible
» à cause de son obscurité ; j'ai oui dire à
» beaucoup d'autres que la Bulle n'étoit pas
» moins obscure. Mon avis est donc, qu'on
» l'accepte, & qu'on défende de la lire. "

Le Cardinal de Noailles rendit compte au Roi de tout ce qui s'étoit dit & fait dans l'Assemblée. Le Roi ne parut pas offensé de la résistance des neuf Evêques. Mais le lendemain, le Ministre écrivit au Cardinal de convoquer promptement l'Assemblé, qui ne devoit pas être rompue pour l'entêtement de quelques Membres mal-intentionnés.

Tous les Evêques se rendirent à l'Archevêché, pour consommer ce grand ouvrage. Après qu'on eut achevé la lecture de l'Instruction Pastorale, le Cardinal de Noailles, avant que l'affaire fût mise en délibération, déclara en son nom & en celui des huit Evêques, qu'ils n'opineroient point. Les quarante autres Pré-

lats opinerent pour l'acceptation ; & tout fut décidé en moins d'une demi-heure.

Le Cardinal de Rohan dit en sortant au Cardinal de Noailles : » Je n'ai pris » mon parti qu'après avoir consulté les » Casuistes les plus rigides. Et moi le » mien, répondit Noailles, qu'après avoir » consulté les plus relâchés. " Si la vérité étoit fille de la vertu, il seroit facile de décider entre ces deux hommes. Noailles défendoit les droits de l'Eglise Gallicane ; Rohan en ambitionnoit les biens. L'un demandoit à Dieu le triomphe de la Foi Evangelique ; l'autre demandoit sans cesse au Roi des Abbayes. Le premier, disgracié de son maître, menacé des foudres de Rome, jouissoit de la tranquillité & de la paix ; le second, soutenu de toute la faveur de la Cour, plongé dans les plaisirs, ne pouvoit cacher son trouble, ni calmer ses inquiétudes.

Les quarante Evêques plaisanterent sur la regle de doctrine qu'ils venoient de signer. » Si nous avons mis la Foi à couvert, dit l'Evêque du Mans, il est certain que nous n'y avons pas mis la » bonne-foi. " Lorsqu'on leur demanda pourquoi ils avoient accepté, les uns répondirent : » Pour le bien de la paix ; » les autres, par ordre du Roi. "

Les Jansénistes se prévalurent de ces aveux. Ils dirent que les Congrégations qui avoient dressé la bulle n'étoient point libres, & que le Clergé qui l'avoit acceptée, étoit en partie ignorant, en partie corrompu. Les Jésuites leur répondirent ce que les Arnauld & les Nicole avoient répondu mille fois aux Protestants : l'homme délibere, mais c'est le St. Esprit qui décide. Que des Evêques pieux & savants trouvassent la vérité, rien ne seroit plus naturel ; mais que la lumiere sorte du sein des ténebres, qu'un tas de foux & de lâches fasse ces heureuses découvertes, voilà le doigt de Dieu, voilà le mystere du dogme de l'infaillibilité, dont le propre est d'exercer la foi en la fixant.

La Cour fut défendue au Cardinal de Noailles ; & ses huit adhérents furent renvoyés dans leur Diocese. Me. de Maintenon fut vivement affligée de ce schisme naissant, & abandonna le Cardinal comme rebelle à l'autorité de l'Eglise. Les Jansénistes l'accuserent d'être foible & inconstante dans ses amitiés. Mais lui étoit-il permis de suivre en cette occasion les mouvements de son cœur ? n'avoit-elle pas à remplir un devoir supérieur à celui des liaisons de famille & d'estime ? Pour tout Catholique, la voix du plus

grand nombre eſt l'Oracle du Ciel ; & d'après cette regle, le Cardinal de Noailles, condamné par le Pape, déja condamné par quarante Evêques, enſuite condamné par tous les Juges de la doctrine qui accepterent formellement ou tacitement la Conſtitution, n'étoit-il pas l'ennemi de l'Egliſe ?

On ne ſait quelle part elle eut à l'acceptation de la Bulle. Ses lettres au Pere Tellier, qui nous auroient tout dit, furent brûlées par le Pere du Halde dès les premiers jours de la Régence. Mais qu'elle ait gardé la neutralité & le ſilence que ſa modeſtie & ſon ſexe lui preſcrivoient, ou qu'elle ait cédé aux invitations des Papes & des Evêques, & à ſon zele pour ce qu'elle croyoit la vérité, il eſt évident qu'après l'acceptation, elle ne devoit plus protéger le Chef des non-acceptants. Son inclination l'auroit miſe du parti où elle voyoit la pureté des mœurs ; ſa conſcience la mettoit de celui où elle voyoit la pureté de la Foi. Le Cardinal de Noailles étoit pour elle un Saint hérétique, & le Cardinal de Rohan, un mondain orthodoxe.

Je renvoye au recueil de ſes lettres ceux qui douteront qu'elle ſe ſoit uniquement conduite par des principes de piété ; &

j'y renverrai encore ceux qui croiront cette piété suspecte. Toujours même langage, mêmes sentiments, même caractere. Il seroit bien étrange qu'une femme fausse qui écrivoit à tant d'hommes remués par des ressorts différents, l'eût été au point de ne laisser aucune trace de fausseté ! Peut-on être hypocrite pendant quatre-vingts ans ? Je le répete ; qu'on relise ses lettres, & qu'on me dise comment parleroit la vérité.

Cependant le Cardinal de Rohan remet au Syndic de la Sorbonne l'ordre du Roi d'enregistrer la Bulle. Le lendemain, on s'assemble dans la grande salle. A mesure que les Docteurs arrivent, un Colporteur leur distribue un Mandement du Cardinal de Noailles, qui défend, sous peine de suspense, de recevoir la Constitution. Les uns obéissent au Roi, les autres à leur Archevêque. Le grand nombre soutient que la Sorbonne est un corps indépendant. Le Cardinal de Noailles en convient, & permet à ses soldats d'abandonner ses drapeaux. Le Roi va exiler les plus mutins. Rohan l'assure que de nouveaux ordres suffisent. Ces ordres sont donnés. Les Docteurs se partagent. Quelques-uns changent trois ou quatre fois d'avis. La pluralité se détermine à l'acceptation.

Le Roi, pour mettre le dernier ſceau à la condamnation de Queſnel, voulut que le Parlement enregiſtrât la Bulle : car on croyoit encore, que la puiſſance civile pouvoit faire d'une Loi de l'Egliſe une loi de l'Etat. Les trois Avocats-généraux étoient partagés ſur la forme. Mr. Jolly de Fleury fit obſerver au Roi qu'on n'avoit jamais donné des Lettres-Patentes que pour des aſſemblées faites par députation des Provinces qui repréſentent le Clergé. » Je vois bien, lui dit le Roi en » l'interrompant, que vous n'êtes venu » que pour me faire des difficultés. » Le Magiſtrat inſiſta ſur le terme, *Enjoignons aux Evêques.* Le Roi convint que ce mot étoit trop fort : il voyoit confuſément, que ceux qui l'avoient mis dans les Lettres-Patentes, lui faiſoient jouer le rôle de Grand-Prêtre. Il approuva le mot *exhortons*, qui lui fut ſubſtitué; & il dit aux Gens du Roi : » Expliquez comme vous vou» drez ce qui regarde l'excommunication; » mais ne vous brouillez pas avec le Pa» pe. » C'étoit-là le ſeul article, ſujet à l'examen des Parlements, qui enrégiſtrent les Bulles, non pour les ériger en Loix de Doctrine ou de Police, mais ſeulement pour atteſter qu'elles ne renfer-

ment rien de contraire aux maximes de l'*Etat*.

Le P. Tellier dit au Roi, que tout étoit perdu, si le terme *enjoignons* étoit changé : que ce terme rendoit coupable de leze-Majesté le Cardinal de Noailles, & que le Parlement ne pouvoit rejetter, sans être Janséniste, ce terme si nécessaire & si efficace. Le lendemain, le Roi dit au Premier Président : » Je n'examine pas, si j'ai droit d'enjoindre quelque chose aux Evêques ; mais je vous » enjoins à vous de laisser passer ce mot. » Les Gens du Roi, répondit le Premier » Président, n'en voudront point entendre » parler. Je les obligerai, repliqua le Roi, » à se défaire de leurs Charges. Sire, » vous le voulez donc? reprit Mr. Jolly » de Fleury. Oui, répartit le Roi : Je » vous l'ai, ce me semble, assez répété." Les Chambres furent assemblées. Les Jésuites eurent pour eux tout le Parlement ; mais les Jansénistes eurent l'Abbé Pucelle.

Les Evêques non-acceptants firent contre la Bulle, des Mandements que Rome flétrit, & que leurs partisans défendirent. On ne répond guere par des écrits à ceux qu'on peut réfuter par les ordres du Roi : le P. Tellier prodigua des lettres de ca-

chet, & la Bulle n'en fut que plus odieuse. Quand l'autorité se détermine à faire l'office de la Loi, elle ne doit être ni plus sévere, ni moins juste qu'elle. Et l'on vit le Citoyen arrêté sur la délation d'un ennemi, traité en criminel d'Etat pour des opinions, condamné sans être jugé, ou jugé sans être entendu. Et ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'on ne se plaignit point de cet abus du pouvoir suprême. Les persécutés se contenterent de gémir de ne pouvoir être persécuteurs.

Paris étoit inondé de gros & de petits Livres; dans les uns, on proposoit des explications: rien ne déplaisoit plus à sa Sainteté que ces éclaircissements : en effet, c'est bien à des petits Evêques, à expliquer ce que l'Evêque universel n'explique pas! Dans les autres, on disoit que si Clément étoit orthodoxe, St. Paul étoit hérétique : les propositions de Quesnel sur la grace étoient proposées dans un sens presque Moliniste par ses disciples : Quesnel, qui apparemment savoit ce qu'il avoit voulu dire, avoit protesté cent fois qu'il les entendoit dans le sens de Jansénius.

Le Pape, irrité de cette rébellion, dit qu'il n'aimoit point ces Evêques, *qui veulent en savoir plus qu'il ne faut.* Il écri-

vit au Roi un Bref, dans lequel il l'exhorta à frapper de son bras souverain les novateurs. C'est un Despote qui ordonne à son Pacha de mettre à feu & à sang sa Province. Les Jansénistes étoient coupables sans doute : mais appeller le bras séculier au secours de la Foi, croire que le Prince a droit d'étayer des peines afflictives les anathêmes, c'est la plus criminelle & la plus funeste des hérésies (1).

Le parti opposa l'artifice à la violence. On entra en négociation. Mais on ne traite pas de la vérité comme d'un Bénéfice. Les voies de conciliation furent inutiles. Et l'Europe Protestante se réjouit encore aujourd'hui de voir dans l'E-

(1) Les limites de la Puissance civile sont bien marquées dans l'Ecriture-Sainte, Act. des Apôt. c. 18. *Les Juifs s'éleverent contre Paul, & l'amenerent au Tribunal de Gallion, Pro-Consul d'Achaïe, disant, celui-ci induit les gens à servir Dieu contre la Loi. Et comme Paul vouloit ouvrir la bouche, Gallion dit aux Juifs : O Juifs! si vous l'accusiez de quelque outrage, ou de quelque crime, je vous écouterois autant qu'il seroit raisonnable. Mais il est question de paroles, de mots, & de votre Loi ; vous y regarderez vous-mêmes : car je ne veux point être juge de ces choses : & il les chassa de son Tribunal.*

glise Romaine un troupeau nombreux sourd à la voix du berger; extérieurement uni au St. Siege, & schismatique par les sentiments; défenseur ardent du Tribunal infaillible, & contempteur des Arrêts qui le condamnent; enfants opiniâtres & de mauvaise foi, qui, chassés de la maison par leur mere, lui soutiennent, non qu'elle n'a nul droit de les déshériter, mais qu'elle ne les déshérite pas : odieux aux Catholiques, parce qu'ils sont trop Protestants; méprisés des Protestants, parce qu'ils sont encore trop Catholiques.

CHAPITRE IX.

Les Princes légitimés Princes du Sang.

LE Roi, tranquille au milieu des divisions qui déchiroient son Etat, pensoit à mettre ses enfants naturels à l'abri des révolutions d'une Régence. Sa tendresse pour le Duc du Maine étoit nourrie par Me. de Maintenon, qui aimoit ce Prince comme l'ouvrage de ses mains, & augmentée par les événements qui avoient moissonné la Famille Royale & en avoient désolé le Chef. La nature ras-

sembloit sur le Duc du Maine tous les sentiments auparavant dispersés sur les divers enfants que la mort avoit ôtés à Louis.

Les deux Princes légitimés jouissoient déja des plus belles terres du Royaume, des Charges les plus éminentes, des Gouvernements les plus riches. En 1694, ils avoient eu le pas sur tous les Pairs : ils étoient au-dessus de tous les sujets. En 1711, le Roi leur avoit accordé les honneurs & les prérogatives des Princes du Sang, & le Duc de Bourgogne ne s'y étoit point opposé : c'étoit un droit personnel : personne ne le leur envia. Louis avoit fait plus que tous ses prédécesseurs, & crut n'avoir pas encore assez fait. Me. de Maintenon ne cessoit de lui représenter, que l'unique moyen de leur assurer après sa mort la jouissance des biens & des titres dont il les avoit comblés, étoit de leur communiquer une grandeur qui eût ses racines en elle-même. Elle n'avoit pas voulu, ou elle n'avoit osé se faire Reine de France, & elle osa les faire Princes du Sang.

Le Chancelier Pontchartrain, à qui l'on confia ces premieres vues, répondit que ce projet étoit contraire aux mœurs, aux Loix, au bien de l'Etat ; qu'il ravissoit à

la Nation le plus beau de ſes droits, le droit de diſpoſer d'elle-même ; qu'il tendoit à peupler le Royaume de Princes du Sang, dont la dignité s'aviliroit en devenant commune ; que chaque François ſe tiendroit ſolidairement offenſé, & ſur-tout les grandes familles, ſur qui le choix pouvoit un jour tomber ; enfin, que ces prééminences exposeroient aux traits de l'envie & de la haine, ceux à qui elles ſeroient accordées.

De Mêmes, Premier Préſident, fit moins de difficultés. Il répondit de ſa Compagnie : il dit que les Princes légitimes ne pourroient ſe plaindre, puiſque les Princes légitimés ne ſeroient appellés à la Couronne qu'à leur défaut ; que la Famille Royale ne pouvoit être déshonorée par ce qui en éloignoit la décadence ; que le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe étoient déja Princes du Sang par la nature & par l'uſage.

(1) Les Gens du Roi furent mandés à Marly pour conférer ſur cette affaire. Ils dirent,

(1) Juillet 1714.

L'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, qui ne date point les faits, ou qui les date mal, place celui-ci à l'année 1715.

dirent, qu'une disposition de cette nature touchoit une matiere si élevée, qu'ils ne doutoient pas que le Roi n'y eût fait toutes les réflexions que sa profonde sagesse pouvoit lui inspirer. Ils ajouterent, que si le mérite donnoit un droit à la Couronne, personne n'y pouvoit aspirer plus justement que ceux que Sa Majesté honoroit de son choix.

L'Edit fut dressé. Le Roi y disoit, que pour prévenir les troubles qui pourroient arriver si la Famille Royale venoit à s'éteindre, il déclaroit qu'au défaut des Princes légitimes, la Couronne appartiendroit de plein droit au Duc du Maine, & à son défaut, au Comte de Toulouse, & à leurs descendants.

Le Parlement enrégistra sans remontrances cet étrange Edit. Jamais il n'avoit été plus nombreux. Dix-neuf Pairs y donnerent leurs voix. Les Princes légitimes y opinerent en faveur des Princes légitimés; mais le Duc d'Orléans n'y parut pas. Le Maréchal de Villeroi ne félicita point le Duc du Maine. Le Chancelier Pontchartrain remit les Sceaux au Roi. Tout le reste souffrit, même sans murmurer, cette révolte du Souverain contre la majesté de la Nation.

On eût rendu solide cet Edit, si l'on

eût intéressé à sa conservation ceux qui pouvoient l'attaquer. Il eût fallu préliminairement déclarer Princes du Sang les bâtards des Rois, & Ducs & Pairs les bâtards des Princes du Sang. L'Edit n'auroit été injuste qu'envers la Noblesse & le Peuple ; & en France, qu'est-ce que le Peuple & la Noblesse ?

La Duchesse du Maine, enchantée d'avoir égalé le rang de son mari au sien, ne garda plus aucunes mesures avec les Princes du Sang. Ceux-ci étoient en procès avec M. le Duc du Maine. Ils engagerent quelques Chambres du Parlement à rejetter les requêtes, où les Princes légitimés prenoient la qualité que le précédent Edit leur avoit donnée. Le Roi ordonna par une déclaration, qu'ils la prendroient à l'avenir aux actes judiciaires & à tous autres, & qu'il ne seroit fait aucune différence entre eux & les Princes du Sang Royal.

On prévoyoit que ces dispositions ne survivroient pas long-temps au Roi. Mais les dangers de pareils exemples, l'honneur de la nation, la sainteté des loix fondamentales exigeoient qu'on s'y opposât. Et s'il eût vrai que les Parlements représentent la patrie, les Parlements d'alors la trahirent. Les conservateurs des droits du

peuple ne peuvent être forcés à les abandonner, ni justifiés par les circonstances. Si le respect pour la volonté d'un vieux Roi, pour la tendresse d'un pere malheureux, leur permettoit de consacrer l'injustice par leur suffrage, n'auroient-ils pas donné le Trône par arrêt à l'usurpateur qui l'auroit demandé l'épée à la main?

CHAPITRE X.

Testament de Louis XIV.

LOuis alloit mourir, & commençoit à aimer son peuple. Il ne vouloit plus qu'on lui parlât d'impôts. Il fit une reprimande fort seche au Maréchal de Montrevel qui lui avoit proposé une statue magnifique, placée devant le Château-Trompette, exposée à la vue de tout ce qui entroit dans la Garonne, & ornée d'un passage de l'Ecriture-Sainte. Il dit au Ministre Voisin, en le faisant Chancelier: *Justice & clémence, voilà tout ce que je demande de vous.* Il gronda un Secretaire d'Etat qui avoit déchiré le placet d'un exilé, & lui dit: » Quoi? vous refusez » aux malheureux la consolation de lire » leurs excuses. " Il répétoit souvent,

qu'il ne souhaitoit de vivre encore quelques années, que pour laisser à son héritier *un peuple gros & gras*. La veille d'une promotion de Chevaliers de l'Ordre, il dit à Me. de Maintenon, qui lui parloit du grand nombre d'heureux qu'il alloit faire. » Je suis moins touché du plaisir » de ceux qui le seront, qu'affligé du cha» grin de ceux qui ne le seront pas ". On le voyoit approcher des Sacrements avec autant d'édification que d'exactitude. Il répandoit dans le sein de l'indigence tout ce qu'il employoit autrefois à ses plaisirs. Il lisoit tous les soirs ce Livre divin, qui ne flatte pas les Rois. Me. de Maintenon faisoit cette lecture. Elle appuyoit sur les endroits les plus touchants. Delà naissoient des réflexions chrétiennes, auxquelles il ne manquoit que d'être venues plutôt. Il craignit que la France ne fût bientôt déchirée par des divisions intestines. Il crut qu'une sage administration ordonnée par un testament, pourroit les prévenir. Quoique le pouvoir des Rois finisse avec leur vie, Louis avoit régné avec tant de gloire, qu'il sembloit avoir acquis le droit de régner encore après sa mort.

Il eut là-dessus plusieurs conférences avec Me. de Maintenon, & avec M. Voi-

sin. Sa premiere idée fut d'établir un Régent; le partage de l'autorité lui paroissoit le plus grand vice d'une Monarchie. Le Duc d'Orléans fut unanimement rejetté : on n'avoit garde de donner le pouvoir à celui dont on vouloit réprimer le crédit. Le Roi osa proposer le Duc du Maine. Le Chancelier lui répondit, que depuis l'Edit de Juillet, nos Loix ne l'excluoient plus de cet honneur; mais que nos mœurs n'étoient pas aussi flexibles que nos loix; que la France obéiroit impatiemment à un Prince, qui, en perdant son pere, devenoit l'égal des autres sujets; qu'une pareille disposition seroit regardée comme un attentat à la gloire de la Nation, & donneroit de la force aux prétendus droits du Duc d'Orléans.

Le Roi, qui croyoit toujours qu'il ne pouvoit rien arriver de pis à la France, que d'être gouvernée par son neveu, proposa de le créer Chef des Conseils, & de faire le Duc du Maine (1) Lieutenant-

(1) » Il faut, dit M. de V., Tom. VI, p. 227, » avoir des garants authentiques pour avancer » une chose aussi extraordinaire & aussi importante. Le Duc du Maine eût été au-dessus du » Duc d'Orléans : c'eût été tout bouleverser : aussi » le fait est-il faux. »

Général du Royaume. Voisin contredit encore cet avis. Il dit que deux Régents ne pourroient s'accorder ; que le maître des délibérations le seroit des armées, ou que celui des armées le deviendroit des délibérations ; que de l'égalité de pouvoir naîtroit la jalousie, de la jalousie l'interruption des affaires, de cette interruption, le malheur de l'Etat. Il ajouta, qu'aucune Loi du Royaume n'exigeoit la création d'un Régent dans un temps de minorité ; que la qualité de plus proche héritier donnoit au Duc d'Orléans droit à la succession & non à la tutelle ; & qu'ainsi l'on pouvoit sans injustice le priver de la tutelle, & établir un Conseil de Régence pour l'administration.

Le Roi ne goûta point d'abord cette forme de Gouvernement. Il lui sembloit que l'autorité souveraine ne pouvoit résider dans un Conseil sans être divisée. Mais enfin, il comprit que l'unité de pouvoir peut résulter des sentiments de plusieurs, comme des sentiments d'un seul. Dès qu'il eut adopté ce plan : » Composons ce » Conseil, dit-il, de membres si bien choi- » sis, qu'on ne puisse les en ôter sans fâ- » cher le public. »

Ce choix fut dicté par l'amour de la patrie. Le Duc d'Orléans eut la premiere

place qui étoit due à sa naissance. Le Duc du Maine & le Comte de Toulouse, sincérement attachés à l'Etat & au Roi; Voisin, profondément instruit des loix & des affaires; Villeroi, un des plus honnêtes hommes de la Cour; Villars, le plus heureux Général de son siecle; d'Huxelles, d'une austere probité; Tallard, d'un esprit agréable & conciliant; d'Harcourt, l'ami de tous les malheureux; les quatre Secretaires d'Etat, & Desmarets, Contrôleur-Général des finances, neveu, éleve, & rival de Colbert, eurent voix délibérative dans ce Conseil, où toutes les affaires devoient se rapporter & se décider à la pluralité des suffrages.

Cet établissement étoit sujet à des inconvénients sensibles. Le premier, que les affaires, examinées par tant d'hommes différents, ne pouvoient être terminées qu'avec lenteur; le second, qu'un peuple accoutumé à obéir à un Monarque, ne s'accommoderoit guere d'un Sénat; le troisieme, qu'il étoit imprudent d'offrir à une Nation éclairée & mécontente le modele d'un Gouvernement nouveau, funeste, si elle en étoit opprimée, dangereux, si elle ne l'étoit pas. Mais le Roi crut que les Secretaires d'Etat continueroient à être les maîtres dans leur département; que le

Conseil de Régence se réserveroit seulement les affaires importantes ; qu'une foule de petits Rois seroit moins pernicieuse que l'autorité d'un seul, & que les lenteurs de l'Aristocratie convenoient mieux à une minorité, que la célérité de la Constitution monarchique. Son unique objet étoit de maintenir la paix au-dedans & au-dehors du Royaume. Et l'on ne sauroit nier que cet objet ne fût éminemment rempli par un Conseil de Régence, trop nombreux pour être entreprenant, trop sujet aux jalousies pour concerter une guerre ou une révolution. Malgré ses défauts, cette institution étoit préférable à cette pluralité de Conseils, qu'on établit depuis, que l'Abbé de St. Pierre vanta, & dont l'essai malheureux prouva que Louis XIV s'étoit défié avec raison de la capacité du Duc d'Orléans.

Quelque limitée que fût l'autorité de ce Prince, il étoit à craindre qu'il n'en abusât & qu'il ne l'étendît. Le Testament disoit, que dans les délibérations, sa voix en vaudroit deux en cas de partage. Le Duc d'Orléans pouvoit amener souvent ces cas avantageux, entraîner le grand nombre par la grandeur seule de son nom, intimider ses ennemis par des menaces toujours puissantes dans la bouche d'un

Prince voisin du trône, séduire les foibles par ses talents & par ses intrigues.

Il falloit donc un contrepoids. Le Duc du Maine parut propre à balancer le Duc d'Orléans. Mais comme l'esprit de l'un & de l'autre n'étoit pas égal, le Testateur compensa ce désavantage de son fils. Le Duc du Maine fut établi Chef indépendant, & Commandant absolu de toutes les troupes de la Maison du Roi, avec plein pouvoir sur le Gouverneur. Louis étoit sûr que son fils feroit un bon usage du pouvoir le plus étendu, & son neveu, un mauvais du pouvoir le plus borné. D'un côté, le génie & l'ambition; de l'autre, la force & la vertu.

Les autres articles ne contenoient rien d'important. Constant dans le bien & dans le mal, le Roi y recommandoit à son successeur l'Hôtel des Invalides, le Couvent de St. Cyr, les Edits contre les duels, & les Loix pénales contre les errants. L'Auteur du *Siecle de Louis XIV* est étonné qu'il n'assurât point une pension à Me. de Maintenon. Je le serois bien plus s'il lui en eût assigné une: c'eût été méconnoître sa modération, se défier de son désintéressement, accuser de fausseté toutes ses vertus. Le silence du Testateur sur la

femme avec laquelle il fait son testament en est le plus bel éloge.

Cette piece fut envoyée au Parlement de Paris, avec un Edit qui portoit qu'elle seroit déposée au Greffe & ouverte après la mort du Roi. Ce profond secret fit juger que les dispositions en étoient importantes, & désavantageuses au Duc d'Orléans. Quelques-uns dirent qu'il n'étoit pas permis à un Roi de France de tester, & qu'un usufruitier de l'Etat excédoit son pouvoir en disposant de la Régence. Tous les autres convinrent que Louis, en qualité de pere, avoit droit de pourvoir à la sûreté de son petit-fils, & en qualité de Roi, à la conservation du Royaume. Il ne pouvoit faire en mourant de nouvelles Loix; mais il pouvoit établir un Gouvernement conforme aux anciennes. Toute minorité est une espece d'interregne : le pouvoir souverain ne peut tomber en enfance; il est le même que celui d'un majeur; mais l'exercice en est différent : la personne du mineur représente la loi; & la volonté du Testateur la fait encore exécuter.

Il ne manquoit à ce testament, que la solidité. Les Grands, admis à ce Conseil de Régence, étoient intéressés à en demander l'exécution. Mais aucun d'eux ne

ſavoit qu'il y fût admis; & ce fut une faute capitale. Le Duc du Maine ſonda Me. de Maintenon, qui, vaincu par ſes importunités, obtint du Roi que ce Prince & ſon frere liroient le Teſtament : mais ſous la condition qu'ils agiroient, qu'ils parleroient, comme s'ils ne l'avoient pas lu. Le Duc du Maine répondit qu'il ne ſe ſoucioit pas d'avoir des connoiſſances, que cet inviolable ſecret lui rendroit inutiles. La Ducheſſe du Maine lui reprocha cette imprudente diſcrétion. Pour la réparer, on demanda ſi le Roi rappelloit Philippe à la ſucceſſion. On ſut qu'il ne le rappelloit pas, & l'on en conclut que le Duc d'Orléans auroit la Régence. Le Duc du Maine l'en informa : la Ducheſſe tâcha de ſe lier avec lui. Le Duc d'Orléans s'y prêta, dans l'idée qu'il auroit encore plus de beſoin de l'appui de ſon rival, que ſon rival n'en auroit du ſien. Il propoſa le mariage de Mlle. de Valois ſa fille avec le Prince de Dombes. Le Duc & la Ducheſſe du Maine négligerent cette alliance, qui déplaiſoit au Roi, parce qu'elle uniſſoit les Chefs de deux familles qu'il étoit bon de déſunir.

Me. de Maintenon, inſtruite des inquiétudes du Duc du Maine & des prétentions du Duc d'Orléans, dit au Roi, que ſa

volonté ne seroit point respectée après sa mort, s'il ne prenoit, dès son vivant, de justes mesures contre l'ambition de son neveu. (1) Il falloit assembler les membres du Conseil de Régence, leur lire le Testament, en tirer parole qu'ils retiendroient chacun la portion d'autorité qui leur étoit confiée, s'assurer des principaux Chefs du Parlement, & des troupes de la Maison du Roi. Au-lieu de ces précautions que la prudence la plus bornée inspiroit, le Roi fit un Codicile, où il régla le cérémonial pour l'ouverture de son Testament. Il y nomma pour Confesseur du Dauphin, le P. Tellier, & pour Précepteur, l'ancien Evêque de Fréjus, le même qui, à cinquante ans, trouva le gouvernement d'un petit Diocese fort pénible, & à soixante & seize, celui d'un grand Empire fort aisé.

Le Duc d'Orléans n'oublia rien pour découvrir le mystere qu'on lui cachoit, & qui par conséquent ne lui étoit pas favorable. Mais les dépositaires du Testament furent incorruptibles, Me. de Main-

(1) Louis XIV dit à M. le Maréchal de Noailles : *On m'a fait faire un Testament ; il sera cassé, comme celui du feu Roi.*

tenon impénétrable, & le Chancelier insensible à tout ce qu'on lui promit. Le Duc d'Orléans prit des mesures contre tous les événements; ne pouvant en prévoir un, il osa s'opposer à tous. Tandis qu'il se frayoit le chemin au souverain pouvoir, le Duc du Maine traduisoit l'*Anti-Lucrece*. La Duchesse sa femme lui disoit : » Monsieur, un beau matin vous » trouverez, en vous éveillant, que vous » êtes de l'Académie, & que M. d'Or» léans a la Régence ".

CHAPITRE XI.

Disgrace de Mad. des Ursins.

LEs esprits n'étoient pas plus tranquilles en Espagne. Me. des Ursins étoit toujours odieuse aux Grands, & la Nation irritée contre Orry, qui avoit permis aux Anglois de bâtir un fort sur le Rio de Plata, & qui ne savoit qu'amasser de l'argent. On reprochoit à l'une & à l'autre les suites de la révolte de Catalogne, que les Anglois, alors comme aujourd'hui, contempteurs des Traités les plus saints, secouroient pour l'engager à s'ériger en République.

La Reine mourut. Elle fut regrettée. On lui pardonna le mal qu'elle avoit fait en faveur de ses intentions toutes décidées pour le bien.

La premiere femme qui s'offrit aux yeux de l'ardent Philippe le consola de celle qu'il venoit de perdre; & cette femme fut la Princesse des Ursins. Le lendemain, elle eut l'honneur de souper avec lui. Tout le Palais retentit de murmures contre cette indécente nouveauté. Un Roi d'Espagne n'avoit encore mangé qu'avec ses égaux. Le peuple accoutumé à regarder son maître comme un Dieu, fut indigné qu'on méprisât si ouvertement ses préjugés. Il avoit souffert patiemment les plus lourds impôts, & ne pardonna point ce scandaleux soupé.

Le Pere Robinet, Confesseur du Roi, & le P. Rubio, Confesseur de la feue Reine, furent partagés sur la passion naissante de Philippe pour Me. des Ursins. Le premier soutenoit qu'elle étoit innocente; le second, que les mânes de la Reine en étoient offensés. La Princesse des Ursins les laissa disputer, & se flatta que son étoile l'appelloit au Trône. Déja Philippe lui avoit déclaré des sentiments tendres; déja elle lui avoit insinué qu'elle n'avoit que soixante ans. Elle ne cessoit

de lui parler du mariage de son grand-pere avec Me. de Maintenon, qu'il eût fait régner, disoit-elle, si la bienséance le lui eût permis. Pour se donner cet air de dignité, qui ne messied point à l'ambition, elle refusa d'accompagner le corps de la Reine à l'Escurial : elle n'avoit point été de sa maison, elle avoit vécu auprès d'elle à titre d'amie.

Quand ces nouvelles arriverent à Paris, Louis les rejetta comme des fables. Mais Me. de Maintenon, qui sut tout le détail de ces ridicules amours, dit à la Marquise de Pompadour, qui l'a souvent répété à Mr l'Abbé....., Envoyé de Florence à Paris, & encore vivant : *J'espere que nous verrons bientôt Me. des Ursins Reine d'Espagne, & Reine déclarée.*

Une bagatelle empêcha ce mariage. Me. des Ursins voulut que Philippe logeât à l'Hôtel du Duc de Medina-Celi, & qu'on l'aggrandît d'un Couvent de Capucins pour faciliter la communication de son appartement à celui du Roi. On exhuma les cadavres ; on ôta de l'Eglise le St. Sacrement ; ces Moines sortirent de leur Couvent en procession ; tout Madrid cria contre cette violence ; Philippe entendit ces clameurs, dit à la Princesse des Ursins, que leurs tête-à-tête scandalisoient

le peuple, & la pria de lui chercher une femme.

Me. des Urfins, déchue de l'efpérance de régner par elle-même, voulut du moins régner encore par une autre. Brouillé avec l'Ambaffadeur de France, elle fe lia étroitement avec l'Abbé Alberoni, Curé Italien, que le Duc de Vendôme lui avoit fait connoître, & que le Poëte Campiftron avoit fait connoître à Vendôme. Elle le confulta fur le choix de la Reine qu'il falloit à ce Roi fi ennemi du célibat. Alberoni le fixa fur la Princeffe de Parme. Il lui dit que c'étoit un efprit de poupée, avide de plaifirs, incapable d'ambition. Philippe eft bientôt déterminé. Me. des Urfins charge fon confident de négocier ce mariage. Alberoni part avec de grandes proteftations de fidélité, & dans la réfolution de tourner à fon profit fes artifices.

Me. des Urfins apprend que la Princeffe de Parme eft d'un caractere bien différent du portrait que lui en a fait Alberoni. Elle repréfente au Roi, qu'une ambitieufe ternira la gloire de fon regne, que l'affaire n'eft pas encore finie, & que du moins, elle doit être fufpendue. Philippe ordonne en diligence à fon Miniftre de furfeoir la négociation. Le courier arri-

ve justement la veille du jour pris pour la terminer. Alberoni est frappé de ce coup inespéré, mais n'est point abattu. Il demande au courier, s'il veut vivre ou mourir, & lui ordonne de n'arriver que le lendemain. Le mariage se conclut. La Princesse de Parme lui promet une reconnoissance proportionnée à la grandeur de l'établissement qu'il lui procure, & de l'affront qu'il lui épargne. Alberoni écrit en Espagne, que le courier est arrivé trop tard. La nouvelle Reine le mene avec elle à Madrid, en qualité de Résident de Parme. Arrivée à Bayonne, elle prend des leçons de sa tante sur le pays où elle va régner. Philippe s'avance jusqu'à Guadalaxara. Il envoye Me. des Ursins à Xadraque pour la recevoir. M. Hocquart, aujourd'hui (1756) Fermier-Général, alors son favori, l'instruit de la permission que la Reine a obtenu de la chasser. La Princesse croit, ou que cet avis est faux, ou que la Reine n'osera lui prononcer sa disgrace. Elle paroît avec assurance. La Reine lui dit, qu'elle est fort étonnée qu'elle ose se présenter devant elle. La Princesse des Ursins toute tremblante, lui remet une lettre du Roi, pleine de choses flatteuses pour celle qui la reçoit, & pour celle qui la donne. La Reine, sans l'ou-

vrir, lui commande de se retirer. Me. des Ursins la prie d'en donner un ordre de sa main. Cet ordre est bientôt signé, & lui est remis avec des imprécations & des insultes qui ne peuvent sortir que de la bouche d'une Reine outragée. On lui reproche la mort de Manuel de Silva, de Don Valero d'Aspetia, du Duc de Medina-Celi, de la Duchesse de Najara, tous les crimes qui se sont commis depuis qu'elle est en Espagne.

La Princesse des Ursins, honteusement chassée, partit sans équipage, sans suite, maudissant le perfide Alberoni, l'impérieuse Parmesane, le foible Philippe. La nouvelle Reine renvoya en France Orry & le Pere Robinet. Le Roi d'Espagne déclara naïvement par un Edit, qu'il avoit jusqu'alors mal gouverné son peuple, & qu'il le gouverneroit mieux désormais.

Louis XIV ne permit point à Madame des Ursins de demeurer à Paris. La République de Gênes ne voulut pas lui donner un asyle. Et le Pape refusa de la recevoir dans Rome. On voit dans ses lettres (1) ses foiblesses, ses artifices, son

---

(1) On en donnera un recueil, si le public les demande.

désespoir. Son ambition ne la quitta point. Elle alloit mourir, & aspiroit encore à régner.

CHAPITRE XII.

Suite des affaires de l'Église.

Le Cardinal de Noailles tâchoit de se réunir à l'Eglise. Il venoit d'achever enfin une Instruction Pastorale, où il avoit promit de manifester sa foi, & de concilier tous les différends. Elle plut à tous ceux qui la lurent, hormis à Rohan & à Bissy. Le Roi, prévenu par ces deux Prélats, n'attendit aucun fruit des négociations des Cardinaux d'Estrées & de Polignac. » Sans être Théologien, dit-» il, je vois que le Cardinal de Noailles » est un hérétique; j'userai de toute mon » autorité pour le pousser à bout. " Il fit répandre à Paris divers bruits qui pouvoient intimider; qu'il alloit donner au Nonce toute permission d'agir; que le Cardinal seroit ajourné personnellement à Rome, enlevé, emprisonné; & tout cela, pour croire qu'une Bulle est obscure, dans une Religion, dont le premier article de

[illegible] l'Ecriture - Sainte même n'est [illegible].

Le Cardinal de Noailles retranchoit avec [illegible] son sentiment d'accepta[illegible] [illegible] les remarques de ses ennemis [illegible] [illegible] tout ce qui pouvoit [illegible] l'Eglise sans in[illegible]. Le Cardinal de Polignac [illegible] au Roi que la doctrine de Noailles étoit très-pure, & que les Evêques acceptans en convenoient.
» [illegible] grand plaisir! s'é-
» cria le Roi, me voilà bien soulagé.
» Mais, ajouta-t-il, quarante contre huit,
» peut-on balancer un moment entre les
» deux partis? Sire, répondit Polignac,
» à parler juste, ce n'est pas quarante
» contre huit, mais plutôt deux contre
» huit; car le Cardinal de Rohan & l'Evê-
» que de Meaux ont tout fait & tout con-
» duit dans l'Assemblée. » Bientôt les Constitutionnaires eurent à opposer 115 à 14, & aujourd'hui, 1000 à 0.

On résolut de renvoyer l'affaire à Rome. Le public s'en réjouit. On ne douta point que le Pape ne fût plus accommodant que le Pere Tellier. L'Evêque de Meaux proposa un Concile national, & fit la liste de ceux qui rempliroient les sieges bientôt vacants par la déposition des rebelles. Le

Roi attendoit avec impatience l'instru
tion Pastorale du Cardinal de Noaille
il la reçut enfin, & ne la trouva pas tel
que Polignac la lui avoit promise. » l
» Cardinal de Bouillon, dit-il, osa n
» dire dans une espece de frénésie, qu
» n'étoit pas mon sujet; mais le Card
» nal de Noailles manque à une paro
» donnée par écrit."

Le Chancelier Voisin eût pu aisémе
justifier Noailles; mais, dit un Auteur Ja
séniste, Madame de Maintenon, qui l
voit pris comme par la main pour
conduire de dégré en dégré jusqu'à
place qu'il occupoit, lui avoit fort reco
mandé le dévouement aveugle; les
lontés du Prince passoient toujours
lui, comme par un organe inanim

Le Cardinal de Polignac fut accus
voir trompé le Roi. » On voit bien
» Madame de Maintenon, qu'il a c
» & donné des espérances tout aus
» geres que lui. " Il fut vivement
de ce trait; il sentit tout ce qu'il p
dans l'estime du public. Il voulut
tifier, & ne put se résoudre à parle
tre le Cardinal de Noailles. Le I
même qu'il l'excusoit : » Monsie
» dit-il, la vérité n'est qu'une; vo
» plaignez à moi de l'Archevê

» Paris : ailleurs, vous parlez différem-
» ment ; qu'est-ce que cela signifie ?" Polignac fut consterné de ces paroles ; il alla chez Me. de Caylus, & lui dit avec désespoir, que le Roi le regardoit comme un homme léger ; Me. de Maintenon, comme superficiel ; le Cardinal de Noailles, comme un ami infidele ; Rohan & Bissy, comme un homme qu'ils fouloient aux pieds ; le public, comme un homme déshonoré.

Le Roi résolut enfin d'assembler un Concile national, & envoya Mr. Amelot à Rome pour en solliciter la permission, comme si les premiers Empereurs n'en avoient pas convoqué d'écuméniques sans le consentement du Pape. Amelot reçut ses instructions, les Mémoires emportés de Tellier, les Mémoires ambigus de Bissy, & l'apologie modérée de Noailles.

Rohan, craignant que l'honneur qu'il attendoit de cette affaire ne lui échappât, tenta de la renouer en France. Il en chargea le P. Massillon, Orateur excellent, Négociateur médiocre. Celui-ci présenta divers projets au Cardinal de Noailles. Mais on y vouloit que cet Eminence convînt qu'elle avoit approuvé comme bon un Livre qui étoit mauvais, & rejetté comme mauvaise une Bulle qui

étoit bonne. Le Roi avoit prié Me. de Maintenon de veiller au succès de cette nouvelle tentative, dans laquelle il ne vouloit pas paroître. Elle étoit aidée par le Duc de Noailles, dont on ne craignoit pas la partialité, & par l'Evêque de Meaux, qui ne cachoit la sienne qu'à elle.

Les Jésuites ne vouloient point de Concile : ils en appréhendoient les décisions s'il étoit libre; & ils le croyoient inutile, s'il ne l'étoit pas. L'Evêque de Meaux alla ramper encore devant le Métropolitain qu'il vouloit déposer; il lui ouvrit divers expédients, tous refusés comme portants tous sur l'acceptation pure & simple de la Bulle. » Mais, lui dit-» il, vous voulez donc humilier le Sou-» verain Pontife? Non, répond Noail-» les, mais je ne veux pas humilier la » vérité. »

Valincourt & l'Abbé Meingui parurent sur les rangs. Ils se virent sans pouvoir, se parlerent sans franchise, & se quitterent sans succès. Le Cardinal de Rohan proposoit tous les jours de nouveaux moyens. Mais au moment de la conclusion, il disoit, qu'il falloit en parler au Roi, c'est-à-dire au P. Tellier. Et rien ne finissoit.

Le Pape étoit entré dans toutes les voies

de conciliation : personne ne croit moins à son infaillibilité que lui-même. Mais excédé de ces longueurs, il envoya en France un Bref de rigueur pour décardinaliser Noailles, & ensuite le citer à Rome. Pour cela il falloit le dénaturaliser. Et le St. Pere croyoit qu'un Roi de France pouvoit ôter à un citoyen sa qualité de François sans l'avoir jugé. Le lendemain, il envoya un Bref de douceur, que le Cardinal de Noailles trouva fort amer.

Ce Prélat étoit préparé à tout. On lui disoit qu'il seroit enlevé à Conflans, mené dans un lieu dont le Pere Confesseur seroit le géolier, conduit à Rome sous bonne garde, enfermé au Château S. Ange pour le reste de ses jours. Noailles écoutoit ces discours comme l'histoire d'un étranger.

Le Nonce reçut un autre Bref qui ordonnoit à l'Archevêque de Paris de recevoir la Bulle dans quinze jours, sous menace des peines canoniques. Ce Bref foudroyant étoit accompagné d'une lettre du Pape au Roi, pour le prier de laisser agir le Nonce. Le Roi répondit en protecteur des maximes de son Etat : » Je » ne le souffrirai pas ; le Pape est le maî» tre de son terrein ; mais il ne l'est point

contre

» contre un de mes sujets. » Cependant il vouloit qu'un Concile déposât le Cardinal. Mais le Pape ne vouloit pas se livrer lui-même *à une centaine d'ours*, *qui*, disoit-il, *me dévoreront tout vivant.*

Le Cardinal de Noailles envoya son Mandement à Rome. Les Jésuites le condamnerent. Le Pape l'admira. Le Roi ne voulut pas qu'il fût publié, de peur que le Pape n'en fût offensé, & les François furent plus Ultramontains que les Ultramontains mêmes. A cette nouvelle, Me. de Maintenon s'écria : » Je ne comprends » plus rien à l'affaire présente ; & si le » Cardinal est Janséniste, il faut que le » Pape le soit. »

Les ennemis de Noailles étoient plus sûrs du Roi, que du Concile. Ils imaginerent une déclaration, par laquelle Sa Majesté, en Pape de l'Eglise Gallicane, dénonceroit les peines des hérétiques à tous ceux qui ne recevroient pas la Bulle. Mais si des Evêques trahirent l'Eglise, le Magistrat la défendit. Le Premier Président & le Procureur-général ayant reçu cette déclaration des mains du Roi, se regarderent en silence : » Parlez, leur » dit-il. Nous craignons, répondit l'un » d'eux, que V. Majesté n'empiéte sur » l'autorité de l'Eglise. Je n'ai fait, ré-

» pliqua bonnement le Roi, que ce qu'on » m'a dit que je pouvois faire, & que ce » que j'ai déja fait. " Cette réponse de Louis revenoit à ceci : J'ai jugé les Huguenots, je puis bien juger les Jansénistes. Irrité que le Parlement doutât d'une autorité que les Evêques invoquoient, il dit qu'il iroit tenir un Lit de Justice. Voisin fit de grandes menaces au Premier Président, qui lui dit : » Croyez-vous donc être » Chancelier d'un Roi de vingt-cinq » ans? "

CHAPITRE XIII.

Mort du Roi.

ACcablé de soucis & d'années, Louis dépérissoit tous les jours. Me. de Maintenon le voyoit, en étoit effrayée, & ne vouloit pas en convenir. Le Duc du Maine la pria d'engager le Roi à prendre avant sa mort des mesures qui donnassent de la stabilité à son Testament. Ses instances furent inutiles, soit qu'elle crût cette mort prochaine, soit qu'elle craignît de l'avancer en représentant l'incertitude de l'obéissance du Parlement à un Prince, auquel les refus de Dagues-

ſeau sur la déclaration venoient de porter le coup mortel.

Après le retour de Marly, le Roi parut ſi abattu, que Me. de Maintenon ne ſongea plus qu'à le préparer aux jours éternels. Elle lui propoſa de recevoir les Sacrements : » C'eſt encore de bonne heure, » dit-il ; je me ſens aſſez bien. " Elle lui répondit qu'on ne pouvoit trop tôt demander pardon à Dieu de ſes fautes, & lui en rappella quelques-unes dont elle avoit été témoin. Il ſe confeſſa, & dit ; Maintenant je ſuis en paix.

Il demanda ſa caſſette, en viſita tous les papiers, & dit : » Brûlons celui-ci ; il » pourroit brouiller ces deux Miniſtres. " Il trouva un chapelet qu'il donna à Me. de Maintenon, ajoutant avec un ſouris ; » Non comme une relique ; mais com» me ſouvenir. " Fagon décida que la jambe étoit gangrénée, & qu'il n'y avoit plus d'eſpérance. Il lui annonça cet arrêt en ſanglotant : » M'avez-vous cru im» mortel ? lui dit le Roi. " Maréchal donna deux coups de lancette. Le malade n'en ſentit rien, & s'évanouit. Les Médecins voyant ſa fermeté, propoſerent l'amputation. » Me ſauvera-t-on par-là la vie ? dit» il. " Maréchal répondit qu'il y avoit peu d'apparence. » Hé bien ! reprit le

» Roi, il est inutile que vous me fas-
» siez souffrir ? " Se tournant ensuite du côté où étoit le Maréchal de Villeroi, il lui dit : » Adieu, mon ami, il faut nous » quitter. "

On se plaignoit hautement à Paris & à la Cour, que Tellier osât le laisser mourir séparé de Communion d'avec son propre Pasteur. Ce bruit pénétra jusqu'à Me. de Maintenon, qui lui demanda, s'il n'avoit rien de personnel contre le Cardinal ? » Non, vraiment, dit le Roi, & s'il » veut venir tout-à l'heure, je l'embras-
» serai, pourvu quil se soumette au Pa-
» pe : car je veux mourir bon Catholi-
» que comme j'ai vécu. " On dépêcha au Cardinal un courier, qui le trouva aux pieds du St. Sacrement.

Le P. Tellier se rendoit maître des derniers instants du Roi. Il le pressa vivement de signer un papier pour obliger le Duc d'Orléans & le Parlement de Paris à soutenir la Bulle. Il le présenta quatre fois : quatre fois il fut refusé. Les garçons-bleus lui défendirent de parler de cette Constitution qui avoit tué leur maître.

Dès le commencement de la maladie, Me. de Maintenon avoit fait mettre un lit pour elle dans l'appartement du Roi.

Témoin de ses souffrances & de sa fermeté, elle étoit pénétrée de ces aspirations : *Cela durera-t-il encore long-temps ? .. Mon Dieu ! la vie ou la mort, tout m'est égal : je ne vous demande que mon salut. .... Je n'ai point de restitutions à faire comme particulier, mais comme Prince ! .... Qui acquittera les dettes du Royaume ? Mon Dieu ! j'espere en votre miséricorde. .... Je souffre ; mais je ne souffre pas assez, & c'est ce qui m'afflige.*

Il appella le Duc du Maine, & lui confia les dispositions de son Testament. Le Prince le remercia de ce dangereux honneur, & lui dit que le Duc d'Orléans en seroit offensé. *Ah !* répondit le Roi, *vous serez au-dessus de ses ressentiments.*

Il dit au Duc d'Orléans, en l'embrassant, qu'il l'avoit toujours aimé ; qu'il ne lui faisoit pas de tort ; qu'on le verroit par son Testament ; qu'il lui recommandoit d'avoir de la Religion, & de conserver à Louis XV son Royaume. A ce mot, Me. de Maintenon ayant fait une espece de frémissement : « Hé pourquoi ? » ajouta-t-il ; cela ne me fait point de » peine. »

Il fit approcher le Dauphin, & le prenant entre ses bras : *Mon enfant*, lui dit-il, *vous allez être un grand Roi : soyez tou-*

jours bon Chrétien. Ne suivez point mon exemple pour la guerre. Tâchez d'avoir la paix avec vos voisins. Rapportez à Dieu toutes vos actions. Faites-le honorer par vos sujets. Aimez-les. Je suis fâché, ajouta-t-il en soupirant, *de les laisser dans l'état où ils sont. Suivez toujours les conseils les plus modérés. Tâchez de diminuer les impôts. Faites ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire. N'oubliez jamais la reconnoissance que vous devez à Me. de Ventadour. Pour moi, Madame, je ne puis trop vous marquer la mienne.* Après lui avoir donné ces conseils, & fait ce magnanime aveu de ses fautes, il l'embrassa deux fois, lui donna sa bénédiction, leva les mains au Ciel, & fit une priere en le suivant des yeux.

Les Princesses entrerent poussant les hauts cris. *Il ne faut pas crier comme cela*, leur dit le Roi en riant. Il dit à chacune ce qui leur couvenoit. Deux d'entre elles étoient brouillées, & se réconcilierent sur le champ. Il exhorta le Duc de Bourgogne à maintenir l'union dans la Maison Royale, & le Prince de Conti, à n'imiter que les vertus de ses ancêtres.

Après avoir reçu le Viatique, il dit aux Cardinaux de Rohan & de Bissy :

Je suis satisfait de votre zele pour la vérité. J'ai donné de bons ordres pour vous soutenir après ma mort. Dieu m'est témoin, que je n'ai cherché que la paix de l'Eglise. Je comptois l'établir. Dieu réserve ce bonheur à un autre. On a cru que j'agissois par prévention, & que j'abusois de l'autorité. Je souhaite que cette grande affaire finisse heureusement en d'autres mains.

Le même jour, il ordonna qu'on fît entrer tous les Seigneurs, & leur dit: *Messieurs, je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous fais mes remerciments de l'amitié que vous m'avez toujours marquée. Je vous demande pour mon petit-fils la même fidélité. Vous contribuerez tous à l'union: si quelqu'un s'en écarte, vous aiderez à le ramener. Je sens que je m'attendris, & que je vous attendris aussi. Adieu, Messieurs; souvenez-vous quelquefois de moi.*

Pour vous, Mr. le Maréchal, en s'adressant à Villeroi, *je vous donne en mourant une nouvelle marque de ma confiance. Je vous fais Gouverneur du Dauphin. Vous saurez par mon Testament ce que vous devez faire à l'égard du Duc du Maine. J'espere que mon neveu vivra avec vous comme on doit vivre avec un homme que j'ai toujours aimé.*

Après avoir recommandé les finances à Mr. Desmarets, & les affaires étrangeres à Mr. de Torcy; *Et vous*, Mr. de Pontchartrain, ajouta-t-il d'un ton ferme, *expédiez un brevet pareil à celui du feu Roi, sans y rien changer, pour que mon cœur soit porté aux Jésuites.*

Il avoit fait d'un œil sec ses adieux à tous ses parents & ses amis. Quand il les fit à Me. de Maintenon, il ne put retenir ses pleurs. *Je ne regrette que vous*, lui dit-il: *Je ne vous ai pas rendue heureuse: mais tous les sentiments d'estime & d'amitié que vous méritez, je les ai toujours eus pour vous.* Il lui tint les discours les plus affectueux, qu'elle écrivit depuis, & qu'elle joignit à son testament. Il lui dit devant tous les Princes: *L'unique chose qui me fâche, c'est de vous quitter; mais j'espere vous revoir bientôt dans l'éternité.* (1) quand tout le monde fut sorti; *Qu'allez-vous devenir? vous n'avez*

(1) Je ne réfute point le mensonge grossier de Poulduc, premier Apothicaire du Roi, Membre de l'Académie des Sciences: il assuroit que Me. de Maintenon, se tournant vers l'assemblée, avoit dit: *Le beau rendez-vous qu'il me donne! cet homme-là n'a jamais aimé que lui-même.*

rien. Je vous prie, répondit-elle, *de ne point penser à moi : Je suis un rien.* Il s'avança pour l'embrasser, & se sentant prêt à pleurer, il lui dit d'examiner si personne n'écoutoit : *Quoique*, ajouta-t-il, *on ne sera jamais surpris que je m'attendrisse avec vous.*

Il appella le Duc d'Orléans : *Mon neveu*, lui dit-il, *je vous recommande Madame de Maintenon. Vous savez les sentiments que j'ai toujours eu pour elle. Elle ne m'a donné que de bons conseils, & je me repens de ne les avoir pas tous suivis. Elle m'a été utile en tout, & principalement pour revenir à Dieu. Faites ce qu'elle vous demandera : elle n'en abusera point.* Le Duc d'Orléans racontant cet entretien, dit en présence d'un parent de Me. de Maintenon : » Je croyois à tout mo» ment qu'il m'alloit déclarer son ma» riage. "

Les dernieres paroles du Roi s'adresserent à elle. Après être revenu d'une grande foiblesse, il lui dit : *Il faut, Madame, que vous ayez bien du courage & de l'amitié pour demeurer-là si long-temps. Retirez-vous. Je sais tout ce que la bonté de votre cœur souffre d'un pareil spectacle ; mais j'espere qu'il finira bientôt.* Sa tête

s'embarraſſa. Il perdit toute connoiſſance. Me. de Maintenon rentra dans ſon appartement, pour pleurer en liberté ſon Roi, ſon ami, ſon époux.

LIVRE QUINZIEME.

CE dernier Livre ne peut être ni long, ni intéressant. Que chercher dans la vie de Me. de Maintenon, quand, pour le public, cette vie est achevée? Dès que Louis XIV n'est plus, elle cesse d'être. La curiosité publique finit là où finit le personnage qui l'excitoit. Me. de Maintenon n'est plus qu'un corps accablé d'années & d'infirmités, enseveli dans la retraite, épuisé de douleurs, ou languissant dans un lit. Ayons pourtant la curiosité qu'eut le Czar Pierre: ouvrons le rideau pour la contempler encore dans ses derniers moments.

CHAPITRE PREMIER.

Me. de Maintenon se retire à St. Cyr. 30 Août 1715.

LE Roi respiroit encore, & tandis que ses plus fidéles serviteurs fondoient en larmes autour de son lit, les Courtisans se rassembloient autour du Duc d'Or-

léans. Me. de Maintenon se demandoit, si elle devoit attendre le dernier coup de la mort, ou épargner ce spectacle à sa sensibilité. Il lui paroissoit honteux de ne pas fermer les yeux au Roi, & imprudent de s'exposer aux emportemens publics, auxquels l'aspect d'un tel cadavre forceroit sa douleur. Ses soins lui étoient désormais inutiles : il avoit perdu l'usage de ses sens ; il luttoit contre la mort ; il souffroit peut-être ; mais du moins, elle le voyoit encore. A chaque instant, elle demandoit à Fagon des nouvelles du Roi ; elle en alloit chercher elle-même d'accablantes ; ses tristes yeux se portoient en tremblant sur ce visage déja couvert des ombres du trépas. Elle envoyoit Mlle. d'Aumale voir s'il étoit bien vrai qu'il ne restât plus d'espérance.

Le Maréchal de Villeroi, témoin des agitations de l'ame la plus vivement frappée, la conjure de se retirer. » C'est à » moi, lui répond-elle, à recevoir son » dernier soupir, & il me reste encore » assez de force & de courage. " Ces derniers mots étoient démentis par ses pleurs. Villeroi lui dit : » Hé ! Madame ! je » perds mon bienfaicteur, & à peine suis- » je mon maître ; vous perdez le meil- » leur des amis ; comment serez-vous

» maîtresse de votre douleur ? voulez-
» vous que toute la France vous voye
» livrée aux premiers transports de vo-
» tre affliction ? Mais, repart Me. de Main-
» tenon, il vit encore ; il voudra peut-
» être me revoir ; si ses derniers regards
» me demandoient & ne me trouvoient
» pas ! ajouta-t-elle en sanglotant. » Le Maréchal lui promet que, s'il prononçoit une seule fois son nom, elle en sera promptement instruite, & la détermine à partir. Cependant elle veut encore que l'Abbé Briderey, son Confesseur, voye le Roi, & l'assure qu'elle ne lui est plus nécessaire.

Elle craignit les insultes que les personnes déchues de la faveur essuyent d'ordinaire de la populace. Elle fit le trajet de Versailles à St. Cyr dans le carrosse du Maréchal de Villeroi, qui lui donna ses gens pour l'escorter, & qui mit des gardes sur le chemin, de distance en distance. Précautions dont son ami se moquoit en les prenant. Il savoit que si autrefois la calomnie avoit cherché à la noircir, elle se taisoit depuis bien des années. Versailles étoit témoin de sa vertu. Point de pauvres qu'elle n'y eût secourus ; point de familles réduites à une misere secrete, qu'elle n'eût secretement sou-

lagées. Sa fermeté à exhorter le Roi mourant, avoit été tellement admirée à Paris & dans les Provinces voisines, qu'on répétoit de bouche en bouche : » Ce n'est » pas une femme, c'est un Ange. »

Elle arriva à St. Cyr avec Mlle. d'Aumale, dont le fidele attachement ne se démentit jamais. Elle pleura, mais pleura en Chrétienne. *Ma douleur est grande*, lui disoit-elle en chemin ; *mais elle est douce & tranquille. Je pleurerai souvent, mais ce seront des larmes de tendresse ; car dans le fond du cœur, sa mort Chrétienne me donne de la joie. J'en ai déja rendu à Dieu des actions de graces. Depuis qu'il est malade, je n'ai jamais demandé sa vie, mais son salut.* Quelques moments après, elle dit encore : *Nous allons le pleurer & hâter sa gloire dans le Ciel par nos prieres, & puis nous ne songerons plus qu'à notre salut & à faire de bonnes œuvres.* Ces paroles étoient entrecoupées par des torrents de larmes, & Mlle. d'Aumale, pénétrée elle-même de sentiments de tristesse & de foi, voyoit une ame naturellement forte, en ce moment affoiblie, s'efforçant de devenir courageuse, & ne se trouvant que trop sensible.

Quand elle apperçut St. Cyr : *Hélas*, dit-elle, *cette maison perd son pere & sa*

mere. Je vais lui être bien inutile, après avoir tout pu pour elle auprès de celui que nous pleurons. En entrant, ses gémissements redoublerent : *Je ne veux plus*, s'écria-t-elle, *que Dieu & mes enfants.* Ces enfants passerent tous devant elle, afin que tous les objets, qui pouvoient augmenter sa douleur, fussent réunis en ce triste jour. Elle dit aux Dames : *Il faudra employer le reste de notre vie à leur inspirer la piété solide que le Roi avoit acquise.* A ce nom, elle ne put retenir ses pleurs ; elle dit à Me. de Glapion, étonnée de tant de foiblesse mêlée à tant de constance : *Ma fille, on peut pleurer un Roi.*

Le Maréchal de Villeroi lui envoyoit d'heure en heure un courier pour lui apprendre des nouvelles de l'agonisant. Elle passa la nuit & les deux jours suivants à en entendre, à en recevoir, à en entendre encore, à se désespérer d'en avoir reçu. Elle pria, pleura, parla du Roi, & ne pensa pas un instant à elle-même.

(1) Le Roi étoit mort, & personne n'osoit le lui dire. Enfin, Mlle. d'Aumale entra dans sa chambre, & lui dit du ton le plus lugubre : *Madame, toute la maison*

(1) 2 Septembre.

consternée est à l'Eglise. Me. de Maintenon se leve, va au chœur, assiste à l'Office des morts, & le lendemain, au service. Des pleurs eussent été suspects de quelque retour sur elle-même; des prieres ne pouvoient l'être. On ne vit point en elle cette désolation ordinaire dans les douleurs extrêmement vives; on n'entendit aucun regret sur son état passé, aucune plainte sur l'avenir cruel qu'elle entrevoyoit. La tristesse étoit peinte sur tous les visages; tout concouroit à augmenter la sienne; elle réprimoit tous les mouvements qui auroient pu la manifester. L'Archevêque de Rouen & l'Evêque de Chartres vinrent s'affliger avec elle. Dès qu'elle les apperçut, elle se mit à genoux, & demandant leur bénédiction, leur dit: *Je me remets entre vos mains; apparemment j'y mourrai.* Ces Prélats la releverent, confus de bénir celle qu'ils révéroient.

CHAPITRE II.

Testament du Roi cassé.

L'Outrage fait à la mémoire du Roi ne permit pas à sa douleur de se calmer. Le lendemain de sa mort, le Parlement s'assemble. Les Gardes Françoises, le Duc de Guiche à leur tête, s'emparent des avenues & de la Cour du Palais. La grande salle se remplit d'Officiers armés sous leurs habits. Paris attend avec plus de curiosité que d'inquiétude le maître qu'on va lui donner. Le Duc d'Orléans arrive. Cet homme, si intrépide à la tête d'une armée, tremble à la vue du Sénat, qui va décider de ses droits, & dit d'un ton mal assuré : » Messieurs, le » premier des sujets doit à son Roi le » plus fidele attachement. Ce sentiment » connu de celui que nous avons perdu, » m'attira sans doute le discours qu'il me » tint dans les derniers instants de sa vie. » *Mon neveu*, me dit-il, après avoir reçu le Viatique, *j'ai fait un Testament où je vous ai conservé tout ce que vous donne votre naissance. Je vous recommande le Dauphin; servez-le aussi fidélement que vous m'a-*

vez servi, & travaillez à lui conserver son Royaume. S'il vient à vous manquer, vous serez le maître, & la Couronne vous appartient. Les premieres paroles étoient vraies, les suivantes ne l'étoient pas, & les dernieres étoient odieuses. Ceux qui savent que les articles secrets de Rastadt l'excluent du Trône, sont allarmés d'une si grossiere fausseté : les amis du feu Roi sentent qu'elle n'est crue de personne, & pâlissent de la voir écoutée sans émotion.

Le Duc d'Orléans continue : » A ces » paroles, il en ajouta d'autres, qui me » sont trop avantageuses pour pouvoir me » les rappeller ; il finit en me disant : *J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages. Mais, comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera.* Ce sont ses propres termes, ajouta-t-il à voix basse, honteux de citer à une si auguste assemblée des paroles entendues de lui seul, comme propres à invalider ou à démentir des dispositions écrites.

» Je suis donc persuadé que, suivant » les Loix du Royaume, les exemples » du passé & la volonté du feu Roi, la » Régence m'appartient. Mais je ne serai » pas satisfait, si à tant de titres, vous » ne joignez votre approbation, dont

» je ne ferai pas moins flatté que de la Ré-
» gence même. » Ce compliment déride le front de ces vieux Conseillers, qui, après avoir été si longtemps privés du droit de faire des remontrances, se voyent enfin attribuer celui de faire des loix.

» Je vous demande donc, lorsque vous » aurez lu le Testament du feu Roi, de » ne point confondre mes différents ti- » tres, & de délibérer également sur le » droit que ma naissance me donne, & » sur celui que le Testament pourra y » ajouter, mais en commençant par le » premier. » Proposition contradictoire, pleine de respect pour le Testament, & tendante à l'annuller par un Arrêt préliminaire. La Régence est, ou n'est pas par droit héréditaire au Duc d'Orléans. Si elle l'est, il entre sur le champ en possession, & alors pourquoi délibérer? Pourquoi le maître paroît-il ici suppliant? Si elle ne l'est pas, de quel front le Parlement, assemblé en vertu de la volonté du Roi, uniquement pour déclarer ses intentions secretes dont il est dépositaire, entend-il qu'on lui propose un autre objet de délibération, qu'on le prie de discuter ce qui est déja jugé, & ce qu'il ne peut décider, quand il ne le seroit pas?

» Mais, reprend le Duc d'Orléans, à

» quelque titre que j'obtienne la Régence;
» j'ose vous protester, Messieurs, que je
» la mériterai par mon zele pour le bien
» public, & que je travaillerai de con-
» cert avec vous à tout ce qui peut ren-
» dre un Etat heureux." Cette promesse acheve dans tous les membres de l'assemblée, l'aveuglement que la corruption avoit commencé dans quelques uns. Déja le Parlement se croit associé à l'Empire, & prend les sentiments d'un Souverain; indifférent pour le mort, qui lui avoit tout ôté, dévoué au Prince qui lui rend tout.

Tout le monde a les yeux sur le Duc du Maine. Les uns craignent, les autres esperent qu'il se levera pour s'opposer à cette proposition. Il garde un profond silence. Il se reproche en secret une faute qui va en entraîner mille, je veux dire, l'inexécution de l'article du Codicile, par lequel le commandement des troupes de la maison est dévolu ce jour-là à Villeroi, qui, après avoir promis de recevoir l'ordre de lui, a tout permis au Duc de Guiche.

On lit le Testament avec beaucoup de rapidité, & si bas, que personne ne peut l'entendre distinctement. On se flatte qu'enfin le Duc du Maine parlera. Il se tait

encore. Il a pourtant bien des choses à dire, & de beaux droits à défendre. Il peut représenter que le Testament conserve au Duc d'Orléans ce qui lui est dû en le déclarant Chef du Conseil de Régence; qu'aucune loi n'a statué que la Régence appartient au premier Prince du Sang; qu'un Roi a sans doute le droit qu'a un pere de donner un ou plusieurs tuteurs à ses enfants, de les choisir hors ou dans sa famille, de préférer le plus proche parent ou le plus éloigné; que la qualité de plus proche héritier donne droit à la succession & non à la tutelle; qu'il ne convient point qu'un pupille soit entre les mains de son héritier présomptif; que nulle loi ne l'ordonne; qu'il seroit à souhaiter qu'une loi le défendit; que les meres des Rois mineurs ont toujours eu la Régence, en dépit des oppositions des premiers Princes du Sang.

Un pareil discours eut du moins fait honneur au Duc du Maine, & au choix de son pere; mais son esprit lui fut aussi inutile en ce grand jour que son épée. Le Président Luber, le premier Président de Maisons, divers membres de l'assemblée, beaucoup d'Officiers, quelques Pairs, n'attendoient pour se déclarer qu'une opposition courageuse de sa part. Il eût for-

mé un partage, & dès lors, l'affaire eût été plus mûrement délibérée, & le Testament d'un Roi aussi respecté du moins que celui d'un particulier.

S'il eût osé rappeller les grandes raisons qu'avoit eues Louis XIV, de confier la conservation du mineur à d'autres mains qu'à celles du Duc d'Orléans, il se feroit irréconciliablement brouillé avec lui; mais en réveillant dans le cœur de tout ce qui étoit François l'amour de ses Rois, il l'auroit accablé du poids de la haine publique. S'il lui avoit dit hardiment, qu'il devoit lui-même refuser la garde d'un pupille qui ne pouvoit mourir sans exciter ou réveiller mille bruits fâcheux, il l'auroit confondu. Les gens armés, dont le palais étoit environné & rempli, inclinoient pour le Duc d'Orléans, mais n'auroient point massacré le Duc du Maine, Dévoués au parti qui prévaudroit, ils attendoient l'événement, & ne songeoient pas à le fixer. Les suffrages étoient libres; le Duc du Maine crut qu'ils ne l'étoient pas. Dans cette idée, il eut encore pu savoir qu'un fils de Roi pouvoit leur rendre la liberté; mais il s'abandonna lui-même, & ne parut à toute l'Assemblée que le fils de Me. de Montespan.

Le Parlement donna le souverain pou-

voir à celui qui le demandoit; & sur une simple lecture, cassa le plus judicieux & le plus respectable des testaments. Ce ne fût point un Arrêt de Juge, ce fut un Edit de Législateur. Nulle procédure, nulles formalités : on ordonne, on ne daigne pas même exposer le motif de ses ordres; on n'écoute point les parties contestantes; on méprise les plus sacrées dispositions du plus grand des Rois, on donne un maître à tout le Royaume, quoiqu'on n'ait que le droit de donner des réglements au ressort; on dit seulement, que *la Cour, toutes les Chambres assemblées, la matiere mise en délibération, a déclaré & déclare M. le Duc d'Orléans Régent en France, pour avoir en cette qualité l'administration de toutes les affaires du Royaume pendant la minorité.*

Le Duc d'Orléans avoit offert de se soumettre à un Conseil de Régence. Le Parlement l'y assujettit. Ravi de ce premier succès, le Prince alloit tout accorder au Conseil & au Parlement. L'Abbé Dubois, qui prévoyoit les suites de cette joie imprudente, lui marqua dans un billet, que s'il ne rompoit vîte la séance, il alloit se donner deux associés à la puissance suprême. Le Duc d'Orléans la remit à l'après-dînée. Ses amis lui composerent

un discours sur les inconvénients de l'autorité partagée. L'après-dînée il rentra dans l'assemblée : il avoit parlé en suppliant, il parla en maître : il voulut que le pouvoir entier résidât en lui seul : il consentit de délibérer avec le Conseil sur les affaires, & se réserva la distribution de toutes les graces ; comme si le choix des sujets n'étoit pas l'affaire la plus importante. Ce fut alors qu'il dit ces paroles si belles en un sens, si ridicules en cette occasion : *Je suis ravi de me voir lié pour le mal, & libre pour le bien.*

Il obtint tous les Arrêts qu'il voulut du Parlement, qui suivit constamment l'instabilité de ses pensées. Un Arrêt donna la sur-intendance de l'éducation du Roi au Duc du Maine : un autre Arrêt lui ôta le commandement des troupes de sa Maison, & même celui de la garde qui servoit chaque jour auprès de lui. Enfin, le Duc du Maine parla : il demanda d'être déchargé de répondre de la personne du Roi. Le Duc d'Orléans lui accorda sa demande, & le Parlement, prodigue d'Arrêts, alloit la ratifier par un nouvel acte de Souveraineté, lorsqu'on engagea le Duc du Maine à s'en désister, en lui en représentant l'indécence.

Le Duc d'Orléans vainqueur flatta le peuple,

peuple, & en fut aussi sottement adoré qu'il en avoit été injustement haï. On étoit fatigué du regne précédent : on ne l'appelloit plus que l'âge de fer ; on avoit besoin de soulagement : on l'espéroit ; on se prenoit aux ombres de la félicité publique.

Les Sages furent surpris de cette révolution inespérée. Quelques-uns l'attribuerent à l'habileté du Duc d'Orléans, & à une perfidie de Me. de Maintenon. Ils dirent, & vingt Historiens (1) d'après eux, qu'inquiete de sa destinée après la mort du Roi, prévoyant par la différence des caracteres & des talents, que le Duc du Maine seroit opprimé par le Duc d'Orléans, elle résolut de sacrifier le premier à sa sûreté, & de se faire un appui du second en lui révélant le secret du testament. On ajouta qu'elle y fut déterminée par la nécessité de garantir le Duc de Noailles son neveu de la vengeance du Duc d'Orléans, personnellement irrité de quelques discours de ce Seigneur contre lui, qu'un service signalé pouvoit seul effacer. Le Duc de Noailles révéla donc le mystere au Prince, & lui offrit

(1) Mémoires du Duc d'Orléans.

toute sa famille, la plus puissante du Royaume par ses alliances. Les offres furent acceptées, les propos outrageux oubliés, la place de Président des Finances promise, le Duc de Guiche, Colonel des Gardes Françoises, gagné, toutes les mesures prises pour s'assurer des gens de guerre. Il falloit corrompre le Parlement; les auteurs de ce conte eurent bientôt imaginé une intrigue. Les liaisons du Cardinal de Noailles avec plusieurs membres de ce Corps, mécontents de l'exclusion aux Dignités Ecclésiastiques que le P. Tellier avoit données à leurs enfants, le mirent à portée de traiter avec les principaux. Les conférences se tinrent au Palais-Royal, où l'Archevêque de Paris, le Président de Maisons, M. de Fleury, Avocat-général; M. d'Aguesseau, Procureur-général; Mrs. de Fortia, l'Abbé Pucelles, Gaumont, se rendoient par quelqu'une des maisons qui communiquent au jardin de ce Palais. Le Duc d'Orléans & l'Abbé Dubois alloient la nuit sous divers déguisements à l'Archevêché. Là on convint que le Prince seroit Régent; que le Cardinal de Noailles seroit chef du Conseil de Conscience; le Président de Maisons, Garde-des-Sceaux; Daguesseau, Chancelier; M. de Fleury, Procureur-général;

Pucelles, Fortia, Gaumont, écoutés, employés d'une maniere distinguée; le P. Tellier & compagnie chassés de la Cour; les exilés pour la Constitution rappellés; le Parlement rétabli dans ses prérogatives; le Duc de Noailles consulté sur tout.

Calomnie grossiere. On choisit justement pour le rôle le plus lâche, les plus honnêtes gens du Royaume, & les plus attachés au Roi furent les plus accusés de lui être infideles. Ce fait ne porte que sur la perfidie de Me. de Maintnon; perfidie opposée à son caractere, à son inclination pour le Duc du Maine, à tous ses devoirs envers le Roi, toujours si fidélement remplis; combattue par ses liaisons postérieures avec les Princes légitimés, par l'estime constante de tous les anciens serviteurs du Roi, par les larmes qu'elle versa jusqu'à la mort au seul souvenir du jour où ce testament fut cassé, au seul aspect de ceux que le feu Roi avoit aimés.

Le Duc d'Orléans n'en apprit le contenu qu'avec le public. Son discours embarrassé & timide le dit assez. Il cabala pourtant, parce qu'il sut qu'il ne lui étoit point avantageux. On jugea de ce qui s'étoit passé, par ce qu'on vit : on vit la Maison de Noailles en faveur, & quel-

ques Magiſtrats en crédit : on ne douta point, (en faut-il toujours tant à la malignité ?) que cette faveur, que ce crédit ne fuſſent la récompenſe de leur trahiſon, comme ſi le beſoin qu'avoit le Régent d'amis ſûrs & de bons conſeils, n'eût pas ſuffi pour expliquer l'élévation de gens qui réuniſſoient ces deux qualités.

Les vues du Duc d'Orléans ne pouvoient être que fort vagues : on ne voit dans toute ſa conduite ni plan, ni coups portés, ni coups prévus, ni partie liée. Il avoit des prétentions : il n'avoit point de projets. Le Duc du Maine les eût aiſément renverſés, s'il ne lui eût laiſſé le temps de ſe faire aimer. Grand-Maître de l'Artillerie, Colonel-Général des Suiſſes & des Carabiniers, Gouverneur de Languedoc, il eût eu autant de troupes que ſon rival. Le Comte de Toulouſe, le Duc d'Antin, les Maréchaux de Villars & de Villeroi, les Cardinaux de Polignac, de Biſſy, de Rohan, tous les Courtiſans attachés à Louis XIV lui auroient donné leurs créatures & leurs amis. Qui eût pu montrer au peuple le mineur, ſeroit devenu le Régent. Le Duc d'Orléans, déteſté de Paris, inconnu aux Provinces, oublié des troupes, odieux aux dévots, indifférent aux Janſéniſtes, n'auroit eu

pour lui qu'une jeuneſſe perdue. Il eût pu exciter une ſédition, il n'auroit pu ſoutenir une guerre; & s'il en eût allumé une, il auroit paſſé pour rebelle : parmi nous, le parti où eſt la perſonne du Roi, eſt toujours celui du droit & de la victoire. Il avoit dit : Je périrai plutôt que de me ſoumettre au Teſtament. Le Duc du Maine eût dû mépriſer ſes menaces. Sa piété pour ſon pere, ſon attachement pour ſon Roi, ſon intérêt, le bien de l'Etat demandoient qu'il prît un parti dans lequel il auroit trouvé la ſûreté du mineur, le ſalut du Royaume, & la conſervation de ſes propres droits. Sa gloire & ſa grandeur étoient dans ſes devoirs. Il les méconnut : il abandonna un rang qu'il eût dû défendre au péril de ſa vie. Quelques-uns louerent ſa modération, la plupart la blâmerent : ceux qui jugerent du Duc d'Orléans par ſes premiers Edits, s'en réjouirent. Mais quand on le vit auſſi infidele à ſes promeſſes qu'il en étoit prodigue, on regretta l'adminiſtration ordonnée par le teſtament; on accuſa le Duc du Maine d'avoir trahi ſa patrie; on murmura contre le Parlement; on dit que la guerre civile la plus cruelle auroit été moins funeſte que cette pacifique Régence.

CHAPITRE III.

Le Duc d'Orléans va rendre visite à Me. de Maintenon.

MAdame de Maintenon apprit avec la plus amere douleur l'affront fait à la mémoire de Louis XIV. Elle prévit que le Duc du Maine seroit bientôt dégradé, les affaires de l'Eglise indécemment traitées, l'irréligion & le libertinage appuyés de toute la faveur d'un Prince déiste & débauché; les finances dissipées; les François gouvernés par le caprice, jusqu'à ce que ses fautes lui eussent appris qu'ils ne pouvoient l'être que par les loix. Elle frémit de voir la vie du Roi entre les mains de celui qui gagneroit le plus à sa mort; non qu'elle doutât que celles du Duc & de la Duchesse de Bourgogne n'eussent été naturelles. Mais qu'est-ce qu'un crime pour un Epicurien par systême & par inclination, pour un ambitieux, & pour un trône?

Cependant elle étoit rassurée par le caractere du Duc d'Orléans, franc & généreux. Si le desir de régner l'invitoit au forfait, la vraie gloire l'en éloignoit. Elle

se disoit qu'il n'eût ôsé demander qu'on lui confiât cet enfant précieux, s'il n'eût voulu en répondre à la France; que cet engagement pris par honneur, seroit aussi puissant que les conseils de la vertu; qu'il se piqueroit de détruire les anciens soupçons, & que s'il étoit capable de si noirs attentats, il seroit retenu & par les remords, & par la crainte, & par les bruits qui avoient couru sur ceux dont il n'étoit pas coupable.

Des réflexions cruelles repliquoient à ces réflexions consolantes; & rien ne lui ôtoit l'affreuse perspective des maux qui alloient fondre sur un Etat régi par un homme qui savoit se battre, mais qui parmi des Philosophes, des prostituées, & des Artistes, n'avoit pu apprendre à gouverner.

Cependant les premiers jours de la Régence furent marqués par des projets utiles au soulagement des peuples. On se conduisit par des maximes qui condamnoient ouvertement les principes du regne passé. Ce mépris éclatant pour les volontés d'un Prince, à qui l'expérience en avoit plus appris que toute la Philosophie au Duc d'Orléans, acheva d'accabler Me. de Maintenon. En vain elle se reprochoit de prendre un intérêt si vif au monde,

après y avoir renoncé : elle ne pouvoit voir ſans indignation la mémoire de ſon Roi déchirée, ſes vertus flétries, ſes défauts exagérés, ſes ſtatues impunément couvertes de ſatyres & d'ordures, ſes obſeques troublées par les inſolents *Te Deum* de la populace, mêlés aux *De profundis* des Prêtres. (1)

Le Duc d'Orléans, pénétré d'eſtime pour elle, crut lui devoir une eſpece de compte de ſes actions, & la préparer aux changements qu'il méditoit. Il lui rendit le même hommage qu'il eût rendu à une Reine Douairiere. Il ſavoit qu'elle avoit diſſipé divers orages élevés contre lui. Et quoiqu'il ignorât peut-être qu'il

(1) Elle fut extrêmement ſatisfaite du ſacrifice que l'Académie Françoiſe offrit à la mémoire de LOUIS XIV, en retranchant de ſon Corps un de ſes meilleurs membres, l'Abbé de St. Pierre, qui avoit écrit contre le Syſtême du regne paſſé. Elle fit des remerciments à La Motte, qui lui envoya ſon éloge funebre de LOUIS XIV. St. Cyr y étoit dignement célébré : *Cet autre Palais, ou plûtôt ce Temple, où la magnificence ſoulage la miſere, où la piété éclaire la jeuneſſe, où les talents prêtent à la nobleſſe de nouveaux titres, où les vertus faiſant l'office des graces fabuleuſes s'empreſſent à parer la beauté.*

lui devoit tout ſans exception, il en ſavoit aſſez pour ſe faire un devoir de lui donner des marques publiques de reconnoiſſance. (1) Il l'alla voir à St. Cyr. La Dame portiere n'ouvrit point ſur le champ. La Supérieure lui en fit des excuſes. » Cela eſt dans l'ordre, dit le Prince, & » je ne viens point ici pour le troubler. » Il entra ſeul dans l'appartement de Me. de Maintenon. Ce tête-à-tête dura une demi-heure. Les uns crurent qu'il étoit allé l'accabler de reproches ; les autres lui défendre de ſe mêler des affaires ; quelques-uns lui demander les ſecrets de l'Etat. Ils ſe trompoient. Le Prince lui dit en entrant : » Je viens, » Madame, vous témoigner la part que » je prends à votre douleur, & vous » aſſurer de toute la conſidération que » vous pouvez deſirer : *Elle voulut le remercier. Il l'interrompit :* » Je ne fais » que mon devoir : & vous ſavez ce » qui m'a été preſcrit. »

» Je vois avec plaiſir, *lui dit-elle*, la » marque de reſpect que vous donnez » au feu Roi en me faiſant cette viſite. » Cette raiſon-là, *répondit-il*, ne me per-

(1) 6 Septembre.

» met pas d'y manquer; mais mon es-
» time pour vous me le permettroit en-
» core moins. Et je voudrois en don-
» ner des preuves plus fortes, que les
» mesures que j'ai prises pour vous assu-
» rer le peu que le Roi vous donnoit
» de sa cassette. On me l'apprit hier au
» soir, *dit-elle* : j'en rends mille graces à
» V. A. R. Mais c'est trop dans l'état où
» sont les finances, & je n'en desirois
» pas tant. C'est une bagatelle, *repliqua-*
» *t-il;* mais il est vrai que les finances
» sont dans un grand désordre. Ce que
» je recevrai du Roi, *répondit-elle*,
» sera employé au soulagement de quel-
» ques pauvres que je voudrois ne pas
» abandonner, & à des prieres pour ob-
» tenir de Dieu les secours dont vous
» avez besoin."

» Je sens déja, *reprit-il*, le poids du
» fardeau dont je me suis chargé. Mon-
» seigneur, *lui dit-elle*, vous n'en sentez
» encore qu'une partie. Je ferai, *ajouta-*
» *t-il*, à Vincennes le plus que je pour-
» rai : mais les affaires m'appelleront sou-
» vent à Paris : je vais m'y livrer tout
» entier : je ne négligerai rien pour les
» rétablir : je serois trop heureux, si je
» pouvois dans quelques années rendre
» au jeune Roi la France acquittée, tran-

» quille, floriſſante, en meilleur état que
» je ne la trouve ; c'eſt-là toute mon am-
» bition. Ce projet, dit Me. de Mainte-
» tenon, eſt très glorieux. Perſonne, re-
» prit le Duc d'Orléans, n'a plus d'in-
» térêt que moi à la conſervation du
» jeune Prince : c'eſt à moi d'en répon-
» dre : j'ai à préſent tout le pouvoir :
» je n'aurai point à combattre ceux qui
» en poſſédant ſa perſonne auroient pu
» le partager, & je ſerai ravi de le lui
» remettre tout entier pour jouir du repos
» & de l'honneur que je me ſerai ac-
» quis. Ces ſentiments, *lui dit-elle*, ſont
» bien dignes de votre naiſſance, & vous
» reconnoitrez combien ils ſont glorieux,
« s'il eſt vrai que vous n'ayiez point ce
» deſir inſatiable de régner, dont vous
» avez été toujours accuſé. Hé! *répon-*
» *dit-il*, ſi je perdois le jeune Roi, ré-
» gnerois-je en paix? nous aurions la
» guerre avec le Roi d'Eſpagne, qui a
» encore bien des amis, quoique le teſ-
» tament ne l'ait point appellé à la ſuc-
» ceſſion. Non, *repliqua-t-elle*, je ne croi-
» rai jamais les bruits qu'on répand con-
» tre V. A. R. Je connois la malice des
» hommes : vous la connoiſſez auſſi; je
» vous ſupplie donc de ne rien écouter
» de tout ce qu'on m'imputera ſur votre

» sujet. Mon crédit est passé : je n'ai plus » rien à dire : je ne pense qu'à me renfermer, & à me faire oublier de toute » la terre. L'état des choses, mon inclination, mon respect pour votre personne, mon inutilité, tout m'impose » silence : mais la seule obligation que je » vous ai du bienfait dont vous m'assurez, suffiroit pour m'écarter de toute » intrigue. Je m'engage d'honneur à ne » jamais rien dire ni faire contre V. A. » R. On m'attribuera des discours ; on » m'accusera de commerce avec l'Espagne ; tout cela sera faux, & je ne penserai plus aux affaires que pour prier » pour le bonheur de la France. Et moi, » Madame, dit le Régent, je vous proteste que vous trouverez toujours en » moi un ami, & St. Cyr un protecteur. » La place que vous aviez, vous a donné » beaucoup de liaisons ; & votre retraite » ne vous garantira pas d'importunités : » je serai toujours prêt à vous servir : » il ne convient pas que vous vous adressiez à d'autres qu'à moi. Mes plus gran- » des instances, *répondit-elle*, seront pour » achever la fondation de St. Cyr. »

Après quelques compliments d'un côté, & des remercîments de l'autre, Mr. le Régent demanda les Dames de la Com-

munauté, & leur dit : *J'ai voulu vous voir, Mesdames, pour vous assurer de toute la protection qui vous est due. Je n'ai rien à vous dire pour vous le persuader : vous savez tout ce qu'on doit à celui qui vous a fondées & à celle qui vous gouverne. Je connois le mérite d'un établissement si utile au Royaume, & en particulier à la Noblesse. Pour tout ce que vous souhaiterez, Mesdames, pour tout ce que Me. de Maintenon desirera, vous pouvez vous adresser à moi. Je serai toujours prêt à vous rendre service. Je me recommande à vos prieres : la place où je me trouve, me les rend plus nécessaires que jamais.*

Rien ne frappa plus le Régent, que la petitesse & la simplicité de l'appartement de Me. de Maintenon. On lui dit qu'elle avoit fait une infirmerie pour la Communauté, de celui que le feu Roi lui avoit bâti. Quelques Courtisans persuadés qu'un ressentiment l'avoit plutôt conduit à St. Cyr, que l'estime, voulurent s'égayer aux dépens de Me. de Maintenon : » Quel mal vous a-t-elle fait ? leur » dit le Prince : elle a servi beaucoup » de gens : elle n'a nui à personne. " Le discours étant tombé sur la Princesse des Ursins : » Pour celle-là, dit-il, c'est une

» intrigante ; & sans être capable de rien,
» elle s'est mêlée de tout. »

Sa conduite envers ces deux Dames répondit à ces sentiments. Il abandonna Me. des Ursins à sa destinée, & ses bontés adoucirent celles de Me. de Maintenon. Il réduisit toutes les pensions ; mais il lui conserva en entier celle de quatre mille francs par mois qu'elle avoit sur la cassette : *pension que son désintéressement lui a rendue nécessaire*, dit le brevet par ordre exprès du Régent. Eloge qui commence à elle, & qui apparemment ne tentera aucune Favorite. Elle en eût peut-être mérité un plus grand, si elle eût refusé cette pension. Il semble que son état vouloit qu'elle n'en reçût que du Roi. Un respect délicat pour Louis XIV, lui permettoit-il d'accepter ces bienfaits des mains de celui qui venoit de fouler au pied son Testament ? Devoit-elle soumettre sa reconnoissance, sentiment dont la veuve d'un Roi doit être si jalouse pour lui, à une autorité illégitime, à laquelle, comme sujette, elle devoit obéir, mais, comme femme de Louis, se dérober en secret ? Le plus beau des spectacles pour les grandes ames, eût été Françoise d'Aubigné, pauvre après trente ans de regne, refusant d'être enrichie, fidelle par

ce refus aux mânes de son époux, méconnoissant seule un pouvoir usurpé, quoiqu'extérieurement soumise à ce même pouvoir, forçant à l'admiration le Prince que cette résistance auroit porté au ressentiment, & montrant à tout l'Univers qu'un Roi qui ne vit plus peut être encore aimé.

Voilà ce que la sagesse humaine lui eût conseillé; mais la piété Chrétienne ne raisonne pas comme elle. Ce procédé eût satisfait l'orgueil, le monde, & fait gémir l'humilité. Me. de Maintenon crut que son amour pour le Roi, ne devoit se montrer que par ses prieres & par sa soumission au nouvel ordre que permettoit la Providence. Ce n'étoit point à elle à braver le Régent, ni à contester le droit de donner, à celui qui donnoit au nom du Roi. Peut-être aussi fut-elle séduite par sa charité: pour une ame bienfaisante, qu'est-ce que de beaux sentiments en comparaison de bonnes œuvres? Après cet entretien, elle dit à Mlle. d'Aumale: » Si, parmi tant de maux si vivement sentis, quelque chose peut aider à ma consolation, c'est de penser que je pourrai encore assister quelques malheureux: sans eux, que seroit cette pension? »

Elle fut si contente du Duc d'Orléans,

qu'elle écrivit ſur le champ les principaux traits de ſa converſation avec lui. Elle dit à Mlle. d'Aumale qui la lui demanda : » Je » vous la laiſſerai. " En effet, elle la joignit à ſon teſtament, peut-être comme une preuve modeſte de ſon mariage.

(1) La viſite du Régent fut ſuivie de celle de Madame, ſa mere, qui vint en grand habit : hommage rendu à ſon élévation ſecrete autant qu'à ſa vertu. Elle lui annonça Me. de Berry & la Ducheſſe d'Orléans. Soudain Me. de Maintenon fit partir un exprès, pour ſupplier ces Princeſſes de la laiſſer prier & pleurer en liberté. Elle fit les mêmes inſtances à toute la Maiſon Royale, & ſe refuſa ſans réſerve à ces empreſſements, peut-être ſinceres, mais ſuſpects après celui du Régent, & plus propres à flatter l'amour-propre, qu'à calmer la douleur.

Tous les Seigneurs ſe préſenterent à ſa porte pour lui faire leur compliment. Ils furent tous refuſés. Elle avoit donné ordre qu'on ne lui annonçât que les Evêques. Elle ſe repentit de cette exception : elle avoit eſpéré qu'ils lui parleroient de Dieu ; ils ne lui parlerent que du monde.

(1) 7 Septembre.

Le Maréchal de Villars demanda qu'il lui fût permis d'aller mêler ses larmes aux siennes. On lui répondit, que St. Cyr étoit inaccessible aux Héros comme aux Princes. Il répliqua qu'il alloit y mettre le siege. On se rendit; il étoit resté fidele au feu Roi.

(1) La Reine d'Angleterre ne put être excluse. Elle vint dans le plus grand deuil & avec le même cérémonial qu'elle eût observé pour une Princesse. En la voyant, elle lui tendit les bras; les pleurs coulerent de part & d'autre; à chaque circonstance que Madame de Maintenon lui racontoit de la mort chrétienne du Roi: » Le mien, disoit-elle, ne faisoit pas mieux: » voilà justement comme mon saint Roi » a fini."

La Reine de Pologne, retirée à Blois, lui fit un compliment particulier. Tous ceux qui regretterent Louis XIV, lui adresserent leurs regrets. Le Roi d'Espagne, si bien servi par elle auprès de son grand-pere, fut le seul qui ne lui témoigna, ni considération, ni reconnoissance. Mlle. d'Aumale lui ayant dit: » Je suis surprise » que le Roi d'Espagne ne vous écrive

---

(1) 8 Septembre.

» pas ? Je le ferois bien plus, répondit-
» elle, ." qu'il m'écrivit.

CHAPITRE IV.

Vie de Me. de Maintenon à St. Cyr.

SON premier soin fut de se défaire de son train, quelque médiocre qu'il fût. Elle assembla ses domestiques, les remercia de l'avoir bien servie, leur distribua les restes de sa fortune passée, & les renvoya. Elle ne garda que deux femmes & un valet de chambre au-dehors. Elle envoya ses chevaux au marché, disant : » Je » ne puis me résoudre à nourrir six che» vaux, tandis que tant de Gentilshom» mes meurent de faim. "

Tout son revenu fut consacré au soulagement de quelques familles nobles. Elle ne se réserva presque rien, & se refusa souvent le nécessaire ; généreuse pour les autres, avare pour elle-même. (1) Les

(1) Elle peint bien l'état de son ame dans la lettre suivante à M. d'Aubigné, Archevêque de Rouen : *Je suis à peu près comme vous m'avez laissée. Je crains l'orgueil, en repassant dans*

Lettres-Patentes enjoignoient expressément à St. Cyr de la nourrir elle & son domestique; mais elle paya quatre mille francs de pension, & craignit encore d'être à charge. Elle renchérit sur la frugalité de ses repas, & se réduisit à un seul mêts. Son soupé étoit une tasse de chocolat: dès le premier soir, elle s'en priva, & ce fut pour toujours: » Je ne veux pas, » dit-elle, faire à mes enfants des estomacs dévots. Elle n'usa plus, ni de pâtes, » ni de parfums: je n'ai plus celui pour » qui je me servois de ces choses-là. « Elle se refusa tout ce qui lui parut commode ou agréable, pour ne tenir plus à rien, pour avoir davantage à donner aux pauvres. A mesure qu'elle touchoit sa pension, elle la partageoit entre ceux dont les besoins parvenoient jusqu'à elle. Si elle avoit pu oublier la perte qu'elle avoit faite,

---

ma mémoire les graces admirables que Dieu m'a faites. Je crains l'ingratitude, en ne reconnoissant pas avec assez d'actions de graces sa main qui me soutient, & me rend presque insensible à ma perte, & à ma chûte. Je ne sens que paix, douceur, joie, confiance, quand je réfléchis à la premiere, & une profonde indifférence quand je pense à l'autre. Ne m'écrivez point sans quelques mots d'exhortations. Nos cheres filles font ce qu'elles peuvent pour rendre ma retraite agréable : elles n'y auront pas de peine.

les retranchements qu'elle étoit forcée de faire à ses aumônes, la lui auroient rappellée. » Je ne pleure point le Roi, disoit-» elle quelquefois, & il est maintenant » heureux; mais il est bien dur de savoir » tant de gens malheureux, & de ne pou-» voir les secourir." J'ai pris, dit Mlle. d'Aumale, ses dépenses des années de 1717 & 1718. L'une va à 57942 liv., & l'autre à 68595, sur lesquelles il n'y a pour elle que quelques écharpes, & quelques robes de chambre; tout le reste est en pensions ou en aumônes; je lui en ai vu faire de très-considérables sous des noms empruntés; elle m'a dit souvent:

Le plaisir de donner, est le seul qui me reste.

Bientôt elle se fit un scrupule d'avoir trop pleuré; & tandis que les plus saintes admiroient sa résignation à la Providence, elle se reprochoit de n'y pas être assez soumise. C'est le propre des vertus chrétiennes, d'étonner ceux qui les voyent, & d'allarmer ceux qui les ont; & rien ne fait plus efficacement le bien, que la crainte de ne le faire pas.

Dégagée du monde où le Roi seul l'avoit retenue, enfin elle respira, & jouit du bonheur d'être échappée du naufrage, tant qu'éloignée de tous ses amis, elle

n'apprit pas même par le bruit public les tristes aventures de cette mer orageuse. Elle s'abandonna dans sa retraite à ce recueillement qu'elle avoit toujours aimé, & que le tumulte de la Cour avoit souvent interrompu. Elle éprouvoit enfin combien il est doux de s'être donnée à Dieu de bonne heure, & garantie des vices d'un pays où on les respire avec l'air, de ne recevoir que des rapports consolants de la conscience la plus sévérement interrogée, d'avoir à perfectionner des vertus, & non des péchés à expier. Ce bonheur étoit court & tardif; mais sa vieillesse lui en promettoit un prochain, & sa foi, un éternel.

Elle chercha quelque occupation qui pût éloigner d'elle l'ennui. Tantôt elle instruisoit les Novices, tantôt elle partageoit avec les Maîtresses des classes les soins pénibles de l'éducation. Souvent elle avoit les Demoiselles dans sa chambre, & leur enseignoit les éléments de la Religion, à lire, à écrire, à travailler, avec la douceur & l'affection qu'on a pour tout ce qu'on fait par goût. Elle assistoit réguliérement aux récréations, & y paroissoit aussi gaye, que si elle s'y fût amusée. Elle disoit aux Dames, que c'étoit le vrai temps de connoître leurs filles, de

démêler les différents caracteres, & de semer des maximes utiles sous l'appas du plaisir. Elle étoit de tous les jeux, elle en inventoit elle-même; sa présence ne gênoit point; elle respiroit la joie & la liberté; on la respectoit sans la craindre.

Me. de Vertrieux gouvernoit alors St. Cyr. Me. de Maintenon se soumit à son autorité, soit par lassitude de commander, soit pour donner l'exemple de la dépendance. Elle demandoit des permissions, comme auroit fait une simple Dame de St. Louis. Elle ne s'écartoit des regles, qu'avec l'approbation de la Supérieure. Me. de Vertrieux mourut: Me. de Glapion lui succéda. Elle eut la voix de Me. de Maintenon; elle avoit son cœur, & le méritoit. Les charmes & l'étendue de son esprit avoient brillé dès l'enfance. La piété, si souvent accusée de retrécir l'ame, avoit aggrandi la sienne: (1) & ce nom, à St. Cyr, réveillera long-temps une idée de perfection. Me. de Maintenon l'avoit élevée, & lui obéit.

Elle soumit ses exercices de piété à la Maîtresse des Novices. Elle consacroit cha-

(1) Voyez son portrait dans les lettres aux Dames de St. Louis.

que mois un jour à la solitude. Là, sans société, sans distraction, elle se préparoit à la mort, & se jettoit dans cet avenir heureux que la Religion promet aux fideles. Chaque année, elle passoit une semaine entiere dans le même recueillement, sans doute troublé par de fréquentes réfléxions sur les prodiges de sa vie, aisément oubliés à Versailles, vivement rappellés dans le silence de St. Cyr. La caducité de son âge ne la dispensa point de cette sainte pratique. Elle demanda à Me. du Perou, alors Maîtresse des Novices, la regle de ses journées de retraite. Le lendemain, elle trouva dans son Oratoire le plan qu'elle avoit exigé; elle répondit par ce billet: *Votre procédé seroit parfait, ma chere mere, si je trouvois demain la liste de mes défauts, comme j'ai trouvé celle de mes exercices.*

Me. du Perou, après l'avoir examinée avec les yeux les plus critiques, jugea que St. Cyr avoit une Institutrice accomplie. Cependant un grand défaut ternissoit un peu l'éclat de tant de vertus. Me. de Maintenon n'avoit ni la crédulité, ni la soupçonneuse avarice, ni la tristesse importune, aucun des défauts de la vieillesse; mais elle poussoit à l'excès la crainte de

les avoir ; & cette crainte semble les donner tous.

Dans sa faveur, elle avoit toujours renvoyé à sa place les hommages rendus quelquefois à sa personne ; souvent elle avoit prié Me. de Caylus de la refuser à ses meilleures amies, & dit qu'on avoit besoin de se délâsser d'elle par l'absence. Cette idée fit du progrès avec l'âge ; elle naissoit d'une vertu, & produisit un défaut. Persuadée que les sentiments qu'on lui témoignoit étoient de pure bienséance, se regardant comme une de ces antiques qu'on estime plus à cause de la rareté, qu'à cause de leur prix, elle pensoit que l'amitié, le seul bien qui lui restât, avoit aussi disparu pour elle. Mlle. d'Aumale, malgré son attachement & ses assiduités, fut enveloppée dans ce soupçon ; Me. de Glapion n'en fut pas exempte. L'une & l'autre, attentives à charmer ses ennuis, étoient souvent rebutées, non par aucune plainte, mais par des remerciments trop marqués, & par mille difficultés sur ce qu'elles projettoient pour l'égayer. Leurs cœurs pénétrés de tendresse, l'étoient de regret d'être si mal connus. Me. de Maintenon n'osoit dans ses moments de loisir les faire appeller de peur de les ennuyer ; & elles n'osoient s'offrir,

s'offrir, de peur que leurs empressements ne fussent attribués à la complaisance. Ayant un jour demandé l'une des deux qui se trouva par hasard occupée ailleurs, elle alla soudain à l'Eglise chercher aux pieds des Autels une consolation qu'elle se reprocha peut-être d'avoir cherchée dans ce qu'elle aimoit. Elle croyoit n'être qu'un objet de pitié pour elles, qui, de leur côté, témoins de ses vertus, prêtes à l'invoquer si l'on pouvoit invoquer les vivants, se demandoient la cause de ces froideurs, & ne manifestoient qu'en tremblant leurs peines, de peur qu'elle ne les crût exagérées, ou qu'elle ne s'offensât d'avoir été pénétrée. Cette extrême discrétion eût fait l'éloge d'une vieille qui n'eût été que respectable; dans une femme adorée à St. Cyr, c'étoit une foiblesse.

Me. la Duchesse de Noailles sollicitoit ardemment la permission d'aller à St. Cyr, l'obtenoit, & en profitoit mal. Après avoir dit deux mots assez froids à sa tante, elle s'enfermoit avec Me. de Radouay, qui avoit été sa maîtresse avant que de l'être de Me. la Duchesse de Bourgogne. (1) Me. de Maintenon, qui vouloit qu'on

---

(1) *Extrait d'une lettre de Me. la Comtesse D**. à Me. la Marquise de **.* Me. de Radouay avoit

répondît à des sentiments par des sentiments, voyoit ces préférences, &, malgré toute son humilité, ne s'accoutumoit point à être humiliée, par ce qu'elle aimoit.

L'ingratitude des Courtisans, quoique depuis long-temps prévue, la jettoit dans des réflexions défavorables au cœur humain. L'intérêt ou le plaisir lui paroissoient les seuls principes des affections; elle se croyoit inutile & importune, quoique St. Cyr, fermé par elle à tous les vices du monde, ne dût guere lui rappeller la ressemblance d'un Couvent avec une Cour. Elle répondit à quelqu'un qui l'exhortoit à se conserver, parce qu'elle étoit nécessaire : » A la bonne heu- » re, si je le suis : sinon, je ne puis trop- » tôt mourir. "

---

toutes les qualités de Me. de Glapion sans en excepter une, & quelques-unes que Me. de Glapion n'avoit pas. Elle étoit Physicienne & Chymiste. Le Roi lui fit faire un laboratoire que je vis en 1731. Quoique capable de toutes les charges, elle ne fut point Supérieure. Dans les meilleures communautés, c'est un grand défaut d'être trop aimée. Elle s'empoisonna, son verre étant venu à se casser; mais le contrepoison la tira d'affaire, avec trois ans qu'il fallut être au lait.

La jaloufie vint encore tourmenter cette ame trop délicate. Elle aimoit uniquement Me. de Glapion, & craignoit de n'en être pas affez aimée. Elle la foupçonnoit de lui préférer Mlle. d'Aumale; cette prédilection lui paroiffoit naturelle, & ne l'affligeoit pas moins. De-là les fécherefles, les inégalités, les inquiétudes d'une perfonne qui voudroit infpirer autant de fentiments qu'on lui en infpire, & qui fe demande avec févérité, de quel droit elle le veut. Eft-ce une foibleffe d'avoir le cœur fi tendre ? je ne fais; mais c'eft un grand malheur.

Ces défauts de caractere, Madame de Maintenon les avoit apportés du monde dans la folitude. On eft toujours foi : dans le monde, la diverfité d'objets & d'occupations les couvroit; à St. Cyr, ils échappoient fans ceffe à fa vigilance fur elle-même. Dans fa jeuneffe, ils lui avoient ôté les plaifirs de la fociété; dans un âge plus avancé, ils l'avoient rendue infenfible aux honneurs de la Cour; dans fa vieilleffe, ils troublerent le repos de fa retraite. Un Auteur célebre (1) voudroit

(1) Effais de Morale & de Littérature, par M. l'Abbé Trublet. Tom. III.

répondît à des ſentiments pa... u
ments, voyoit ces préféren... ı-
gré toute ſon humilité, ...
point à être humiliée, ... nt
moit. ... ırs

L'ingratitude des ... ſe
que depuis long-te... rtie.
dans des réflexio... ıaux
humain. L'inté... ccablée de
roiſſoient les ..., elle ne récou-
tions; elle ... ements, à moins que
ne, quoiq... la douleur ne trahît ſon
tous les ... nemie de toutes les délica-
lui rap... elle comptoit pour rien le travail,
vent ... ıgue, les incommodités des ſaiſons.
qu'... les plaintes ſont les adouciſſements des
q... ſouffrances; elle ſe les défendoit, non
comme des lâchetés, mais comme des ré-
voltes contre la main qui les diſtribue & les récompenſe. Elle garda juſqu'à ſa mort une femme de chambre, qui la ſervoit fort mal, & qu'elle ne pouvoit ſupporter. On la preſſoit de la renvoyer: » Je » m'en garderai bien, dit-elle, perſonne » ne m'a mieux ſervi; depuis vingt-cinq » ans, elle exerce ma patience. » Parmi ſes perfections, celles qui ne lui étant pas naturelles, étoient en elle des vertus, à force d'être pratiquées, devinrent en elle des qualités: unique but de la ſcience des

la Philosophie y aspire, & le me l'atteint.

e eût refroidi sa piété, si quel- pû l'attiédir. Depuis long- des directions qu'elle toutes intéressées, elle de successeur à l'Evê- le s'étoit bornée à ..bé Briderey, son .. demander à personne des ..ais toujours conduite par les ..nes de M. Desmarais, qu'une lecture fréquente de ses écrits lui retraçoit. Cette unique consolation lui restoit; & elle lui fut ravie. Elle découvrit que l'Abbé Briderey étoit Janséniste. Son aversion pour toute hérésie, ne lui permettoit pas de se fier à un ennemi secret de l'Eglise; sa bonté naturelle lui défendoit d'ôter sa confiance à un homme qui en avoit joui dix-sept ans. Elle n'étoit sûre que d'un penchant; elle craignoit qu'un changement de Confesseur n'accusât le Lazariste de quelque chose de plus. Elle n'osoit approfondir ses soupçons, de peur qu'ils ne tournassent en certitude; elle n'osoit les rejetter, de peur de se tromper elle-même. Parler ouvertement à l'Abbé Briderey, c'étoit l'exposer à un mensonge; car quel Janséniste ne nie pas qu'il le

soit ? lui cacher les peines d'esprit qu'il inspire, c'est rester volontairement dans un doute, qu'il importe d'éclaircir. Le renvoyer, c'est nuire au corps auquel il appartient; le garder, c'est attirer sur St. Cyr les prieres des Jansénistes pires encore que leurs malédictions, &, sur elle-même, le reproche d'une tolérance criminelle pour un parti que le Régent fait triompher. On sent à quelles agitations ces idées devoient livrer une ame excessivement Catholique. Elle prit le parti de se taire, de communier plus souvent pour se confesser moins, & de se consoler avec Dieu.

Les heures qu'elle donnoit à la priere, couloient le plus rapidement. » Voulez-» vous abréger le temps, disoit-elle, » passez-le avec Dieu. " Et quelque-» fois : » que les journées sont cour-» tes, quand on travaille pour lui ! » Tout le lui rendoit présent. Je chan-» tois devant elle, dit Mlle. d'Aumale, » un cantique de Racine; quand je fus » à ces vers :

O Sagesse ! ta parole
Fit éclore l'Univers !

» elle parut dans l'admiration, jetta quel-

» ques larmes, & me les fit répéter."
Toutes les fois qu'elle entendoit le trio d'Esther :

Ah! qui peut avec Dieu partager notre amour?

elle étoit comme ravie en extase. Nous autres mondains, nous ne concevons ni la nécessité, ni les plaisirs de cette présence continuelle de Dieu; quand nos passions se taisent, nous le voyons sous l'idée d'un Juge irrité de nos fautes ; les vrais Chrétiens le voyent sous celle d'un pere satisfait de leurs foibles sentiments. Aussi Me. de Maintenon disoit-elle : » Je n'ai-» me point ces paroles: *Il est terrible de* » *tomber entre les mains du Dieu vivant* : » Il me semble qu'il n'est rien de plus » doux."

Pressée du desir de voir enfin cet Etre si tendrement aimé, elle appelloit la mort, non comme le terme de ses ennuis, mais comme le commencement de son bonheur. Mlle. d'Aumale lui ayant dit qu'elle craignoit d'aller en Enfer : » Ah! mon » Dieu! s'écria Me. de Maintenon, peut-» on avoir cette pensée? Pour moi, je » vous avoue que cela ne m'est jamais » entré dans l'esprit ; oui, il m'est im-» possible de penser que je serai damnée."

Les Protestants rigides, en voyant sortir tant de piété du sein de l'erreur, soutiendront-ils encore que Dieu nous juge sur nos opinions ?

Elle n'avoit acquis que par degrés ce goût vif pour l'Oraison. Les premiers exercices lui avoient beaucoup coûté.

» Mon inapplication, disoit-elle aux » Dames de St. Louis, me dégoûtoit autrefois de la priere. D'ailleurs, je pensois » qu'il valoit mieux consoler une personne affligée, en visiter une malade, » que d'aller devant Dieu, la tête pleine » d'affaires, m'y ennuyer, m'y livrer » souvent à la légéreté de mes pensées. » Je me disois, il faut au Chrétien une » vie active ; je médite ici sur les perfections de Dieu, & cependant mon » anti-chambre est pleine de gens, » dont je pourrois écouter & soulager » les besoins. Mais après une longue » expérience, j'ai reconnu que les inconstances de l'esprit peuvent être » fixées par l'idée qu'on converse avec » le plus respectable des Êtres, & que » la priere est l'aliment du Chrétien. » Sans elle, on compte sur sa prudence, & Dieu n'en bénit pas les projets ; on languit, on se relâche, on » se lasse, on rapporte tout à soi, le

» cœur ſe deſſeche. On ſe flattoit d'ê-
» tre bienfaiſant, & l'on eſt tout ſurpris
» de ne ſe trouver que diſſipé. On a fait
» de bonnes œuvres, & l'on n'en a pas
» fait à Dieu cette offre, qui peut ſeule
» leur donner du prix; le goût, l'humeur,
» le plaiſir ont été le principe de la cha-
» rité, & en ſont la ſtérile récompenſe.
» Enfin, je ne date la paix dont j'ai
» joui, que du moment, où, ſoumiſe à
» mes Directeurs, j'ai deſtiné, ſuivant
» leurs avis, un certain temps à l'Orai-
» ſon. "

C'eſt ainſi qu'elle ſe ſervoit de tout pour perſuader ſes enfants d'entretenir avec Dieu ce ſaint commerce, ſi peu connu dans les Couvents, quoiqu'il les ait tous fondés. Elle parloit à Me. de Glapion, à Mlle. d'Aumale, à Me. de Berval (1), à Me. du Perou, de ſes défauts, de ſes bonnes qualités, comme ſi elle eût parlé d'une autre. Morte à tout ſentiment d'orgueil, elle ſembloit être devenue étrangere à elle-même. En elle, hors d'elle, tout ce qui pouvoit être utile à ſes filles leur appartenoit,

(1) Me. de Berval prétendoit qu'elle ſeule pouvoit écrire la Vie de Me. de Maintenon, & n'a rien écrit.

ſans idée d'oſtentation, comme ſans fauſſe modeſtie : elle avoit des entrailles de mere, elle avoit droit d'en avoir les épanchements.

Après la recréation, où elle étoit fort aſſidue même dans ſes maladies, elle inſtruiſoit les filles du Noviciat, formées par ſes diſcours & par ſes exemples. Quand elle parloit des devoirs de la vie religieuſe, on eût dit qu'elle les avoit tous remplis : quand elle parloit de Dieu, on étoit pénétré du feu ſacré du pur amour. Les Dames de St. Louis deſiroient un jour que Dieu leur donnât une portion de l'eſprit dont elle étoit animée, comme il avoit fait paſſer dans les ſoixante-douze vieillards celui de Moïſe leur Chef. » Ah! » dit-elle, quel Chef! & c'eſt ce qui m'en » fait plaindre les membres : mais tous » les inſtruments ne ſont-ils pas égaux » entre les mains de Dieu ? Quand je pen» ſe, ajoutoit-elle, que tous les Or» dres Religieux, quoique fondés par des » Saints, ont eu beſoin de réforme, je » me dis : Hélas! que deviendra St. Cyr, » qui n'a pas eu de ſi heureux commen» cements ? "

Cependant elle y a laiſſé des écrits qui s'oppoſeront au relâchement, tant que le goût pour les choſes ſimples, droites,

utiles, durera dans cette maison. Tel est celui qu'on nomme l'*Esprit de l'institut*. Elle le composa en entier. Mais pour qu'il ne portât jamais son nom, elle le fit corriger par l'Evêque de Chartres, & approuver par le Roi, qui le signa. Les Dames de St. Louis desirerent qu'elle le signât aussi : elle leur repondit : » Il vaut bien » mieuxque celles qui suivront, le croyent » d'un Evêque que d'une femme. Votre » amitié pour moi vous attache à tout » ce qui vient de moi : je serai très-in- » différente à votre postérité. ". Dans les délibérations du Conseil, elle opinoit avec une modestie qui laissoit toute la liberté aux suffrages, & avec une sagesse qui la leur ôtoit.

Il fallut un ordre de Mr. de Chartres pour sauver du feu un grand nombre d'écrits fort précieux à St. Cyr. C'étoient des instructions recueillies sur le champ par celles qui les écoutoient. Me. de Maintenon les revit, & raya tout ce qu'elle n'approuva point. C'étoit le style de Tobie, de Jesus, fils de Sirach; du bon, du beau, du vrai, tel qu'il sortoit d'un cœur qui en étoit rempli. Quand elle lut le recueil de Me. de Bouju, de St. Cyr, elle s'écrioit à chaque instant : *Mais voilà des choses que je n'ai jamais dites, ni pensées!*

Me. de Bouju avoit une piété fort âpre: & tout ce que Me. de Maintenon avoit dit de doux, s'étoit aigri en passant par sa plume.

En voyant St. Cyr de suite, elle apperçut dans les réglements quelques défauts. Sa premiere idée fut d'y remédier: par prudence elle s'en abstint, & dit à Mlle. d'Aumale: » Ne changeons rien: » l'exemple seroit dangereux; dans la suite » on ne cesseroit de changer. " Elle inspiroit à ses éleves un grand respect pour ses Religieuses: à la table sacrée, elle suivoit les Dames de St. Louis, & précédoit les Demoiselles: on la prioit d'y aller la premiere; elle répondoit: » Ne suis- » je pas trop honorée de marcher après » le Clergé & à la tête de la Noblesse? " Elle étoit indignée de l'orgueil qui accompagne les Grands, jusques dans leurs actes de dévotion: » A l'Eglise, disoit-el- » le, la différence de condition disparoît, » & j'en suis ravie: Léger communie à » côté de moi, & souvent mieux que » moi." Ce n'étoit pas la femme de chambre qui vouloit être autant que sa maîtresse: c'étoit la maîtresse qui aspiroit à n'être pas plus que sa femme de chambre. Le Sage dit, que tous les hommes sont égaux, & le vrai dévot le croit.

Ses infirmités ne diminuoient point son zele pour l'éducation des Demoiselles de St. Louis. Ne pouvant monter aux classes, elle souhaita d'en avoir un certain nombre dans son appartement. Les maîtresses en firent la récompense du mérite. Mlles. de Mornay & de Montchevreuil furent préférées à cause de leurs talents, & de leur nom qui lui fut toujours cher, & qui le sera long-temps à St. Cyr. Sa douceur étonnoit les Dames de St. Louis les plus patientes : » Rien » n'est moins raisonnable, disoit-elle, que » de vouloir que les enfants le soient. » Son esprit se raccourcissoit ou s'étendoit à son gré. Mlle. de la Tour fut élevée par elle : c'étoit la fille d'un Gentilhomme d'Auvergne, dont la famille composée de vingt enfants, tous de la même mere, vivoit dans une honnête pauvreté. Elle plut à Me. de Maintenon : ses graces, sa naïveté, sa douceur, & encore plus la délicatesse de sa complexion, l'engagerent à la prendre auprès d'elle. L'enfant répondit à cette tendresse. Me. de Maintenon s'y attacha, & si fortement, qu'elle avoit besoin d'être rassurée sur cette inclination : car elle ne vouloit tenir au monde par aucun lien : » A tout âge, » disoit-elle, il faut à l'homme une pou-

» pée. » Toutefois, elle trouvoit dans cet amusement l'exercice de la charité & de l'instruction. Mlle. de la Tour acquit dès l'enfance toutes les qualités d'une excellente Religieuse. Me. de Maintenon la recommanda dans son testament aux Dames de St. Louis, qui n'ont pu lui faire un meilleur sort que de l'associer au leur. La faveur de l'enfant fit le bonheur de toute sa famille. Ses freres furent placés, ses sœurs dotées.

Me. de Maintenon alloit échapper au monde, & sa charité apprenoit tous les trois mois à ses pensionnaires qu'elle y étoit encore. Elle payoit ses aumônes comme des dettes. Nul nécessiteux ne fut refusé par elle. Quelquefois elle entretenoit les Demoiselles de St. Louis de leurs parents : & d'après les détails naïfs de quelque misere évidente, elle envoyoit au fond d'une Province des secours secrets & inattendus.

Pour multiplier ses bienfaits, elle les bornoit ordinairement au nécessaire, ou au commode. Donner le superflu à ces personnes qui le demandent plutôt par vanité que par habitude d'en jouir, lui paroissoit un larcin fait à ses pauvres. On l'accusoit de n'être pas libérale : elle étoit plus, elle étoit charitable.

Cependant emportée par sa générosité, elle excédoit souvent les bornes qu'elle s'étoit prescrites, & ne calculoit pas rigoureusement avec l'orgueil humilié. Des dons considérables portoient l'abondance dans des familles qui y étoient accoutumées : elle entretenoit dans un état décent plusieurs femmes de qualité, dont je tais le nom, parce que certains propos de leurs enfants m'ont appris que dans ces maisons-là, on rougit bien plus d'être pauvre que d'être ingrat. On feroit un volume de ce qu'on sait de ses charités, & un plus gros sans doute de celles que sa main gauche a ignorées.

La solitude où elle s'étoit condamnée, eut pour elle des jours nébuleux : on le devinoit à Paris : à St. Cyr, on ne s'en appercevoit pas. Quelques-uns soutenoient qu'elle sortiroit du Couvent, & elle n'en sortit que pour aller voir les pauvres du village. Accoutumée à beaucoup de visites, aux affaires, au genre de vie le plus varié, elle s'ennuyoit dans une maison où elle ne voyoit que les mêmes personnes, d'où elle avoit banni les nouvelles, où tous les jours se ressembloient. Le souvenir du passé lui gâtoit le présent. Mais habituée à se vaincre, elle ne per-

mit jamais à ces ennuis d'éclater. On ne les ſut qu'après ſa mort : ſon Confeſſeur avoua, qu'elle avoit eu des combats à rendre, mais que ces troubles intérieurs n'avoient été que paſſagers. La grace réparoit bien vîte dans ce cœur fidele, ce que la nature y détruiſoit.

Elle eût pu ſe rapprocher des ſociétés agréables qu'elle avoit quittées. Meſdames de Dangeau, de Caylus, de Lévis eſſayoient de l'y rappeller. Soit défiance de ſes goûts, ſoit indifférence pour tout ce qui lui avoit plu, elle vit rarement ſes anciens amis. A quelle Favorite en reſte-t-il après ſa chûte ? Me. de Maintenon avoit conſervé tous les ſiens : Villars, d'Harcourt, Villeroi, d'Uxelles, Rohan, Ventadour, les noms les plus ſonores de la Cour du Régent, l'honoroient, la recherchoient comme ſi elle eût été ſur le Trône.

Sa converſation avoit encore des charmes : ſon corps étoit infirme : la vieilleſſe n'avoit reſpecté que ſon ouie & ſes yeux : mais le cœur & l'eſprit étoient entiers. Elle écrivoit, parloit, penſoit avec toute la juſteſſe & tout le feu de ſes premieres années. Un jour qu'elle faiſoit une réprimande aux Demoiſelles aſſemblées, une nouvelle ſervante qui l'en-

tendoit, l'interrompit en s'écriant : *Pardi, voilà encore une maîtresse femme !*

Lorsqu'elle étoit à la Cour, au centre de l'esprit, elle l'avoit dédaigné & banni de St. Cyr. Dès qu'elle fut dans un Couvent, elle sentit combien l'oisiveté du Courtisan avoit besoin de cette ressource, & que les choses d'esprit contribuent fort à la paix du cœur. Musique, scenes de tragédies, contes agréables, petits spectacles, jolis couplets, livres intéressants, innocentes frivolités, en un mot tout ce qu'elle avoit proscrit, fut rappellé. On lui lisoit les Mémoires du Cardinal de Retz, où sont peintes tant de personnes qu'elle avoit connues ; l'Histoire de le Vassor, où elle est obliquement attaquée ; le P. Daniel, qui cite toujours son grand-pere avec éloge. Le manuscrit de Mlle. d'Aumale ne dit point ce qu'elle pensoit de ces livres. Dans une brochure du Janséniste Villefor, elle lut que *Me. de Maintenon étoit pleine de bonnes intentions, mais timide, d'un caractere droit, mais peu elevé, toujours décidée par l'intérêt personnel du Roi ;* elle sourit, jugeant sans doute que si elle étoit cela, elle étoit tout ce que devoit être une femme, & que l'amour conjugal, en renfermant tous ses devoirs, justifioit toutes ses fautes.

La part qu'elle avoit eue aux affaires, son zele pour l'Eglise, son amour pour l'Etat ne lui permettoient pas d'être indifférente sur les événements de la Régence. Elle eût voulu tout ignorer, & demandoit qu'on lui dît tout : » La curiosité, disoit-elle, est le dernier sentiment qui meurt en nous ; j'ai vu les choses de trop près. " Jettons un coup d'œil sur ce qui pouvoit l'intéresser : son caractere est connu : le récit des faits sera celui de ses sentiments.

CHAPITRE V.

Affaires publiques.

Le premier soin du Régent fut de gagner les Jansénistes : il étoit sûr d'avoir les Jésuites quand il voudroit. Le second, fut de poursuivre les Traitants. On érigea contre eux une commission, qui eût été fort utile, si l'on en eût ensuite érigé une contre les Commissaires. Les maîtresses, les favoris vendirent leur protection aux coupables ; les Juges, leurs sentences. Mr. de Fourqueux, Procureur-Général de ce Tribunal, fut surnommé le Garde des Sceaux, parce qu'il avoit eu en par-

tage les ſceaux d'argent de Bourvalais, dont la dépouille fut diſtribuée entre les amis du Prince. Les plus opulents parurent les moins criminels. Le peuple cria contre l'iniquité de cette Chambre de Juſtice, apparemment la derniere qu'on érigera. Que la France ſoit volée par le Financier ou par le Courtiſan, qu'importe, ſi ſon deſtin eſt d'être au pillage? Les Jéſuites & les Financiers ſe conſoloient mutuellement : *On n'en veut*, ſe diſoient-ils, *qu'aux gens de bien.*

Le Régent avoit promis au Duc de Bourbon d'ôter aux Princes légitimés le rang & les prérogatives que Louis XIV avoit oſé leur donner; mais irrité de cette élévation tant qu'il avoit obéi, il dédaignoit d'en être jaloux depuis qu'il régnoit. Le Duc de Bourbon lui rappelloit ſes promeſſes. Le Duc d'Orléans en différoit l'exécution, & en donnoit de contraires au Duc du Maine. Les Princes, craignant qu'il ne ſe jouât d'eux comme de ſa parole, demanderent dans une requête au Roi un Lit de Juſtice. Les Légitimés en préſenterent une autre pour être renvoyés à la majorité. Le Régent goûta cet expédient : il ſentoit qu'un Tuteur a droit de faire des Réglements, & non de caſſer des Loix.

Mais on lui dit que la demande du Duc du Maine & du Comte de Toulouse attaquoit son autorité, qui, pour être précaire, n'étoit pas moins absolue. On persuade aisément au pouvoir ce qui l'augmente. Il crut son honneur intéressé à juger ce grand procès. » L'autorité royale, di- » soit-il, n'est jamais mineure. » Mais l'exercice ne doit-il pas l'être entre les mains d'un Régent, sur-tout dans une Monarchie où nul Corps n'est évidemment dépositaire des droits du Prince, ni protecteur de ceux du peuple ? Il nomma des Commissaires : & les enfants du Roi furent dégradés comme ils avoient été élevés, contre les formes. Tous leurs mémoires furent réfutés : aucun ne méritoit de l'être. Ils en appellerent aux Etats-Généraux du Royaume : le Parlement ne statua rien sur leur protestation, & le Régent mit à la Bastille quelques Gentilshommes qui en avoient engagé trente-neuf à faire le même appel. (1) Du reste, l'Edit qui condamna les Princes légitimés, n'eut point ce caractere d'emportement & de partialité qu'on attendoit du Conseil de-Régence. Le Monarque y re-

(1) 2 Juillet 1717.

connoît qu'il ne peut diſpoſer de la Couronne, & que c'eſt à la Nation à ſe donner un maître, quand les Bourbons ne le ſeront plus; mais il laiſſe le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe en poſſeſſion de la préſéance de leur Duché.

Quelque criante que fût l'injuſtice que le feu Roi avoit faite à la Nation, il eſt étonnant qu'elle n'ait pas ſubſiſté plus long-temps : les Princes du Sang, devenus les époux de ſes filles naturelles, paroiſſoient engagés à la maintenir. L'aſſociation de leurs beaux-freres à leur rang, ſembloit effacer la tache de leur méſalliance. L'Edit de Juillet de 1714, laiſſoit encore une aſſez grande diſtance entre les Princes légitimes & les Princes légitimés : nos loix en établiſſent une infinie, & nos mœurs l'auroient conſervée. Le Duc d'Orléans fit ces réflexions, & modéra l'impétuoſité du Duc de Bourbon, qui, perſonnellement ennemi du Duc du Maine, ſon protecteur auprès de ſon pere, vouloit le faire déclarer fils du Marquis de Monteſpan, par un Arrêt du Parlement : le meilleur ſermon qu'on eût pu prêcher contre le deſpotiſme & l'adultere.

Le Régent, craignant que le Roi ne mourût, voulut s'aſſurer de la Couronne, & en exclure la branche d'Anjou. L'Abbé

Dubois signa à Londres & à La Haye le Traité de la Quadruple Alliance, tendant à maintenir George sur le Trône d'Angleterre, & à placer Philippe d'Orléans sur celui de France. Le Prétendant fut sacrifié à ce projet; & deux Anglois, qui s'étoient chargés de l'assassiner à Evreux, furent découverts, saisis, convaincus, & élargis.

Desmarets fut renvoyé des Finances, après avoir présenté pour son apologie un Mémoire qui démontroit qu'il étoit seul capable de les administrer. Le Duc de Noailles fut Président du Conseil des Finances; & le Visa délivra dans un jour la France de trois cents trente-trois millions de dettes, en punissant tous les sujets, par des réductions méthodiques & presque équitables des billets de monnoie, du malheur d'avoir eu un Roi belliqueux. Le préambule de l'Edit étoit fort doux, & le dispositif fort amer; le peuple étoit égorgé avec toute l'humanité possible: les besoins de l'Etat justifient tout.

Le Régent vouloit tout voir, étoit de tous les Bureaux, semoit la division parmi les Ministres pour n'être pas trompé; & voyant qu'il l'étoit, en changeoit comme de maîtresse, ne parloit que de l'intérêt de l'Etat, & ne songeoit qu'au sien.

Peu laborieux, mais actif; aimant tout, & ne se passionnant pour rien; permettant à ses Favoris d'abuser de sa bonté, & abusant lui-même de sa pénétration; protégeant ou opprimant la Religion, doutant qu'il y en eût une, & ne se souciant pas d'en être éclairci, il donnoit tout le jour aux affaires, & une partie de la nuit aux plaisirs, où son ame sembloit reprendre une nouvelle vigueur pour les travaux & les débauches du lendemain.

M. Voisin mourut subitement. Le Duc de Noailles demanda pour lui-même sa place de St. Cyr, & pour M. Daguesseau son ami celle de Chancelier : il obtint l'une & l'autre. Le Duc d'Orléans fut en danger de perdre la vue; on prétendit que le nouveau Chancelier, le Duc de Noailles, & le Cardinal son oncle avoient délibéré si on lui ôteroit la Régence. Ce fait n'est guere vraisemblable; il l'est encore moins que le Prince ait pu être instruit des desseins de gens profondément secrets. Quoi qu'il en soit, le Chancelier, l'idole du parti Janséniste, fut envoyé à Frêne, & le Duc de Noailles se retira. Les Sceaux & les Finances furent donnés à M. d'Argenson, qui valoit bien deux hommes, mais qui ne valoit point ces deux-là. Né d'aïeux illustres, réduit par

l'indigence à la Charge de Lieutenant-Général du Présidial d'Angoulême, parvenu à celle de Lieutenant de Police par la protection de M. Pelletier, qui connoissoit son seul mérite, sous ce titre, Ministre de Paris, haï de la populace à cause de sa dureté, estimé des citoyens à cause de sa vigilance, propre à tous les Emplois, & sous Louis XIV, écarté des premiers parce qu'il excelloit dans le sien, pauvre, désintéressé, & soupçonné de péculat, échappé à la Chambre de Justice par la force de la vérité & par l'éclat de son nom, préposé à la réformation des moeurs, & accusé de les corrompre, craint des Jésuites, quoiqu'il leur parût dévoué; disant sans cesse que les honneurs de la Régence n'étoient que des *honneurs ambulants*, & mort de regret d'avoir perdu ces honneurs si méprisés: le seul homme qui ait su humilier le Parlement, & pourtant sauver la Nation (1)

(2) Law partageoit avec le Garde des Sceaux la confiance du Régent. Le Parlement le décréta d'ajournement personnel. Le

(1) En conseillant l'Edit qui rendoit à l'Argent sa valeur.

(2) 26 Août 1718.

Le Roi tint un lit de Justice, où toutes les prérogatives de Chancelier furent attribuées à M. d'Argenson, où tout ce que cette Compagnie avoit fait sur les Monnoies fut cassé; les Ducs & Pairs, rétablis dans le droit de préséance sur les Présidents à Mortier; la sur-intendance de l'éducation du mineur donnée au Duc de Bourbon, sortant lui-même de minorité; le Duc du Maine, odieux au Régent pour avoir désapprouvé la quadruple Alliance, réduit à la simple qualité de Pair; le Comte de Toulouse, maintenu sans raison dans la possession des honneurs ôtés sans raison à son frere; le Parlement, forcé à l'enrégistrement de ces étranges nouveautés, & par conséquent, l'Etat au bord du précipice.

Les espérances qu'on avoit conçues de la Régence, s'évanouirent. On regretta Louis XIV. On convint que le Conseil établi par le Testament eût été plus sage & plus utile, que tous ces bureaux, où l'on délibéroit de tout, sans rien résoudre. On se répentoit d'avoir méprisé ses dernieres volontés, qui étoient comme l'abrégé de toute la politique qu'une longue expérience lui avoit apprise. Les deux partis qui divisoient l'Eglise, s'accordoient à fronder le nouveau Gouvernement. Le

[illegible] presque autant d'en-[illegible] que les François. La Bretagne, le [illegible] la Normandie étoient méconten-[illegible]. Sa Cour étoit pleine de ses ennemis. On renouveloit les anciennes calomnies, on y en ajoutoit de nouvelles ; on [illegible] pour les jours du jeune Louis, [illegible] notre *bien-aimé* ; on avoit [illegible] des biscuits empoisonnés dans ses poches. Le Maréchal de Villeroi l'avoit garanti d'une prise de tabac qui l'auroit tué. Mme de Ventadour l'avoit empêché de manger d'une collation qu'on lui avoit servie. Ces mille autres bruits insensés, [illegible] & augmentoient la haine publique. Le Régent avoit dit : « Il y a « deux choses que je ne souffrirai jamais « [illegible] être brûlé vif : la pre- « mière, qu'on attente à la vie de cet « enfant ; la seconde, que l'Espagnol rè- « gne en France. » Ceux qui le connoissoient, n'en doutoient pas. Mais le peuple ne voyoit que son libertinage, & dans ce libertinage, l'inclination à tout oser. Fontenelle, témoin de l'indignation publique, lui dit : « Eh bien, Monseigneur, « comment vous tirerez-vous de tout « ceci ? Fort bien, lui répondit le Prince ».

Toutes ses démarches sembloient tendre à s'assurer la succession. Au-dedans,

il augmenta la paye du soldat; il donna du pain à la populace; il séduisit les Grands en les associant à ses plaisirs; il gagna tous les citoyens par l'attrait du repos (1). Au-dehors, il se lia par des Traités avec les ennemis naturels de la France, pour se préparer un appui contre le Roi d'Espagne en cas de concurrence. Dans cette vue, il sacrifia Mardick, le commerce & des sommes considérables à l'union avec l'Angleterre. Il consentit, en abandonnant la Sicile, de porter la Maison d'Autriche au plus haut degré de puissance, & pour ainsi dire, à lui assurer l'Empire d'Italie. Ces mesures eussent été aisément rompues. Philippe V eût détaché les Princes de l'Europe des intérêts du Duc d'Orléans, en les laissant les maîtres de disposer de la Couronne d'Espagne. Il eût gagné tous les François, en leur montrant le petit-fils de Louis XIV.

Le Régent fit valoir la validité des renonciations, dans un Livre composé par son ordre, sous le titre de *Lettre de Fitz-Moritz*. Cet écrit souleva toute la France.

---

(1) *Civile rebatur misceri voluntatibus vulgi, militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pellexit.* Tacit. Ann.

On y tuoit à chaque page le jeune Roi, qui, heureusement, ne s'en portoit pas plus mal : & sur le fondement de sa mort, on élevoit un grand édifice de systêmes politiques. Pourquoi, disoit-on, pourquoi supposer, anticiper un malheur que nous ne pouvons imaginer sans frémir ? Pourquoi fixer sans cesse nos yeux sur ce point chimérique de la ruine de l'Etat, malgré l'affection que nous avons pour cet enfant, malgré la nature qui le fortifie, malgré le Ciel qui le conserve ?

Alors parurent ces fameuses Philippiques, Vers sans Poésie, Odes sans enthousiasme, plus dignes encore d'être méprisées que punies. Le Régent pardonna les insultes des satyriques ; mais ses Ministres le vengerent : ils jettoient & oublioient dans les prisons d'Etat les beaux esprits coupables ou accusés de l'être, tandis que le Prince ne répondoit à l'épigramme que par une épigramme meilleure. Un jeune Poëte, soupçonné d'avoir écrit contre lui, & qui depuis a écrit contre tout le monde, se plaignant au pont de Seve d'avoir été brutalement châtié : *Que demandez-vous ?* lui dit le Régent. *Justice*, répondit le jeune homme. *Elle est faite*, repliqua le Prince.

Ses maîtresses ne le gouvernoient point :

la Comtesse de P...., livrée à ses ennemis, crut que l'instant de foiblesse étoit arrivé, & osa le sonder sur une affaire importante. L'amant saute du lit, & la prenant par la main, la conduit devant une glace : » Vois-tu cette tête charmante ? lui dit-il ; elle est faite pour les » caresses de l'amour, mais non pour » les secrets de l'Etat ".

Quoiqu'il se jouât de la Religion, il comprit enfin qu'elle étoit le meilleur ressort du Gouvernement, & que la corruption ou la réformation des mœurs dépendoit du choix des Ecclésiastiques. Un Abbé de grande qualité lui disant : » Je serai déshonoré, si vous ne me » faites Evêque. J'aime mieux, lui ré» pondit-il, que vous le soyez, que » moi. "

CHAPITRE VI.

Mariage de Me. la Duchesse de Berry.

LEs débauches continuoient, mais étoient pourtant moins vives. Mlle. de Chartres, fort belle, fort aimée de son pere, & touchée de Dieu, avoit pris à

Chelles l'habit de Bénédictine, & amené des réflexions, fortifiées par la Duchesse de Berry, qui faisoit de fréquentes retraites aux Carmélites. Cependant la maison de cette Princesse étoit entretenue avec beaucoup d'éclat : le Luxembourg lui fut donné : la Meute servit à ses plaisirs ; on lui prêta Meudon. A quinze ans, sa beauté avoit été parfaite : son embonpoint devint excessif, malgré les liqueurs dont elle buvoit abondamment ; ses traits en furent altérés, & il ne lui resta que les plus belles mains du monde, dont l'impitoyable calomnie prétendoit que son pere étoit idolâtre. Le Comte de Riom eut toute sa tendresse, & ensuite sa main, pour se délivrer des remords dont elle étoit agitée. Voici ce que Me. de Mouchy, sa Dame d'honneur, racontoit à une de ses amies.

Me. de Berry, rassasiée de plaisirs, se fit une cellule aux Carmélites, dont les austérités la tentoient vivement, toutes les fois qu'elle étoit lasse du péché. Après une longue retraite, elle communie avec beaucoup de ferveur ; & après la Communion, elle donne à Me. de Mouchy une lettre pour son amant. La Dame d'honneur recule de surprise & d'effroi à la vue d'un si horrible sacrilege. La Princesse remar-

que ce mouvement, la rappelle, pouſſe de grands cris, pleure, ſanglotte, gémit, & lui avoue que ſon amant eſt ſon époux. Me. de Mouchy en douta ſi peu, qu'après que M. de Riom eût été fait Gouverneur de Meudon, elle brigua pour ſon mari la charge de Grand-Maître de la Garde-robe du Comte de Riom, avec une penſion de quatre mille livres. La Ducheſſe de Berry ne ſe ruinoit point pour ſon époux; le Duc de Lauzun, ſon parent, le voyant partir pour l'armée avec des houſſes meſquinement brodées d'or: » Mon couſin, » lui dit-il, quand je couchois au Luxem» bourg, mes houſſes étoient brodées à » deux endroits. " Elle en eut une fille, confiée à Me. de Mouchy, qui devina bien à qui elle appartenoit. A peine l'eut-elle ſevrée, que des gens inconnus vinrent la lui demander. Me. de Mouchy refuſa de la leur livrer. Sur de nouvelles inſtances, elle courut chez la Princeſſe, qui, à ſon jeu, & troublée, ne répondit rien, & enſuite dit deux fois: *Laiſſez-les faire*, ſans vouloir lui en donner un ordre de ſa main. Me. de Berry fut attaquée d'apoplexie. Quand elle reçut l'Extrême-Onction, le Duc d'Orléans fut appellé. Me. de Mouchy voulut ſortir. Le Prince lui dit de s'écarter ſeulement. La

Duchesse de Berry parla quelque temps à son pere, & si bas, que Me de Mouchy ne put rien entendre. Mais elle ouït fort bien, qu'après cette conversation, le Régent s'écria : » Que me dites-vous » là, ma fille ? " Il parut fort ému, & se promena dans l'appartement avec un silence & une précipitation qui montroient son étonnement & son inquiétude. Après sa mort, il demanda la cassette de la Princesse à Me. de Mouchy, qui la lui remit. Un instant après, il lui demanda la fille qui lui avoit été secretement confiée. Me. de Mouchy, répondit qu'elle l'avoit remise à des inconnus par ordre de sa maîtresse. Le Régent lui fit de grandes menaces, si elle ne la retrouvoit. L'Abbé de Champigny lui fut envoyé, & lui dit que sa tête répondoit de cette fille ; elle lui fit la même réponse. M. de la Vrilliere vint l'interroger & la menacer de la Bastille ; elle répondit toujours que les plus cruels supplices ne lui pourroient faire dire ce qu'elle ne savoit pas. Au moment que le Ministre sort du Luxembourg, Mlle. de Beauveau, fameuse dévote, entre chez elle, & lui demande qui payera désormais la pension d'une fille mise dans un couvent de Paris par ordre de Me. la Duchesse de Berry. Soudain Me. de Mouchy

écrit au Régent ce qu'elle vient d'apprendre. Le Régent l'exile, elle & son mari, tire la fille de ce Couvent, & l'envoye à Amiens, où elle fut élevée chez les Dames de Mauroncourt, de la regle de Fontevrault, avec Me. la Comtesse de......... qui m'a conté ces détails. Elle y étoit fort considérée, servie comme une Princesse, & passant pour une bourgeoise. On l'appelloit Mlle. Benoît. De-là elle fut envoyée, sous le même nom, pensionnaire à Valenciennes, où elle prit le voile. Elle vit encore; elle ressemble trait pour trait à sa mere; des yeux bien fendus, une bouche vermeille, des joues pendantes, un teint de lait.

Cette Religieuse me rappelle celle de Moret, que Voltaire & le peuple ont crue fille de Louis XIV. (1) Elle étoit fille d'un cocher du Roi; & Me. de Maintenon l'a souvent dit à deux Dames, de qui je le tiens. Le Roi, dit l'Historien, lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce Couvent. Ce fut Me.

---

(1) Voyez *Siecle de Louis XIV*, *Tom. II part. III.* L'Auteur donne aussi à Louis XIV, une autre fille d'une Demoiselle attachée à Me. de Montespan, & dit que cette fille fut mariée à un Gentilhomme de Versailles, nommé *de la Queue.*

de Maintenon, & une quête de l'assemblée de la charité, qui la doterent. Il ajoute que Me. de Maintenon alla exprès à Moret pour désabuser cette fille orgueilleuse de sa naissance. Me. de Maintenon al'oit dans ce Couvent trois ou quatre fois l'année, le soutenoit par ses libéralités, & le conduisoit par ses conseils. Il assure qu'on se souvient encore à Moret, que la Moresque répondit : » La peine » que vous prenez, Madame, de venir » me dire que je ne suis pas fille du Roi, » me prouve que je le suis, &c." Supplément à sa brochure sur les *Mensonges imprimés*.

CHAPITRE VII.

Conspiration contre le Régent.

LE Cardinal Alberoni, que la Nature avoit fait un grand homme, & la fortune, élevé à un rang où il pouvoit le paroître, songeoit à se venger de l'ordre que le Régent avoit donné à l'Espagne de désarmer ; & Me. la Duchesse du Maine, outrée de l'abaissement de sa famille, à la relever en s'appuyant sur

le Roi d'Espagne. Le Pere de la Tournemine lui donna pour Agent à cette Cour, le Baron de Valef, que la Princesse chargea de traiter avec Alberoni. Le mécontentement de quelques Seigneurs réhaussa les espérances de la Duchesse du Maine. Le Comte de Laval, le Marquis de Pompadour, le Cardinal de Polignac, lui offrirent leurs services & leurs amis. Le dernier, plus propre à une intrigue qu'à une conjuration, proposa de négocier avec le Prince de Cellamare, Ambassadeur d'Espagne. Le Ministre & la Duchesse eurent quelques conférences, qu'ils crurent fort secretes, & qui ne le furent point pour le Duc d'Orléans. Leur plan étoit d'empêcher le traité de la quadruple Alliance, de rendre le Roi au Duc du Maine, de demander la convocation des Etats-généraux, de s'emparer la nuit des Tuileries, de surprendre le Régent dans quelque partie de plaisir, de l'envoyer à Madrid, de dépêcher des Couriers dans toutes les Provinces avec des ordres convenables, & de répandre de tous côtés des lettres du Roi d'Espagne à tous les ordres de l'Etat. Ces lettres étoient prêtes; il y en avoit pour le Roi, pour le Parlement, pour toute la nation. Le Cardinal de Polignac, & Malezieu, Chancelier de

de Maintenon, & une quête de
blée de la charité, qui la dote
ajoute que Me. de Maintenon alla
à Moret pour désabuser cette fille
leuse de sa naissance. Me. de Ma
al'oit dans ce Couvent trois ou
fois l'année, le soutenoit par ses
tés, & le conduisoit par ses co
assure qu'on se souvient encore à
que la Moresque répondit : »
» que vous prenez, Madame,
» me dire que je ne suis pas fille
» me prouve que je le suis, &
plément à sa brochure sur les
imprimés.

CHAPITRE VI

Conspiration contre le Rég

LE Cardinal Alberoni, que la
avoit fait un grand homme
fortune, élevé à un rang où il
le paroître, songeoit à se venger
dre que le Régent avoit donné
gne de désarmer ; & Me. la D
du Maine, outrée de l'abaissemen
famille, à la relever en s'appuy

[illegible]
[illegible] a T[illegible]
[illegible]
[illegible]fe [illegible]
mu[illegible]
[illegible]
[illegible]

Dombes, les avoient composées. Le Marquis de Pompadour avoit dressé une requête au nom de toute la Noblesse, pour appeller l'Espagnol en France. Alberoni avoit inutilement tenté la fidélité des Religionnaires. Le Duc du Maine ignoroit ces menées. Sa femme les lui cachoit toutes avec plus de succès qu'au Duc d'Orléans. Les écrits dont on envoyoit des modeles à Madrid, se multiplioient tous les jours, & aucun ne partoit. Ils furent enfin confiés à l'Abbé Portocarrero. Le Régent le sut par la Fillon, fameuse Prêtresse d'un Couvent de Vénus. Le Secretaire de l'Ambassadeur avoit écrit à une de ses Nonnains, qu'il n'avoit pu aller au rendez-vous, à cause des occupations que le départ de Portocarrero lui avoit données. La Fillon porta ce billet au Garde-des-Sceaux, dont elle étoit la pourvoyeuse & l'espion. Quelques-uns prétendent que les premiers avis du complot étoient venus de Londres. Sur le champ, ordre d'arrêter l'Abbé. On l'atteint à Poitiers; on s'empare de ses dépêches; on laisse en liberté sa personne. On voit clairement la conspiration. L'hôtel d'Espagne est investi, l'Ambassadeur arrêté, ses papiers saisis; on y lit diverses intrigues, quelques-unes obscures, d'autres ébauchées, toutes contrai-

res à la Régence, aucune ennemie du Roi. Les Cardinaux de Rohan & de Bissy sont soupçonnés. Le Duc de Richelieu est presque convaincu. Le journal de l'Abbé Brigaut accuse les plus fideles. Le Marquis de Pompadour & de St. Génies sont enfermés à la Bastille. Le Comte d'Aydie & le Marquis de Magny, Introducteur des Ambassadeurs, s'enfuyent en Espagne. Le Cardinal de Polignac est exilé dans une de ses Abbayes. Malezieu & son fils, le Duc & la Duchesse du Maine, leurs domestiques, leurs Avocats sont arrêtés. (1) La Duchesse du Maine est envoyée à Dijon sous la garde de Mr. de la Billardrie, & son mari à la citadelle de Dourlans, sous celle de Favancour, qui le traite avec cruauté; leurs fils sont relégués à la ville d'Eu, leur fille enfermée à Chaillot.

Le Maréchal de Villeroi écrit cette nouvelle à Me. de Glapion, Supérieure de St. Cyr, & la prie d'en adoucir l'amertume à Me. de Maintenon. Au moment qu'on apporte cette lettre, Me. de Glapion est auprès d'elle. Me. de Maintenon prend la dépêche, & la décachette avec vivacité; elle y voit la douloureuse nouvelle sans jetter un cri, une plainte;

(1) 9 Décembre 1718.

elle se leve & court à l'Eglise. Me. de Glapion lit, tombe pâmée, & ne se releve que pour la suivre toute éplorée, & s'arrête à la porte de la tribune, respectant sa douleur. Me. de Maintenon en sort avec la fievre, qui ne la quitta plus. Le Duc du Maine avoit mis la premiere main à son élévation, & mettoit le comble à ses malheurs.

Le Régent, à qui la nature avoit donné tant de vertus brillantes, & à qui l'art de régner en enseignoit tant d'utiles, se venge de ses ennemis par la clémence. Les Ministres veulent appesantir indistinctement leur main de fer sur les malheureux & sur les criminels. Le Duc d'Orléans adoucit les rigueurs de la prison, & permet aux détenus ces tristes plaisirs de la lecture, de la promenade, des visites, que la cruauté même ne devroit jamais refuser dans ces prisons d'Etat, où l'on est envoyé sur le soupçon souvent le plus léger, quelquefois le plus injuste.

Madame la Princesse, informée que son gendre est innocent, & qu'on ne peut prouver que sa fille soit coupable, demande qu'ils soient jugés, suivant une ancienne loi, par laquelle nos Rois se sont engagés à ce qu'ils ne pouvoient refuser à leur peuple sans tyrannie; à ne point

retenir le prisonnier au-delà d'un terme sans lui faire son procès. Mais, à l'air dont on reçoit ses instances, elle voit, qu'après que les loix se sont tues pour les particuliers, elles ne parlent guere pour les Princes.

CHAPITRE VIII.

Le Czar Pierre à St Cyr.

MAdame de Maintenon, trop foible contre tant de maux, n'eut plus un moment de santé ni de joie. Me. de Caylus, craignant qu'elle ne succombât sous le poids de son affliction, accourut à St. Cyr, & y passa huit jours. Elle vit que le coup sensible étoit porté. » Je ne veux » que la mort, lui disoit Me. de Main- » tenon : c'est mon seul bien. " Et un moment après : » Ah si nous savions tout » ce que Dieu fait, nous voudrions tout » ce qu'il veut. " Et quelquefois : » J'ai- » me bien les louanges que les croyants » donnoient à J. C. lorsque remplis d'ad- » miration, ils s'écrioient, *il a bien fait* » *toutes choses*. Dans tout ce qui arrive » aujourd'hui, ajoutoit-elle, nous ne » voyons pas le bien qui en doit résul-

» ter; mais nous pouvons l'entrevoir.
» Le Duc du Maine apprendra ce que sont
» les grandeurs de la terre, & la Du-
» chesse déplorera peut-être les erreurs
» de ses jeunes ans. Que le Duc d'Or-
» léans soit sur le Trône, que le fils de
» Louis XIV soit dans les fers, que l'in-
» nocent soit confondu avec le coupa-
» ble, tout est dans l'ordre, tout vient
» de Dieu, tout est bien, & ce bien est
» toujours le mieux. »

Aux réflexions d'une Chrétienne succédoient les inquiétudes d'une femme, & de la femme la plus sensible. Elle eût voulu être à Dourlans, consoler le Duc du Maine, pleurer avec lui. Quand elle pensoit à l'acharnement de ses ennemis, elle tomboit dans l'abattement : quand elle songeoit à ce trésor de piété qu'elle lui avoit donné, elle se reprochoit de verser sur lui des larmes qu'il ne versoit pas sur lui-même.

Ce fut alors qu'entiérement détachée du monde, elle brûla toutes les pieces qui auroient prouvé son état. « On ne » saura jamais, dit-elle, ce que j'ai été au » Roi. » On blâmera peut-être cette saillie de dépit ou d'humilité : mais qu'est-ce que le monde pour qui s'éleve sans cesse vers Dieu ? Il est aisé de la justi-

fier : mais comment justifier ses directeurs ?

Ce monde si méprisé la considéroit encore. Cet Empereur Moscovite, qui cherchoit par-tout des hommes, & qui en étoit lui-même un grand, voulut voir la femme que Louis XIV avoit aimée. Me. de Maintenon lui fit demander la permission de le recevoir sur son lit. La Communauté, en habit de cérémonie, le reçut à la porte de clôture. Il alla droit à l'appartement de Me. de Maintenon, suivi de quelques Seigneurs François & de sa petite Cour. Il lui adressa la parole : l'interprete en dit moins, que n'en disoit le visage du Prince. Il tira lui-même le rideau du lit, & fit signe qu'on l'ouvrît au pied. il la considéra attentivement : elle rougit : & les Dames de St. Louis qui la virent en ce moment, assurent qu'elle dut lui paroître encore belle. Le Czar dit quelques mots d'étonnement avec une action encore plus énergique. De-là il alla dans toutes les classes, parut surpris de trouver si peu de beauté parmi tant de filles rassemblées, s'amusa de tous leurs jeux, & fit tirer le plan de la maison. Quelques jours après, on lui montra dans une assemblée Me. de Caylus : ayant su qu'elle étoit niece de Me. de Maintenon,

il fendit la foule, l'aborda, la prit par la main, la regarda beaucoup, & l'honora de toutes les politesses Moscovites.

CHAPITRE IX.

Mort de Me. de Maintenon.

L'Heure de Me. de Maintenon approchoit (1). Sa fievre augmentoit tous les jours. Il s'y joignit un très-grand rhume avec des quintes si violentes, qu'elle perdoit quelquefois la respiration. Elle vit que sa carriere étoit finie, & le dit à Me. de Caylus, au Duc & à la Duchesse de Noailles qu'elle avoit fait avertir du danger.

On fit un changement dans sa chambre pour la garantir du froid. » C'est bien » la peine, dit-elle, pour deux instants » que j'ai encore à vivre! " & se tournant vers le Duc de Noailles, elle lui dit: » Il n'y a que ma mort, mon cher Duc, » qui puisse me justifier des soins que vous » avez pris pour la retarder. Mais, ajou-

(1) 13 Mars 1719.

» ta-t-elle, les pauvres doivent geler de » froid ! " Elle fit distribuer une petite somme à ceux du village de St. Cyr, pour acheter du bois. Elle pensa aussi aux petites Demoiselles de la classe rouge, & dit à la Supérieure : » Je voudrois en ré» chauffer cinq ou six avec moi. "

On lui proposa de diversifier ses bouillons, parce qu'elle en paroissoit dégoûtée : elle répondit : » Est-ce que je me » plains ? "

Elle suivoit, autant que son mal le permettoit, les exercices de piété dont elle avoit toujours rempli ses journées. Elle fit sa communion Paschale avec un degré de ferveur qui l'eût dû dédommager du chagrin de ne la pas faire à l'Eglise avec ses enfants. » Je ne goûterai plus » du pain céleste, " dit-elle à son Confesseur. Depuis trente ans elle communioit, comme si chaque fois eût dû être la derniere.

Le Maréchal de Villeroi vint la voir, & passa deux ou trois heures avec elle, suivant sa coutume ; elle lui parla toujours avec le même esprit & le même agrément. (1) On la crut beaucoup mieux,

(1) 4 Avril.

ſon pouls étoit tranquille; le Médecin eſpéroit, St. Cyr étoit dans la joie, elle ſeule ne s'y méprit point: » Je ſuis mieux, » dit-elle; mais je pars. » Le Duc & la Ducheſſe de Noailles revinrent, & ne la quitterent plus. Elle dit à Me. de Glapion: » Il n'y a plus rien à faire, » mafille, qu'à prier Dieu qu'il épar- » gne à mon impatience les grandes dou- » leurs. » Elle étoit auſſi inquiete des peines qu'elle croyoit donner aux Dames de St. Louis, que ſi elle eût été dans la maiſon un de ces objets de charité que la compaſſion y eût fait recevoir: fidelle à la regle juſqu'à la fin, elle renvoyoit les ſoirs Me. de Caylus coucher à Verſailles.

(1) Elle dit à Mlle. d'Aumale: » Quoi- » que je ſois bien mal, il ne faut pas né- » gliger les bonnes œuvres: envoyons » nos penſions; il n'eſt pas juſte que ces » pauvres gens attendent. » Ce fut la premiere fois de ſa vie, qu'elle ne fit pas ſes comptes elle-même. Elle dit enſuite: » Je » viens d'avoir un grand plaiſir: j'ai » payé mes penſions d'avance: je ferai » du moins encore l'aumône après ma » mort. »

(1) 6 Avril.

(1) Elle ouvrit sa cassette, & revit son testament : elle y ajouta : *Je donne à Mr. d'Aubigné, Archevêque de Rouen, mon petit portrait du Roi ; & je desire qu'il soit conservé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération & la reconnoissance qu'ils doivent.* Elle dit en riant à Mlle. d'Aumale : » Cela est encore écrit » assez ferme. " Elle fit quelques railleries sur la modicité de ce testament. (2) Pendant la vie du Roi, elle en avoit fait un, qui ne contenoit que ces mots : *Mlle. d'Aumale portera cette liste de mes aumônes au Roi, & le priera de donner une pension à Mlle. de Breuilhac.*

(3) La fievre & la toux diminuerent; mais la foiblesse augmenta. Elle dit à Me. de Glapion : » En vérité, Madame, j'abuse de vos bontés : que de» viennent vos affaires ? " Me. de Blosset lui ayant apporté une lettre : » Je ne suis » pas encore morte, lui dit-elle, sans l'ou» vrir, mais le monde est mort pour » moi. "

---

(1) 7 Avril.

(2) Voyez Tom. VI, Pieces justificatives.

(3) 9 Avril.

(1) Le redoublement de fievre fut accompagné de plusieurs signes de malignité qui ôterent toute espérance. On célébra la Messe à minuit dans sa chambre. Elle y communia en Viatique. Voyant le Prêtre, le Médecin, Me de Glapion, & Mlle. d'Aumale autour de son lit, elle leur dit : » Est-ce que je suis à l'agonie? " Elle mouroit dans cette douce paix qui est le témoignage & la récompense d'une vie innocente.

(2) Elle tomba dans un assoupissement duquel on ne la tiroit qu'en lui parlant de Dieu. On lui annonça l'Extrême-Onction sans détour. En ce moment, elle se réveilla, & dit qu'elle l'aimoit fort : elle vit tous les préparatifs de ce triste Sacrement, & dit aux Dames qui fondoient en pleurs : » Je vous disois bien que » j'en viendrois-là. N'y a-t-il rien à » préparer autour de mon lit? " Pendant la cérémonie, elle répondit à toutes les prieres funebres. Son Confesseur la pria de donner sa bénédiction à la Communauté assemblée. » J'en suis in» digne, répondit-elle. " Il l'en pressa : elle obéit.

---

(1) 14 Avril.
(2) 15 Avril.

Mr. le Duc de Noailles lui baisa la main en lui demandant comment elle se trouvoit : elle répondit : » Pas trop » bien ; adieu, mon cher Duc, dans » quelques heures d'ici, je vais appren- » dre bien des choses. " Aussi-tôt elle retomba dans cette espece de létargie. L'agonie suivit de près. Elle avoit l'air d'une personne qui dort tranquillement. Son visage, dit Mlle. d'Aumale, paroissoit plus beau & plus respectable que jamais. Elle s'éteignit à cinq heures du soir.

Je peindrois mal la douleur & la consternation de tout ce qui respiroit à St. Cyr. Les pleurs & les sanglots succéderent au saisissement : chacune regrettoit la portion de bonheur qui lui échappoit : chacune croyoit avoir perdu sa mere. Cette mort naturelle & tardive paroissoit à ses filles une mort subite & prématurée. On entendoit par-tout des cris perçants : les servantes même mêloient les leurs à ceux des Dames & des enfants. Nul ordre dans la maison. Tous les exercices étoient interrompus. Tantôt un profond silence, tantôt de longs gémissements. Parmi tant de personnes de caractere & d'âge différents, l'affliction paroissoit la même. Si quelques paroles échappoient dans cette désolation, c'étoient des regrets de

n'avoir pas assez connu le prix de ce qu'on avoit perdu, des éloges naïfs, quelques mots d'admiration parmi cent expressions de douleur. On se répétoit ses dernieres paroles; on s'interrompoit par des sanglots; on s'empressoit d'approcher de son lit pour la considérer encore. La mort avoit respecté son visage : aucun de ses traits n'étoient changés : elle inspiroit la vénération : on prioit pour le repos de son ame; on l'eût volontiers invoquée. Heureux ceux, disoit-on, que Dieu appelle à lui dans ces temps durs & fâcheux! Car quoiqu'il lui eût été bien doux de voir les premieres vertus d'un Roi formé par ses amis, cependant c'est une consolation pour elle d'échapper à l'avenir effrayant que promettoit cette orageuse Régence.

Me. de Maintenon ne vit point la guerre déclarée au petit-fils de Louis XIV; la Bretagne, presque révoltée; Dubois, honoré de la pourpre, & chassant du Conseil par sa présence tous les Grands du Royaume; le Duc du Maine, devant son retour à l'ingratitude de sa femme envers tous ses amis; le plus auguste Sénat, rempli de soldats & exilé, pour avoir refusé de concourir au renversement de la patrie; Daguesseau, après être revenu de

Frêne

Frêne avec honneur, rester à Paris avec honte; Mlle. de Valois, dotée de quatre millions, malgré les murmures de la misere publique; Villeroi, puni d'avoir fait son devoir; les Ducs, demander d'être jugés par le Conseil; un Pair du Royaume, flétri par le Parlement, & n'être pas le plus coupable des Pairs. Jean Law n'étoit encore connu que par quelques Edits; bientôt chaque jour en vit naître un nouveau: l'autorité fut sans bornes: avoir de l'or & de l'argent furent des crimes d'Etat: les fortunes les mieux établies furent renversées, & les plus injustes, le plus solidement établies: la cupidité nous précipita dans l'illusion: &, victimes d'un systême imaginé avec esprit, exécuté avec perfidie, nous déchirâmes nos entrailles de nos propres mains: un étranger sans foi, sans nom, coupa d'un seul coup la tête au peuple François. (Jusqu'alors nous avions été opprimés, du moins avec sagesse.) Louis XIV avoit gémi d'avoir fait quelques blessures à l'Etat: le Duc d'Orléans lui ôte tout principe de vie, & en rit.

Me. de Maintenon mourut donc fort à propos pour elle-même: cependant les soins du Duc du Maine manquerent à ses derniers moments: & ses yeux, dans leur

dernier regard desirerent quelque chose.

M. le Duc de Noailles, après avoir fait ouvrir le testament, donna les ordres nécessaires pour les tristes cérémonies auxquelles la douleur des Dames de St. Louis ne leur permettoit pas de penser. Quoique Me. de Maintenon eût demandé d'être enterrée au cimetiere de la maison, il fit faire un caveau au milieu du chœur, pour y déposer le corps embaumé dans un cercueil de plomb. L'Eglise fut tendue de noir. (1) L'Evêque de Chartres, accompagné du Général de St. Lazare & de tout son Clergé, officia en habits pontificaux. Les Dames porterent le drap mortuaire; les Demoiselles, des flambeaux allumés: l'Eglise retentit de chants & de sanglots. Mais quand tout ce qui restoit de Me. de Maintenon disparut à leurs yeux, elles pleurerent plus amérement, comme si elles la perdoient une seconde fois. Eloge funebre, plus glorieux à sa mémoire, que celui qui fut supprimé par le Duc de Noailles. L'Orateur avoit une matiere bien propre à tous les ornements de l'éloquence; mais on crut qu'il valoit mieux se taire, que

(1) 17 Avril.

de ne parler qu'à demi, suivant l'avis de ce Seigneur en qui St. Cyr a trouvé un protecteur tel que l'avoit desiré Me. de Maintenon.

Mais ce qu'on n'avoit osé dire, on le grava sur le marbre dans une épitaphe Françoise (1), faite par l'Abbé de Vertot, revue par le Duc de Noailles, renfermée en peu de mots dans mon épigraphe, & la seule, peut-être, que l'histoire ne démente pas. Oui, plus on examinera Françoise d'Aubigné dans les différents périodes de sa vie, moins on doutera qu'elle n'ait été une Sainte & presque une Héroïne : *Bonam facile crederes, magnam libenter.*

Voilà tout ce que j'ai rassemblé jusqu'ici sur le regne de Louis XIV, dans l'espérance que mon travail pourroit être utile à la gloire de ma patrie, si jamais

(1) Voyez T. VI, n°. 22. Pour ne rien omettre de tout ce qui regarde Me. de Maintenon, je remarquerai ici que l'Auteur du *Siecle de Louis XIV* se fâche de ce qu'on affecta d'omettre dans son épitaphe le nom de son premier mari. On y a bien omis le titre de Dame d'atour; le tour de la piece le vouloit ainsi. Scarron pouvoit-il figurer à côté de Louis XIV? Ce nom, dit-il, n'étoit pas avilissant en lui-même, il est vrai; mais il l'étoit devenu.

cette éclatante partie de notre Hiſtoire trouve un Hiſtorien digne d'elle.

Peut-être ſuis-je entré dans trop de détails : peut-être me ſuis-je trop affectionné à un caractere que j'ai trouvé par-tout droit & bienfaiſant : peut-être ai-je été trop vrai dans quelques endroits, & trop peu inſtruit dans d'autres : peut-être ai-je déplu à tous mes lecteurs. Mais, j'oſe le dire, (car il en eſt un que je compte pour rien) j'ai tâché de n'en offenſer aucun & d'être utile à la plupart, aux penſeurs par des faits, aux frivoles par des réflexions. Je leur ai offert ce que j'ai cru la vérité, ſans nuage comme ſans crainte. J'ai peint Me. de Maintenon telle que je l'ai vue dans les Mémoires les plus fideles. Hé! (à l'intérêt de l'humanité près,) que m'importe qu'elle ait eu des vices ou des vertus ?

Fin du Tome cinquieme.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Tome Ve.

A.

AGUERRI, (Me. d') 11. 76
Aiguillar, (le Comte d') 15
Albermarle, (Mylord) 137
Alberoni, (l'Abbé) 232. 233; Cardinal, 322. 323
Amelot, Ambassadeur à Madrid, 110, à Rome, 238.
Angleterre, (la Reine d') femme de Jacques II, 122 281.
Angleterre, (la Princesse d') fille de Jacques II, 122
Anjou, (le Duc d') 10. 15. 17. 309; Roi d'Espagne, 17 *& suiv.* 37. Voyez *Philippe V.*
Anne d'Autriche, 15
Anne, Reine d'Angleterre, 47. 123. 131. 132. 134. 136. 191.
Antin, (le Duc d') 165. 167
Arnauld, (Antoine) 144. 207
Aspetia, (D. Valerò d') 234
Assemblée du Clergé, 197 *& suiv.*
Asturies, (le Prince des) 85
Aubigné, (Françoise d') 278, 339
Aubigné, (le Marquis d') 75. 76. 78. 193
Aubigné, (M. d') Archevêque de Rouen, 201. 204. 256.
Aumale, (Mlle. d') 252. 254. 279. 280. 284. 288. 291. 294. 297. 300. 305. 333. 334.

Avray, (le Duc d') 29
Autriche, (la Maison d') 2. 5
Ayen, (le Comte d') 34

B.

Bade, (le Prince de) 56
Batailles d'Hochstet, 55 *& suiv.*; de Ramillies, 58 *& suiv.*; de Malplaquet, 116.
Baviere, (l'Electeur de) 3. 29. 30. 46. 56. 57. 70. 86. 99.
Baviere, (le Prince Electoral de) 3. 4. sa mort, 6
Bay, (le Marquis de) 85. 118
Beauveau, (Mlle. de) 320
Beauvilliers, (le Duc de) 18. 32. 106
Bedmar, (le Marquis de) 29. 30
Benaventi, (le Comte de) 15
Benoît, (Mlle.) 321
Berlips, (la Comtesse de) 7
Berry, (le Duc de) 15. 25. 33. Son mariage, 122 *& suiv.* 124. 187. 189. 193. Sa mort, *ibid.*
Berry, (la Duchesse de) 125. 280. 318. Sa mort, 319.
Berval, (Me. de) 297
Berwick, (le Maréchal de) 71. 77. 81. 82. 84. 89. 94. 96. 108.
Bezons, (le Comte de) 91
Billardrie, (M. de la) 325
Bissy, (M. de) Evêque de Meaux, 152. 200. 235. 238. Cardinal, 246. 268. 325.
Blecourt, Envoyé extraordinaire, 9. 10. 13. 23
Blosset, (Me. de) 333
Blouin, Valet de chambre, 138
Bochart de Saron, (l'Abbé) 157. 159
Bolingbroke, (Mylord) 135
Bossuet, (M.) 145. 155. 201
Boufflers, (le Maréchal de) 54. 95. 97. 98. 100. 102. 115. 116.

Bouillon, (le Cardinal de) 237
Bouju, (Me. de) 299
Bourbon, (le Duc de) 130. 246. 307. 309. 313
Bourbon, (Mlle. de) 130
Bourdeaux, (l'Archev. de) 155. 201
Bourg, (le Comte du) 118
Bourgogne, (le Duc de) 18. 25. 33. 49. 92. 94. 96. 100. 102. 108. Dauphin, 154. 156. 161. 166. 170. 171. 174. 179. Sa mort, 182. 194. 215. 271.
Bourgogne, (la Duchesse de) 30. 33. 39. 59. 63. 65. 66. 70. 78. 92. 101. 108. 110. 122. 124. 128. Dauphine, 171. 174 & *suiv.* Sa mort, 179. 194. 270. 289.
Bourvalais, 307
Bretagne, (le Duc de) Dauphin. 182
Brideri, (l'Abbé) Confesseur de Me. de Maintenon, 253. 293
Brigaut, (l'Abbé) 325
Bulle Unigenitus, 195 & *suiv.*
Burnet, (l'Evêque) 121

C.

CAMISARDS, leur histoire, 52 & *suiv*,
Campistron, Poëte. 232
Canillac, (le Marquis de) 186
Carle, (le Général) 71
Castel-dos-Rios, Ambassadeur d'Espagne, 17. 21. 24. 27. 33
Castille, (le Président de) 24. (l'Amirante de) 34.
Catinat, (M. de) 39. 40. 59
Cavalier, Chef des Camisards, 53. 56
Caylus, (Me. de) 258. 288. 304. 328
Cellamare, (le Prince de) Ambassadeur d'Espagne, 323
Chaise, (le P. de la) 56. Sa mort, 144 & *suiv.*

Chamillard, (M. de) Ministre, 39. 49. 53. 58. 66. 69. 96. 104. 106.
Champigny, (l'Abbé de) 320
Charles II, Roi d'Espagne, 2. 21. Sa mort, 14. Son testament, 15. 32. 80. 85.
Charles, Archiduc, 2. 4. 7. 15. 23. 31. 55. 57. 71. 79. 105. 125. 128. 132. Empereur 133. 141.
Charles XII, Roi de Suede. 86
Chartres, (le Duc de) 10. 17
Chartres, (Mlle. de) 317
Chartres, (l'Evêque de) 145. 155. 256. 338. Voyez *Desmarais*
Chavigny, Ambassadeur en Suisse, 136
Chaylar, (l'Abbé du) 52
Chetardie, (la) Curé de St. Sulpice, 148. 153. 154.
Chimay, (le Prince de) 29
Churchil, (Mlle.) 136
Cinfuegos, Jésuite, 77
Clément XI, Pape, 105. 170. 201. 212. 241
Clémente Generoso. 191. 192. Voyez *Generoso*.
Clermont, 60
Colbert, (M.) 223
Cologne, (l'Electeur de) 47 70
Condé, (le Prince de) 61. 83
Condom, (M. de) 197. Voyez *Bossuet*.
Conflans, 60
Congrès d'Utrecht, 137 & *suiv*.
Conti, (le Prince de) 50. 61. 130. 246
Conti, (Mlle. de) 130
Côtes, (Sébastien) 11
Coton, (le P.) Jésuite, 148

D.

D'AGUESSEAU, (M.) Procureur-Général, 241. 242. 266; Chancelier, 267. 311. 336.

Dangeau, (le Marquis de) 5
Dangeau, (la Marquise de) 62. 304
Daniel, (le P.) Jésuite, 95. 151. 164. 305
Darmstadt, (le Prince de) 31. 84
Daubenton, Jésuite. 76
Dauphin, (M. le) & Me. la Dauphine. Leur mort, 170 *& suiv.* Voy. *Bourgogne*, *Louis XV*, *Monseigneur.*
Daydie, (le Comte) 325
Deslandes, Agent du Duc d'Orléans, 109. 125. 126. 128.
Desmarais, (l'Abbé) 293. Voyez *Chartres*, (l'Evêque de)
Desmarets, Ministre, 104. 127. 128. Contrôleur-Général, 223. 248. renvoyé, 310.
Dombes, (le Prince de) 227
Doucin, (le P.) Jésuite, 151
Dubois, (l'Abbé) 61. 128. 263. 266. 309. Cardinal, 336.

E.

Effiat, (d') 60
Estrées, (le Cardinal d') 74. 76. 235
Estrées, (l'Abbé d') 74
Eugene, (le Prince) 39. 40. 48. 57. 66. 86. 94. 98. 100. 104. 115. 137. 139.

F.

Fagon, premier Médecin, 45. 243. 252
Fare, (le Marquis de la) 60
Favancour, 325
Fénelon, (M. de) 53. 100. 155. 170
Feuillade, (la) Maréchal, 49. 66. 69
Feuquieres, 50
Fillon, (la) 324
Fleury, (l'Abbé) 228

Fleury, (M. Jolly de) Avocat-Général, 266. Procureur-Général, 267.
Flotte, ami de Deslandes, 125. 126
Fontenelle, (M. de) 60. 314
Fortia, (M. de) 266
Fourbin, (le Chevalier de) 90
Fourqueux, (M. de) 306
François I, 35

G.

GALLOWAI, (Mylord Comte de) 70. 81. 82. 84
Gap, (l'Evêque de) 153
Gaumont, (M.) 266
Gautier, (l'Abbé) 134
Generoso, (Clémente) Gentilhomme Valencien, 190.
George I, Roi d'Angleterre, 310
Glapion, (Me. de) Supérieure à St. Cyr, 286. 288. 290. 297. 325. 332. 334.
Grancey, (l'Abbé de) 60. 68
Grimaldo, Secretaire d'Etat, 126
Guiche, (le Duc de) 257. 260. 266
Guiche, (la Duchesse de) 178
Guillaume III, Roi d'Angleterre, 1. 6. 8. 11. 36. 41. 44. Sa mort, 45. 71. 136.
Guilville, Gentilhomme du Marquis d'Harcourt, 5

H.

HALDE, (le P. du) Jésuite, 208
Harcourt, (le Duc d') 304
Harcourt, (le Marquis d') 4. 9. 24. 223
Harrach, (le Comte de) 7
Heinsius, Pensionnaire de Hollande, 105
Henault, (le Président) 5
Hesse, (le Prince de) 69
Hocquart, (M.) Fermier-Général, 233

Homberg, Chymiste, 186
Huguenots, 49. 52. 157. Voyez *Religionnaires.*
Huxelles, (le Maréchal d') 54. 119. 223. 304

I.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 42. Sa mort, 43. 136.
Jacques III, 43. 44. 88. 124
Jansénistes, (les) 144. 146. 153. 155. 159. 160. 168. 169. 196. 207. 211. 293. 294. 306.
Jeffreys, Chancelier du Roi Jacques, 44
Jésuites, (les) 53. 144. 146. 151. 155. 159. 160. privés des pouvoirs, 163 & *suiv.* 207. 211. 239. 241. 306.
Innocent XII, Pape, 144
Jolly de Fleury, (M.) 210. 211. Voyez *Fleury.*
Joseph, Empereur, 8. 10. 37. 39. 41. 70. Sa mort, 133.
Jouvency, (le P.) Jésuite, 196

L.

LALLEMAND, (le P.) Jésuite, 151
Lara, (D. Manrique) 126
Laval, (le Comte de) 323
Law, (Jean) 313. 337
Lauzun, (le Duc de) 319
Leger, 300
Léopold, Empereur, 36. 46. 70
Léopold, Duc de Lorraine, 7. 36
Levis, (Me. de) 304
Lexington, (Mylord) 191. 192
Louis XII, 35
Louis XIV. Son testament, 219 & *suiv.* Sa maladie, 242 & *suiv.* Sa mort, 249. Son testament cassé, 257 & *suiv.*

Louis XV, 182. 194. 245, tient le lit de Justice, 313; le bien-aimé, 314.
Louvigny, 121
Louvois, (M. de) 51
Louvois, (Me. de) 33
Luber, Président, 261
Luçon, (l'Evêque de) 153. 170
Luxembourg, (le Chevalier de) 97

M.

MACHIAVEL, 6
Madame, mere du Duc d'Orléans, 125. 186. 280.
Mademoiselle, 125. 126. Voyez *Montpensier*.
Magny, (le Marquis de) 325
Maine, (le Duc du) 33. 182. Prince du Sang, 214 & *suiv.*, 221. 225. 227. 229. 242. 245. 260. 262. 264. 268. 269. 307. 308. 313. 325. 328. 337.
Maine, (la Duchesse du) 218. 227. 322. 324. 329.
Maintenon, (Me. de) Sa retraite à St. Cyr. 251 & *suiv.* Visite que lui fait le Régent, 270 & *suiv.* Sa vie à St. Cyr, 282 & *suiv.* Le Czar Pierre la va voir à St. Cyr, 327 & *suiv.* Son testament, 333. *Voyez-le en entier dans les Pieces justificatives*, *N°. XXIX.* Sa mort, 335. Ses funérailles, 338. Voyez d'*Aubigné*, (Françoise) & *Scarron.* (Me.)
Maisons, (le Président de) 261. 266. Garde des Sceaux, *ibid.*
Malézieux, Chancelier de Dombes, 325
Manrique-Lara, ancien Officier-général, 126
Mans, (l'Evêque du) 204. 206
Maréchal, Chirurgien du Roi, 243
Marey, (Me. de) 124
Marguerite-Therese d'Autriche, 2

Marie-Thérese d'Autriche, Reine de France, 2. 15
Marie-Louise d'Orléans, Reine d'Espagne, 80
Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Reine d'Espagne, 71. 72. 74. 85. 110; languissante, 192. Sa mort, 229. Voyez *Savoie.*
Marlborough, 49. 51. 56. 86. 94. 96. 99. 104. 116. 126. 120. 131. 135. 137. 139.
Marlborough, (Me. de) 73. 132
Marsin, (le Maréchal de) 49. 56. 59. 65. 67. 68
Masham, (Me.) 132
Massillon, (le P.) 238
Meaux, (l'Evêque de) 236. 239. Voyez *Bossuet.*
Medavy, 69
Médina-Celi, (le Duc de) 126. 231. 234
Meingui, (l'Abbé) 239
Ménager, (M.) 135
Mesmes, (M. de) Premier Président, 211. 216. 241. 242.
Molinistes, (les) 147
Monseigneur, 156. Sa mort, 176.
Monsieur, 80
Montchevreuil, (Mlle. de) 301
Monterey, 9
Montespan, (le Marquis de) 309
Montespan, (Me. de) 125. 262
Montesquiou, (le Maréchal de) 139
Montrevel, (le Maréchal de) 219
Mornay, (Mlle. de) 299
Mothe, (le Comte de la) 97
Mouchi, (Me. de) 318. 320

N.

NAJARA, (le Duc de) 235
Najara, (la Duchesse de) 234
Nangis, (le Marquis de) 142
Nesle, (le Marquis de) 60
Nicole, (M.) 207

Noailles, (le Maréchal de) 32. 34. 54. 71. 85. 117. 121. 130. 239. 264. 265. 310. 312. 331. 332. 335. 339.
Noailles, (Louis-Antoine de) 144. 145. 149. 152. 156. 157. 163. 166. 170. 196. 198. 200. 203. 205. 206. 207. 208. 209.
Nonce, (le) 197. 240

O.

ORLÉANS, (le Duc d') 4. 8. 23. 60. 62. 65. 66. 68. 80. 82. 84. 89. 90. 92. 101. 110. 123. 125. 127. 129. 185. 186. 188. 190. 193. 217. 221. 224. 229. 244. 245. 249. 251. Se rend au Parlement, 257. 258. 261. 263. Régent du Royaume, 264. 265. 266. 268. Sa visite à Me. de Maintenon, 270 & *suiv.* 294. 306. 308. 310. 314. 316. Conspiration contre lui, 322 & *suiv.* 328. 338.
Orléans, (Charlotte-Isabelle, Duchesse d') 280. Voyez *Madame*.
Orléans, (la Duchesse d') 122. 123
Ormond, (le Duc d') 139
Orry, Ministre d'Espagne, 55. 57. 89. 191. 193. 229. 234.

P.

PARME, (la Princesse de) Reine d'Espagne, 233. 234.
Pelletier, (M.) Contrôleur-Général, 312
Perou, (Me. du) 287. 297
Philippe IV, Roi d'Espagne, 2
Philippe V, Roi d'Espagne. Voyez *Anjou*. Son mariage avec Mlle. de Savoie, 41. & *suiv.* 47. 54. 57. 70. 72. 74. 79. 80. 83. 91. 103. 105. 110. 120. 122. 126. 127. 129. 131. 137. 189. 192. 227. 230. 231. Son mariage avec la Princesse de Parme, 233. 315.

Pierre I, Czar, 251. Sa visite à St. Cyr, *ibid.* 327 *& suiv.*
Pio, (le Prince) 89
Polignac, (l'Abbé de) 119. Cardinal, 235. 256. 268. 323, exilé, 325.
Polignac, (le Vicomte de) 60
Pologne, (la Reine de) 281
Pompadour, (le Marquis de) 323. 324
Pompadour, (la Marquise de) 231
Pons, (Miguel de) 125
Ponrchartrain, Chancelier, 106. 215, remet les Sceaux, 217. 248.
Portocarrero, (le Card.) 5. 7. 10. 12. 16. 23. 24. 28. 48. 74. 77.
Portocarrero, (l'Abbé) 324
Prior, 135
Pucelles, (l'Abbé) 211. 266

Q.

QUESNEL, (le P.) Prêtre Oratorien, 33. 144. 145. 147. 153. 155. 157. 167. 170. 171. 195. 198. 200. 202. 205. 210. 212.

R.

RACINE, 294
Radouay, (Mlle. de) 289. 290
Religieuse de Moret, crue fille de Louis XIV, 322
Retz, (le Cardinal de) Ses Mémoires, 305
Reventlau, (le Comte) 59
Richelieu, (le Duc de) 325
Rigolo, Commandant d'Artillerie, 131
Riom, (le Comte de) 318
Robinet, (le P.) 230 234
Rochefoucault, (le Duc de la) 28
Rochelle, (l'Evêq. de la) 153. 170. Voyez *Laval*.
Rohan, (le Cardinal de) 199. 201. 203. 205. 208. 209. 236. 239. 246. 268. 325.

Rouillé, (le Président) 105
Rubio, (le P.) 230
Rue, (le P. de la) Jésuite, 160. 177

S.

SAINT-CYRAN, 144
Saint-Fremont, (le Comte de) 39
Saint-Génies, (le Marquis de) 325
Saint-George, (le Chevalier de) 124. Voyez *Jacques III.*
Saint-Pierre, (l'Abbé de) 8. 224
Savoie, (Victor-Amédée, Duc de) 15. 23. 38. 40. 64. 86. 90. 104. 133. Voyez *Victor.*
Savoie, (Mlle. de) épouse de Philippe V. 41. Sa mort, 230. Voyez *Marie-Louise-Gabrielle.*
Sery, (Mlle.) 62
Siege de Turin, 65 *& suiv.*; de Lille, 96 *& suiv.*
Silva, (Manuel de) 234
Simiane, 60
Sinzendorf, (le Comte de) 26
Staremberg, (le Comte de) 90. 121
Straffort, (Mylord) 135

T.

TALLARD, 56. 228
Télémaque, (les Aventures de) Ouvrage funeste à son Auteur, 100.
Tellier, (le P.) Jésuite, Confesseur de Louis XIV, 150. 151. 154. 156. 157. 159. 160. 161. 163. 166. 167. 168. 170. 195. 202. 208. 211. 228. 236. 238. 240. 242. 266.
Tessé, (le Comte de) 38. 49. 57. 70. Maréch., 86
Torcy, (le Marquis de) Ministre, 36. 78. 87. 105. 106. 110. 119. 248.
Toulouse, (le Comte de) Prince du Sang, 214 *& suiv.* 223. 268. 308. 313.

Tour, (Mlle. de la) 301. 302
Tournemine, (le P. de) Jésuite, 323
Tours, (l'Archevêque de) 204
Tremouille, (le Cardinal de la) 195
Trublet, (l'Abbé) 291
Turenne, (le Prince de) 49

V.

Valef, (le Baron de) 323
Valincourt, 5. 6. 239
Valois, (Mlle. de) 227. 337
Vassor, (le) son histoire de Louis XIII, 305
Vauban, 50. 54. 67
Vaudemont, (le Prince de) 3. 31. 38
Ubilla, (D. Antoine de) 11. 15
Vendôme, (César, Duc de) 48. 57. 59. 60. 64. 96. 107. 121. 232.
Ventadour, (Me. de) 304. 314
Vertot, (l'Abbé de) 339
Vertrieux, (Me. de) Supérieure de St. Cyr, 286
Victor-Amédée, 105
Villa-Roel, (Antoine de la) 126
Villars, (le Maréchal de) 54. 56. 70. 86. 90. 107. 108. 115. 116. 132. 138. 223. 268. 281. 304.
Villars, (la Maréchale de) 142
Villefor, Janséniste, 305
Villeroi, (le Maréchal de) 39. 40. 48. 50. 58. 93. 217. 223. 244. 247. 252. 253. 255. 260. 268. 304. 314. 325. 331. 337.
Visconti, (le Général) 48
Voisin, (M.) 196. Chancelier, 219. 220. 237. 242. Sa mort, 311.
Volpilliere, (la) Poëte, 119
Voltaire, (M. de) 6. 9. 16. 44. 86. 107. 134. 140. 186. 188. 216. 221. 225. 321. 339.

Vrilliere, (M. de la) 320
Urraca, Chanoine, 11
Ursins, (la Princesse des) 72. 74. 76. 78. 80. 82. 85. 89. 90. 92. 104. 109. 110. 125. 126. 128. 141. 190. 191. 193. Sa disgrace, 229 & *suiv.* 277.
Uxelles, (le Maréchal d') 304. Voyez *Huxelles*.

Fin de la Table des Matieres du Tome V.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MADAME DE MAINTENON.

TOME VI.

Contenant le Tome VI^e. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME SIXIEME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

TABLE DES PIECES

contenues dans ce

SIXIEME VOLUME.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I. *Titres de Noblesse de Madame de Maintenon.* pag. 1
II. *Extrait de Lettres.* 19
III. *Testament d'Agrippa-d'Aubigné.* 42
Epigramme. 49
IV. *La belle Indienne à la jeune, belle & spirituelle Madame Scarron;* Galanterie. 50
V. *Extraits concernant Charles d'Aubigné.* 56
VI. *Brevet de Dame d'Atour.* 62
VII. *Noels.* 63
Sonnet. 68
Epigrammes. 70
Epitre à Madame de Maintenon. 72
VIII. *Avis de M. de Chartres à Madame de Maintenon sur le devoir conjugal.* 76

N°. IX. *Lettre de M. l'Evêque de Chartres au Roi, sur la paix & sur sa femme.* 81
X. *Titres de la Maison de St. Louis.* 87
Supérieures de St. Cyr. 95
XI. *Mémoire sur le rappel des Huguenots fugitifs.* 97
XII. *Dialogue de l'Impératrice Pulcherie avec un Solitaire.* 119
XIII. *Vers de M. le Duc de Bourgogne.* 133
Le Décalogue de la femme de Cour, par Madame de Maintenon. 134
XIV. *Témoignages.* 135
XV. *Instructions à des Demoiselles de St. Cyr.* 139
XVI. *Entretiens de Me. de Maintenon.*
Entretien I. 148
Entretien II. 152
Entretien III. 162
Entretien IV. 169
Entretien V. 176
Entretien VI. 180
Entretien VII. 184
Entretien VIII. 191
Entretien IX. 196
Entretien X. 201
Entretien XI. 205

LETTRES DIVERSES.

Nº. XVII. 1ere. *Lettre de M. le Duc de St. Aignan à Louis XIV*, pag. 215
Réponse. 217
2e. *Lettre de M. le Duc de Saint-Aignan.* Ibid.
Réponse du Roi. 219
XVIII. *Extrait d'une Lettre de M. le Maréchal de Luxembourg au Roi.* Ibid.
XIX. LETTRES *de* LOUIS *XIV à Me. de* MAINTENON.
1ere. *Lettre*, & les neuf suivantes, depuis la page 221 jusqu'à la page 228
XX. *Premiere Lettre de l'Electeur de Cologne, Joseph-Clément, à Me. de Maintenon.* 229
XXI. *Seconde Lettre du même à la même.* 230
XXII. *Troisieme Lettre du même à la même.* 232
XXIII. *Quatrième Lettre du même à la même.* 233
XXIV. *Mémoire.* 234
XXV. *Mémoire.* 237
XXVI. LETTRES *de* LOUIS *XIV à diverses personnes.*
Lettre 1ere. à la Reine. 239
Lettre II. au Duc Mazarin, 243

Lettre III. au Roi de Danemarck. 244
Lettre IV. au Comte Ulefeld. 245
Lettre V. au Prince de Conti. 246
Lettre VI. à M. de Pradel. 248
Lettre VII. au Duc de St. Aignan. 252
Lettre VIII. au Duc de Beaufort. 254
Lettre IX. au même. 255
Lettre X. au même. 261
Lettre XI. à M. Bossuet. 262
N°. XXVII. *Lettres de Louis XIV. à Philippe V*, au nombre de dix-sept, depuis la page 263, jusqu'à la page 289.
XXVIII. *Portraits.* 289
XXIX. *Testament de Madame de Maintenon.* 294
XXX. *Epitaphe.* 296
XXXI. *Lettre de consolation aux Dames de St. Louis sur la mort de Madame de Maintenon.* 300
XXXII. *Vers.* 306

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

TITRES DE NOBLESSE DE MADAME DE MAINTENON.

Françoise d'Aubigné, de Maintenon.

EXTRAIT des Regiſtres de Baptême de la Paroiſſe de Niort, portant que Françoiſe d'Aubigné eſt née le 27 Novembre 1635, & a été baptiſée le 28 du même

mois. Parrain, François de la Rochefoucault : Marraine, Françoise de Neuillant.

Compromis fait entre Dame Jeanne de Cardillac, femme de Messire Constans d'Aubigné, tant en son nom, qu'en celui de Constans, de Charles, & de Françoise d'Aubigné, ses enfants, & Damoiselle Artemise de Caumont, femme de Pierre de Nesmond, Ecuyer, Sieur de Sansac, sur les différends qu'elles avoient pour le partage des biens de Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné. Cet Acte est du 13 Juin de l'an 1642, reçu par Perrier, Notaire au Châtelet de Paris.

Constans d'Aubigné de Cardillac.

Contrat de mariage de Messire Constans d'Aubigné, Chevalier, Seigneur & Baron de Surimeau en Poitou, fils de haut & puissant Seigneur Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur du Crest, & de Susanne de Lesai, avec Damoiselle Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, Lieutenant de Mr. le Duc d'Epernon dans la garnison du Château-Trompette, & de Louise de Montalembert. Ce Contrat du 27 de Décembre de l'an 1627, reçu par Justian, Notaire à Bordeaux.

Transport d'une somme qui étoit due par haut & puissant Seigneur Mre. Constans d'Aubigné, Chevalier Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Ecuyer de sa petite écurie, faite à haute & puissante Dame Jeanne de Cardillac sa femme, le 11 de Décembre de l'an 1638.

Transaction faite entre César de Cardillac, Ecuyer, Seigneur de la Lane, & Damoiselle Jeanne de Cardillac sa sœur, femme de Constans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur & Baron de Surimeau, sur les différends qu'ils avoient pour le partage qu'elle demandoit dans la succession de Pierre de Cardillac son pere, Ecuyer, Lieutenant de la Compagnie de Mr. le Duc d'Epernon. Cet Acte du 1 Mars de l'an 1634, reçu par Dulos, Notaire à Bordeaux.

Testament de haut & puissant Seigneur Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur de Crest, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur des Isles de Maillezais, par lequel il laisse sa terre des Landes-Guinemer à l'un des fils de Constans d'Aubigné son fils : institue ses héritiers, pour les trois quarts du reste de ses biens, les quatre enfants de Marie d'Aubigné sa fille aînée :

donne l'autre quart à Louise d'Aubigné, son autre fille, femme de Mr. de Villette, & fait plusieurs legs à Boisrond son Page, & au reste de ses domestiques. Cet Acte du 24 d'Avril de l'an 1630, reçu par Dunant, Notaire à Geneve.

Obligation passée le 17 de Mars de l'an 1611, par Constans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Ecuyer de sa petite écurie, & Capitaine du Château de Maillezais. Cet Acte reçu par le Noir, Notaire au Châtelet de Paris.

Contrat de mariage de Benjamin de Valois, Ecuyer, sieur de Villette, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & fils de Mre. Louis de Valois, Seigneur de la Fontaine-Villette, & de Dame Catherine Bourdin, avec Damoiselle Louise d'Aubigné, fille de Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Gouverneur de Maillezais & Vice-Amiral en Guyenne, & Dame Susanne de Lesai. Ce Contrat du 22 Octobre 1610, reçu par Mathion, Notaire à Maillezais.

Contrat du premier mariage de Constans d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Capitaine de la cita-

delle de Maillezais, & fils de haut & puissant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Seigneur des Landes, de Guinemer, & de Mursai, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur de l'Isle & du Château de Maillezais, & de Damoiselle Susanne de Lesai, avec Dame Anne Marchant, veuve de haut & puissant Jean Couraut, Seigneur & Baron de Châtelaillon. Ce Contrat du 30 de Septembre 1608, reçu par Dupuis, Notaire à la Rochelle.

Don de lods & ventes de la Seigneurie de Surimeau, faite par le Roi à Constans d'Aubigné, l'un de ses Ecuyers ordinaires, en considération de tous les bons & agréables services qu'il avoit faits à Sa Majesté, & qu'il continuoit de lui rendre. Ces Lettres du 3 Septembre 1595, *signées* HENRI, *& par le Roi*, Ruzé, *& scellées.*

Théodorè-Agrippa d'Aubignè de Lesay.

Contrat de mariage de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur des Landes-Guinemer & du Chaillous, Ecuyer d'écurie du Roi de Navarre, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, fils de Jean d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Brie,

& de Damoiselle Catherine de Lestang, avec Damoiselle Susanne de Lesai, fille de noble & puissant Ambroise de Lesai, Seigneur de Surimeau, & de Damoiselle Renée de Vivonne. Ce Contrat du 6 Juin 1583, reçu par Vassé, Notaire à Bougouin.

Hommage de la Maison noble de Surimeau, mouvante du Roi, à cause de son Château de Niort, fait le 5 de Mars 1615, par Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier, Seigneur des Landes, de Guinemer, d'Audremont, & de Mursai, Ecuyer de la petite écurie du Roi, & Gouverneur pour Sa Majesté des Isles & du Château de Maillezais. Cet Acte fût reçu par Mashion, Notaire à Maillezais.

Délai accordé par la Cour de la Sénéchaussée de Poitou à Mre. Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, & Lieutenant-général pour S. M. au Gouvernement de Maillezais, pour donner le dénombrement de sa terre de Surimeau. Cet Acte, du 18 Septembre 1614, *signé* Labbé.

Bail des terres de Surimeau & de Mursai, fait le 2 Mars 1613, par haut & puissant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Che-

valier, Seigneur des Landes-Guinemer de Murſai, & de Surimeau, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Vice-Amiral de Guyenne & de Bretagne, & Gouverneur du Château & des Isles de Maillezais. Cet Acte a été reçu par Lornier, Notaire à Niort.

Hommage de la Seigneurie des Landes, mouvantes de la Seigneurie de la Motte-Cormerai, fait ce 13 Juin 1609, par haut & puiſſant Théodore-Agrippa d'Aubigné, Chevalier, Seigneur de Murſai-Maillezais, & héritier de Damoiſelle Catherine de Leſtang ſa mere.

Supplément de partage donné par Joſias de Leſay, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, & par Damoiſelle Suſanne de Leſay ſa ſœur, femme de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Chaillous, à Damoiſelle Gabrielle de Vivonne leur tante, femme de Bertrand Taimond, Ecuyer, Seigneur de la Micheliere, dans la ſucceſſion de noble & puiſſant François de Vivonne, Seigneur de Murſai, & de Damoiſelle Adrienne de Vallé, leur aïeul & aïeule. Cet Acte du 24 Mai 1591, reçu par Biſſet, Notaire à Niort.

Aveu de la Seigneurie des Landes, donné le 28 de Décembre 1571, par no-

ble homme Théodore-Agrippa d'Aubigné, Ecuyer.

Brevet d'une pension de 400 écus, donnée par le Roi au Sieur d'Aubigné, Commandant pour son service à Maillezais. Ce Brevet du 17 de Janvier 1592, *signé* HENRI, *& contresigné*, Revol.

Brevet d'une pension de 800 livres, donné par le Roi de Navarre au Sieur d'Aubigné son Ecuyer d'écurie, en considération des services qu'il avoit rendus, & qu'il rendoit tous les jours auprès de la personne de ce Prince. Ce Brevet du 6 Mars 1580, *signé* HENRI, *& contresigné* Berziau.

Jean d'Aubigné de l'Estang.

Hommage fait le 20 de Juillet 1551 par noble homme Jean d'Aubigné, à cause de la Seigneurie des Landes, mouvante de la Motte-Cormerai, laquelle appartenoit à Damoiselle Catherine de Lestang sa femme.

Acte donné au lieu de Foulle-tourte le 23 Février 1551, portant, que noble homme Jean d'Aubigné, en obéissant aux commissions du Roi, & à l'injonction qui lui avoit été faite en conséquence, avoit représenté des pieces originales en par-

chemin, & produit deux témoins pour prouver sa noblesse : & si le Procureur du Roi n'en étoit pas suffisamment informé par-là, il offroit d'en fairé apparoir plus amplement. Cet Acte, *signé* Belot, & *scellé.*

Jugement rendu à Poitiers le 10 de Décembre 1667, par Mr. Barentin, Maître des Requêtes & Commissaire départi pour la vérification des titres des Nobles de la Généralité de Poitiers, par lequel il confirme Charles d'Aubigné, frere de Me. de Maintenon, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, dans la possession de sa noblesse, après l'avoir justifiée par plusieurs titres, dont le premier, qui est énoncé dans ce jugement, est le contrat de mariage de Jean d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Brie, fils de Pierre d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Vignier, & de Damoiselle Catherine de Sourches, accordé le 2 de Juin 1550 avec Damoiselle Catherine de Lestang, fille de Jean de Lestang, Seigneur des Landes-Guinemer, & de Damoiselle de la Borde : *signé* Barentin, & *contresigné*, de Bellineau.

P. d'Aubigné, Sourches.

Le jugement ci-dessus. Les pieces

manquent ici : mais le contrat de mariage de Jean d'Aubigné énonce, qu'il étoit fils de Pierre d'Aubigné & de Catherine de Sourches.

Antoine d'Aubigné, de Brie.

Vente faite le 17 Juillet 1482 à Mre. François d'Aubigné, Seigneur de la Jousseliniere, de la Touche-d'Aubigné, par noble Damoiselle Charlotte de Brie, veuve d'Antoine d'Aubigné son frere, Ecuyer, Seigneur de la Parniere, de tous les droits qui appartenoient à Pierre d'Aubigné son fils, Ecuyer, dans la succession de noble Thibaut d'Aubigné, Chevalier, Seigneur de la Jousseliniere, Maître-d'hôtel du Roi, & de Dame Jeanne de la Parniere, ses grands-pere & mere. Cet Acte reçu par Pasquier, Notaire de la Cour de Beaupreau (1).

Thibaut d'Aubigné, de la Parniere.

Partage donné le 28 Décembre par no-

(1) On voit par cet Acte que les d'Aubigné de Poitou & les d'Aubigné d'Anjou ont un ancêtre commun. Et c'est à cet Acte-ci qu'aucun Généalogiste n'a encore fait attention.

ble perſonne Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, & par Jeanne de la Parniere ſa femme, à Damoiſelle Marguerite Charuelle, leur pere & mere, & dans celle de Guillaume, Seigneur de la Parniere & de Letrée Buor, leur aïeul & aïeule.

Echange d'héritages aſſis dans la Paroiſſe de Faverais, fait le 20 Août, 1473 entre Pierre Prieur, & noble & puiſſant Seigneur Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, & de la Touche d'Aubigné.

Tranſaction faite le 10 Octobre 1444 entre Jean Goſſelin, Ecuyer, Seigneur des Hayes, ſon couſin, Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Jouſſeliniere, fils de Jean d'Aubigné, & de Marguerite Goſſelin, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage de la ſucceſſion de Mre. Guillaume Goſſelin, Chevalier, & de Dame Honneur Pelaude ſa femme, leur grand-pere & leur grand'mere.

Signification de Lettres Royaux, obtenues par noble homme Thibaut d'Aubigné, Seigneur de la Jouſſeliniere, Maître-d'hôtel du Roi, faite le 2 Mai 1468 par Etienne Baule, Sergent à cheval au Châtelet de Paris.

Lettres de retenue d'Ecuyer d'écurie

du Roi Charles VI données le 12 Février 1550 à Thibaut d'Aubigné, Ecuyer, en considération de sa noblesse. Ces lettres *signées* par le Roi, de la Loëre, *& scellées*.

Morelet d'Aubigné, Gosselin.

Contrat de mariage de noble homme Morelet d'Aubigné, avec noble Damoiselle Marguerite Gosselin, fille de Mr. Guillaume Gosselin, Chevalier, & de Dame Honneur Pelaude, femme de noble homme Guion de Montefelon. Par ce contrat, qui fut accordé le 3 Juillet de l'an 1404, Jeanne de l'Espine, femme de noble homme Guillaume de Choursses, & veuve de Guion d'Aubigné, donne à Morelet d'Aubigné son fils la terre & Seigneurie de la Jousseliniere, avec l'hébergement de la Saussaye, du consentement de Messire Thibaut de l'Espine, Chevalier.

Acquisition d'héritages assis dans la Paroisse de Faverais, faite le 1 Janvier 1420 par Marguerite Gosseline, Dame de la Touche.

Vente faite le 5 Novembre 1412 à Morelet d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de la Touche, dans la paroisse de Faverais.

Guion d'Aubigné, de l'Espine.

Donation de tous les droits qui étoient échus par la mort de Guillaume de l'Espine à noble Damoiselle Jeanne de l'Espine, sa fille, femme de noble homme Guillaume de Chourses, Ecuyer, Seigneur de la Hardiere, & veuve de Guion d'Aubigné, faite le 2 Mars 1411 à Morelet d'Aubigné, son fils, Ecuyer Seigneur de la Touche.

Vente faite le 12 Janvier 1374, à Guion d'Aubigné, valet, d'une piece de terre dépendante de son fils, assise dans la paroisse de Faverais.

Vente d'une rente que Jean d'Aubigné, Seigneur de Marais, avoit vendue à Briand d'Aubigné, faite le Vendredi après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1374, par Isabeau de Brenezai sa veuve, Dame de Coudray, à Guion d'Aubigné, valet, Seigneur de la Touche près Faverais.

Pierre d'Aubigné, de Rivau.

Acte du 25 Juillet 1402, par lequel noble homme M. François d'Aubigné, Chevalier, Seigneur d'Aubigné, voulant paci-

fier tous les différends qu'il avoit avec Gaherier d'Aubigné, & avec ses autres freres & sœurs, enfants de Pierre d'Aubigné & de Marie de Rivau sa femme, leur donne des terres & des rentes dans la Seigneurie de la Motte en Valée, que Mre. Jean, Seigneur d'Aubigné, son pere, avoit laissée par son testament aux enfants du même Pierre d'Aubigné, au cas que Jean d'Aubigné son cousin germain du même Jean, Seigneur d'Aubigné, mourût sans enfants, comme il avoit fait.

Echange d'un héritage mouvant du fief de Pierre d'Aubigné, valet, fait le Mercredi après Ste. Luce l'an 1345.

Ventes d'héritages, faite le Lundi après la St. Jean-Baptiste de l'an 1344, à Pierre d'Aubigné, valet, par Perrin le Clerc, Seigneur de la Gaudessardiere.

Vente faite le Mardi après Pâques de l'an 1344, d'une rente qui devoit être payée annuellement à Pierre d'Aubigné, valet, & à ses héritiers dans la maison de la Touche.

Acquisition faite le Mercredi après la fête de St. Nicolas d'hyver de l'an 1342 par Pierre d'Aubigné, valet, d'une rente qui devoit lui être payée tous les ans dans sa maison de la Touche.

Olivier d'Aubigné, du Pin.

Contrat de mariage accordé le Dimanche après la fête de St. Martin d'hyver de l'an 1329, entre Olivier d'Aubigné, fils aîné, & assisté de Mre. Savari d'Aubigné, Chevalier, Sire d'Aubigné, avec Eutesse du Pin, fille de Mre. Jean du Pin, Chevalier.

Testament d'Eutesse du Pin, femme de M. Olivier d'Aubigné, par lequel elle lui donne le tiers de ses biens, & le nomme l'un de ses exécuteurs, avec Mre. Gui Turpin d'Aubigné, Seigneur de Marchais-Renaud. Cet Acte du Samedi avant la fête de Noël de l'an 1331, fait en présence d'Aïnore de la Haye, Dame d'Aubigné.

Guillaume d'Aubigné, de Coëmes.

Contrat de mariage accordé le 30 d'Avril 1273, entre Guillaume d'Aubigné, Chevalier, fils, & assisté d'Emeri d'Aubigné, Chevalier, & Aïnore de Coëmes, fille de Robin de Coëmes, son frere, Chevalier.

Lettre du Lundi après *Reminiscere* 1299, par laquelle Adam, Vicomte de Melun,

& Seigneur de Montreuil-Bellai, quitte Mre. Guillaume d'Aubigné, Chevalier, & ses successeurs, du droit de garde qu'ils lui devoient dans sa ville & dans son Château de Montreuil.

Acquisition d'héritages assis dans la Paroisse de Faverais, faite le Mercredi avant Pâques 1296, par Mre. Guillaume d'Aubigné, Chevalier.

Emeri d'Aubigné, de Beaupreau.

Acte du mois d'Août 1281, par lequel Mre. Josselin de Beaupreau, Chevalier, donne à Emeri d'Aubigné, Chevalier, une rente sur les dixmes de la Paroisse de Mazé, au-lieu de ce qu'il avoit promis de lui assigner dans la Châtellenie de Beaugé, lorsqu'il épousa Madame Jeanne de Beaupreau sa tante.

Acte du Samedi après la Nativité de St. Jean-Baptiste 1280, par lequel Emeri d'Aubigné, Chevalier, donne à Pierre de Poüancé son gendre les dixmes des Touches, dans la Paroisse de Mazé, pour 6 liv. de rente à déduire sur celle de 50 liv. de rente en terre, qu'il avoit promis de lui assigner lorsqu'il épousa Agnès d'Aubigné sa fille.

Olivier d'Aubigné.

Donation de 20 livres de rente sur les revenus de la Seigneurie de la Bretêche en Valée, faite au mois d'Août 1255 à Olivier d'Aubigné, par Olivier d'Aubigné, son pere, Chevalier, du consentement d'Emery d'Aubigné, son fils aîné.

Jean & Geoffroi d'Aubigné.

Accord fait au mois de Novembre 1201, par lequel Mre. Jadouin, Seigneur de Doué, de Rochefort, & de l'Isle Brochard, assigne à Jean d'Aubigné, Chevalier, 6 liv. de rente sur la coutume & sur le péage de la Seigneurie de Rochefort-sur-Loire pour la part que Geoffroi d'Aubigné, son pere, Chevalier, avoit prétendu dans la succession de Jean de Doué, Chevalier.

Briand de Doué.

Extrait du Cartulaire du Prieuré de St. Denis de Doué, au Diocese d'Angers, contenant une donation d'une terre dépendante de la Seigneurie d'Aubigné, faite à l'Eglise St. Denis, par Geoffroi de Doué, du consentement de Pierre son fils, & en

présence d'Eudes de Doué, son oncle, de Gobert de Brenezai, & de Geoffroi de Blason. Quoique cette charte n'ait point de date, on peut néanmoins connoître le temps dans lequel elle fut passée, parce que Ulger, Evêque d'Angers, qui y est mentionné, gouverna cette Eglise depuis l'an 1125, jusqu'en 1149.

Gontier de Doué.

Extrait du même Cartulaire; contenant une donation faite à l'Eglise de St. Denis de Doué, par Gontier de Doué, & confirmée par Giraud, & par Ebraud de Doué, ses enfants, du consentement de Briand, Seigneur de Doué, son fils aîné, en présence de Gausselin de Sainte-Maure, d'Emeri de Beaupreau, & d'Achard du Mesnil, Chevaliers. Cette Charte n'a point de date, non plus que la précédente; mais comme il est fait mention qu'elle fut passée le jour de la fête du Prophete Isaïe, dans l'octave des Apôtres St. Pierre & St. Paul, le jour avant les Nones de Juillet, le 6 Juillet, & le 13 de la Lune, sous le regne du Roi Philippe I, qui succéda à Henri I, son pere, le 4 d'Août 1060, & mourut le 29 Juillet de l'an 1108, sous le Consulat de Foulques IV, surnommé

Rechin ; qui tint le Comté d'Anjou, après Geoffroi le Barbu, son frere, depuis l'an 1067, jusqu'en 1109, & sous l'Episcopat d'Eusebe Brunon, Evêque d'Angers, qui gouverna cette Eglise depuis 1047, jusqu'au 27 d'Août 1087. On peut juger par-là que cette donation fut nécessairement faite entre l'année 1068 & 1080.

N°. II.

EXTRAIT DE LETTRES.

LEttre de Théodore Agrippa d'Aubigné, du 8 Mars 1622 à Me. de Villette. Il lui dit que Geneve est à demi-assiégée, & que la calamité est par-tout, parce que par-tout est le péché.

Lettre du même à la même, du 22 Mars 1622. Il dit à sa fillette, que Dieu, en même temps qu'il lui donne la pauvreté, lui donne les pensées qu'il falloit, & une compagne qui tient bien sa partie en cela... Nous avons eu ici votre frere, duquel je ne puis dire ni bien ni mal, qu'il ne nous ait fait voir ce que je n'ose dire. Je ne daterai son changement qu'après les effets.... Votre doux maître m'en a écrit en homme de bien. Dieu veuille

bénir le Murçai & tout ce qu'il contient!

Lettre du même à la même, du 9 Août, sans date d'année. Il lui dit que Geneve sort de la famine, que la guerre n'est pas si épouvantable qu'elle étoit, & qu'on est menacé de la peste. Il l'attend à Geneve avec impatience.

Lettre du même à la même, du 9 Juin 1627. Il lui dit de finir l'affaire de cinquante mille francs, parce qu'il craint que le trouble particulier ne se généralise. Il ajoute.... Après avoir prié Dieu dessus, pensé & repensé, j'en viens-là, que c'est une séparation fort dure. J'ai comme achevé de bâtir mon Crest. Je l'ai fait pour les miens. S'ils n'en jouissent pas, eux & moi serons mieux logés au Ciel. Au premier loisir, Mr. de Chauffepied & vous, saurez des nouvelles des affaires. Dis bon jour à tes petits.

Lettre du même à M. de Villette, du 7 Juin. Il lui dit que sa derniere lettre est inutile, le Roi s'éloignant comme il fait; & qu'il a donné contentement à sa conscience, *nihil intentatum reliquisse*. Il ajoute.... Vous êtes mon bienfaicteur; & les bienfaits sont doux de la main qu'on aime.

Lettre du même au même, de Geneve du 20 *Juin* 1626. Il lui accuse la réception d'une lettre de change de 16000 liv. Il

dit qu'il eſt à ſec, & qu'il auroit beſoin de 4000 liv. au moins. Il ajoute :... prenez à bon eſcient le conſeil de mon *uniquette*, Me. de Villette, pour donner ſoulagement à la famille de M. d'Ade. Car encore qu'il ſemble s'étranger de moi, je ne prends la faute de perſonne pour excuſe de mon devoir. Il demande ſi les mœurs d'Artemiſe, ſa petite-fille, s'accommoderont bien à la modeſtie & à l'humilité qu'il faut à Geneve.

Lettre de M. de Dangeau à M. d'Aubigné, à la Motte St. George. Il lui offre ſes ſervices ; il lui demande ſon amitié ; il lui donne des louanges ; il ajoute.... Depuis quelques jours, le Roi s'eſt reveillé comme d'un profond ſommeil, & commence à vouloir faire quelque choſe pour moi, à qui il n'a rien donné depuis dix-huit ans que je l'ai ſervi. Pour le moins m'a-t-il donné une grande liberté de lui dire tout ce que j'ai voulu, ſans qu'il l'ait trouvé mauvais, bien que cela le touchât au vif, & dont perſonne n'oſoit lui parler. Que je ſois donc votre agent à la Cour ! Je lui chanterai tel langage qu'il vous plaira, ayant toujours deſiré avec paſſion la bienveillance de ceux que j'ai penſé être les plus gens de bien, les plus vaillants & galants, &

aussi de ces esprits transcendants ; & reconnoissant que vous avez par-dessus ceux qui sont tels quelque chose encore au-delà.

Lettre de Madame d'Aubigné à Me. de Villette : de Geneve, du 14 *Décembre* 1625. Madame ma fille, je prie Dieu que votre petite suive les pas de celui de qui elle a la physionomie ; c'est double joie pour vous & pour tous ceux qui l'aiment. Je crains qu'étant aussi pressés que vous l'êtes, nous ne jouissions du plaisir de vous voir que comme d'un éclair. Je ne vous saurois assez dire la tristesse que nous avons sentie avec vous de la résolution précipitée de Mr. d'Ade. Il n'a rien à dire qui le puisse excuser. Hélas ! Madame ma fille, je vous ai bien plainte de voir ce subit changement si près de vous. Il faut espérer que Dieu pourvoira aux difficultés qu'on appréhende, &c.

Lettre de la même à la même ; de Geneve, du 5 *Mai* 1626. Elle lui témoigne un grand desir de la voir. Elle ajoute... M. d'Ade écrit à Monsieur, que ses enfants vous vont voir souvent. C'est un grand bien pour eux, & qui donnera lieu à leur belle-mere de leur rendre tout le devoir qu'elle leur doit. Il est impossible que ce trop subit changement (*apparemment un*

ſecond mariage) ne faſſe mal au cœur à tous ceux à qui ils appartiennent. J'ai gémis avec Monſieur. Mais ſi les enfants ſont bien ſervis, la douleur eſt plus ſupportable. Ces petites ames ſont trop cheres à Dieu pour les abandonner.

Lettre de la même à M. de Villette; de Geneve ce 6 Janvier 1630. Elle lui donne des nouvelles de la guerre d'Italie. Et M. d'Aubigné, ſon mari ajoute... Si ce n'étoit pour ſavoir des nouvelles des couches de mon unique, je m'excuſerois ſur ma maladie; car vous me devez deux réponſes. Pour Dieu! que je ſache ce qu'il nous a donné.

Lettre de la même au même; de Geneve, du 14 *Avril*, ſans date d'année. Cette lettre eſt très-longue. Elle le félicite des couches de Me. de Villette. Elle lui donne des nouvelles de la guerre. Elle ajoute... La grande promptitude de Monſieur n'eſt point amoindrie avec l'âge, ni ſon excellent eſprit, à qui il donne quelquefois plus de liberté que les affaires de ce temps ne permettent. Je lui dis ſouvent qu'il eſt temps d'arrêter ſa plume. Ce ſera du ſoulagement pour lui & pour ſes amis. Il a eu ſes jours paſſés une bouraſque à cauſe du livre de F... (Fœneſte) augmenté de nouveau, qui n'a pas été bien pris en ce

lieu-ci, où les perſonnes penſent trois fois une choſe avant que de la mettre en effet une. J'eſpere que le bruit ſera autre : mais ce n'a pas été ſans peine. Il a été travaillé d'une très-mauvaiſe colique, avec des teneſmes fort fâcheuſes, qui depuis ce matin, commencent à lui donner un peu de relâche. Nous ſommes en ſoupçon de ſon éréſypelle ; car la cuiſſe commence à lui douloir...... J'ai écrit ceci ce matin ; & cependant l'éréſypelle s'eſt formée, &c.

Lettre de la même au même. Il faut que je vous diſe, avec une main tremblante & le cœur plein d'angoiſſe & d'amertume, que Dieu a retiré à ſoi notre bon Seigneur & votre bon & affectionné pere, & à moi, auſſi pere & mari, ſi cher & bien-aimé, que je m'eſtime bienheureuſe de l'avoir ſervi, & malheureuſe de ne le ſervir plus. Hélas! tout d'un coup il m'a été ravi ; & il me ſemble impoſſible de croire que ce coup ſoit arrivé. Je ne le verrai donc plus ! Je n'aurai donc plus la conſolation de vous voir ici avec votre chere moitié, qui eût vu la ſainte union de notre famille déſolée!... Mon bon Seigneur fit cet été ſon Teſtament. A cette heure, il a ajouté quelque choſe, & l'a fait clore par le Notaire. Il faut que je vous diſe, Monſieur, que j'ai fait une double

double perte. Dieu a retiré mon frere le même jour qu'il disposa de mon bon Seigneur, qui tomba malade le Dimanche à 4 heures du matin, 21 d'Avril, selon le style nouveau; il rendit l'esprit à 6 heures le Jeudi matin, 9 Mai, le jour de l'Ascension, & mon frere mourut de langueur à 3 heures du soir. Voilà comme le Seigneur a appésanti sa main sur moi...... Je supplie Madame ma fille de modérer sa très-juste douleur, &c.

Lettre de la même au même; de Geneve, ce 25 Mai 1650..... Je crois, Monsieur, que vous vous mettrez en chemin pour venir à nous : car je crois que votre présence est nécessaire. J'ai écrit à la bonne Princesse sur la vertu des bains de Bade en Suisse. Elle répond touchant ce que feu Monsieur lui avoit écrit de son petit Arpinas, que la description lui en plaisoit. C'est un très-joli lieu. S'il s'en falloit défaire, il ne sauroit aller en plus dignes mains. S. M. est sortie de Lyon, où l'on attend M. le Cardinal pour s'aboucher avec le Roi, &c.

Lettre de la même au même: de Crest, 13 Juillet 1630....... Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chérement aimée, & à qui je ne puis penser, que je ne jette un ruisseau de lar-

mes. L'heure de ſon repos étoit venue. Il s'alloit mettre dans un labyrinthe de fâcheuſes affaires, que je n'ai ſu qu'après ſa mort. Je vous en dirai beaucoup de particularités qui ne ſe peuvent écrire. Hélas! Monſieur, je ſuis triſte juſqu'à la mort, qu'il n'ait pas diſpoſé de ſon bien à votre contentement. Mais quand il avoit réſolu quelque choſe, il étoit ſi abſolu, qu'on ne lui eût oſé contredire. Sa volonté eût été de vendre la terre de Creſt... Il y a des papiers qui ſont ſous la main du premier Syndic..... On m'a mandé de Geneve la priſon de M. de Candale, pris par les gens de l'Empereur, qui ont encore battu les Vénitiens. Feu notre bon Monſieur, diſoit : *Si on ſe bat en Italie, c'eſt le bien de ce pauvre pays; mais gare le retour.* Il faut croire que la garde d'Iſraël ſera encore pour nous.

Lettre de la même au même: de Geneve, 8 Août 1630. Elle lui envoye la copie de l'inventaire des effets de ſon mari. Il y a, dit-elle, des Hiſtoires qui ſont à Bâle, de quoi nous ne pouvons rien faire à cette heure, à cauſe de la peſte. Mr. de la Foſſe en étoit chargé par le Teſtament... Je lui diſois ſouvent que l'inégalité pourroit cauſer quelque mécontentement; il diſoit : *Changeons de propos; j'aime tous*

mes enfants, mais il faut que je pense aux plus pauvres. Je fus bien étonnée quand j'appris qu'il lui restoit si peu d'argent. Les Députés de la Seigneurie vinrent visiter ses papiers, où ils trouverent un brouillon de la vie de feu Monsieur, là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoye, ce qui parle des affaires de la Rochelle. C'est ce qu'ils tiennent être dangereux, & qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoye ladite feuille, & vous prier, & M. d'Ade aussi, d'en faire autant aux livres que vous en avez. Vous voyez à quoi nous en sommes, & à quoi on s'attache. Hélas! Monsieur, il y a bien d'autres choses plus pregnantes. Il me semble d'entendre notre bon Monsieur me dire: *Dieu veuille, ma mie, puisque je ne puis pas être Médecin, que je ne sois pas Prophete!* &c.

Lettre de la même à Me. de Villette...

Je suis assurée que vous supportez votre affliction en vraie Chrétienne avec votre vertu & piété. Mais hélas! c'est à moi à pleurer, puisque j'ai tout perdu. Celui par qui je vivois contente en lui rendant service, n'est plus. Il me semble que je n'ai plus rien à faire au monde. Je crains

d'offenſer Dieu dans ma douleur.... Tout a été réglé ici, comme ſi M. de Villette y eût été. Feu M. d'Aubigné ne m'a rien dit à part, ſinon qu'il me laiſſoit exécutrice de ſon Teſtament. Je m'en excuſai, & lui dis qu'il remettoit ſes affaires en mains bien foibles, quoique bien fidelles : il me répondit : M. Calendrin t'aidera, comme il a fait avec toute affection. J'écrirai à Me. de Rohan, qui eſt à Veniſe, pour les comptes qu'elle avoit avec feu Monſieur. Je deſire de ſavoir ſi M. de Villette & M. d'Ade ſont contents que l'on paye la dette de M. le Baron Conſtans d'Aubigné, à M. Huguetan de Lyon, qui ſont, cent livres que ledit Huguetan lui prêta en ſa grande néceſſité.

Lettre de la même. M. d'Aubigné, de très-heureuſe mémoire, devint malade le Dimanche à 4 heures du matin, le 9me. jour du mois d'Avril 1630.... Il eut très-bonne connoiſſance juſqu'à quelques moments avant qu'il mourût. Il nous a rendu grands témoignages de la joie qu'il reſſentoit ; & quand il faiſoit des difficultés de prendre nourriture, il diſoit : *Ma mie, laiſſe-moi aller en paix, je veux aller manger du pain céleſte.* Il a été ſervi en tout ce qui m'a été poſſible de m'imaginer. Ma peine n'a rien été. Si j'euſſe pu donner

mon ſang & ma vie, je l'euſſe fait de bon cœur. En ſes deux denieres nuits, il fut conſolé par deux excellents Miniſtres, ſes amis. Il n'a manqué ni d'aſſiſtance, ni de conſolation, juſqu'à ſon dernier ſoupir, par les plus excellents hommes de la ville, ſes amis. Mais ce ne pouvoit être tant, que ſon mérite n'en requit davantage. Il eſt regretté de tous les gens de bien. Il a achevé ſes jours en paix; & deux heures avant ſa fin, il dit d'une face joyeuſe & d'un eſprit paiſible & content:

La voici, l'heureuſe journée,
Que Dieu a faite à plein deſir:
Par nous ſoit gloire à lui donnée,
Et prenons en elle plaiſir.

Lettre de Catherine de Parthenai à M. de Villette: du Parc, du 6 Juin 1630. Elle lui fait compliment ſur la mort de ce Gentilhomme, en qui toute notre Religion a tant perdu.

Lettre du Prince Henri de Rohan à M. de Villette: du 7 Juillet 1633. Monſieur, vos lettres ne me peuvent être que très-agréables pour ce que j'y apprends des nouvelles d'une Province que je ne puis jamais oublier, ni les amis que j'y ai;

que j'y trouve un ſtyle capable de contenter un meilleur eſprit que le mien, & que j'y remarque la continuation de votre amitié, qui me ſera toujours très-chere, étant bien fâché que je ne vous puiſſe témoigner qu'en paroles l'eſtime que je fais de votre perſonne & mérite. En récompenſe des nouvelles du pays, je vous dirai les étrangeres. Les affaires d'Allemagne vont toujours très-bien pour le bon parti: la Couronne de Suede & les Princes d'Allemagne demeurent bien unis; & les ſoins & offices du Roi leur ſervent de bon ciment. Et certes il maintient ce parti-là depuis la mort du Roi de Suede, avec une grande gloire & honneur. Nous ne voyons encore nul effet de la venue du Cardinal Infant: nul Prince Italien ne l'a vu, & chacun commence à ne le plus appréhender.

Je connois bien le Sieur Gallieres dont vous me parlez: c'eſt un très-honnête homme, qui n'a pu être reçu Tréſorier de France, à cauſe de la Religion. Voilà à quoi nous ſommes réduits de devenir partiſans, pour ne pouvoir entrer aux Charges, & d'être contraints de faire mal quand on ne nous veut pas permettre de ſervir le public. Je n'ai dans ma chambre que le portrait de ma fille, &

celui de votre beau-pere. Je vous demande la continuation de votre amitié, &c.

Lettre de Constans d'Aubigné à son frere Nathan d'Aubigné de la Fosse : de Niort, du 6 Mars 1637. Il paroît que sa misere étoit fort grande. Il lui dit qu'étant son aîné, il lui écrit avec franchise. Il le remercie de sa charité chrétienne & fraternelle, & de l'assistance qu'il lui promet. Il parle d'*une affliction en laquelle se forme dans trois mois un lustre parfait.* Vraisemblablement, il veut parler de sa prison. En ce cas là, il y fut mis en Décembre 1632. Il dit, que n'ayant point d'enfants du premier lit, il en a trois du second, deux fils & une fille ; & que l'aîné, âgé de sept ans & demi, commence déja à composer. Cet aîné, qui s'appelloit Constans, étoit né en 1629 du vivant de son grand-pere. Me. de Maintenon qui ne naquit qu'en 1635, n'étoit donc pas le fruit du libertinage d'une fille du concierge du Château-Trompette.

Lettre du même au même, du 10 Juin 1647, datée de l'étude du Ministre Rhoux, à Lyon. Il dit, que réduit à la derniere misere, il se retire en Languedoc ou en Provence, sous le nom de Charles des Landes. Il le prie de faire rendre à Mr. Rhoux 25 livres qu'il en avoit reçu. Il

étoit à Paris le 16 Décembre 1642, où il fit quittance de mille florins Genevois, que Me. d'Aubigné-Renée-Burlamachi, sa belle-mere, lui avoit légués. Renée-Burlamachi, veuve de M. Barbani, fut nommée Renée du nom de l'Abbesse de St. Pierre de Rheims, fille du Duc de Guise, chez qui le Sieur Burlamachi s'étoit réfugié avec sa famille durant le massacre de la St. Barthelemi. Sa femme accoucha dans l'Hôtel de Guise, de cette fille qu'on nomma Renée. Et pour conserver le souvenir de ce service, il est d'usage de donner le nom de Renée à toutes les filles qui descendent de ce Burlamachi. Me. d'Aubigné mourut en 1642, & fit héritiere Renée Burlamachi, sa niece, femme du Syndic Odet Lect.

Lettre de Me. d'Aubigné-Cardillac à M. de Villette: du 1 Juin 1641. Monsieur mon frere, j'ai reçu votre lettre du 23 Mai, où j'ai vu une raillerie en termes bien doux, de quelques mots qui m'ont peut-être échappé sentant la morale, que je souhaiterois apprendre de vous plutôt que de vouloir vous l'apprendre. C'est chez vous qu'il faut chercher le principe & l'origine de toutes les belles choses. J'admire votre gentillesse à me dire que si je continue, je profiterai mieux en la

Morale qu'au Droit. Je souhaite avec grande passion le mariage de notre bonne niece, quoique je ne l'espere pas. Ce prétendu seroit plus raisonnable que son beau-pere; & ainsi je n'aurois plus à faire de Jurisprudence. Il faut que votre frere vous ait mal expliqué ce que je lui demande, si vous avez eu le moindre sujet de croire que vous eussiez contribué le moins du monde à ces visites aussi inutiles qu'importunes, étant toujours d'une telle curiosité, qu'il ne trouve rien qu'il ne lise. J'ai fait porter, & tout promptement, vos lettres à M. de Vaugelas. Je lui ait fait votre compliment. A quoi il a répondu avec sa civilité ordinaire. Ce Medor, duquel vous me parlez, méritera, s'il est tel, un mausolée de votre niece Artemise, si tant est que la diversité de Religion & autres difficultés leur permettent de conclure. Si je vois votre frere, vous serez averti fidélement de notre dialogue, étant, Monsieur mon frere, votre très-humble, très-fidelle & obéissante servante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à Me. de Villette : de Paris 18 Juillet 1646. Elle lui rend compte de quelques commissions, & ajoute.... Je crains bien que cette pauvre galeuse (Me. de Maintenon) ne vous donne bien de la

peine. Ce ſont des effets de votre bonté de l'avoir voulu prendre. Dieu lui faſſe la grace de s'en pouvoir revancher, mais non pas en pareil cas! Je plains bien votre frere, & voudrois de tout mon cœur pouvoir être auprès de lui, comme il le ſouhaite, croyant bien qu'il en recevroit quelque ſoulagement & conſolation. Je n'ai au monde de paſſion plus forte, après celle de vous ſervir, que de me voir hors de tous ces embarras, parmi leſquels j'éprouve le conſeil qu'un de nos Auteurs Catholiques donne aux veuves, de n'avoir point de procès, s'il ſe peut. C'eſt feu M. de Salles, Evêque de Geneve: il en dit les inconvénients. C'eſt ce qui me feroit ſéqueſtrer du monde, & trouver un Couvent dans ma chambre, & parmi les miens, où je trouverois autant d'occaſions de ſervir Dieu que dans un Couvent monaſtique. J'admire la providence de notre Seigneur, qui laiſſe les perſonnes aux fonctions qui leur ſont moins agréables, vous avouant que je hais le monde de tout mon cœur. C'eſt une averſion que j'ai toujours eue, ne voyant que corruption de tous côtés. Mais il faut avoir patience; j'eſpere que je ne me plaindrai pas toujours, & que je me verrai un jour près de vous le plus que je pourrai, & en

état de vous y rendre mes devoirs, Madame ma très-honorée sœur, d'une très-humble, très-fidelle, & très-obéissante servante. *J. de Cardillac.*

Lettre de la même à la même ; de la Martinique du 2 Juin 1646 (à ce que porte la copie que j'ai entre les mains ; mais sûrement il y a erreur.) Madame ma très-honorée sœur, je n'ai jamais parlé que des vantances du Sr. de Sansac ; & je n'en ai rien dit, ni écrit qu'à vous. Mais n'en parlons plus ; & qu'il mange à son aise le bien des veuves & des orphelins. Je n'envierai jamais sa condition, aimant beaucoup mieux, avec ma pauvreté, souffrir injustice, que de la faire souffrir. Le temps découvrira tout, & la providence de Dieu ne dort pas toujours ; vous suppliant de croire, Madame ma sœur, que le changement de lieu, ni la longueur des temps, ne me fera point détourner de mes devoirs, tant qu'il plaira au Seigneur m'assister de ses graces, & ne m'abandonner pas à un esprit réprouvé. Je vous assure que pour le moins, le desir des richesses de celui qui me persécute, ne me tourmente nullement ; & même, je ne me soucie guere d'avoir ce qui m'appartient légitimement, étant plus satisfaite & plus tranquille, que celui qui jouit tous

à son aise de ce qui est à moi en bonne justice. J'ai appris que la main du Tout-Puissant l'a déja touché, ayant retiré sa femme ; je le prie qu'il ne lui rende pas en l'autre monde ce qu'elle m'a prêté en celui-ci. Je crois, Madame ma sœur, que vous étiez en colere contre moi, lorsque vous avez écrit celle dont il vous a plu m'honorer, m'accusant de dire des injures. Certes, je n'en dis jamais à personnes, & ce seroit le mal entendre, que de s'adresser pour cela à une personne de votre singuliere vertu & exemplaire piété, & à qui j'ai tant d'obligations, comme le Sieur de Sansac pourroit témoigner, s'il vouloit, m'avoir ouï dire en justice, & pour les mêmes raisons, n'avoir jamais voulu consentir à ce qu'il desiroit de moi contre vous, Madame ma sœur. Les bienfaits, comme vous savez mieux que moi, ne sont jamais perdus, quand on les fait en charité ; & quand j'aurois assez d'ingratitude pour oublier les bons offices que j'ai reçus de vous & de M. de Villette, votre digne moitié, ce qui ne m'arrivera pas, comme je crois, si est-ce que Dieu a bonne mémoire, si cela se pouvoit dire de la Divinité. En lisant votre lettre, il m'est venu en pensée, que quelqu'un comme votre frere m'a fait écrire

cè à quoi je n'ai jamais pensé. Quand il l'auroit fait, cela ne seroit pas nouveau pour parvenir à quelque fin. Il m'a fait souvent ce petit jeu à Paris. Je ne vous parlerai point de lui, ni de sa conduite, crainte d'affliger dérechef votre bon naturel en ce qui le concerne. Seulement ici dirai-je, que j'ai dessein d'envoyer votre neveu, le plus grand, en quelque garnison apprendre ses commencements : car il se perd ici, & perd son temps & sa santé, tant par le mauvais air, que par les mauvaises nourritures. Et pour le cadet, je le souhaiterois Page; c'est un fort doux enfant : j'oserai dire cela pour lui. Et puisque leur pere ne daigne songer à eux, il faut que je leur serve des deux, de pere & de mere. Si vous me faisiez cette charité de jetter un peu les yeux en quelque lieu pour cela; me le mandant, je l'enverrois aussi-tôt; car je vois bien que je suis ici encore pour quelques années; & je crains que leur santé s'altere si fort, qu'elle ne se puisse jamais remettre. Bignette prend la liberté de vous écrire, honteuse de ce qu'elle a oublié tout, & à cause de la grande chaleur du pays, & aussi des mauvaises nourritures. Je ne l'ose attacher beaucoup à cela; elle n'a de joie, la pauvre enfant, que lorsqu'elle peut savoir de

vos nouvelles ; & est toujours en inquiétude pour votre cadette. J'aurois écrit à Mlle. de Villette, ma fille & vertueuse niece, sans la crainte de grossir trop le paquet ; car l'honorant & estimant au point que je fais, j'aurois mille choses à lui demander. Je ferai ici mes très-humbles baise-mains à M. de Villette, mon très-honoré frere, & à toute votre chere, belle & honnête famille, pour laquelle je supplie tous les jours le Créateur, lequel je supplie aussi de tout mon cœur de m'ôter plutôt la vie, que la sensible mémoire des services qu'ils m'ont rendus.

Lettre de la famille Nesmond à Mr. George-Louis d'Aubigné D. M. héritier de Nathan d'Aubigné de Geneve : datée de Niort du 8 Mai 1667. Elle est signée de Nesmond de Sansac, qui avoit épousé Artemise de Caumont, fille d'Ade de Caumont & de Marie d'Aubigné, fille aînée de Théodore-Agrippa, d'Artemise de Nesmond, de Marie de Nesmond, de Louise-Charlotte de Nesmond, de Jean-Josué de Guillotau, de Pierre de Guillotau.

Lettre de Sansac de Nesmond à Mrs. d'Aubigné de Geneve : de Niort du 20 *Août* 1670 : sur la mort de leur pere : au nom de toute la famille de Surimeau, issue de Marie d'Aubigné & de M. de Caumont.

Il les prie instamment de lui envoyer le plan de Geneve.

Lettre de M. de Villette du 1 Janvier 1658 à Nathan d'Aubigné de la Fosse. Il déclame contre d'Ade de Sansac, qui venoit d'en imposer aux bonnes gens de Geneve, où il avoit séjourné un mois. Il écrit poliment, & paroît homme de lettres.

Autre lettre du même au même, sans date ni signature, qui contient le détail de plusieurs fripponneries de Sansac.

Lettre du même au même du 2 Avril 1658. Il dit que le Sr. de Sansac, son neveu, mari de sa niece, est de retour de Paris à Surimeau, aussi-bien que Mr. de Launay, mari de Louise de Caumont, fille de Marie d'Aubigné.

Lettre du 10 Mai 1658 au même. Sa femme est dans sa 66^{e}. année, & lui dans sa 77^{e}. Son fils, Mr. de Villette-Murçay, est toujours dans son poste de Brouage.

Lettre de Mr. de Villette de Murçay, (marié à la fille de Mr. le Moine, Lieutenant-Général de Chaumont) *à Mr. Nathan d'Aubigné ; du 18 Septembre 1658* La maladie de son pere, qui ne sautoit écrire, l'obligeoit d'y suppléer. Sa mere aussi est fort languissante. De trois sœurs qu'il a, l'une est mariée il y a long-

temps, & l'autre, depuis peu, au Lieutenant-Général de Niort. Pour lui, il part pour la Cour par ordre de M. le Cardinal, qui lui a promis un emploi, outre celui qu'il a à Brouage. Il le prie de l'instruire du sujet du voyage de Sansac à Geneve.

Lettre du même au même : du 21 Oct. 1658. Il lui parle du chagrin qu'a causé à son pere le mariage de sa sœur avec un Papiste. Voyez *Mercure de France*, Novembre, 1742.

Lettre de M. de Villette le pere, à M. Nathan d'Aubigné : datée de Murçay, 24 Juin 1659 Il y parle de la Légende du bon Saint qui passe à Geneve pour un homme bien modéré, & par-tout ailleurs pour un affronteur avéré. Il dit que Me. de Launay, autrement Louise de Caumont, est accouchée d'un fils, par où s'évanouissent les espérances de d'Ade de Sansac sur la terre de Surimeau. Il a marié sa troisieme fille à Mr. Dadouse, qui a fait cinq campagnes avec honneur.

Lettre du même au même du 19 Décembre 1659. Il lui fait des reproches obligeants sur son silence, & cite ce vers d'Ovide.

Res est solliciti plena timoris amor.

Lettre du même au même : de Murçay le 24 *Février* 1660. Il entre dans la 79^e^. année de son âge. Il le prie de lui envoyer une copie du testament de Théodore-Agrippa d'Aubigné. Le 26 Avril, il lui réitere la même demande. Sa femme, Louise d'Aubigné, l'en prie aussi par une apostille signée de sa main. Leur fils, Villette Murçay, lui fait la même priere.

Lettre du même au même : de Murçay le 16 *Septembre* 1660. Il l'appelle Mr. & vrai frere, & s'excuse ingénieusement de ce qu'il ne commence pas par Monsieur. Il traite d'Ade de Sansac de frippon & d'effronté.

Lettre du même au même, du 5 *Février* 1661. Il est dans la 80^e^. année de son âge. Il dit que le plus grand bien de sa maison est la persévérance à honorer la vertu, *& sur-tout la vôtre.*

Quelques lettres de Me. Scaron à M. de Villette son oncle, & à Me. de Villette sa tante, de l'an 1660. Dans l'une, elle demande son extrait baptistaire; dans l'autre, elle rend compte de diverses commissions: dans toutes elle témoigne une grande reconnoissance.

N°. III.

TESTAMENT (1) D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

1°. AU nom de Dieu. Je, Théodore Agrippa d'Aubigné, certain & par les octante ans où il a plû au Seigneur me conduire, averti que je suis proche de la mort: incertain de son heure, ne la desirant, ni ne la craignant: son nom & ses effets ne m'apportant que douces pensées: libre d'esprit & de corps, en mon secret, j'écris à ma postérité ce testament & titre authentique de ma derniere volonté, commandant à mes enfants qu'ils ayent mes derniers desirs pour regles des leurs; qu'ils reconnoissent mon ordonnance pour loi naturelle, & leur pere pour légitime magistrat: priant aussi tous les Juges de favoriser de leur autorité l'équitable disposition de mes biens.

(1) Cette piece est du 4 Avril, vieux style. Me. de Maintenon la fit demander à Messieurs de Geneve quelque temps avant sa mort.

2°. Quand donc il plaira à Dieu d'appeller en son véritable repos mon ame, lassée de vains travaux, rassasiée & non ennuyée de vivre : s'il plaît à Dieu exaucer mon souhait de mourir à Geneve (1) ;

---

(1) *Extrait de l'Histoire de Geneve, tome II, in-12, p. 534.*

Cette ville servit d'asyle au Sieur d'Aubigné, Gentilhomme François, lequel ayant mis son Histoire de France au jour, avoit si fort irrité le Roi, qu'il voulût le faire arrêter, outre qu'un sien fils, que les Jésuites avoient gagné, y contribuoit beaucoup. Mais lui, ayant pressenti ce qu'on lui préparoit, prit environ trente mille écus d'or, qu'il cacha dans les selles de ses chevaux, & se retira à Geneve environ l'an 1619. Il y fut reçu par la Seigneurie & par l'Eglise avec grand honneur; car on étoit informé de la vigueur qu'il avoit témoignée pour les Protestants dans leurs assemblées, & de sa capacité dans l'art militaire. Aussi, quand il s'agissoit de quelque fortification, en prenoit-on son avis. On dit qu'il savoit un secret de parler à un ami éloigné de lui de cent pas, sans que d'autres l'entendissent. Il mourut enfin âgé de 80 ans, & fut enterré au cloître, où est une espece d'épitaphe ou testament à ses enfants, qu'il avoit lui-même dressé, en des termes Latins assez extraordinaires.

Remarque du dernier Editeur de l'Histoire de Geneve.

Avant que d'Aubigné se retirât à Geneve, il

Je laisse à ma femme & à mes alliés, à demander ma fosse, ou au cimetiere de

---

avoit déja fait paroître son inclination pour cette ville, en écrivant au Conseil qu'il avoit dessein d'inférer dans son Histoire Universelle, qu'il devoit bientôt donner au public, les événéments remarquables qui la concernoient, depuis le commencement de la guerre de 1589 jusqu'à la fin du siecle, & pendant les cinq premieres années du suivant, le priant pour cet effet de lui fournir les mémoires nécessaires. A quoi le Magistrat se porta volontiers, & chargea en même-temps le Ministre Simon Goulard d'y travailler. Ce qui fut exécuté. Le même d'Aubigné ayant fait pressentir le Magistrat en l'année 1620, (*cette date est fausse, puisque d'Aubigné arriva à Geneve en Avril* 1619) s'il seroit bien reçu dans Geneve, où il se proposoit de venir finir ses jours. On lui fit connoître qu'on l'y recevroit avec honneur & beaucoup de plaisir. Peu de temps après qu'il fut arrivé, il acheta le Château & la Seigneurie du Crest, de laquelle s'étant chargé de payer le lod, le Magistrat l'en gratifia. Il se maria ensuite à une Dame de la ville, nommée *Renée Burlamachi.* Sur des avis qu'on eut que sa conduite étoit suspecte au Roi, le Magistrat l'en ayant averti, & d'Aubigné s'étant pleinement justifié, Anjornant, Député auprès de S. M. en 1625, leva ces préjugés : de sorte que d'Aubigné continua de vivre tranquillement dans Geneve, fort considéré de chacun jusqu'à sa mort, & fut universellement regretté. Il fut enseveli dans le cloître de St. Pierre, & on lui fit dresser un monument qui fut détruit avec

St. Pierre, ou au commun de la Couleuvriniere. Mais si j'ai une maison de reste, de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable, qu'ils m'y construisent un sépulcre, qui ne surpasse pas vingt-cinq écus d'or en dépense, & qu'ils y fassent graver l'inscription qui s'en suit : D. O. M. &c.

3°. Je laisse à mes enfants l'exemple de ma vie ; de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable & le plus exprès discours que ma mémoire a pu fournir. Sur-tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardents, pathétiques & constants en sa cause, pour elle faire jonchée de la vie & des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer leur vie pour la querelle du Prince de vie ; mais pour leurs intê-

---

une partie du cloître en 1692, (*cette date est fausse, ce fut en* 1698) & ensuite rétabli & placé dans le Temple même, à main droite en entrant par la grande porte : *Par les soins de M. George-Louis d'Aubigné, frere de ma mere, qui me prit chez lui en Mai* 1624.

C'est lui qui m'a soigné
Dans ma jeunesse, & qui m'a enseigné
A bien parler, & sur-tout à bien faire. *Pibr.*

G. L. L. P.

rêts ménager toutes ces choses comme j'ai fait. Et Dieu les délivrera & tirera leur vie des portes du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait. Qu'ils soient tardifs à prêter serment pour n'en violer, ni seulement expliquer aucun, non plus que leur pere. Qu'ils gardent sur-tout celui du mariage, quand Dieu les y aura appellés, afin d'hériter de la rare bénédiction, de laquelle ils sont sortis, d'une mere sans reproches, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foi, loyauté & chasteté trois ans devant, & quatre ans aprés la durée de sa vie & du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreinte, ni par desirs, ni par effet.

4°. Voilà pour les exemples à suivre. En voici à fuir. Car je viens maintenant à donner gloire à Dieu, par la confession de ma honte. C'est que quatre ans après mon veuvage, les vicieux desirs de maintenir ou croître sans trouble le bien de mes enfants, sur-tout de l'aîné que j'aimois outre mesure, m'empêcherent un second mariage, & me firent rechercher la compagnie de Jaqueline Chayer, laquelle, non sans longues suasions, eut de moi le 16 Janvier 1601, un fils, nourri à Nancrey en Gâtinois, baptisé en l'Eglise de Gergerau-sur-Loire : & je le fis nommer

Nathan, & lui donnai pour surnom Engibaud. Premiérement par le nom qui, retourné, se trouve de même à retourner : le surnom aussi trouve celui du pere. En second lieu, j'ai voulu que ce nom me fût un Nathan, qui signifie *donné*; & que le nom du censeur de David représentât mon ord péché aux yeux & aux oreilles incessamment. Les miens remarqueront le soin & les dépenses que j'ai apportées, pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché.

5°. J'avoue donc Nathan pour mon fils naturel. Il s'est marié à une Dlle. Pelissari, le $\frac{15}{25}$ Juillet 1621. Je l'ai partagé selon sa condition. Au même temps que mon aîné s'est rendu ennemi de Dieu & de son pere, a renoncé & trahi l'un & l'autre, & a produit infinis exemples d'horreur, l'autre s'est rendu recommandable par probité de vie & par doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter pour lui & les siens le nom d'Aubigné, & je veux que les miens autorisent cette bonne volonté.

6e. Premiérement, je déclare Constans d'Aubigné, mon fils aîné & unique, pour le destructeur du bien & honneur de la maison, autant qu'en lui a été, & pour

avoir mérité d'être entiérement déshérité pour plusieurs offenses énormes, particuliérement pour avoir été accusateur & calomniateur de son pere en crime de leze-Majesté : c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles & acquets, de quelque qualité qu'ils soient.

7°. Toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ces enfants & non à lui, je laisse la terre des Landes-Guinemer près de mer, qui est mon seul patrimoine.

Les articles suivants contiennent la disposition des biens du testateur, qui finit ainsi. . . . 33. Or à Dieu, qui ma sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux & particuliers, de toutes sortes d'afflictions de corps & d'esprit, des mains longues des Princes : à Dieu qui a converti mes péchés en bien, quand ils ont changé mes services en crimes, & quand ils m'ont ôté honneur & biens, m'a élevé & donné de quoi & à qui pouvoir donner les fruits de sa bénédiction : à lui je tends les bras & consigne mon ame, qu'il a relevée de ses chûtes, fortifiée dans les persécutions, changeant ses terreurs en hautes espérances, & la gardant du précipice aussi chérement que la prunelle de l'œil, l'a conservée com-

me sienne & pour soi. A lui seul, tout juste & tout-puissant, soit gloire & puissance, ès siecles à jamais. Fait, signé, & écrit de ma main. T. A. D'A. mort le $\frac{\text{29 Avril}}{\text{9 Mai}}$ 1630.

ÉPIGRAMME

Sur M. de CANDALE, *qui avoit changé de Religion pour plaire à la Duchesse de* ROHAN.

Hé! quoi donc, pauvre sibilot,
Pour l'amour de Dame Lisette,
Vous vous êtes fait Huguenot,
A ce que nous dit la gazette!
Sans ouir Anciens ni Pasteurs,
Vous voilà donc enfin des nôtres;
Oh! oh! nous en verrons bien d'autres,
Puisque ses yeux sont nos Docteurs.

ÉPIGRAMME

Sur la Reine MARGUERITE *de Valois.*

Commune à tous, Margot, tu communies
Aussi souvent en amours qu'en hosties:
Tu fais priere & crime en même lieu.
Avide femme! impur siecle où nous sommes,

Jamais Margot n'a pu ſe ſouler d'hommes ;
Et Margot veut ſe ſouler de ſon Dieu !

N°. V.

LA BELLE INDIENNE,

A LA JEUNE BELLE ET SPIRITUELLE MADAME SCARRON.

Galanterie (1).

LEs Soleils de l'Inde nouvelle
Ont produit la flamme immortelle
De ces deux aſtres glorieux,
Que l'Europe adore en vos yeux.
Dans l'air épais que l'on reſpire,
Aux lieux dont Louis tient l'Empire,
Le Dieu du jour, en plein été,
A trop peu de vivacité
Pour allumer les étincelles
De ces deux brillantes prunelles ;
Dont les éclairs bruns & charmants
Font de ſi clairs embraſements.

(*) Cette piece de la Menardiere eſt vraiſemblablement de l'année 1654. Il y eſt parlé d'Arras, dont le Prince de Condé, alors au ſervice des Eſpagnols, leva le ſiege le 25 Août. Me. Scarron avoit dix-neuf ans. La Ménardiere étoit Poitevin.

Même ces jeunes homicides
Ne tiennent point leurs traits perfides
Du terroir fécond en tabac,
Qui fait ses festins d'Orignac:
Ni le fleuve des Amazones
N'a point de ces rares personnes,
Qui, par un regard seulement,
Enflamment le bas élément.

Ce feu, qui dans vos yeux pétille,
Vient de la nouvelle Castille,
Et de ces climats fortunés,
D'où sont dans l'Europe amenés,
Par leur aimable & doux zéphyre,
Les métaux pour qui l'on soupire.

L'Astre, dont les derniers efforts
En cette Inde font les trésors,
Sur votre œil encore fort tendre,
Les mêmes rayons sut répandre,
Dont il produit en ces beaux lieux
Cent autres objets précieux.
Mais, quelque éloge que l'on donne
A l'éclat qui les environne,
Et même aux plus luisants éclairs,
Vos yeux sont mille fois plus clairs.

Les feux qui, sortant d'un lieu sombre,
S'échappent au travers de l'ombre,
Et vainqueurs de l'obscurité,
Semblent recueillir leur clarté,

Pour lancer dans notre paupiere
De plus beaux filets de lumiere,
Ces rayons pénétrants & doux,
Et ceux de ces riches cailloux
Qui font tant vanter l'Amérique;
N'ont point de flamme qui nous pique;
Au prix du brillant gracieux
Qui part du fond brun de vos yeux.
Et vos yeux d'un tel avantage,
Jusqu'ici méprisent l'usage!
La France, où mille autres beautés
Donnoient la chasse aux libertés,
Se passoit bien qu'au nouveau Monde
Votre enfance qui naquit blonde,
Allât puiser ces sombres feux,
Qui font cent meurtres amoureux;
Et qu'un changement si terrible,
Appuyant cette ame insensible,
Qui garde si bien les trésors
Que l'on admire en votre corps;
D'intelligence avec l'Espagne,
Nous mit tant d'attraits en campagne;
Tant d'appas dans la France nés,
Mais, non sans raison, soupçonnés
D'avoir fait aux terres nouvelles
Cet amas de clartés mortelles,
Dont on craint plus les mouvements
Que ceux d'Espagne & des Flamands.

Certes, en bonne politique,
Ces gens, qui, pour la République,
Dans nos Conseils sont écoutés,
Doivent dire à Leurs Majestés,
Qu'au Mexique il est bon de rendre
Ces feux que vous y fûtes prendre,
Ces vifs & flamboyants éclairs,
Qui tout embrasent dans les airs.

Aussi-bien le Roi Catholique
Contre nous hautement s'explique;
Disant qu'on retient en ces lieux
Ses plus grands trésors dans vos yeux,
Et que pour les rendre à sa terre,
Il nous feroit trente ans la guerre:
Que pour s'exempter d'embarras,
Pour Perpignan, & pour Arras,
Il trouve bon qu'on les retienne,
Mais qu'il veut la belle Indienne:
Du moins cent joyaux signalés,
Que dans son Inde elle a volés,
Un air, un esprit, une grace,
Qui charme tout & tout surpasse.
Bref, qu'il ne cede pas ainsi
Plus vaillant que son Potosi,
Et plus que la mine féconde
Où l'or incessamment abonde.

Mais (n'en déplaise à ce grand Roi!)
Il vous veut, & ne sait pourquoi.

Condé, ce démon de la guerre,
Et le fier patron d'Angleterre,
Dont il attend de si grands coups,
Sont moins redoutables que vous.
Mais, tant pis pour lui, s'il s'abuse :
Tant pis pour nous, si l'on refuse
De lui donner, en vous rendant,
De quoi perdre son Occident.

Car à qui ne sera funeste
L'aspect d'un jeune Astre céleste,
Qui, pareil aux Soleils de Mars,
En émouvant de toutes parts,
Est incapable de résoudre ?
Je le craindrois comme la foudre ;
Et loin de plaider pour l'avoir,
Je fuirois de tout mon pouvoir
Ces yeux qui ne tâchent de plaire
Que dans le dessein de mal faire,
Ces yeux, ennemis de la paix,
Qu'avec eux on n'aura jamais.

Quant à moi, je me persuade
Que ce rare & plaisant malade,
Votre fameux & cher époux,
Se passera fort bien de vous.
En effet, qu'en voudroit-il faire,
Lui, qui de cent maux tributaire,
Est d'ailleurs d'un tempérament
Qui prend feu si facilement ?

Et pour lui faire voir, la Belle,
Combien votre approche est mortelle;
Je connois des gens à la Cour,
Qui, pour avoir vu certain jour
Seulement votre gorge nue,
En ont la fievre continue:
Quel devroit être leur tourment,
S'ils vous voyoient à tout moment?
Ainsi, pour la paix des Couronnes,
(Sans compter vingt mille personnes,
A qui vous donnez le trépas,)
Je suis d'avis que vos appas,
Rembarqués sur l'onde Atlantique,
Soient renvoyés en Amérique.
Quelque mal qu'elle ait à souffrir;
Et quand elle en devroit périr,
Au moins elle aura l'avantage
De voir son plus charmant ouvrage,
Et d'avoir nom dorénavant
Le climat du Soleil levant.

Peut-être verra-t-on ici avec plaisir un sonnet de Chevreau, Précepteur de M. le Duc du Maine, sur des rimes données par le Duc de St. Aignan, à la louange de Mlle. de Lenclos. Ce sera un supplément aux deux vies de cette fille célebre.

Depuis le siecle de *Pepin*
Jusques à celui de la *Fronde*,

On n'a rien vu de si *poupin*
Que cette belle vaga*bonde.*

Elle est aussi droite qu'un *pin*;
Plus pénétrante qu'une *sonde*,
Plus savante qu'un *Calepin*,
Et va la nuit comme une *ronde.*

Elle est douce comme un *mouton*;
Dort l'hyver en draps de *coton*,
Fixe au Marais son *habitacle.*

Se contente au soir d'un *poulet*;
Touche le luth, parle en *oracle*,
Et siffle comme un *flageolet.*

N°. V.

EXTRAITS

Concernant CHARLES D'AUBIGNÉ.

LEttres de bénéfice d'âge, obtenues par Charles d'Aubigné, Ecuyer, Seigneur de Surimeau, âgé de vingt ans, Enseigne dans le Régiment de M. le Cardinal Mazarin, & fils de Messire Constans d'Aubigné, Chevalier, Seigneur de Surimeau, & de Dame Jeanne de Cardillac sa femme. Ces lettres sont du 27

Février de l'an 1655, signées par le Conseil de Blois, & scellées. *Il faut que ces lettres ayent été accordées sur un faux exposé. Car Charles d'Aubigné, aîné de Me. de Maintenon, née en 1635, avoit au moins 21 ans en 1655.*

Commission donnée par le Roi au Sr. d'Aubigné, Capitaine dans le Régiment Royal de Cavalerie, pour commander dans Amersfort en qualité de Gouverneur de cette place. Ces lettres du 14 Octobre 1672, *signées* LOUIS, *& contresignées* LE TELLIER, *& scellées.*

Brevet de Gouverneur d'Elbourg en Hollande, du 28 Avril 1673.

Ordre pour commander à Betfort en Alsace, du 15 Mars 1674.

Provisions du Gouvernement de la Ville & du Château de Coignac en Saintonge, vacant par la mort du Comte de Jossac, donné par le Roi au Sr. d'Aubigné le 26 Février 1677. Ces lettres, *signées* LOUIS, *contresignées* ARNAUD, *& scellées.*

Contrat de mariage de Messire Charles d'Aubigné, Chevalier, Gouverneur de la Ville & du Château de Coignac, fils de Messire Constans d'Aubigné, Chevalier, Baron de Surimeau, & de Dame Jeanne de Cardillac, avec Damoiselle Genevieve Pietre, fille de Siméon Pietre,

Conseiller du Roi en ses Conseils, Procureur de Sa Majesté & de la Ville de Paris, & de Dame Marguerite le Clerc de Château du Bois. Ce Contrat, du 8 Février 1678, reçu par Desnots, Notaire au Châtelet de Paris. *De ce mariage sortit Amable d'Aubigné, mariée au Comte d'Ayen, depuis Maréchal Duc de Noailles, mere de M. le Duc d'Ayen, & de M. le Comte de Noailles, de Me. la Princesse d'Armagnac, de Me. la Duchesse de Villars, de Me. de Beaumanoir, & de Me. la Comtesse de la Marck, tous actuellement vivants. Me. la Comtesse d'Aubigné mourut en 1742, & Me. la Maréchale de Noailles en 1739, de la petite-vérole.*

Brevet d'une pension de 24000 livres donnée par le Roi au Marquis d'Aubigné, le 16 de Février de l'an 1688. Ce brevet, *signé* LOUIS, *& contresigné* COLBERT.

Provisions de la Charge de Capitaine, de Viguier, & de Gouverneur de la Ville & Viguerie d'Aigues-Mortes, & de la tour de Carbonnieres, vacante par la mort du Marquis de Vardes, données par le Roi au Comte d'Aubigné en considération des services qu'il avoit rendus à S. M. depuis plusieurs années. Ces lettres, du 4 de Septembre 1688, *signées* LOUIS, & sur le repli, *par le Roi*, PHELIPPEAUX, & scellées. *Ce Marquis de Vardes, complice*

de la lâche intrigue qui fit chasser le Duc & la Duchesse de Navailles, étoit devenu dans son exil en Languedoc, si Philosophe, si vertueux, si savant, que le Roi lui destinoit la place de Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne.

Titres que produit, pour la preuve de sa noblesse, haut & puissant Seigneur Messire Charles d'Aubigné, Gouverneur d'Aigues-Mortes, & nommé par le Roi pour être l'un des Chevaliers & Commandeurs de ses Ordres, devant M. le Duc de St. Simon, & M. le Comte de Beringhen, Commandeurs des mêmes Ordres, & Commissaires députés pour la vérification de cette preuve, par lettres du 12 Décembre 1688, lesquels donnent leur témoignage en ces termes : » Nous Claude » de St. Simon, Duc de St. Simon, Pair » de France, Vidame de Chartres, Sei- » gneur de Vaux, &c., Conseiller du » Roi en ses Conseils, Commandeur de » ses Ordres, & Gouverneur de Blaye : » Nous Henri de Beringhen, Comte de » Châteauneuf, Conseiller du Roi en ses » Conseils, Commissaire de ses Ordres, » premier Ecuyer de S. M., & Gouver- » neur des Citadelles de Marseille, certi- » fions au Roi Chef & Souverain Grand- » Maître de l'Ordre de St. Michel, & de

» la Milice du St. Esprit, qu'en exécu-
» tion de la commission qui nous a été
» adressée pour la vérification des preu-
» ves de la noblesse de Messire Charles
» d'Aubigné, Comte d'Aubigné, nommé,
» &c. nous avons trouvé qu'elle est des
» plus considérables de la Province d'An-
» jou pour l'ancienneté de son origine,
» & qu'il a la condition nécessaire pour
» être associé aux Ordres de S. M. " *Cette généalogie est très-mal dressée : & un coup d'œil en eût montré les défauts aux Commissaires. C'est l'ouvrage du Généalogiste du Roi d'Angleterre, & un plagiat grossier de la généalogie de Mrs. d'Aubigné de Tigny. Aussi Mr. d'Hosier dit-il à quelqu'un qui lui montroit cette pièce :* Cachez-la : elle prouve plutôt que Me. de Maintenon ne descend pas des d'Aubigné d'Anjou, qu'elle ne prouve qu'elle en descend. *Mais ce recueil, tout mal fait qu'il est, administre un acte qui ne permet plus d'en douter. Voyez dans le Mercure de France, mois de Septembre 1688, une généalogie de Charles* d'*Aubigné, où il y a presque autant de fautes que de mots. La filiation des d'Aubigné d'Anjou y est très-mal prouvée ; & rien ne montre mieux l'indifférence de Me. de Maintenon sur sa noblesse. Il y a une faute assez grossiere dans les Mémoires de son grand-*

pere. Il dit qu'il est né le premier Février 1550, & le contrat de mariage de son pere Jean est daté du 2 Juin 1550. Il est évident qu'il faut lire, dans les Mémoires, 1551. On ne peut le supposer né d'un concubinage, attendu que sa mere mourut de sa premiere couche. Il naquit à sept mois; & de-là, le surnom d'Agrippa. Corrigez cette faute à la page 8 du 1 vol. de ces Mémoires.

Réception de Charles d'Aubigné dans l'Ordre du St. Esprit, le 20 Janv. 1689.

Provisions du Gouvernement de la Province de Berry en 1691. (1)

Remarque qui nous a été communiquée par Mr. Bietrix, Chanoine de Poligny.

» (1) Je crois devoir vous faire une observa-
» tion sur une faute de Chronologie, dans la-
» quelle est tombé Mr. de la Beaumelle, en
» voulant faire une correction à la date de la
» naissance de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ou
» du mariage de son pere, sur ce que, par les
» Actes qu'il rapporte, *Tom. VI, p. 5 & suiv.*, ce
» d'Aubigné étoit né au mois de Février 1549 ou
» 1550, & le contrat de mariage de son pere se
» trouve du mois de Juin de la même année.
» L'Auteur n'a pas fait attention que l'année
» commençoit encore alors au mois de Mars,
» & que d'un mariage célébré en Juin, il en
» pouvoit naître un enfant très-légitime en Fé-
» vrier de la même année. »

N°. VI.

BREVET DE DAME D'ATOUR.

AUjourd'hui huitieme jour du mois de Janvier, mil six cent quatre-vingt, le Roi étant à St. Germain-en-Laye, voulant former la maison de Me. la Dauphine, & remplir les principales charges de personnes dont le mérite lui soit connu, & qui ayent toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des fonctions qui approchent le plus près d'une Princesse qui lui doit être si chere, Sa Majesté a cru ne pouvoir jetter les yeux sur une personne plus digne de remplir la charge de seconde Dame d'atour, que la Dame Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon, dont la bonne conduite & les autres qualités lui sont connues. C'est pourquoi Sa Majesté l'a aujourd'hui retenue & retient en l'état & charge de seconde Dame d'atour de Madame la Dauphine, pour par ladite Dame Marquise de Maintenon, après qu'elle aura prêté le serment en tel cas requis entre les mains de Madame la Dauphine, la servir en ladite charge, &

faire toutes les fonctions de Dame d'Atour en l'absence de Dame Maréchale de Rochefort, en jouir & user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privileges, franchises, libertés, & exemptions, & appartenances : & aux gages, pensions & autre droit qui seront réglés par S. M. voulant qu'elle soit payée desdits gages, état & pensions par le Trésorier-général de la maison de Madame la Dauphine, sur ses simples quittances, en vertu du présent Brevet qu'elle a signé de sa main, & fait contresigner par moi Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandements & finances. *Signé* LOUIS, COLBERT.

Contrat d'achat de la Châtellenie de Maintenon, du 27 Décembre 1674.

Brevet de 9000 livres de pension du 26 Août 1691.

N°. VII.

NOELS, 1684.

O Messager fidele,
Qui reviens de la Cour!
Apprends-nous des nouvelles ;
Qu'y fait-on chaque jour ?

Chacun à l'ordinaire
Y paſſe mal ſon temps :
Les Gens du Miniſtere
Y ſont les ſeuls contents.

Que fait le grand Alcandre
Au milieu de la paix ?
N'a-t-il plus le cœur tendre ?
N'aimera-t-il jamais ?
L'on ne ſait plus qu'en dire,
Ou l'on n'oſe en parler :
Si ſon grand cœur ſoupire,
Il ſait diſſimuler.

Paſſeroit-il ſa vie
Sans . . . . . . :
Eſt-ce qu'il ſacrifie
A l'autel de Scarron ?
Si nous voulons l'en croire,
Il eſt pris par l'eſprit :
Il y fait ſon Hiſtoire :
Mais ſa plume . . . .

Sa ſuperbe maîtreſſe,
En eſt-elle d'accord ?
Voit-elle ſans triſteſſe
La rigueur de ſon ſort ?
L'on dit qu'elle en murmure,
Et que ſans ſes enfants,

Elle feroit figure
Avec les mécontents.

Que fait dans son bel âge
Monseigneur le Dauphin?
Est-il toujours si sage,
Dort-il tout le matin?
Il n'aime que la chasse:
Elle lui coûte peu:
Quand ce plaisir le lasse,
Il revient à son feu.

Notre seche Dauphine
A-t-elle du crédit?
Toujours triste & chagrine
Meurt-elle de dépit?
Toujours elle s'ennuye:
Quand on la pousse à bout,
Elle lit, joue, & prie,
Mais trop mal . . . .

La divine Princesse,
La charmante Conti,
A-t-elle la tendresse
Toujours de son parti?
Elle en a de son pere,
Et peu de son époux:
Mais pour Monsieur son frere
Il en a pour eux tous.

La Princeſſe de Nantes
Fait-elle du fracas ?
Eſt-elle bien contente
De ſes naiſſants appas ?
Elle a ſujet de l'être,
Si le Duc de Bourbon
Qui commence à paroître,
Lui fait changer de nom.

Du Colonel des Suiſſes
Ne nous direz-vous rien ?
Fait-il ſes exercices ?
Y réuſſit-il bien ?
Il a beaucoup d'adreſſe,
Grand eſprit, & grand cœur,
Fierté, beauté, jeuneſſe,
Et de la belle humeur, &c.

BOUQUET

de Me. d'Heudicourt à Me. de Maintenon.

Que puis-je vous offrir au jour de votre fête,
Que des vœux, des remerciments ?
Vous qui des malheureux recevez la requête
Avec de tendres mouvements !
Vous qui les conſolez dans leurs cruels tourments !
Vous, qu'à faire le bien on trouve toujours prête,
Et qui, par vos bontés & par vos agréments,

Des gens que vous aimez rendez les jours charmants!
Puissiez-vous en repos, pendant vingt ou trente ans,
Conserver votre cœur & votre bonne tête,
Et ne changer pour moi jamais de sentiments!

VERS

A MADAME DE MAINTENON.

L'Amour, non ce cruel enfant
Qui trouble la nature entiere,
Mais ce Dieu modeste & charmant
Qui sait polir nos mœurs & dompter la plus fiere,
Las de vaincre toujours sans combattre jamais,
Après bien des essais va trouver la nature:
Ne pourriez-vous, dit-il, faire une créature
Forte de cent vertus, belle de mille attraits:
Qu'elle ait talents, graces, noblesse,
L'esprit plein d'agréments & l'humeur sans rudesse:
Qu'elle soit digne de mes traits?
Ainsi fut dit, ainsi fut fait:
Et d'Aubigné naquit. L'indulgente nature
Paîtrit l'argille la plus pure;
L'ame fut sans défaut, & l'étui fut parfait:
L'Amour en la voyant parut fort en colere:
Admirant ses yeux noirs, il dit avec douleur,
Pourquoi la faites-vous ressembler à ma mere?
Ah! donnez-lui du moins un peu de son humeur.

Je voulois une femme & non une héroïne ;
Jamais si grand cœur ne brûla.
Voyez cet œil qui m'assassine ;
On ne fait rien de ces cœurs-là.

L'honneur lui répondit : Loin d'ici, téméraire!
N'insulte point un cœur où je regne à mon tour ;
Avec elle jamais tu n'auras rien à faire.
D'Aubigné m'appartient. Tu la verras un jour
Estimée à la Ville, adorée à la Cour,
T'offenser, te braver & plaire.
Vainement tu voudras, par un triste retour,
A force de malheurs séduire sa jeunesse,
Elle saura donner, fidelle à la sagesse,
Tout à l'honneur, rien à l'amour.
Qu'elle soit, dit le Dieu, toujours prude & cruelle !
Elle ose en vain me dédaigner :
Sur elle je ne puis régner :
Hé bien ! je régnerai par elle.

SONNET (1).

C'est Madame de Maintenon qui parle.

Dieu ! quels sont tes secrets ! & que ta main puissante

(*) On prétend que le Comte Antoine Hamilton est Auteur de ce sonnet. Il est inutile d'observer que Me de Maintenon y est accusée de vice avant

Fait succéder de gloire à de foibles travaux !
Je naquis Demoiselle, & je devins servante :
J'écurai la marmite, & frottai les carreaux.

---

l'âge de quinze ans, & que son insensible élévation y est présentée comme l'effet d'un amour subit : ce qui prouve que l'Auteur ne l'avoit connue ni dans le commencement ni dans le milieu de sa vie. Me. de Maintenon recevoit par la poste autant d'injures que de compliments. Quoiqu'elle y fût plus sensible qu'il n'est permis à une grande ame de l'être, jamais elle ne punit les satyriques, jamais elle ne récompensa ses flatteurs. Voici ce que lui écrivoit son Directeur. *La lettre anonyme, Madame, est d'un forcené, qui croit pouvoir vous insulter à la faveur du masque dont il se couvre. Le pauvre malheureux est bien à plaindre dans sa fureur, de s'attaquer à la mere commune des infortunés, qui fait tout le bien qu'elle peut, & qui souffre jusqu'à en avoir la fievre de tous les maux qu'elle voit & qu'elle ne peut empêcher. J'approuve néanmoins, Madame, l'usage que vous faites de cet écrit sans nom. Ceux qui louent, sont aussi vains que ceux qui blâment : ils cachent dans leur cœur autant de bassesse, que les autres montrent de malignité. Et tel qui vous encense du matin au soir, vous écriroit des outrages, s'il espéroit que le masque pût le couvrir. Mais ce n'est ni sur les satyres ni sur les louanges que l'on juge les hommes.* Nous sommes ce que nous sommes devant Dieu, *dit l'Imitation. Je crois, Madame, que par-là vous avez à vous consoler des injustices de quelques particuliers, & que l'humble confiance en la bonté de Dieu, qui vous chérit jusqu'à vous mettre, comme je le crois, au nombre de ses bien-aimées & de ses favorites, vous dédommagera abondamment. Le salut éternel qui vous attend, sera le terme de tant de faveurs reçues de la part de Dieu, quoique peu méritées de la vôtre. Et tant de preuves certaines de sa miséricorde*

Je me fis des amants & ne fut point ingrate:
Je me suis mille fois livrée à leurs transports:

J'épousai de leurs mains ce fameux cul-de-jatte
Qui vivoit de ses vers comme moi de mon corps.

Le bon homme mourut; & sa veuve éperdue,
Sans parents, sans amis, erroit de rue en rue.
Mon Roi me vit, me crut encore propre aux plaisirs.

Il m'aima follement. Je fis la Magdelaine:
Je lui parlai du diable en ses brûlants desirs:
Il eut peur de l'enfer, le lâche! & je fus Reine.

ÉPIGRAMME. (1)

Dans ce combat, où deux Prélats de France
Semblent chercher la vérité,

---

doivent vous remplir de reconnoissance & d'amour, pour tout souffrir pour lui. Ce qui suit, est de Me. de Maintenon. *Que ne vous dois-je pas, ô mon Dieu! sur l'article de mes ennemis? Vous m'avez fait la grace non-seulement de ne les pas haïr, mais même de les aimer & de leur vouloir du bien. Vous m'ordonnez de prier pour eux: je vous demande, mon Dieu, de souffrir patiemment leur haine, leurs médisances, leurs calomnies, leurs injures. Faites-moi la grace de ne leur en donner jamais aucun sujet. Donnez-moi cette joie, & ce transport, que nous demande l'Evangile, lorsqu'on nous hait & qu'on nous persécute pour la justice. Donnez à ceux qui écrivent des malédictions, de vous bénir & d'aimer leurs freres: & conservez-nous dans cette parfaite union que vous avez demandée pour nous, lorsque vous étiez sur la Croix.*

(1) Racine rima le bon mot du Pape. Voyez T. IV, Liv. du Quiétisme.

L'un dit qu'on détruit l'espérance ;
L'autre que c'est la charité.
C'est la foi qui se perd, & personne n'y pense.

ÉPIGRAMME.

Cette fameuse banqueroute
Que fit Louis dans sa déroute,
Remplit bien la barque à Caron.
Il est si gueux dans son vieux âge ;
Qu'on craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

COUPLET.

Que diroit le pauvre bossu,
S'il se voyoit faire cocu
Par ce Roi fier, rival du Maître du tonnerre ?
Il diroit que ce Conquérant
N'est jamais content
S'il ne prend
Les restes de la terre.

ÉPIGRAMME.

On dit qu'autrefois Mazarin. . . . ,

Le reste est horrible, & ne peut ni s'écrire ni se penser.

ÉPIGRAMME.

Trois frippons trop à leur aise
Ont perdu cet Univers;
L'un est le Pere Peters,
L'autre le Pere la Chaise;
Le troisieme est Innocent
Le bon ami de Guillaume.
Jacque en est pour son Royaume;
Et Louis pour son argent.

ÉPIGRAMME.

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aussi-tôt un Royaume
Qu'il a su mettre sous ses Loix:
Mais quand je veux rimer à Jacques;
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses Pâques.

ÉPITRE

A Madame de Maintenon.

Toi, dont la piété, la vertu, la sagesse,
Sont les fruits d'un esprit & d'un cœur sans foiblesse,
Que sans étonnement on ne peut regarder:
Toi, que le Ciel conduit & traite en favorite,
Maintenon, pour qui vient de se raccommoder,
La fortune avec le mérite;

Daigne,

Daigne, par tes divins regards,
Raſſurer mon ame éperdue.
La carriere où je cours, ne préſente à ma vue
Que des périls de toutes parts.

Combien de beaux eſprits entendons-nous ſe plaindre
De n'avoir encor pu, malgré tout leur ſavoir,
Arriver à ce but où je voudrois atteindre?
Mais cependant qu'aurois-je à craindre,
Si tu ſoutenois mon eſpoir?

N'es-tu pas en ces lieux l'arbitre ſouveraine
De la gloire où nous aſpirons?
Hélas! ſans ton aveu, follement nous courons
Après cette chimere vaine.

Ainſi Rome vit autrefois,
Un de ſes citoyens ſorti du ſang des Rois,
Sous un Prince moins grand, moins aimé, moins habile,
Que le Héros dont nous ſuivons les loix,
Décider des chanſons d'Horace & de Virgile.
Mais tandis que Mécene étoit leur ferme appui,
Son eſprit vaſte & fort, à tout pouvant ſuffire,
N'en ſoutenoit pas moins le fardeau de l'Empire:
Il partageoit d'Auguſte & la joie & l'ennui.
Encor que le Ciel t'ait fait naître
D'un ſexe moins parfait peut-être,

Il t'a fait un destin plus beau, plus grand qu'à lui.
La plus entiere confiance,
Louis ne l'a-t-il pas en toi?
Par ce qu'il commet à ta foi
N'a-t-il pas raccourci l'effroyable distance
Que met la suprême puissance
Entre une sujette & son Roi?
Mais, par le vif éclat des vertus les plus pures,
Tu brilles plus encor que par tant de grandeurs,
Et tu n'as point ces fiertés dures
Qui font aux malheureux sentir tous les malheurs.
Tes soins ont prévenu les tristes aventures
Où l'extrême besoin jette les jeunes cœurs.
Ah! que ces soins pieux chez les races futures
T'attireront d'adorateurs!
Contre la cruauté des fieres destinées,
Ils donnent, ces soins généreux,
Un asyle sacré, vaste, durable, heureux,
A d'illustres infortunées.
Quelle gloire pour toi, modeste Maintenon,
Dans un si beau dessein, d'avoir servi de guide
A ce grand Roi qui vient d'éterniser son nom
Par une piété solide!
Souvent cette vertu n'est pas avec ses sœurs,
Elle fuit de la Cour la pompe & les douceurs;

Mais son fameux exemple aujourd'hui l'y rappelle.
La naissance, l'esprit & la valeur sans elle
Ne conduisent plus aux honneurs.
Maintenon, dans ces vers, c'est mon cœur qui s'explique.
A tes grands destins j'applaudis;
Loin de savoir flatter, apprends que je me pique
De cette candeur héroïque
Qu'au nombre des vertus on recevoit jadis.
Triste jouet du sort, mais désintéressée,
Par un sordide espoir je ne suis point poussée,
Et je t'admire enfin, puisque je te le dis.
Non, depuis que des Dieux je parle le langage,
Je n'ai point, on le sait, prodigué mon encens:
Je n'avois avant toi jamais rendu d'hommage
Qu'à Louis seul, pour qui je sens
Toute la tendresse où s'engage
Un cœur respectueux & sage,
Qui s'est mis au-dessus du commerce des sens.
Goûte donc un plaisir que ne connoît personne,
Hors le Héros que je chéris.
Les louanges sont d'un grand prix
Lorsque c'est le cœur qui les donne.

N°. VIII.

Avis de M. DE CHARTRES *à* Me. DE MAINTENON, *sur le devoir conjugal.*

AImez le Roi d'une très-grande charité ; ſoyez-lui ſoumiſe comme l'étoit Sara, qui obéiſſoit à Abraham. ...

Reſpectez-le du fond du cœur ; & ne l'appellez pas ſeulement votre Seigneur, mais regardez-le comme tel, dans l'ordre de Dieu. ...

Il eſt vrai, Madame, que votre état eſt une énigme ; mais c'eſt Dieu qui l'a fait ; il eſt ſi ſingulier, que vous ne l'auriez pas choiſi, pas même imaginé. Il ne faut pas s'étonner, s'il vous a caché des ſecrets que vous ne connoiſſez qu'à meſure qu'il ſe découvre à vous : il en cache auſſi-bien au Public, qui le ſurprendroient, ſi vous les lui diſiez comme à moi. C'eſt le myſtere de Dieu ; il faut l'adorer dans ſes voies de ſanctification.

Il a fallu que vous fuſſiez élevée, aimée, conſidérée, & dans un état puiſſant, afin de ſanctifier ceux pour qui vous êtes...

Vous êtes à ſa place des Reines, & vous

n'avez pas plus de liberté qu'une petite bourgeoise....

Communiez extraordinairement pour le Roi & pour vous ; offrez-vous à tout, & à Dieu & au Roi, pour l'amour de Dieu, qui vous a choisie pour sa consolation, & pour lui obéir....

Dieu vouloit une ame fidelle, fervente, & toute dévouée à son service auprès du Roi, qui fît connoître son nom aux Princes, & qui procurât sa gloire, dans les lieux où la gloire de ce monde fait tant d'idolâtres. Tenez-vous donc-là, Madame, par soumission ; il faut demeurer en contrainte dans une chambre, pour y procurer aux autres la liberté des enfants de Dieu ; il faut y attendre en foi le succès de sa mission.....

Il ne faut pas que nous cessions d'être bons, parce que le monde est mauvais ; il sera fâché de votre régularité ; ce n'est pas à lui à qui vous voulez plaire ; le Roi n'en est pas blessé ; cela vous suffit...

Dieu met entre vos mains les intérêts de l'Etat, le salut d'un grand Roi, qui tient à tout, celui des Princes qui doivent régner après lui.....

Tenez-vous, Madame, sous le joug de l'obéissance. Vous la devez au Roi ; vous la devez aux Ministres de J. C. auxquels

la providence vous a soumise pour le salut & la garde de votre ame. Soyez-leur soumise ; au premier, comme à votre maître & à votre chef; aux seconds, comme à vos guides...

Le Roi regarde encore trop la vertu & la perfection de son état, par ce qu'il y a d'austere & de rebutant à la nature. Quand il verra la personne qu'il aime & qu'il estime le plus dans une joie & une liberté d'esprit continuelle, dans une continuelle innocence, & dans un amour ardent des bonnes œuvres, Dieu lui fera la grace d'aspirer au même bonheur. La femme fidelle sanctifie l'homme infidele, dit St. Paul; combien plus, le mari Chrétien ?

Pourquoi êtes-vous à la Cour, au faîte où vous êtes ? Pourquoi tant de dégoût du monde, & tant de goût pour Dieu ? Pourquoi tant de desirs d'une vie parfaitement Chrétienne ? Pourquoi le Prince amusé innocemment, & comme lié par la main de Dieu ? C'est qu'il le veut hors des pieges du Diable. Il veut le déprendre, & ensuite le sanctifier. *Il le lie, & il vous lie;* car c'est par vous qu'il veut le sanctifier. S'il vous échappoit, & si vous lui échappiez, son dessein ne s'accompliroit pas. Vous êtes son asyle, souve-

nez-vous-en; votre chambre eſt l'Egliſe domeſtique où Dieu l'y retire....

Sainte Monique pleura long-temps les égarements de St. Auguſtin, dont elle obtint enfin la converſion. Il a fait la joie & la gloire de l'Egliſe par la ſainteté de ſa vie, & par la perfection de ſa charité. Je ne puis croire, Madame, qu'un homme de tant de prieres, à qui Dieu a donné une amie ſi fidelle & ſi chrétienne, comme par un miracle, ne devienne à la fin un homme nouveau. Vous devez lui obéir, l'aimer, le reſpecter, & le regarder comme votre Seigneur & votre Maître.

Et votre ſociété, que Dieu a formée par un miracle, & qu'il cimente & affermit tous les jours de plus en plus, pour le bien de celui auquel vous êtes envoyée, le préſervera de la mort, où il feroit peut-être tombé ſans vous, au grand préjudice de la Religion & de l'Etat....

Après ma mort, vous choiſirez un Directeur, auquel vous donnerez vos redditions. Vous lui montrerez les écrits qu'on vous a donnés, votre conduite. *Vous lui direz vos liens....*

Je prie, pour ma chere fille, plus inſtamment que jamais; je demande à Dieu qu'elle ne ſuccombe pas en ces occaſions pénibles, qu'elle m'a marquées dans une

de ses redditions. C'est une grande pureté, de préserver celui qui lui est confié des impuretés & des scandales où il pourroit tomber. C'est en même-temps un acte de patience, de soumission, de justice & de charité.... Je regarde comme une merveille de la grace, que Dieu lui ait donné l'amour de la vertu des épouses de Jesus-Christ, dont elle devoit être la mere. J'espere qu'elle participera à leurs prérogatives, à cause de la préparation de son cœur. Il faut cependant, malgré cette inclination, rentrer dans la sujétion que sa vocation lui prescrit. Il faut servir d'asyle à une ame foible, qui se perdroit sans cela. Il faut qu'elle lui aide à marcher comme Elisabeth & Zacharie, dans toutes les justifications du Seigneur. Quelle grace d'être l'instrument des conseils de Dieu, & de faire par pure vertu, ce que font tant d'autres sans mérite, ou par passion! Une ame juste se sanctifie dans les états que Dieu a sanctifiés. Bientôt elle sera comme les Anges du Ciel. Là, cesseront les sujétions de la vie présente.

N°. IX.

LETTRE

de M. l'Evêque de CHARTRES *au* ROI, (1) *sur la paix & sur sa femme.*

APrès avoir remercié Dieu de la paix qu'il nous a enfin donnée par les soins de Votre Majesté, il est juste que

(1) Cette piece a déja paru dans quelques Journaux. Je n'en connois pas l'Editeur. Qu'il me permette de m'approprier l'avertissement qu'il a mis à la tête de l'édition de Bruxelles, & qu'on a mis en note dans l'édition de Paris.

» Que le Lecteur ne forme aucun doute sur » l'authenticité de cette lettre : j'ai vu de mes » yeux l'original écrit & signé par M. l'Evêque » de Chartres : quelques ratures, mais point de » mots substitués au-dessus des mots rayés : au » dos, ceux-ci, de la main de Me. de Mainte- » non : *Lettre très-secrete de M. l'Evêque de Char-* » *tres* ; point de date, mais elle est sûrement de » la fin de l'année 1697, après la paix de Rif- » wick. Mlle. d'Aumale en parle dans ses Mé- » moires ; mais elle dit qu'on n'a pas voulu la » lui montrer. Je tiens la copie que je donne au » public d'un Ecclésiastique qui a été attaché à » feu M. de Merinville, Evêque de Chartres, » neveu & successeur de M. des Marais. Les

nous la remercions elle-même de tout ce qu'elle veut bien sacrifier à notre repos.

» Dames de Saint-Louis peuvent produire l'o-
» riginal : elles l'ont eu de M. de Merinville,
» qui leur donna cette piece cachetée de ses ar-
» mes, vingt ans après la mort de Me. de Main-
» tenon, à condition qu'elles ne l'ouvriroient
» qu'après la sienne. Cependant il écrivoit à Me.
» de Maintenon : *Ne soyez point en peine, Ma-*
» *dame, j'ai brûlé tous les papiers qui vous regar-*
» *doient, que j'ai trouvé dans le cabinet de feu M.*
» *l'Evêque de Chartres.* Mais comment cette Let-
» tre adressée à Louis XIV, a-t-elle pu se trou-
» ver dans ces papiers ? Vraisemblablement l'E-
» vêque la remit à Me. de Maintenon, soit pour
» l'examiner, soit pour la donner au Roi; & Me.
» de Maintenon trouva bon de la supprimer, à
» cause des louanges que le Roi auroit pu croire
» concertées entre elle & son Directeur. Peut-
» être aussi n'est-ce qu'un brouillon, comme les
» ratures & le manque de date semblent le dire.
» Les Secretaires du Cabinet peuvent voir dans
» les papiers de Louis XIV, si cette lettre est
» arrivée à son adresse. Ceux qui croiroient
» qu'elle est l'effet d'un concert entre M. Des-
» marais, Me. de Maintenon, & M. de Mérin-
» ville, formeroient un soupçon moins vraisem-
» blable que malin : car en ce cas, cette piece
» étoit destinée, ou à tromper, ou à instruire
» la postérité; mais comment accorder le dessein
» de tromper, avec l'apostille de Me de Main-
» tenon qui l'auroit trahie; & le dessein d'ins-
» truire, avec cette fureur d'anéantir tout ce qui
» auroit prouvé plus simplement son état? »

Les bontés qu'elle a pour moi, me flattent qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne cette liberté.

Dieu enfin, Sire, a exaucé votre foi: il vous a délivré, parce que vous avez eu confiance en lui; il vous a protégé, parce que vous avez connu son nom, selon la parole du Prophete; il a été touché de la droiture de vos intentions, & de votre grand zele pour la Religion. Il veut que ce soit vous qui rendiez le calme à l'Europe agitée, après vous voir miraculeusement soutenu contre les efforts de tous ses Princes réunis.

Quelles actions de graces ne devons-nous pas à Dieu, Sire, des biens qu'il répand sur nous par votre sagesse, par votre générosité, & en récompense, de votre foi?

Les Evêques sont les peres spirituels des peuples; ils ont droit de répandre leurs cœurs aux pieds de Votre Majesté. Agréez donc, Sire, que pour le Diocese que vous m'avez confié, je vous marque notre profonde reconnoissance. Tous vos peuples sentent les obligations qu'ils vous ont dans cette paix si desirée; de tous côtés, ils élevent leurs mains au Ciel pour demander la conservation de votre sacrée personne.

C'eſt à vous à faire un ſaint uſage du bien que nous devons à votre amour pour nous ; tandis que nous faiſons des vœux pour obtenir les graces néceſſaires à Votre Majeſté ; c'eſt à elle à remplir tous les deſſeins de Dieu ſur elle.

La paix va vous fournir, Sire, les moyens d'affermir la Religion Catholique, & de rétablir par-tout les loix, en remédiant aux maux que la guerre a introduits. Vous aurez à préſent la facilité de ſoulager votre peuple de l'accablement où il eſt ; vous aurez pitié de tant d'ames expoſées aux injuſtices, à l'inſenſibilité, à l'oubli du ſalut, au déſeſpoir, que la grande miſere traîne après elle.

Vous avez, Sire, beſoin d'une nouvelle ſageſſe & de la force d'en-haut, non-ſeulement pour réparer les déſordres de la calamité d'où nous ſortons, mais encore, pour bien uſer de la grande proſpérité où vous entrez. David ſe conſerva pur & innocent, tant qu'il fit la guerre aux ennemis du peuple ; il ſe perdit dans l'oiſiveté. Samſon fut invincible, tant qu'il combattit contre les Philiſtins ; ſa force l'abandonna, dès qu'il ceſſa de combattre & de vaincre. Et Salomon, le plus ſage des Rois, tant qu'il bâtit le Temple du Seigneur, fut la proie des paſ-

ſions, dès qu'il eut achevé ſon ouvrage.

La grande place que vous occupez, Sire, ſeroit un piege pour vous dans la guerre & dans la paix, comme elle l'a été pour tant de vos prédéceſſeurs, ſi Dieu n'avoit rempli votre cœur d'une crainte ſalutaire, d'une grande horreur du mal, d'un grand zele pour l'Egliſe, & d'un amour ſincere pour votre peuple. Chargés de tout, les Rois répondent à Dieu des injuſtices de la guerre, & des vices de la paix; & les ennemis de l'Etat ne ſont pas les plus dangereux.

Vos œuvres, Sire, décideront de votre ſort dans l'éternité; rempliſſez de vertus vos jours, comme St. Louis; elles ſuppléeront aux auſtérités de la pénitence, incompatibles avec votre état. Votre Majeſté remettra peu à peu aiſément le bon ordre par-tout; elle rendra juſtice à tout le monde; elle avancera en tous lieux la gloire de ce grand Dieu, qui s'eſt ſi hautement déclaré en ſa faveur; c'eſt dans la paix que l'on ſeme les doux fruits de la juſtice chrétienne.

Il eſt viſible, Sire, que Dieu veut vous ſauver. Malheur aux Princes enlevés dans une jeuneſſe livrée aux grandes paſſions! ils vont remplir une des plus triſtes places de la réprobation éternelle. Le ſalut

des Rois est d'être réservés à un âge plus mûr, après avoir été affranchis de l'idolâtrie de la volupté, sur-tout quand Dieu leur inspire de l'humilité, de la Religion, de la crainte de ses jugements; & qu'après les avoir exercés par différentes contradictions, il leur donne un bon conseil, & des personnes fidelles & pieuses pour les soutenir.

C'est ce que Dieu a fait pour vous, Sire. Vous avez une excellente compagne, pleine de l'esprit de Dieu & de discernement, & dont la *tendresse*, *la sensibilité*, *la fidélité pour vous* sont sans égales. Il a plu à Dieu que je connusse le fond de son cœur. Je serois bien sa caution, Sire, qu'on ne peut *vous aimer plus tendrement*, ni plus respectueusement qu'elle vous aime. Elle ne vous trompera jamais, si elle n'est elle-même trompée. Dans tout ce que j'ai eu l'honneur de traiter avec elle, je ne l'ai jamais vu prendre un mauvais parti; elle est comme Votre Majesté; quand on lui expose bien le fait, elle choisit toujours immanquablement le côté de la sagesse & de la justice. Il paroît bien visiblement, Sire, que Dieu vous a voulu donner *un aide semblable à vous*, au milieu de cette troupe d'hommes intéressés & trompeurs qui vous font la cour, en *vous*

accordant une femme, qui ressemble à la femme forte de l'Ecriture, occupée de la gloire & du salut de son époux, & de toutes sortes de bonnes œuvres. Il me paroît, Sire, que Dieu est avec elle en tout ce qu'elle fait, & qu'elle l'aime préférablement à tout.

Voilà le compte que j'ai à rendre à Votre Majesté, de la précieuse brebis qui m'est confiée; si je suis trop hardi, ou trop ennuyeux, je supplie très-humblement Votre Majesté de le pardonner à mon zele.

On ne peut être avec plus de reconnoissance, de fidélité, d'amour, de respect, que moi, &c. *signé* PAUL, *Evêque de Chartres*.

N°. X.

TITRES

De la Maison de ST. LOUIS.

BRevet du Roi pour éteindre le titre d'Abbé de St. Denis en France, & pour faire l'union des revenus de la Mense Abbatiale à la Maison Royale de St. Louis, en date du 22 Mai 1686.

Lettres-patentes qui établissent M. Delpech, Conseiller Secretaire du Roi, économe & administrateur général des biens, droits & Mense Abbatiale de St. Denis, en date du 17 Juin 1686.

Édit d'érection de la Royale Maison de St. Louis, pour l'éducation de 250 filles nobles, du mois de Juin 1686, enregistré au Parlement le 18 du même mois. Le Roi donne, 1°. les revenus de la Seigneurie de St. Cyr, acquise par lui le 14 Juin 1686, du Duc de la Feuillade, qui l'avoit acquise de M. Seguier de St. Brisson 91100 liv. le 9 Avril 1685. 2°. Les revenus de l'Abbaye de St. Denis. 3°. En attendant qu'il ait trouvé des acquisitions convenables, il assigne 50 mille liv. de rente à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris, sur lesdites 50 mille livres, il reste encore 20750 livres de rente à fournir en fonds de terre.

Brevet du 15 Juin 1686, par lequel le Roi donne à Me. de Maintenon un plein pouvoir à St. Cyr, & les privileges des fondateurs.

Lettres de l'Evêque de Chartres, qui dérogeant aux constitutions qui n'admettent que des Supérieures triennales, attribuent à Me. de Brinon, le titre, droits & prérogatives de Supérieure perpétuelle.

Premiers vœux simples des Dames de St. Louis, prononcé le 2 de Juillet 1686.

Démission de Me. de Brinon de la supériorité perpétuelle de la Maison de St. Louis, du 11 Décembre 1688.

Bulle d'union de la Mense Abbatiale de St. Denis à la Maison de St. Louis, par le Pape Innocent XII, aux calendes de Février 1691.

Lettres-patentes, par lesquelles Sa Majesté confirme l'union de la Mense Abbatiale de St. Denis à la Maison de St. Louis, au mois de Novembre 1692.

Bref du Pape Innocent XII, portant changement de l'institut séculier en régulier, du 13 Septembre 1692. (1)

---

(1) Ce Bref donne à la Royale Maison de St. Louis le droit d'acquérir des biens, & d'en recevoir d'autres que des Rois & des Reines de France : ce qui est contraire aux Lettres-patentes d'érection. Voici ce que M. l'Evêque de Chartres écrivit là-dessus à Me. de Maintenon le 28 Octobre 1703. » Vous avez souhaité, Madame, que » je fisse une réponse à la difficulté qu'une de » vos filles vous a proposée avant votre voyage » de Fontainebleau. Elle étoit fondée sur la dif- » férence qui se trouve entre les termes du Bref » du Pape, donné pour l'érection de la Maison » Royale de St. Louis en Monastere, & ceux

Lettres-patentes, par lesquelles Sa Majesté confirme le changement de l'Institut

---

» des Lettres-patentes du Roi, données pour la
» fondation. Le Pape par son Bref donne pou-
» voir à l'Evêque de Chartres, comme son Com-
» missaire, d'attribuer à votre Maison des Re-
» ligieuses de St. Louis, non-seulement tous les
» biens donnés par le Roi, mais aussi la faculté
» de recevoir tous ceux qu'on leur pourroit lé-
» guer ou donner dans la suite : au-lieu que les
» Lettres-patentes de S. M. portent expressément,
» qu'on ne pourra recevoir en cette Maison au-
» cun don, ni legs, ni aumônes, si ce n'est du Roi,
» de ses successeurs, & des Reines de France.
» Voilà, Madame, ce qui a fait craindre à quel-
» qu'une de vos filles, zélée pour son institut,
» que les intentions de S. M. & les vôtres ne
» fussent pas assez suivies, sous couleur de ces
» termes du Bref d'érection. Il est aisé de com-
» prendre, Madame, que cette clause du Bref
» du Pape n'a eu aucun effet, & n'en peut avoir
» à l'avenir, au préjudice des termes de la fon-
» dation de S. M.

» 1°. Le Pape par son Bref ne donne pas di-
» rectement aux Religieuses la faculté de rece-
» voir des dons & des legs; mais il laisse seu-
» lement le pouvoir à l'Evêque, son Commis-
» saire en cette partie, d'attribuer au Monastere
» de St. Cyr cette faculté, s'il le juge à propos.

» 2°. Le Bref porte en termes précis, que
» l'érection se fera sans préjudice des droits de
» S. M., à raison de sa fondation & donation.

» 3°. Le Bref donne un pouvoir général &

séculier en régulier, en date de Novembre 1692. Dès ce même mois, 21 Dames

---

» indéfini à l'Evêque de Chartres, de faire en
» l'exécutant, tout ce qu'il jugera convenable
» & nécessaire.

» Or, Madame, dans mon décret en exécution
» de ce Bref, j'ai expressément fait mention des
» Lettres-patentes, & marqué que l'érection se-
» roit sans préjudice des droits que le Roi s'étoit
» réservés pour lui & ses successeurs par ses let-
» tres de fondation; & je n'ai assigné à la maison,
» que les biens qui lui sont donnés par la fon-
» dation de S. M. Je ne lui ai point commu-
» niqué cette faculté de recevoir les dons &
» legs qui pourroient être faits par d'autres,
» mais j'ai uniquement borné l'article de la do-
» tation aux termes précis des intentions de S.
» M. & aux Lettres-patentes qui ont rendu les
» Dames de St. Louis incapables de recevoir
» d'autres biens.

» Ainsi, Madame, il n'y a rien du tout à
» craindre sur cet article; & il est certain que
» nous ne regardons pas en France la capacité
» qu'ont les Monasteres, de posséder des biens
» dans le Royaume comme venant principale-
» ment de l'Eglise, mais bien plus de l'autorité
» des Rois, entre les mains desquels Dieu a
» mis le souverain domaine sur les biens tem-
» porels de leurs sujets; & qui accordent aux
» Maisons religieuses le droit de les posséder se-
» lon l'étendue qu'ils jugent à propos.

» Je ne vous marque point ici, Madame, les
» citations qui justifieroient ce que j'ai l'honneur

de St. Louis, qui avoit fait des vœux simples, demanderent & reçurent en face de l'Eglise, l'habit de Novices. Le 11 de Novembre 1693, Mesdames du Perou, de St. Aubin, de St. Pars, de Gauthier, de Fontaines, & du Thourp, prononcerent leurs vœux solemnels.

Décret de M. l'Evêque de Chartres pour l'établissement des Prêtres de St. Lazare à St. Cyr, du 23 Novembre 1692. L'Acte de soumission de M. Jolly, leur Général, est du 24 Novembre 1692.

Lettres-patentes du 3 Mars 1694, par lesquelles Sa Majesté regle l'administration temporelle de St. Cyr.... *Et desirant pourvoir à l'administration du temporel de la Maison de* St. Louis, *& à la conservation des biens dont nous l'avons dotée, nous avons établi & établissons par ces présentes, un Conseil réglé, que nous voulons être composé de l'un de nos amés & féaux Conseillers ordinaires en notre Conseil d'Etat, qui sera commis par nous & par nos*

» de vous écrire, parce que je les crois superflu.
» M. Nouet a conduit lui-même par ses avis le
» décret d'érection que j'ai donné, & il ne nous
» auroit pas exposé à contrevenir en rien aux Let-
» tres-patentes du Roi ".

successeurs Rois, d'un ancien Avocat en notre Cour du Parlement de Paris, & d'un Intendant de ladite Maison, qui seront choisis par la Supérieure & les Dames de son Conseil. *Et en ce Conseil, s'assemblera une fois la semaine, & plus souvent, s'il est nécessaire, dans la maison de notre Conseiller en notre Conseil par nous commis. Dérogeons par ce regard à l'article 112 de l'Ordonnance de Blois, & autres Ordonnances des Rois, nos prédécesseurs, portant défenses à nos Officiers, de prendre le soin des affaires des Communautés. Voulons que le Sieur Evêque de Chartres, lorsqu'il se trouvera à Paris, puisse assister au dit Conseil, toutes les fois qu'il le jugera à propos. Le Conseil par nous établi, aura l'inspection générale sur l'administration du temporel de la Maison de* St. Louis. *A cet effet, l'Intendant y rendra compte de toutes les affaires, & de l'exécution des résolutions qui auront été prises.* (1)

---

(1) En conformité de ces Lettres-patentes, Louis Phelippeaux de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, Contrôleur-Général des Finances, fut nommé Chef du Conseil extérieur de la Maison Royale de St. Louis, par Brevet du Roi, du 13 Mars 1694. Michel Chamillard, par Brevet du Roi, du 6 Septembre 1699. Daniel-François Voi-

Lettres-patentes du mois de Mars 1698, par lesquelles le Roi donne encore 30000 livres de rente d'augmentation de fondation, à prendre sur les finances de la Généralité de Paris.

Lettres-patentes du mois de Juillet 1698, par lesquelles le Roi donne de nouveau à la Maison de St. Louis, par augmentation de fondation, 60000 liv., à prendre par chacun an sur le Domaine de la Généralité de Paris, laquelle somme aux termes desdites Lettres-patentes, sera employée à fournir à chacune des Demoiselles, sor-

---

sin, par Brevet du 18 Juin 1709. Adrien-Maurice, Duc de Noailles, Pair de France, par Brevet du 16 Février 1717: & en cas d'absence ou d'empêchement, François de Neuville, Duc de Villeroi, Pair & Maréchal de France, par Brevet du 18 Juin 1722; & par le même Brevet, Henri-François de Paule le Fevre d'Ormesson. Les Avocats de la Maison de St. Louis ont été Claude Nouet, Avocat au Parlement de Paris, par Brevet des Dames du 29 Avril 1694. Guy Nouet son fils, par Brevet du 1 Janvier 1699. La Monnoye, par Brevet du 29 Janvier 1740. Les Intendants ont été, Bernard, par Brevet desdites Dames, & commis par Arrêt du Conseil d'Etat du 10 Avril 1694, pour délivrer les expéditions des délibérations du Conseil: Charles Mauduit, par Brevet du 10 Janvier 1710; Michel Salvat, par Brevet de Février 1745.

tant de ladite maison à l'âge de 20 ans, une somme de 3000 livres.

Supérieures de St. Cyr.

1. N. de Brinon, morte à Maubuisson, en 1701.

2. N. de Loubert. Elle engagea les Dames de St. Louis à faire les vœux solemnels, & ne voulut pas les faire elle-même. Elle sortit de St. Cyr en 1698, après les Dames Quiétistes, avec lesquelles elle étoit fort liée. Elle se retira aux Ursulines de Poissy, avec une pension de 2000 livres.

3. N. Priolo, Religieuse de la Visitation de Chaillot.

4. Anne-Françoise Gauthier de Fontaines, élue la premiere fois par commission des Dames, n'ayant pas encore de voix active ni passive, & élue une seconde fois en forme, morte le 15 Décembre 1743, âgée de 85 ans.

5. Catherine Travers du Perou, morte le 15 Juillet 1748, âgée de 83 ans.

6. Marie-Anne Hallé, morte le 27 Juillet 1703, âgée de 50 ans.

7. Marie de la Poipe de Vertrieux, morte le 1 Décembre 1716, âgée de 55 ans.

8. Marie-Magdeleine de Glapion, morte, le 24 Septembre 1729, âgée de 55 ans.

9. Marie-Magdeleine-Geneviéve de Roquigny de Bulonde de Linemare, morte, le 4 Janvier 1749, âgée de 65 ans.

10. Jeanne-Françoise de Boufflers de Remiencourt, morte le 11 Mai 1751, âgée de 60 ans.

11. N. de Mornay de Montchevreuil, née en 1700.

12. N. du Han de Crevecœur, née en 1701, élue ce 13 Mai 1755.

Depuis l'an 1686, jusqu'à cette année 1755, il y a eu à St. Cyr 94 Dames qui ont fait profession. De sorte que le nombre étant toujours de 40, il en est mort 54 dans l'espace de 69 ans. Depuis la même année, 1100 Demoiselles sont entrées à St. Cyr, dont 275 y sont mortes avant leur vingtieme année. La petite-vérole y est très-fréquente, mais n'y fait pas de grands ravages. Depuis l'année 1727, jusqu'à ce jour, elle n'a emporté que 5 Demoiselles. La pulmonie, les pleurésies, la dyssenterie, les maux de gorge, voilà les maladies qui regnent le plus à St. Cyr.

N°.

N°. XI.

MÉMOIRE (1)

Sur le rappel des Huguenots fugitifs.

SI les choses étoient aujourd'hui dans le même état (2) que lors de l'Edit qui révoqua celui de Nantes, je serois d'avis sans balancer, qu'il faudroit se contenter d'abolir peu-à-peu l'exercice de la Religion prétendue Réformée,

(1) On a ce Mémoire écrit de la main de Me. de Maintenon. On y voit qu'elle n'étoit pas dans l'erreur de son siecle sur la mission bottée. Mais qu'elle étoit encore loin de la vérité! Son caractere la portoit à la modération & à l'équité. Les préjugés de sa Religion la jettoient dans la sévérité & dans l'injustice. La copie que j'ai, a été apostillée par un homme d'esprit, dont les remarques que je donne au bas des pages me paroissent assez justes.

(2) Il est vraisemblable que ce Mémoire fut fait en 1698 ou 1699, années où l'on parla beaucoup en France du rétablissement de l'Edit de Nantes. Je ne puis croire que d'aussi utiles raisons eussent déterminé Louis XIV à ne pas rappeller les Huguenots. Car que faudroit-il penser de lui?

& penser à réunir insensiblement tous les sujets du Royaume dans la même Religion, en excluant, dans les occasions qui s'en présenteroient, les Huguenots des charges & des emplois, & en s'appliquant avec patience & avec douceur à les convertir en les persuadant de la vérité (1).

Mais dans la situation où l'on se trouve aujourd'hui, il faut, ce me semble, changer d'idées.

Il est vrai, que par rapport à la conscience, il me paroîtroit qu'on pourroit aujourd'hui aller jusqu'à établir dans le Royaume la liberté d'être de la R. P. R. sans exercice public (2), supposé que

---

(1) Ce projet suppose que la puissance civile a quelque inspection sur la conscience du peuple. Ceci n'est pas, & ne peut être. L'Etat veille sur les actions ; l'Eglise sur les opinions. Le Prince est le pere commun de tous ses sujets, de quelque Religion qu'ils soient. Mais il n'a pas droit de protéger un parti plutôt qu'un autre : car en protégeant ce qu'il croiroit la vérité, il risqueroit souvent de protéger l'erreur. Le Roi ne peut influer sur ce qui regarde la Religion que par son exemple. On l'a déja dit : Clovis en recevant le Baptême, devint membre de l'Eglise, & n'acquit point le droit de juger entre les Orthodoxes & les Ariens.

(2) Non-seulement la conscience du Prince au-

cette liberté procurât à la France des avantages considérables (1), ou la garantît

---

torisoit cette liberté, mais encore elle l'ordonnoit, 1°. parce que tout homme qui veut dominer sur l'ame d'un homme, passe ses droits & son pouvoir, & par conséquent commet une injustice, & veut une absurdité : 2°. parce que priver un peuple de l'exercice de sa Religion, c'est le forcer, ou à se réunir extérieurement à une Communion qu'il abhorre, ce qui est une hypocrisie abominable, ou à vivre sans culte & sans assemblée religieuse, ce qui est contraire à la nature de la Religion. Le libre exercice de la Religion P. R. sans publicité, ne pouvoit causer aucun mal à l'Etat ni à l'Eglise dominante. Il n'eût fallu que permettre aux Huguenots de s'assembler un jour de la semaine pour prier Dieu, abroger toutes les loix pénales, la honte du regne de Louis XIV, ordonner que l'émission des promesses matrimoniales se feroit par-devant le principal Juge du lieu. Par-là, si l'on n'eût pas rappellé ceux qui avoient fui, on auroit du moins retenu ceux qui restoient. Aujourd'hui les Huguenots sont dans la nécéssité, ou de sortir du Royaume pour se marier, ou d'abjurer leur Religion, & de profaner les Sacrements de l'Eglise, ou de faire bénir leurs mariages par leurs Prédicants, au hasard des galeres pour eux & de la note de bâtardise pour leurs enfants, ou bien de vivre dans le célibat & dans le concubinage.

(1) Quand la liberté de conscience ne produiroit à l'Etat que des hommes, cet avantage suffiroit pour l'obtenir de la politique & de la Re-

de quelque grand péril, & qu'on n'eût pas d'autre moyen de l'enrichir ou de la sauver.

Mais bien-loin de croire que l'on en dût attendre d'heureux effets, je suis persuadée qu'un changement de telle nature en produiroit beaucoup de mauvais, & point de bons. Voilà mon sentiment, & sur quoi je le fonde.

Dans la conjoncture présente, cette démarche seroit regardée dans les pays étrangers, dans le Royaume même, & sur-tout par les Huguenots fugitifs & par les nouveaux convertis, comme l'effet d'une appréhension causée par la situation des affaires (1). Ces gens-là en deviendroient plus insolents (2); & fortifiés par les ef-

---

ligion. L'une veut qu'il y ait des hommes pour soutenir des guerres; l'autre, qu'il y en ait pour que Dieu soit connu & béni par un plus grand nombre d'êtres.

(1) Cela pouvoit être vrai. Mais en politique, un motif de gloire doit-il l'emporter sur une raison d'intérêt? Toute l'Europe eût dit que Louis XIV s'étoit trompé. Mais ne le disoit-elle pas? Et n'eût-il pas mieux valu qu'elle eût ajouté: Il s'est trompé, mais il reconnoît sa faute, il l'avoue, & la répare. La gloire, cette idole des Rois, dès qu'elle n'est pas dans le bien public, est l'homicide des peuples.

(2) L'autorité souveraine avoit de quoi répri-

pérances que leurs Ministres leur donneroient, ils oseroient tout entreprendre au moindre échec qu'auroient les armes du Roi (1).

Je crois qu'une partie de ceux qui ont passé dans les pays étrangers, affoibliroient plutôt l'Etat par leur malveillance, qu'ils ne le fortifieroient par leur nombre (2).

---

mer leur insolence. Quand un Général a un Régiment insolent, il ne lui donne pas congé, il n'en fait pas présent à l'ennemi : il y rétablit l'ordre par une discipline sévere.

(1) Des hérétiques protégés par leur Prince comme les autres sujets, n'ont jamais rien entrepris contre lui. Ce n'est que la tyrannie de la Religion dominante, qui a produit en France & en Angleterre ces guerres civiles, qui ont fait croire aux François que le Calvinisme étoit par lui-même porté à la révolte; & aux Anglois, que le Catholicisme étoit séditieux. Les Catholiques de Hollande ne sont point rebelles, parce que défendus par les Loix, ils ne dépendent point du caprice d'un Ministre intolérant. Depuis l'Edit de Nantes, les Religionnaires de France n'avoient pas pris les armes. Mais je veux que les Religionnaires soient des sujets mal intentionnés; je demande s'il vaut mieux perdre par un seul Edit trois millions d'hommes, ou bien employer trois millions d'argent à les contenir dans l'obéissance. Environnez les Temples de vingt pieces de canon, mais ne les abattez pas.

(2) Ils y auroient rapporté leur industrie, &

Ce sont les plus opiniâtres & les plus entêtés du parti, qu'on a vu capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus essentiels, & même à leur légitime Souverain, plutôt que de plier à ce qu'on exigeoit d'eux (1).

Des gens de ce caractere seroient prêts à tout hasarder, & à donner du mouvement à ceux dont les intentions sont les moins mauvaises : & je crois qu'on ne se tromperoit pas, en les regardant, non-seulement comme ennemis, mais comme capables de nous en susciter une infinité d'autres. (2)

---

ramené leurs enfants. Ce ne sont point les sentiments qui affoiblissent ou qui fortifient un Etat, c'est la population ou la dépopulation, la pauvreté ou les richesses.

(1) Il falloit plaindre ces fugitifs, & non les insulter. Ce qu'on appelloit entêtement, étoit fermeté, & fermeté louable aux yeux même de leurs persécuteurs. Car quel est l'Evêque ou le Dragon qui pouvoit nier qu'un Calviniste devoit, en conscience, conserver son erreur, tant qu'il croyoit que cette erreur étoit la vérité? Quel est le plus coupable, du Prince qui veut plier l'opinion de son sujet à la sienne, ou du sujet qui, forcé de choisir entre l'ordre du Roi & ce qu'il croit l'ordre de Dieu, préfere le second au premier ?

(2) Voilà comme on représentoit dans le Conseil du Roi une partie de sujets, qui depuis plus

Enorgueillis par le bon succès de leur opiniâtreté, ils confondroient par leurs reproches & par leurs railleries les nouveaux convertis. C'en seroit assez pour faire retomber le *petit nombre* de ceux qui ont reconnu la verité, mais dont la foi n'est pas encore bien affermie. Ceux qui sont incertains, & qui avec le temps auroient pu suivre le bon parti, seroient fixés à demeurer dans le mauvais. Et pour ceux qui sont Huguenots dans leur cœur, il y auroit moins d'espérance, que jamais, de leur conversion (1).

---

de cinquante ans, vivoient dans la plus parfaite obéissance, qui n'eurent aucune part aux troubles de la minorité, que le Cardinal Mazarin appelloit *le troupeau fidele*, auxquels le Roi avoit lui-même rendu un si glorieux témoignage dans sa lettre à l'Electeur de Brandebourg.

(1) On eût pu alléguer ces raisons dans un Conseil de Moines ou d'Inquisiteurs. Mais qu'importe à un Roi de France, que ses sujets soient d'une certaine Religion? Il est essentiel qu'ils soient industrieux & fideles; mais il lui est aussi indifférent qu'ils soient Calvinistes ou Catholiques, qu'il l'est, qu'ils ayent le nez court ou long. Le Prince ne répond point à Dieu des idées de son peuple: Dieu ne lui demandera point ce qu'il a fait pour rendre ses sujets bons Logiciens: il lui demandera ce qu'il a fait pour empêcher les crimes. C'est à l'Eglise à condamner les hérétiques, à les punir par des anathêmes.

On ne peut espérer que la liberté tacite de conscience, sans exercice public, satisfît ceux qui rentreroient dans le Royaume, ni les nouveaux convertis même, qui y sont demeurés. Ils compteroient pour rien le changement qu'on feroit en leur faveur, s'il n'étoit suivi d'un Edit qui les remît au même état où étoient leurs peres, & où ils étoient eux-mêmes avant la révocation de celui de Nantes (1).

Le Roi, qui entre, ou comme arbitre ou comme oppresseur, dans ses démêlés qui la partagent, s'arroge l'autorité de Grand-Prêtre, qui, dans le Christianisme, est incompatible avec celle du Souverain. Dans le compte que Louis XIV rendit à Dieu de ses actions, ces sujets, Catholiques au-dehors, Huguenots au-dedans, ne s'éleverent-ils pas en jugement contre lui?

(1) Quoique les Religionnaires pussent demander avec justice d'être rétablis dans les priviléges qu'on leur avoit ôtés sans sujet, cependant ils auroient reçu comme le plus grand des biens le moindre soulagement à leurs maux. Il n'étoit point nécessaire de leur rendre leur premier état. On peut servir Dieu sans cloches, sans emplois, sans Synodes. En les excluant des charges, on les auroit forcés à se jetter dans le commerce: & si leur Religion ne les affectionnoit pas à l'Etat, leur propre intérêt les y auroit attachés. Rien n'est plus soumis qu'un peuple marchand.

Comme ils attribueroient à la crainte ce qui leur auroit été accordé, ils souhaiteroient des événements qui en augmentant cette crainte, leur feroient espérer d'obtenir le reste, & ils n'attendroient que des occasions pour y contribuer (1).

Si l'on accordoit la librté de conscience, pourroit-on ôter aux peres & aux meres l'éducation de leurs enfants (2)?

---

(1) Pourquoi ne pas dire, pourquoi ne pas espérer, que la reconnoissance d'un bienfait les porteroit à en mériter un plus grand?

(2) L'éducation des enfants appartient aux peres de droit naturel, & on ne peut imaginer aucun Gouvernement où ils se soient dépouillés de ce droit. A Sparte, ils appartenoient à l'Etat; mais ils étoient toujours sous le pouvoir des peres, puisque les peres faisoient les loix. Dom Emmanuel second, Roi de Portugal, ordonna qu'on *ôtât aux Juifs tous les enfants mâles*, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, & qu'on *les fît instruire dans la Religion Chrétienne*. Un Evêque Portugais, après avoir fait le tableau des violences que les ravisseurs exerçoient, ajoute que c'étoit *une voie inique & injuste dans l'exécution*, & qui n'étoit fondée *ni en droit ni en Religion*, quoiqu'elle semblât procéder *d'une bonne intention, & qu'elle eût l'apparence de la piété*. Les Conciles des premiers siecles ont condamné sans détour ces enlevements d'enfants. Et que peut dire le Clergé de France qui les ap-

Si on ne le faisoit, ils seroient plus irrités qu'ils ne le sont aujourd'hui. Si, comme je crois qu'il seroit impossible de l'éviter, on les en laissoit les maîtres, ce seroit perpétuer dans le Royaume un Corps puissant que la Religion tiendroit toujours dans des intérêts contraires au bien de l'Etat, & qui, s'ils se voyoient privés d'espérances prochaines, en concevroient d'éloignées, & envisageroient dans l'avenir une guerre civile, un regne foible, une minorité troublée, comme une ressource pour sortir de ce qu'ils appelleroient oppression (1).

Enfin, dans la situation où sont les esprits, pourroit-on espérer de les guérir de leurs défiances? ils croiroient que l'on céderoit pour un temps à la nécessité, & qu'après la paix, le Roi reprendroit la suite d'un projet qu'il avoit si fort à cœur (2).

---

prouve, contre le tribut d'enfants que les Turcs levent sur les Chrétiens qui leur sont soumis?

(1) C'est calomnier un peuple, que de le représenter sans cesse comme rebelle après cinquante-six ans de fidélité. D'ailleurs, les Huguenots sans chefs, sans emplois, sans crédit, auroient été trop foibles pour allumer une guerre civile.

(2) Les Religionnaires rappellés auroient eu

Ils ne compteroient pas plus sur l'exécution d'une nouvelle déclaration accordée en leur faveur, que sur l'Edit, qui en révoquant celui de Nantes, conservoit la liberté de conscience, la sûreté de leurs personnes & de leurs biens, & qui pourtant a été suivi de tout ce qui s'est fait contre eux dans les derniers temps (1).

---

que Louis XIV, instruit par l'événement, auroit abandonné un projet dont l'exécution étoit impossible. La persécution avoit appauvri & dépeuplé son Etat : la tolérance l'auroit rétabli. Les Huguenots qui s'en seroient apperçus, auroient peut-être peu compté sur un Edit, mais beaucoup sur l'intérêt du Roi.

(1) Cet aveu ingénu est remarquable. Voilà où en est un Prince qui a manqué de parole à ses sujets. Ses sujets se défient de ses bienfaits : & il se défie de leur reconnoissance. Louis XIV s'étoit joué deux fois des Protestants : l'une, en faisant, quelques jours avant la révocation, des dispositions sur un Edit qu'il avoit résolu de révoquer, quoiqu'il en eût solemnellement juré la conservation : l'autre, en permettant dans l'Edit révocatif la liberté de conscience, & en la défendant par les ordres expédiés dans toutes les Provinces. Ce Prince n'ignoroit donc pas les violences exercées contre ceux qui vouloient avoir une conscience libre suivant les termes de l'Edit. Tout au plus on peut croire qu'il n'a pas su à quel excès elles furent portées.

De plus, par rapport au Roi, j'ai de la répugnance à un changement tel que celui qu'on propose. Quitter ainsi une entreprise, qu'il a poussée si hautement, sur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de louanges (1), dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberoit, ce seroit avilir sa réputation, ce seroit le rendre contraire à lui-même, ce seroit démentir la sagesse & la fermeté ordinaire de ses résolutions (2).

---

(1) Qui avoit loué Louis XIV ? les Sages, les Politiques, les bons Chrétiens, les bons François ? Non. Un tas de Moines, sans esprit & sans ame; des Evêques, qui profitoient des dépouilles des proscrits; des Ministres, qui ne connoissoient en France d'autre loi que le bon plaisir du Maître; des Courtisans, qui se moquoient en secret de ce qu'ils louoient en public; des Intendants, qui, quelques années après, ne purent s'empêcher d'avouer & de déplorer la désolation où ils avoient réduit nos plus belles Provinces. Voyez leurs Mémoires dans le Recueil de Boulainvilliers. Louis XIV étoit bien bon de s'enivrer d'un pareil encens ?

(2) Voilà encore la gloire du Roi présentée comme une raison d'Etat. La vraie gloire du Prince est d'aimer le bien, de le chercher, de le faire, de se répentir de ne l'avoir pas fait, & de réparer, en le faisant, ce que l'aveu d'une faute a de honteux.

De toutes ces raisons, il me paroît résulter, que le meilleur des partis qu'il y auroit à prendre, ce seroit, sans donner aucune nouvelle déclaration, & sans révoquer aussi aucune de celles qui ont été données, de continuer, comme on a déja commencé, à adoucir insensiblement la conduite envers les nouveaux couvertis (1).

On peut des plus grands Rois surprendre la justice; & certainement celle de Louis XIV avoit été surprise. Lisez le préambule de l'Edit révocatif: vous y verrez qu'il n'est fondé que sur ce que celui de Nantes *étoit devenu inutile*, par la réunion de presque tous ceux pour qui il avoit été donné & maintenu.

(1) L'événement a prouvé l'inefficacité du remede que propose Me. de Maintenon. La rigueur outrée dépeuple les Provinces : la rigueur modérée ne diminue pas assez le nombre des Huguenots. Aujourd'hui il y en a en France trois millions au moins. Et ce qui démontre leur fidélité, c'est qu'un peuple si nombreux donne moins d'occupation au Conseil & aux Parlements, qu'une douzaine de Jansénistes. Mais tôt ou tard, il faudra ouvrir les yeux sur le mal qu'on pallie depuis si long-temps. Il faudra donner un état à tant d'enfants nés de mariages bénis par les Prédicants, ou jetter dans le désespoir cent mille familles. Il faudra permettre aux Huguenots de se marier sans abjuration, ou les condamner au cé-

Sur-tout de ne les point forcer à commettre des sacrileges en approchant des Sacrements sans foi & sans dispositions :

Ne point faire traîner sur une claye les corps de ceux qui auroient refusé les Sacrements à l'heure de la mort (1).

Ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui sont hors du Royaume.

Quant aux attroupements, ce sont des revoltes & des désobéissances à punir :

---

libat le plus funeste à la France, & exempter de milice des villages & des bourgs entiers. Il faudra tolérer du moins l'exercice secret de la R. P. R., ou se résoudre à enrichir les peuples voisins des manufactures de Sedan, de Mazamet, de Carcassonne, de St. Quentin, &c.

(1) Cette cruauté subsiste encore : la Déclaration de 1724 l'ordonne expressément : & des cadavres hérétiques récemment exhumés à Catenet en Provence & à Lavaur en Languedoc, prouvent que ce n'est pas une peine comminatoire. Il est singulier, il est déplorable, il est honteux, que les mêmes Evêques tourmentent les consciences des mourants de toutes les Religions, & les persécutent jusqu'à leur dernier soupir, en refusant les Sacrements aux Jansénistes qui veulent les recevoir, & en forçant à les recevoir les Calvinistes qui les refusent. Les Religionnaires n'ont-ils pas raisons de s'écrier en gémissant : *Oh! si notre bon Roi le savoit!*

& j'approuverois les châtiments les plus rigoureux, pourvu qu'ils ne tombent que sur les seuls coupables, & que les innocents ne soient pas confondus avec eux (1).

---

(1) Me. de Maintenon sort ici de son caractere modéré; & après avoir parlé comme elle-même, elle parle comme son siecle. Les attroupements sont séditieux quand ils ne sont pas nécessaires; mais quand le renversement des Temples, le manque des Ministres, la rigueur, l'injustice des Loix les rendent indispensables, ils deviennent légitimes. Forcer un peuple à désobéir, & lui faire un crime de sa désobéissance, c'est le plus inique des attentats qu'ait osé le despotisme conseillé par la superstition. Les loix de Louis XIV défendoient aux Protestants de s'assembler: les loix de Dieu le leur ordonnoient. Dans cette alternative, que faire? ce que faisoient les premiers Chrétiens. Les Empereurs leur avoient défendu de s'assembler. N'obéissoient-ils pas aux ordres contraires de celui qui est plus grand que les Empereurs? Le culte public est de l'essence de la Religion: toutes les communions Chrétiennes sont d'accord sur ce point. Aucune communion Chrétienne ne peut donc accuser de révolte la désobéissance aux loix qui prescrivent ce culte public. Il y a, dit-on, un milieu entre désobéir au Prince, & obéir à la conscience: il faut sortir du Royaume. Mais cette sortie même est une désobéissance, sévérement punie par le même Edit, qui défend à un peuple entier de prier Dieu.

Il faudroit, pendant la guerre, veiller avec ſoin à l'éducation des enfants : mais, au retour de la paix, conſidérer cette affaire comme une des principales de l'Etat : prendre des meſures ſuivies & uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles ; n'épargner ni ſoin ni argent pour leur faire trouver hors de chez eux la ſubſiſtance néceſſaire. Ces vues demanderoient un grand examen pour former un plan général, duquel il ne faudroit plus ſe départir.

Par cette conduite, on parviendroit à anéantir en France la R. P. R., & l'on pourroit la délivrer d'un mal dont elle ſouffre depuis ſi long-temps (r).

Je n'entreprendrai point de réfuter en détail le mémoire qui m'a été communiqué. J'obſerverai ſeulement que l'Auteur y parle de zele & de fidélité, comme ſi l'on avoit oublié tout ce que l'hiſtoire

(r) Cependant cette Religion ſi déteſtée a placé ſur le trône la race des Bourbons : elle a réprimé l'ambition des Guiſes ; elle a inſpiré de l'horreur contre l'Inquiſition ; elle a diminué les maux attachés au célibat ; elle a forcé le Clergé à ſortir de l'ignorance & du vice. Sans elle, la France ſeroit livrée aux Moines, comme l'Eſpagne & le Portugal.

rapporte de la conduite des Huguenots depuis leur origine. N'ont-ils pas fait des guerres sanglantes à nos Rois ? N'ont-ils pas souvent attiré des armées étrangeres dans le Royaume (1) ?

Sous ce regne-ci même, n'a-t-on pas découvert la suite de leurs mauvaises intentions par un acte secret d'un de leurs Synodes, fait dans un temps où ils espéroient que Cromwel pourroit les appuyer (2) ?

---

(1) Les Huguenots ont été pleinement justifiés de ces accusations dans la seconde partie de l'*Accord parfait.* Dans quelques-unes de ces guerres, ils prirent les armes par ordre du Roi ; dans quelques autres, pour lui-même ; dans les suivantes contre les ligueurs, & toujours pour le grand-pere de Louis XIV. Sous Louis XIII, la prise d'armes ne fut pas générale ; elle fut condamnée par les plus sages & par le plus grand nombre. Leur doctrine sur l'obéissance illimitée due au Souverain, n'a jamais varié. S'il y a eu quelques séditieux, quelques républicains parmi eux, le corps entier n'est pas plus responsable de leurs fautes, que l'est la Compagnie de Jesus, des fureurs de quelques Jésuites, qui ont soutenu que l'obéissance au Monarque hérétique ou schismatique étoit une *doctrine Calvinienne.* Clément & Ravaillac n'étoient point Huguenots.

(2) L'histoire ne parle point de cet Acte secret : & Louis XIV reconnut solemnellement la fidélité des prétendus Réformés pendant sa minorité,

Ne voit-on pas encore aujourd'hui, par les lettres interceptées de ceux qui sont fugitifs, combien ils sont portés pour le Prince d'Orange & pour les Princes de leur Religion (1)?

L'Auteur du Mémoire se trompe aussi, quand il attribue la ligue des Princes Protestants aux mauvais traitements que les Huguenots ont soufferts (2). Elle me paroîtroit plutôt une suite de la jalousie & de l'animosité qu'ils ont toujours eue contre la France.

---

temps où l'on place cette association avec Cromwel, Et comment, après avoir rejetté les propositions de Condé, en auroient-ils fait à l'Angleterre?

(1) Cette inclination prouvoit leur reconnoissance. Il étoit naturel que des malheureux aimassent les Princes qui compatissoient à leurs malheurs. Et Bayle, qui leur en fit un crime dans son *avis aux Réfugiés*, le plus beau & le plus méchant des libelles, eut à se reprocher d'avoir ri des larmes de ses freres.

(2) Qu'on lise avec attention les Mémoires du temps, on verra que la ligue de l'Europe n'avoit pas d'autre cause que l'indignation de toute l'Europe contre l'oppression des Huguenots qui remplissoient l'Univers de leurs plaintes & de leurs gémissements. Sans la révocation, Guillaume III auroit bien souhaité de régner; mais il n'auroit pas songé à détrôner son beau-pere. Et s'il y avoit songé, les Provinces d'Hollande & de West-

L'Auteur dit trop aussi, quand il attribue la ruine du commerce, la rareté de l'argent, le dépérissement des manufactures, l'abandon des terres à la seule retraite de ceux qui sont sortis du Royaume. Il est vrai que cet inconvénient a fort augmenté le mal; mais ce mal avoit une origine plus ancienne (1).

Frise n'auroient pas secondé ses vues ambitieuses. Voyez les Mémoires du Comte d'Avaux. Ce fut le zele de Louis XIV, qui, communiqué à Jacques II, perdit Jacques, & ruina Louis. Et il n'est que trop vrai que toute cette guerre ne fut qu'une guerre de Religion.

(1) Malgré les dépenses excessives de Louis XIV en meubles, en fêtes, en bâtiments, en troupes, tout florissoit en France, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Les fugitifs abandonnant les terres, emporterent l'argent; & par-là les terres furent en friche, & le commerce sans équivalent des denrées. Les fabriques de soie, de chapeaux, de papier, de droguets, de glaces, de fer blanc, d'horlogerie, s'établirent à Londres, en Allemagne, à Berlin, à Amsterdam. Le Prince d'Orange eut des Régiments entiers de François, tous payés en especes de France. La Hollande, qui n'étoit que l'entrepôt des marchandises, en devint la source. Le Brandebourg, qu'on ne comptoit pour rien dans la balance de l'Europe, la fit pencher à son gré. Les Landes de la Poméranie furent défrichées. Le mal n'est pas encore cessé. Chaque jour, des Huguenots émigrants

Il y a encore quelques feuilles écrites de la main de Me. de Maintenon, où sont écrites les notes suivantes.

Il faudroit éviter sur-tout les spectacles qui donnent une idée du martyre. Rien n'est plus dangereux pour les nouveaux Catholiques, & même pour les anciens:

Ne perdre jamais de vue le dessein de convertir; s'y prendre avec des maximes solides & uniformes; en faire un projet, le bien examiner, & le suivre doucement.

Confier le tout aux Intendants & aux Evêques, afin qu'ils travaillent de concert (1).

Le plus grand bien seroit d'ôter les en-

---

portent à l'étranger leur industrie; & les forêts de Magdebourg sont aujourd'hui plantées de mûriers.

(1) Voyez dans les Mémoires du Comte de Boulainvilliers, bon Catholique, mais citoyen, ce que l'on doit attendre de la sagesse des Intendants. *Il périt*, dit-il, *lors de la révocation, cent mille hommes, qui furent immolés pour justifier la conduite d'un Intendant; & de ce nombre, il y en eut la dixieme partie qui fut la proie des flammes, de la roue & des gibets.* Quant aux Evêques, ils sont juges & parties, & la plupart persuadés qu'il est bon d'employer la force pour contraindre les Hérétiques à profaner les Sacrements. Le seul Evêque de St. Pons condamna les communions forcées.

fants à leurs familles : mais il faut accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion (1).

On pourroit dans un temps de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque Province, y recevoir les enfants que les parents y voudroient mettre, les traiter avec ménagement, les instruire avec grand soin, & les faire voir à leurs proches, qui seroient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants ;

Recevoir les garçons dans les Cadets, & les filles dans les Couvents.

L'instruction solide qu'on donneroit dans toutes les Provinces, seroit aussi utile aux anciens Catholiques, qu'aux nouveaux convertis.

---

(1) Ravir les enfants à leurs peres, c'est ravir à la nature ses premiers droits, à la société, ses plus sacrés principes, au cœur, ses sentiments, à la conscience, ses devoirs les plus essentiels, à la Religion, les exemples de la primitive Eglise. En vain on dit pour excuser ces enlévements, qu'on arrache ces enfants du sein de leur mere pour leur procurer les biens spirituels : c'est s'attribuer un droit réservé à Dieu seul ; & c'est un axiôme de la morale Chrétienne, que pour faire un plus grand bien, il n'est pas permis de commettre le plus petit mal. Les persécuteurs en sont encore aux éléments.

Il faudroit charger de ce détail des personnes d'un caractere modéré, d'un bon esprit, d'une piété sûre, qui rendroient compte des choses importantes au Secretaire d'Etat de la Province, & qui régleroient toutes les autres avec zele & avec intégrité.

Il faudroit pour cela des millions. Mais des millions ne pourroient être mieux employés, soit qu'on regarde ce projet en politique, soit qu'on l'envisage en Chrétien (1).

(1) Des millions seroient plus utilement employés à rétablir des Temples, qu'à convertir un peuple qui n'a pu être converti par 70 ans de Catéchisme & d'oppression. Les rigueurs doivent-elles être éternelles? Les opinions peuvent-elles se persuader par le fer & par le feu? Les fautes du regne passé doivent-elles être la regle de celui-ci? Les hommes en place traiteront-ils toujours de rebelles un peuple, qui, depuis 140 ans, est docile, soumis & malheureux, que Madame de Maintenon n'eût point calomnié, si elle eût lu avec attention l'*Histoire Universelle* de son grand-pere, & qui lors de l'invasion des Autrichiens en Provence, offrirent au Roi trente mille hommes pour les repousser? Un projet pour remédier à tant de maux, seroit digne de l'attention des meilleures têtes de l'Etat; mais il ne faudroit point qu'il fût discuté par les Prêtres.

Hélas! ils ont des Rois su tromper le plus sage.

N°. XII.

DIALOGUE

De l'Impératrice PULCHERIE *avec un* SOLITAIRE, *traduit du Grec, à l'usage de Me. la Duchesse de* BOURGOGNE (1).

PUlcherie, fille de l'Empereur Arcade, naquit en 399. Elle eut pour frere, Théodose, appellé le Jeune, né l'an 401, & trois sœurs. Elle perdit sa mere à l'âge de cinq ans, & son pere à l'âge de neuf. Théodose la déclara Auguste le

(1) Le Roi avoit chargé Me. de Maintenon d'élever Me. la Duchesse de Bourgogne. Voici ce que Mr. de Chartres lui écrivoit là-dessus. » La » Princesse n'est pas indifférente à l'Etat, à l'E» glise, au Roi, au service de Dieu. Je vous » renvoye donc, Madame, à votre premiere vo» cation, puisque Dieu ne vous a certainement » mise à la Cour que pour travailler au salut » des Princes, qui est le plus grand bien dans » lequel tous les autres sont enveloppés. Vous » vous trouverez par-là un peu plus dans le mon» de. Mais c'est pour Dieu que vous y formez » une Reine à venir, une Reine qui pourra » sanctifier le Roi futur & son Royaume. Quel» que dangereux, quelque embarrassant que soit » le monde, on peut y aller dans un tel esprit,

14 de Juillet l'an 414. A quinze ans, elle gouverna l'Empire, avec toute la sagesse des politiques les plus consommés.

Un jour, lasse des grandeurs, des affaires & des plaisirs, elle alla consulter un Solitaire, dont la piété étoit renommée dans tout l'Orient. Je l'y suivis, & voici ce que j'entendis.

PULCHERIE. Serviteur de J. C., qui consumez vos jours dans les exercices pénibles d'une vie sainte & pénitente, qui passez les nuits à louer le Seigneur, à le remercier de ses bontés, à méditer sa parole : ô vous ! qui avez plus de commerce avec le ciel qu'avec la terre, dissipez, je vous prie, mes doutes par les lumieres de votre sagesse, & affermissez par vos avis ma volonté chancelante dans le bien. Je devrois être la plus heureuse Princesse du monde. Je suis encore dans la premiere

» & pour une telle affaire, sur-tout, quand on » est dans les dispositions où Dieu vous met. » Si tout ce que vous faites auprès du Roi, de la » Princesse, & de St. Cyr, a rapport à Dieu » par la pureté de l'intention ; le Roi, la Prin- » cesse, & St. Cyr, sont une véritable priere. » Si vous ne faites les choses inutiles, que pour » être en état d'être écoutée dans les choses » utiles, vous priez même dans ces inutilités. » :

premiere jeunesse ; je me vois maîtresse de l'Univers à l'âge où l'on obéit encore. Mon frere Théodose m'associe à toute sa puissance. Je suis environnée d'une nombreuse Cour, empressée à me plaire. J'habite un Palais, où tout me rappelle la grandeur de mes ancêtres. Constantin & le grand Théodose l'ont enrichi des dépouilles des Nations vaincues. Ma capitale est placée dans la situation la plus avantageuse, comme pour commander à l'Europe & à l'Asie. Mes richesses sont immenses. Ce que l'Univers a de plus rare se trouve dans mes trésors. Tous les Arts sont à mes ordres, obéissent à mes desirs, préviennent même mes caprices. Je mange, je m'endors, je me réveille au son des voix les plus mélodieuses. Les jeux, les graces, & les ris accompagnent mes pas. Au milieu de tout cela, je m'ennuye : rien ne me plaît : dégoûtée d'un amusement, j'en cherche un autre plus vif. A peine l'ai-je goûté, que j'en suis rassasiée. Je cours après un troisieme : j'en trouve mille : aucun ne me satisfait. Je rencontre par-tout le chagrin & l'ennui.

LE SOLITAIRE. Je n'en suis point surpris, ô Princesse! Salomon, comme vous, comblé de richesses & de gloire, comme

vous dans une brillante jeunesse, comme vous dans l'abondance & dans les plaisirs, Salomon s'ennuyoit comme vous. Et comme si tout ce qui flatte l'homme étoit fait pour le rendre malheureux, il s'écrioit, que tout étoit vanité & affliction d'esprit. Dieu vous destine à des plaisirs plus solides. Ce n'est point pour vivre dans la mollesse, qu'il vous a donné une ame grande & forte : c'est pour un bonheur plus digne de l'excellence de la nature humaine.

PULCHERIE. Il faut donc que je renonce aux plaisirs !

LE SOLITAIRE. Non, Princesse : il en est de légitimes, de permis ; & dans la plupart, l'excès seul est nuisible : Dieu nous les a donnés pour notre délassement. Quand nous en faisons notre occupation, ils deviennent les plus cruels ennemis de notre bonheur. Dès que nous passons les limites que la raison prescrit, le plaisir devient une peine, l'intempérance détruit la santé, & chasse loin de nous le tranquille sommeil. La fureur du jeu nous rend cruels aux autres, & insupportables à nous-mêmes. La passion de la chasse épuise le corps & l'esprit. Mais si nous passons les bornes prescrites par la Loi de Dieu, nous entassons peines sur peines. Le remords,

vengeur du crime, nous pourſuit partout. La penſée d'un Dieu, qui voit tout, nous attriſte, au-lieu de nous conſoler. L'idée ſeule de la mort nous épouvante. La certitude d'une autre vie nous afflige, au point que nous ſouhaiterions que notre ame ne fût pas éternelle, de peur qu'elle ne ſoit éternellement punie. Ne vous étonnez donc pas, ô Princeſſe! de ces dégoûts. Dieu vous les envoye pour vous avertir des pieges que vos paſſions vous tendroient. Il veut que vous vous défiïez des plaiſirs, afin de vous en détacher.

PULCHERIE. Mais, dites-moi, vénérable vieillard, pourquoi je les aime encore tant, quoique j'en ſois ſi dégoûtée?

LE SOLITAIRE. On n'arrive pas du premier vol au ſommet de la montagne. On commence à ſe laſſer des plaiſirs : enſuite on en reconnoît le vuide : puis on en deſire d'autres, & enfin l'on aime les ſeuls qui puiſſent remplir notre ame.

PULCHERIE. Je ſais que dans un avenir plus heureux qui nous attend, nous goûterons un plaiſir parfait, infini, éternel. Mais dans cette vie-ci, dois-je renoncer au bonheur? La vertu conſiſte-

roit-elle à devenir ſauvage, à vivre dans un ſilence triſte & morne? j'aimerois autant mourir?

LE SOLITAIRE. La vertu ne condamne point les plaiſirs innocents. Une Princeſſe Chrétienne peut en prendre pour conſerver ſa ſanté, pour entretenir la vigueur de ſon eſprit qu'une trop longue application jetteroit dans l'épuiſement, pour lier, pour unir les perſonnes qui l'accompagnent, pour arracher ſes Courtiſans aux plaiſirs criminels. La piété n'eſt point farouche : elle eſt la charité même : & la charité eſt douce, humaine, complaiſante. Le grand Théodoſe, votre aïeul, dans le temps de ſa pénitence, dans la plus vive amertume de ſa douleur, eſſuyoit de temps en temps ſes larmes, & préſentoit aux Seigneurs qui l'environnoient un viſage gracieux & riant. Il ſe permettoit quelques plaiſirs par un eſprit de charité, afin d'unir les cœurs pour le bien de l'Empire, & par un eſprit d'humilité, pour montrer qu'il étoit bien éloigné de mépriſer les hommes, quoique ſes ſujets. Vous ſavez combien ces ménagements rendirent ſon regne glorieux, & ſa perſonne aimable.

Mais il y a des plaiſirs bien plus précieux & plus eſtimables, des joies que

le St. Eſprit forme dans les cœurs, & que lui ſeul peut décrire, des conſolations céleſtes que J. C. répand dans l'ame. Quiconque les a goûtées une fois veut les goûter encore, & ne veut goûter autre choſe.

PULCHERIE. Vous me parlez de ſaintes voluptés. Mais qui les a éprouvées? Ne ſont-ce pas de pieuſes rêveries, ou bien des pieges tendus par les juſtes à la crédulité de ceux qu'ils veulent amener à la perfection par l'attrait du plaiſir? L'Apôtre a-t-il connu ces joies intérieures? J'ai beſoin d'une autorité auſſi reſpectable que la ſienne, pour ne pas rejetter comme une chimere ces plaiſirs dont j'entends ſouvent parler aux dévotes de ma Cour.

LE SOLITAIRE. Vous ne pouviez choiſir un meilleur Juge. Ecoutez-le donc, ô Princeſſe! *Le Royaume de Dieu*, dit-il, *eſt la paix & la joie dans le St. Eſprit.* Faites attention à ces paroles: *la paix & la joie.* Il y a donc une *paix* & une *joie* que le St. Eſprit forme? Il avoit goûté ce qu'il enſeigne. *Je ſuis comblé de joie*, dit-il dans un autre endroit: je nage dans la joie au milieu de mes ſouffrances: à proportion que mes ſouffrances augmentent & ſe multiplient, à proportion ma

consolation augmente par J. C. Il faut que ces consolations soient bien touchantes & bien sensibles, puisque St. Paul est comblé de joie dans la plus violente des persécutions qu'il souffroit à Ephese, où il nous dit qu'il attendoit à chaque moment la mort, que la vie lui étoit devenue ennuyeuse, qu'il avoit à combattre contre des hommes aussi cruels que des bêtes. Les mondains ne connoissent pas ces vérités. Qu'ils sont dignes de compassion ! Ils courent toute leur vie après un fantôme qui leur échappe : ils changent de plaisirs, ils les outrent, ils les portent à l'excès, ils ne sont jamais contents ; ils ne connoissent pas la vérité ; ils préferent le faux éclat d'un verre fragile, au diamant solide & précieux. Dans notre solitude, nous passons une partie de notre vie à déplorer ce malheur ; & nous demandons à Dieu dans toutes nos prieres, qu'il les détrompe, qu'il leur fasse connoître les vrais biens, & sur-tout qu'il éclaire les Princes qui sont l'exemple de la terre. Ces divines douceurs n'ont-elles jamais sollicité votre cœur dans l'innocence de votre Baptême, pendant vos prieres, en recevant la sainte Eucharistie ? N'avez-vous jamais reçu quelque goutte de la rosée céleste ? En écoutant une

exhortation, votre cœur n'a-t-il point été ému ? n'avez-vous pas pu dire comme les pélerins d'Emmaüs : *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant, pendant qu'il nous parloit, & qu'il nous expliquoit les Ecritures ?*

PULCHERIE. Dans ces moments où J. C. se présente à nous avec toutes les marques de son amour, les ames les plus dures seroient attendries. J'ai souvent senti des mouvements de joie en approchant de nos saints mysteres. Mais cette joie duroit peu, & je retombois vîte dans ma tiédeur pour les choses célestes.

LE SOLITAIRE. Il me paroît, autant que je puis avoir de discernement des ames, que vous êtes prévenue de la grace de Dieu. Mais craignez, ô grande Princesse! que la contagion du siecle, la vivacité des passions, la légéreté de la jeunesse, l'envie de plaire si naturelle à votre sexe, les occasions de pécher si fréquentes dans votre place, l'attachement à une beauté fragile, qui est une vraie idolâtrie, ne soient un obstacle aux desseins que la Providence a sur vous. Craignez que les vains applaudissements que la Cour donne aux imperfections mêmes des Princesses, ne soient les épines qui

étouffent en vous les fruits que vous devez porter. Vós flatteurs appelleront bienséance, l'attachement aux vanités; dignité, l'amour excessif de vous-même; la gourmandise, bon goût; la fierté & les airs méprisants, noblesse & grandeur d'ame. La mollesse, l'oisiveté, la paresse, seront pour eux des vertus. Ils déguiseront tous les vices, ils lès couvriront de noms aimables : & une attention continuelle sur soi-même, peut à peine garantir d'être enchanté par eux. On prend goût à leurs adulations; on néglige la priere, on dédaigne la lecture, on abandonne les affaires, on communie par bienséance, sans goût, sans foi, sans amour; on décide de tout sans rien examiner; on cherche plutôt à se débarrasser des affaires de l'Empire qu'à les finir; on fait tomber sur les plus protégés toutes les graces qui devroient appartenir aux plus habiles & aux plus sages; on perd la grace; on perd le cœur de ses sujets; on est flatté & méprisé tout à la fois par le Courtisan; le Clergé, si propre à retenir les peuples dans le devoir & dans le respect, regarde avec indifférence une Princesse indifférente pour la Religion; l'ame dépouillée de ses armes célestes succombe à toutes les tentations, & devient la proie du vice.

PULCHERIE. Dieu me préserve de ce malheur ! J'ai reçu bien des graces. Je ne les ai pas ménagées comme je devois. Encore à présent je me sens touchée. Je me rappelle les leçons du bienheureux Attique, Evêque de cette ville. Il m'a toujours dit la vérité, comme vous me la dites. J'aime à entendre parler de Dieu : & souvent quand on en parle, des larmes de joie coulent de mes yeux. Il est si grand, il est si bon, il m'a comblée de tant de bienfaits en cette vie ! il m'en prépare tant dans l'autre ! Qui ne seroit touché ? Mais toutes mes journées ne se ressemblent pas. Il en est où j'aime à lire, à prier, où je prends les résolutions les plus sages, où je m'occupe de mes devoirs avec goût. Il en est d'autres où je suis emportée par la jeunesse, par le plaisir, par la dissipation, par l'exemple. Je vois le bien, je l'aime, je desire de le pratiquer, & je n'en ai pas la force. Je voudrois qu'une main toute-puissante & propice m'arrachât aux faux plaisirs que je cherche, & m'attachât à Dieu que je fuis. Je sens que ce ne sera qu'avec Dieu que je serai parfaitement heureuse. Je veux l'être. N'y a-t-il aucun moyen pour fixer ma volonté ?

LE SOLITAIRE. Dieu vous aime, &

les graces qu'il vous a faites vous le disent assez. Dieu vous aime ; mais si vous êtes sourde à ces premieres invitations, tremblez qu'il ne vous abandonne. Il aimoit Jérusalem ; il la visite, il la presse, il l'exhorte, il pleure sur son incrédulité, il l'abandonne enfin : & que devint-elle ? C'est résister à Dieu, que de ne pas suivre les premiers mouvements qu'il inspire. Et que n'avez-vous pas à craindre en lui résistant ? Songez qu'il n'a pas besoin de vous, qu'il ne veut que vous l'aimiez que pour votre bien. Il vous recherche, & vous fuiriez ! Vos flatteurs peuvent vous dérober à ses bontés prévenantes : votre Trône, votre Palais, votre armée ne peuvent vous dérober à sa Justice. Vous paroîtrez un jour seule devant lui. Plus de distinction, plus de Courtisans, plus de louanges. Une paysanne fervente sera plus grande que l'Impératrice qui a négligé ses devoirs. Il est encore temps, ô Princesse ! de vous donner à lui. Mais chaque moment que vous différez, est un moment que vous ôtez à votre sûreté.

PULCHERIE. Oui, je suis résolue à remplir tous mes devoirs. Je n'ai que trop tardé, & je regrette tous les jours que je n'ai pas donnés à la vertu. Je me donne

à Dieu sans réserve. Que mon cœur ne brûle que pour lui, que mon esprit ne soit occupé que de ses bontés. Je veux employer toute l'autorité qu'il me donne, pour le faire adorer. Je n'oublierai rien pour porter tous les peuples de cet Empire à l'aimer. Mais, je vous prie, quelle regle pourrois-je suivre?

LE SOLITAIRE. On ne peut se soutenir dans le bien, si l'on ne s'assujettit à une regle fixe, qui y rappelle sans cesse. Parlà, on peut juger de ses progrès ou de son relâchement. Car il faut toujours tendre à la perfection. L'amour de Dieu est une flamme qui s'éteint, si elle ne s'augmente. Recevoir les Sacrements, prier, lire la parole de Dieu, voilà à quoi peuvent se réduire vos exercices de piété. Recevoir les Sacrements, non par bienséance, ni par coutume, mais pour soutenir votre foiblesse, pour enflammer votre cœur, pour le remplir de J. C. Lire la parole de Dieu, où sont tracés les devoirs de tous les hommes par le doigt même du St. Esprit. Prier en particulier pour s'humilier devant Dieu. Prier en public, pour édifier le peuple, & pour obtenir plus facilement les graces promises aux fideles réunis. Pourquoi une Princesse se priveroit-elle du secours si effi-

cace de la priere publique, qui fait à Dieu une violence agréable? Quoi qu'en disent les hommes, il n'est point honteux, même à leurs yeux, d'avoir une vraie piété.

PULCHERIE. Je suis pénétrée de ces vérités. Mais comment unir ces exercices avec mes obligations? Mon premier devoir n'est-il pas de songer à la sûreté, à l'ordre, au bonheur de l'Empire que Théodose mon frere a confié à mes soins?

LE SOLITAIRE. Un devoir n'est point opposé à l'autre; & s'il l'étoit, il cesseroit d'être un devoir. Dieu, qui a fait tous les Etats, a prescrit à chaque Etat ses vertus & ses exercices particuliers. Une Impératrice est chargée de mille affaires accablantes: tout son temps est à ses peuples. Mais on en a toujours de reste, quand on sait le ménager. Réglez vos heures; distribuez votre journée. La priere doit être placée avant tout: eh! sans le secours de Dieu, que pouvez-vous faire? Avant que votre appartement soit ouvert, il vous est facile de fléchir le genou, de penser à ce que vous êtes, à ce que vous serez un jour, aux bonnes œuvres que vous avez à faire, au compte que vous avez à rendre, aux passions que

vous avez à combattre, au bien que vous avez négligé, au bien qui est le plus pressant, aux pieges qui vous seront tendus, aux moyens de les éviter. Vous trouverez dans la priere, des forces pour vous soutenir contre la corruption, & contre les conseils de l'amour-propre. Assujettissez-vous, ô Princesse! à cette pratique; & l'expérience vous dira combien elle est utile.

PULCHERIE. Vous avez mis en moi une nouvelle lumiere. Je suis déterminée à me laisser conduire par elle. J'aurois bien d'autres questions à vous faire. Je les réserve pour un autre entretien. En attendant, priez le Seigneur, qu'il m'affermisse dans mes résolutions, & qu'il bénisse mon peuple.

N°. XIII.

VERS *de M. le Duc de* BOURGOGNE.

DRACO (1) vous donneriez des loix à l'Univers.
Pour vous divertir, pour vous plaire,

(1) Nom d'une Héroïne de Roman, qu'on donnoit quelquefois en plaisantant à Me. la Duchesse de Bourgogne.

Que ne feroit-on pas, que ne peut-on pas faire,
Puisque votre époux fait des Vers?
Mais, le verre à la main, pour chanter ma Déesse,
Vainement j'invoque Bacchus;
Toujours environné de ses Faunes trapus,
Je n'obtiens rien de mon ivresse.
O toi, Latonien, descends du sacré mont!
Fais éclore de ma pensée
Des Vers, tels que tu fais, sur la chaise percée,
En dicter à la belle Osmond (1).
C'est vous, DRACO, c'est vous, qui d'un naissant délire
Rompez le charme impérieux.
Je vous vois, je me tais, j'admire:
Si je vous aimois moins, je vous chanterois mieux.

LE DÉCALOGUE

DE LA FEMME DE COUR,

par Me. de MAINTENON.

De ton Roi ton Dieu tu feras,
Et le flatteras finement.

---

(1) Mlle. d'Osmond, à laquelle on avoit défendu de faire des Vers, en faisoit dans le cabinet secret.

Le Dimanche la Messe ouiras,
Pour montrer ton ajustement.
Quand ton profit tu trouveras,
Tu communieras souvent.
Pere & mere tu ne verras
Que tout le plus une fois l'an.
La nuit & le jour passeras
Au bal, à la chasse, au brelan.
Ton mari cocu tu feras,
Et ton bon ami mêmement.
A table, en soudart, tu boiras
De tous vins généralement.
Ton crédit à tous tu vendras,
Quoïque tu n'en aies nullement.
Réflexions point ne feras,
De peur de penser tristement.
Mais quand mourante tu feras,
Tu recourras au Sacrement.

N°. XIV.

TÉMOIGNAGES.

EXtrait (1) d'un Recueil de lettres manuscrites de Jean-Paul Marana, Au-

(1) Ceci m'est fourni par M. du Radier, Avocat au Parlement, Auteur de la *Bibliotheque du Poitou*, où il a si bien éclairci la littérature de sa Province.

teur de l'*Espion Turc*, lettre troisieme du manuscrit, partie premiere, p. 93. L'Auteur, après avoir parlé de l'établissement de St. Cyr, & des avantages qui en résultoient pour l'Etat & pour la Religion, parle du mérite des Dames qui brilloient à Paris & à la Cour. *Tante belle qualità*, ajoute-t-il, *in universale delle donne, sono quasi oscurate da una sola donna particolare, che ha havuto i suoi natali nel mondo nuovo* (1). *E' questa la signora Marchesa di Mentenon, che fece le delizie dello spirita del Rè colla purità de suoi straordinarii talenti, & coi suoi costumi innocenti & ingenui. Le di lui più inferiori qualità sono uno studio particolare di non far mai male ad alcuno, è di far bene à tutti, senza mai importunare il Rè di alcuni grazia, solo studiosa di rendersi necessaria alla benevolenza & alla stima del Principe, col silenzio, colla modestia è colla discrezione, che sono le trè qualità che Socrate desiderava nelle donne nobili è ben morigerate.* C'est-à-dire : » Tant de belles qualités » dans toutes ces Dames sont comme

(1) Marana parle ici, suivant l'opinion commune. Cet éloge est d'un grand poids. On connoît l'esprit satyrique de cet Italien.

» éclipsées par le mérite d'une seule, » que le nouveau monde a vue naître, » je veux dire, Me. la Marquise de Maintenon, qui a su faire les délices du Roi » par des vertus aussi pures que rares, » & par une droiture de cœur extrême. » Ses moindres qualités sont un entier » éloignement à faire du mal à qui que » ce soit, & une sincere inclination à faire » du bien à tout le monde, sans jamais » importuner le Roi, en lui demandant » des grâces. Toute son attention est de » ne pas déplaire au Prince qui la ré» vere & qui la chérit, & de se renfer» mer dans les bornes du silence, de la » modestie & de la discrétion qu'elle » s'est prescrites : qualités que Socrate » demandoit à une femme bien née & » bien élevée. »

Extrait des Lettres du Comte de Bussy.

» Jamais femme n'a été si universellement » aimée que Me. de Maintenon. Et il » faut qu'elle ait autant de bonté, que » d'autres grandes qualités. Car d'ordi» naire le mérite, sans celle-là, attire » plus d'envieux que d'amis : & tout le » monde a été ravi de ses prospérités. » Il faut dire aussi la vérité ; quelque » grande que puisse être sa fortune, el» le sera toujours au-dessous de sa » vertu. »

Bref du Pape de 1683. Bref de 1688. Bref d'Alexandre VII. Cette derniere piece est très-forte. Après un fort grand éloge, où le St. Pere s'exprime en ces termes: *Præstantes ac magnopere commendabiles nobilitatis tuæ dotes*, il la prie d'accorder à l'Abbé Trevisani, porteur du Bref, sa faveur & toute l'assistance possible à la Cour de France, où ses grandes qualités lui avoient acquis avec justice un crédit généralement approuvé. Il lui recommande ensuite les intérêts du St. Siege. *Illud vicissim à te petimus ut prædicto filio eâ gratiâ quâ apud omnes ordines, ob supra memoratas dotes ac prærogativas tuas merito istic obtines, diligenter adesse velis. Nec minori contentione à te flagitamus, ut filialem tuam ergà sanctam hanc sedem observantiam, quotiescunque opus fuerit adimplere satagas, ejusdem sedis rationes immense promovendo.* C'est-à-dire : *Nous vous demandons aussi de ne pas refuser vos secours à notredit fils, l'Abbé Trevisani, & à lui accorder les effets de cette faveur que vous vous êtes si justement acquise auprès de tous les ordres de l'Etat, par ces rares vertus & ce grand mérite dont nous venons de parler. Nous vous demandons aussi avec empressement des preuves de votre attachement & de votre respect filial pour*

le St. Siege, dans toutes les occasions qui peuvent se présenter, en procurant ses avantages, autant qu'il dépendra de vous.

Madame de Maintenon reçut en d'autres temps divers autres Brefs. Mais elle supprima les uns : & les autres ne disent rien d'intéressant.

N°. XV.

INSTRUCTION *à des Demoiselles de St. Cyr, qui avoient fait leur premiere Communion.*

JE voulois, mes enfants, vous entretenir hier. Je n'en eus pas le temps. Je vous prends aujourd'hui pour vous féliciter du bonheur que vous avez eu de communier ce matin, & pour voir si vous comprenez bien toute la grandeur de l'action que vous venez de faire. On a pris tous les soins possibles pour vous y bien préparer. Mais comptez, mes très-chers enfants, qu'il faudra toute votre vie y apporter les mêmes dispositions, le même desir, le même amour, la même ferveur. Plus vos Communions seront fréquentes, plus il faut que ces saintes dispositions croissent en vous. Souvenez-

vous bien de ne vous familiariser jamais avec les Sacrements : rien ne seroit plus dangereux. Approchez-en la millieme fois avec ce respect, & ce saint tremblement, qui m'a si fort édifiée ce matin. Je voudrois que vous vissiez le Roi, comme il montre sa foi dans cette occasion : tout le monde est pénétré de le voir approcher de la sainte Table : il paroît, il est anéanti devant Dieu. Il doit l'exemple de piété à ses sujets : & je vous assure qu'il le donne bien. Nous avons une jeune Princesse de dix ans, qui vient aussi de faire sa premiere Communion. Elle fut, quelques jours auparavant, présentée au Roi dans ma chambre : il lui recommanda avec une piété & un zele admirables de bien prendre garde à ce qu'elle alloit faire, d'en comprendre toute l'importance, & d'y apporter toute l'attention possible. J'étois charmée de l'entendre ; & comme je n'ai aucun plaisir que je ne veuille partager avec vous, je l'écoutois attentivement pour vous le répéter. La Princesse l'écoutoit aussi d'un air respectueux & touché. Je lui dis : » Songez, Princesse, » à bien conserver la piété dans laquelle » vous êtes élevée : fortifiez-vous con- » tre les railleries qu'on vous fera sur » vos exercices de dévotion. " Elle ré-

pondit : » Il y en a déja beaucoup qui » s'en moquent. Comment ? dit le Roi, » il se trouveroit des gens qui se moque- » roient de votre piété ? Oui, répondit- » elle, on me raille, quand je vais à » confesse. " Je dis au Roi : » Ce sera as- » surément un grand miracle, si cette Prin- » cesse persévere dans le bien. " Priez Dieu pour elle, mes enfants, & goûtez le bonheur d'être excitées ici à la piété, bien loin d'en être détournées par qui que ce soit. Vous ne devez plus vous regarder comme des enfants : votre conduite doit être à présent raisonnable. Que vous serez heureuses à l'heure de la mort, & même dans tout le cours de votre vie, si votre conscience vous rend témoignage, que depuis votre premiere Communion, vous n'avez fait que des fautes d'inadvertance, & pas une volontaire ! Vous paroîtriez devant Dieu avec une grande confiance, & vous auriez sujet d'espérer d'en être bien reçues. Il y a trois choses que je vous recommande d'une maniere toute particuliere, persuadée qu'en ce grand jour vous y ferez plus d'attention : l'horreur du péché, la présence de Dieu, & la docilité.

Qu'entendez-vous, Parthenai, par l'horreur du péché ?

C'est, dit la Demoiselle, ce sentiment qui nous porte à le fuir de toute nos forces.

Oui, dit Me. de Maintenon : & voilà ce que nous devons faire à l'égard de tout ce qui est péché. Craignez-le, mes enfants, haïssez-le toute votre vie. Quand il se présentera à vous, songez combien il déplait à Dieu. Je me souviens que lorsque Me. la Duchesse de Bourgogne, qui étoit à peu près de votre âge, arriva en France, elle paroissoit indifférente pour toutes sortes de plaisirs : elle ne se soucioit pas plus des honneurs & des richesses. Mais quand je lui disois : » Madame, il » y a du mal à cela, " elle reprenoit avec une grande vivacité : » Il y a du mal ? » Dieu me préserve de le faire ! " Et au milieu de son insensibilité pour tout, j'avois le plaisir de lui voir toujours le même mouvement de vivacité, & de l'arrêter tout court par la seule crainte du péché. Voilà comme je vous desire, mes cheres filles, & que vous ajoutiez à cette heureuse disposition la pratique de la présence de Dieu, qui vous entretiendra infailliblement dans cette horreur du péché que je vous recommande.

Montfalcon! savez-vous ce que c'est

que la pratique de la présence de Dieu?

Oui, dit la petite Demoiselle : c'est de penser toujours à lui.

Nous serions, reprit Me. de Maintenon, nous serions trop heureuses de penser toujours à Dieu sans aucune distraction. Tant de bonheur n'est pas fait pour cette vie. Je ne vous demande pas même encore de chasser avec une continuelle vigilance tout ce qui pourroit vous distraire de penser à Dieu. C'est assez pour votre âge, de commencer par offrir à Dieu le matin tout ce que vous ferez dans la journée : ne faites rien qui ne soit digne de lui être offert. Elevez votre cœur vers lui de temps en temps. Adressez-lui de courtes prieres, au milieu de vos autres occupations. Si l'occasion se présente de faire quelque chose qui lui déplaise, abstenez-vous-en en disant en vous-même : Dieu me voit, Dieu m'entend : cela me suffit. S'il vous arrive quelque bonheur ou quelque peine, recevez l'un & l'autre comme de la main de Dieu : s'il vous survient quelque affaire embarrassante, recourez à lui comme à votre pere, consultez-le comme votre maître. Vous trouvez peut-être étrange, qu'à votre âge je vous parle de la présence de Dieu. Je vous assure, mes chers enfants, que vous ne

pouvez trop vous y accoutumer. Regardez Dieu en tout : reconnoiſſez ſa main, qui agit toujours ſur nous. Rien ne ſe fait ſans ſa permiſſion : c'eſt lui qui fait que je vous parle, & que vous m'écoutez : c'eſt lui qui vous a conduites dans cette maiſon pour vous rendre de bonnes Chrétiennes : c'eſt lui qui ordonne tous les événements de la vie des hommes. Il faut donc rapporter tout à celui qui eſt auteur de tout.

La troiſieme qualité que je ſouhaite à mes filles, c'eſt la docilité : je voudrois bien ſavoir ce que vous entendez par la docilité. C'eſt, répondit Mlle. de Moléon, cette vertu qui nous porte à obéir à tous ceux qui ont quelque autorité ſur nous.

Fort bien, reprit Me. de Maintenon. Cette docilité convient à tout âge : & c'eſt ce que Notre-Seigneur recommandoit à ſes Apôtres, lorſqu'il leur diſoit : *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le Royaume de Dieu.*

Il faut obéir à vos Maîtreſſes, à votre Confeſſeur. Il faut embraſſer avec joie tout le bien qui vous eſt recommandé, ou inſpiré, ou preſcrit. Ayez donc le cœur & l'eſprit docile & ſoumis.

mis. Conservez cette disposition jusqu'à la mort.

Mademoiselle de la Jonchapt lui ayant demandé s'il falloit communier souvent, Madame répondit: le plus souvent qu'on peut, pourvu que ce ne soit pas par routine. Je puis vous assurer que dans le monde même, les personnes qui ont un peu de soin de leur salut, ne mettent pas ordinairement plus d'un mois de distance entre leurs Communions. Mr. le Duc de Bourgogne se confesse tous les quinze jours, & communie tous les mois. C'est la regle que St. François de Sales prescrit aux séculiers. Le Roi & la Reine d'Espagne communient aussi tous les mois, & avancent ou reculent seulement cette Communion de quelques jours, selon les fêtes qu'ils rencontrent. Je vous nomme ces personnes-là, qui semblent devoir être éloignées, par état, de la fréquente Communion, pour vous convaincre que c'est-là la pratique de tous les bons Chrétiens, & pour vous prévenir contre les railleries des gens du monde. Laissez dire les mondains; & suivez toujours le plan d'une vie vraiment chrétienne. Les saints Evêques, à qui je fais voir quelquefois votre maison, me disent souvent qu'ils sont étonnés, que menant une vie si in-

nocente, vous communiez si rarement. A cela je réponds, que vous n'êtes pas toutes destinées à être Religieuses, que plusieurs de vous retourneront dans le monde, & que je crois plus convenable, en faveur de celles-là, de vous faire prendre une habitude que vous puissiez continuer, dans quelque condition que vous soyez appellées, & que j'aime beaucoup mieux que vous ayiez alors à augmenter le nombre de vos Communions, à mesure que votre piété croîtra, qu'à les diminuer. Je suppose toujours, en vous parlant ainsi, une vie vraiment Chrétienne. Car si vous étiez assez malheureuses pour oublier tous les bons principes qu'on vous donne ici, & pour vous livrer aux plaisirs, à la vanité, aux jeux, aux spectacles, en un mot, à une vie toute mondaine, il faudroit bien nécessairement diminuer vos Communions. Je prie Dieu de vous préserver de ce malheur. Mais du moins, vous aurez toujours un Confesseur arrêté. C'est alors qu'il faut prendre ses avis & les suivre. C'est le seul moyen de rentrer dans votre devoir. Mais le moyen de vous y maintenir, est votre Communion de chaque mois. Faites-les toujours, comme si chacune devoit être la derniere de votre vie; & vous ferez

sûrement un grand amas de graces, de forces, & de secours pour le temps à venir. Mon Dieu! mes enfants, que tant de Communions bien faites vous rendront fermes & courageuses pour le bien! qu'elles vous seront utiles pour la suite de la vie! qu'elles vous obtiendront de graces pour vous garantir des périls où vous vous trouverez exposées! Il est sûr, qu'accoutumées à approcher souvent des Sacrements, si vous étiez quelque temps sans en approcher, vous y seriez rappellées en sentant intérieurement que quelque chose vous manque. Mais j'aime mieux espérer qu'aucune de vous ne s'éloignera jamais de cet auguste Sacrement, & que vous conserverez toutes les saintes habitudes que vous prenez ici. Souvenez-vous, toute votre vie, de la maniere dont vous passez les veilles de vos Communions; & faites de même, quand vous serez chez vous. Il n'y a personne dans le monde, qui ne consacre ce jour-là au recueillement; & vous ne paroîtrez point singulieres, en le sanctifiant par la retraite. Je ne puis m'empêcher de vous dire combien je suis souvent édifiée de la maniere dont la plupart des gens de guerre approchent de la sainte Table. Ils y vont les mains jointes, le corps prosterné, sans

armes, & comme ravis en extase. J'eus encore ce plaisir l'autre jour; vous auriez été aussi charmée que moi, si vous aviez vu la piété de deux Gardes-du-Corps en communiant; piété ouverte & franche, sans respect humain, & aussi sans hypocrisie. J'en suis encore tout embaumée. Adieu, mes enfans; vous voyez que je profite de tout ce que je vois, qui peut vous être utile.

Nº. XVI.

ENTRETIENS (1) DE MADAME DE MAINTENON.

Entretien premier.

. . . .

. . . . Il n'est rien de plus doux, reprit Madame, que de vivre avec ses amis, & de s'entretenir avec eux à cœur ouvert. Il y a cependant une maxime d'un Auteur Payen, qui est prudente, mais que je trouve bien dure. C'est d'agir tou-

---

(1) Ces conversations furent recueillies par les personnes mêmes avec lesquelles Me. de Maintenon les avoit; mais on n'en a que des fragments.

jours avec ses amis, comme si nous étions assurés qu'ils deviendront un jour nos ennemis. Pour moi, je me contenterois de ne leûr laisser voir rien de mauvais en moi; je tâcherois de n'avoir aucun tort en leur présence, comme en celle de ceux que j'aimerois le moins, parce qu'il peut arriver mille choses qui nous séparent, & qu'alors on est au désespoir de s'être trop fié à eux, & de leur avoir parlé sans réserve, sans compter qu'on n'est jamais aussi sûr des autres que de soi-même. Me. de Montespan & moi avons été les plus grandes amies du monde. Elle me goûtoit fort; & moi, simple comme j'étois, je donnai dans cette amitié. C'étoit une femme pleine d'esprit & de charmes. Elle me parloit avec grande confiance, elle me disoit tout ce qu'elle pensoit. Nous comptions l'une & l'autre, que notre amitié ne finiroit jamais; car quoique nous eussions quelquefois des querelles assez vives, elles n'alteroient point le goût que nous avions l'une pour l'autre.

Nous voilà pourtant brouillées, & brouillées irréconciliablement, & sans que nous ayions eu dessein de rompre; & même sans avoir formellement rompu. Il n'y a pas eu assurément de ma faute; & si pourtant quelqu'un a sujet de

ſe plaindre, c'eſt elle. Car elle peut dire avec vérité : c'eſt moi, qui ſuis cauſe de ſon élévation ; c'eſt moi qui l'ai fait connoître & goûter au Roi ; elle devient la favorite, & je ſuis chaſſée. Il eſt vrai auſſi que j'ai bien des choſes à lui répondre ; car ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du Roi, aux conditions que je l'ai fait ? ai-je tort de lui avoir donné de bons conſeils ? Me. de Monteſpan ne ſavoit-elle pas que je n'oubliois rien pour rompre ce commerce impur ? mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si aimant Me. de Monteſpan comme je l'aimois, j'étois entrée d'une mauvaiſe maniere dans ſes intrigues, ou ſelon Dieu, ou ſelon le monde ; ſi au-lieu de la porter à briſer ſes liens, je lui avois enſeigné les moyens de ſe conſerver l'amitié du Roi, n'auroit-elle pas à préſent de quoi me perdre ? ne ſe vengeroit-elle pas ? ne diroit-elle pas au Roi : » Cette perſonne que » vous eſtimez tant, m'a dit cependant » telle & telle choſe ; elle vous prêchoit » la vertu, & à moi elle me conſeil» loit le vice ? " Il y a tant de choſes qu'on entend mal, tant d'autres qu'on gâte en les ôtant de leur place, ou en les dépouillant de ce qui les environne ; il y en a tant qui échappe en certains

moments de relâchements & de foiblesse, tant qui, dites avec naïveté, peuvent être mal interprétées, qu'on ne peut trop veiller sur ses paroles & sur ses actions, quand ce ne feroit que pour empêcher nos amis de prendre nos saillies pour des sentiments, & ces premieres idées que la réflexion détruit, pour l'état habituel de notre ame. Et ce n'est point là une hypocrisie; car dans cette circonspection, il n'y a nulle ombre de fausseté; & dans l'hypocrite, tout est faux. Il ne faut donc rien laisser voir à nos meilleurs amis, dont ils puissent se prévaloir quand ils ne le seront plus. Il est bien fâcheux d'avoir à rougir dans un temps, de ce que l'on aura fait ou dit par imprudence dans un autre. Je le disois, il y a bien des années, à Mr. de Barillon; rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable; & après bien du haut & du bas dans sa fortune, il en convint. Vous ne sauriez trop répéter cette maxime à vos enfans. Qu'ils ne donnent jamais que de bons conseils; qu'ils agissent dans les affaires les plus secretes comme s'ils avoient cent mille témoins. Il faut un frein à la foiblesse humaine; sans quoi il y a tant de tentations délicates où elle succomberoit. Il n'y a rien qui ne se découvre enfin; sans compter qu'il est

plus beau de n'avoir jamais fait qu'un personnage vertueux. Quand le monde ignoreroit quelle a été notre conduite, Dieu l'ignorera-t-il? Et quand nous ne serions pas récompensés de notre sagesse par l'estime publique, n'en sommes-nous pas payés par le bon témoignage de notre conscience?

Puis, en se levant, elle dit: » Adieu,
» mes enfants! je viens d'ouvrir à votre
» mere un beau champ à vous instruire;
» & je le ferai moi-même encore de bon
» cœur, au premier moment de loisir que
» j'aurai. »

Entretien II.

(1) JE sens, me dit Me. de Maintenon, je sens une grande joie quand je vois fermer la porte sur moi en entrant dans cette solitude, d'où je ne sors jamais qu'avec peine. Souvent en retournant au Château, je me dis: Voilà, selon les apparences, voilà une partie de ce monde pour lequel Jesus-Christ n'a point prié. Le Roi est à leur tête, & cela redouble

---

(1) An. 1705.

mon affliction. Je sais qu'il y a de belles ames à la Cour, & que la vertu a des élus dans tous les états. Mais il est certain qu'en général, c'est-là ce qui s'appelle le monde; c'en est le centre : c'est là où toutes les passions sont en mouvement, l'intérêt, l'ambition, la haine, l'envie. C'est donc dans ce monde, si souvent maudit, que je vais! Je vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment de tristesse & d'horreur, à la vue de Versailles. Il faut pourtant que j'y demeure. Mais, lui dis-je, qui vous y retient? Hélas! me répondit-elle, des liens sacrés.

Il faut du moins, lui dis-je, que Dieu vous dédommage de cette contrainte par de très-grandes consolations. Mon grand consolateur, repliqua-t-elle, c'est St.-Cyr. J'avois espéré qu'on y feroit du bien, & l'on y en fait. Cette maison est destinée, ce me semble, à mon repos & à mon salut. Je ne suis jamais plus contente, que quand je suis ici ou là. Je ne pense plus alors qu'il y ait une Cour. Et il est bien doux de voir ses peines suspendues, lorsqu'on n'a plus l'espoir de les voir finies!

Et je lui dis: Je suis sûre que vous étiez bien contente ce matin; car vous avez mangé le pain des Saints, & con-

versé long-temps avec Dieu. Ce qui ne vous est pas si aisé à Versailles.

Et elle me répondit : Il est vrai qu'il faut que je prenne pour mes prieres & pour la Messe le temps où tout le monde dort encore. Car quand on a commencé d'entrer chez moi, je n'ai plus un instant à moi. M. Maréchal (1) arrive à sept heures & demie, puis Mr. Fagon, qui est suivi de M. Blouin, ou de quelque autre qui envoye savoir de mes nouvelles. Ensuite M. de Chamillard, ou quelque autre Ministre ; M. l'Archevêque, un Maréchal de France qui va partir, un parent, une quantité d'autres, qui viennent à la file, & qui ne sortent point qu'ils ne soient relevés par quelqu'un au-dessus d'eux. Le Roi vient enfin. Il faut bien qu'ils s'en aillent tous ; il demeure avec moi jusqu'à la Messe. Remarquez que je suis encore en coëffure de nuit. Car si je m'étois habillée, je n'aurois pas eu le temps de faire ma priere. Le Roi revient après la messe ; ensuite Me. la Duchesse de Bourgogne, avec ses Dames. Elles demeurent-là, pendant que je dîne. Je ne suis pas alors sans inquiétude. Je suis

(1) Premier Chirurgien du Roi.

en peine, si Me. la Duchesse de Bourgogne ne dit ou ne fait rien de déplacé. Il faut que je l'engage à adresser quelques mots obligeants aux uns & aux autres. Je regarde si elle en use bien avec son mari quand elle y est. Enfin, comme je me suis chargée de l'élever, il me semble que je suis responsable & de tout le mal qu'elle fait, & de tout le bien qu'elle ne fait pas. Il faut soutenir la conversation, qui se meurt à chaque instant, faire en sorte d'unir les esprits, & de rapprocher les cœurs les plus éloignés. S'il échappe quelque indiscrétion, je la sens vivement, je partage la peine de ceux qu'elle blesse, & je plains ceux qui, de gayeté de cœur, nuisent à des gens qui leur sont inférieurs, mais qui, au bout du compte, sont hommes comme eux. Enfin, c'est une tension d'esprit que rien n'égale. Tout ce cercle est autour de moi; & je ne puis demander à boire: je leur dis quelquefois en me détournant: » C'est bien de l'hon- » neur, mais je voudrois bien un laquais." Sur cela, tous s'empressent à vouloir me servir, & tous sont fâchés d'être refusés. Ce qui m'est une autre sorte de tourment. Enfin, ils vont tous dîner. Et je serois libre pendant ce temps-là, si Monseigneur ne le prenoit ordinairement pour me ve-

nir voir ; car il dîne souvent plutôt pour aller à la chasse. Il est fort difficile à entretenir, disant très-peu de chose, & s'ennuyant & se fuyant toujours. Il faut nécessairement que je paye, comme on dit, de ma personne, & que je parle seule pour deux. Aussi-tôt après le dîné du Roi, il entre dans ma chambre avec toute la Famille Royale, Princes & Princesses, & il s'y amuse une demi-heure. Puis il sort tout seul. Tout le reste demeure. Et il faut que je me prête encore à la conversation la plus gaie, la tête pleine de chagrins & d'inquiétudes sur tout ce qui se passe à l'armée, où tant de gens, dont les uns sont mes amis, les autres, attachés à mes amis, & qui me sont tous très-chers, parce qu'ils sont sujets du Roi, périssent, tantôt dans un siege, tantôt dans une bataille. Ajoutez quantité de méchantes nouvelles, qui tous les jours me serrent le cœur, & m'accablent d'un fardeau qui pese infiniment à ma sensibilité. Il faut que mes yeux soient sereins, quand ils sont prêts à se charger de pleurs. Il faut un air riant au milieu de tant de nouvelles affligeantes. Quand cette assemblée se sépare, quelques Dames ont toujours du particulier à me dire, & me prennent dans ma petite chambre pour me conter leurs

chagrins & leurs peines. Elles veulent que j'y prenne autant d'intérêt que j'en prends aux malheurs de l'Etat. Ceux qui ne m'aiment pas me font leur confidente, comme ceux qui m'aiment. Il faut que je les serve, & que je parle d'affaires particulieres à un Prince presque accablé du poids des affaires générales. Me. la Duchesse de Bourgogne veut aussi très-souvent des tête-à-tête ; de sorte que cette vieille devient l'attention & la ressource de toute la Cour. Tous veulent que tout passe par moi. Ma condition ne se montre jamais à moi, parce qu'elle a d'éclatant, mais toujours, parce qu'elle a de pénible.

Une autre, lui dis-je, en seroit enchantée, éblouie. Ha ! bien loin d'en être éblouie, reprit-elle, je ne puis me regarder que comme un instrument dont Dieu daigne se servir pour faire quelque bien, pour unir nos Princes, pour soulager les malheureux, pour délasser le Roi des soins du gouvernement. Dieu saura bien briser cet instrument, quand il le jugera inutile, & je n'y aurai pas de regret.

Madame poursuivit encore, & me dit : Je pense quelquefois à la haine naturelle que j'ai pour la Cour. Cependant il m'est démontré que Dieu m'y destinoit, puis-

que c'est lui qui m'y a enchaînée ; & je vois avec reconnoissance, que c'est qu'il m'y vouloit sauver, en me faisant un devoir des contradictions de ma volonté les plus sensibles à mon amour-propre. Me. de Montespan au contraire aimoit fort la Cour, & cette vie qu'on y mene, qui n'est que du bruit, que les gens éloignés prennent pour des sons très-mélodieux. Qu'a fait ce Dieu qui fait tout bien ? Il y attache celle qui la hait, & il en éloigne celle qui l'aime ; apparemment, ajoute-t-elle, pour les sauver toutes les deux.

Mais poursuivons notre journée. Quand le Roi est revenu de la chasse, il vient chez moi. On ferme la porte, & personne n'entre plus. Il faut alors partager ses peines secretes, qui ne sont pas en petit nombre.

Arrive un Ministre, qui, avec empressement, apporte souvent de fort tristes nouvelles. Le Roi l'écoute avec attention, & se met à travailler. Et si l'on ne veut point de moi dans ce Conseil, (ce qui m'arrive très-rarement) je me retire un peu plus loin, & j'écris, ou je prie. Je soupe pendant que le Roi travaille encore. Je suis inquiete, s'il est seul ou non. Je suis contrainte, comme vous voyez, depuis six heures du matin, & bien lasse.

Le Roi s'en apperçoit, & me dit : Vous n'en pouvez plus, Madame, n'est-ce pas ? Couchez-vous. Mes femmes viennent ; mais je sens qu'elles gênent le Roi, qui causeroit avec moi, & qui ne veut point causer devant elles. Ou bien, il y a encore quelques Ministres, & il a peur qu'elles n'entendent. De sorte que je me dépêche pour me déshabiller, souvent jusqu'à m'en trouver mal. Enfin, me voilà dans mon lit. Je renvoye mes femmes. Le Roi s'approche, & demeure à mon chevet, jusqu'à ce qu'il aille souper. Mais un quart d'heure avant le souper, M. le Dauphin, M. le Duc & Me. la Duchesse de Bourgogne, entrent encore chez moi. A dix heures, à dix heures & un quart, tout le monde sort. Alors, je suis seule, & prends les soulagements dont j'ai besoin ; mais souvent les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. Or, dites-moi, si le sort de Jeanne Brindelette d'Avon n'est pas préferable au mien ?

Je ne suis plus surprise, lui répondis-je, d'avoir oui dire à quelqu'un, que vous étiez une des plus malheureuses personnes du monde. Ces gens-là, dit-elle, savent juger sainement de la grandeur. Avec la Couronne sur la tête, & le Sceptre à la main, on est souvent plus infortuné qu'un homme qui a les fers aux pieds.

Je vous dirai encore, ajouta-t-elle, qu'il est mille choses auxquelles nos Princes ne pensent pas, & auxquelles il faut que je supplée. Par exemple, la Princesse des Ursins va retourner en Espagne; si je ne m'occupe d'elle, si je ne répare par mes empressements la froideur de Me. la Duchesse de Bourgogne, l'indifférence du Roi, la sécheresse des autres Princes, elle partira mécontente de notre Cour; & il convient qu'elle s'en loue, & qu'elle en dise du bien en Espagne.

Je lui demandai si elle n'étoit pas quelquefois impatientée de tant d'importunités. Hélas! que trop, me répondit-elle. J'en ai quelquefois, comme l'on dit, jusqu'à la gorge. Mais il faut demeurer où je suis; la Providence a arrangé tout cela; & je me console de paroître dépendre réellement de tout, en me disant, que réellement je ne dépens que d'elle.

Je me dis souvent: Que seroit ma vie, si, avec toute cette faveur que je n'ai pu modérer, toute cette magnificence que je n'ai pu réduire à la simplicité, ces honneurs auxquels je ne puis me dérober, si avec tout cela, je n'avois rien à souffrir? Il est bon que les amertumes & les désagréments soient attachés à une place qui a tant de facilités pour corrompre les cœurs.

Je lui dis là-dessus, qu'il me sembloit que dans cette conduite, le Ciel faisoit non-seulement voir sa bonté, mais encore, si je l'osois dire, son adresse.

C'est fort bien dit, répondit Madame ; car il se sert en effet pour me faire souffrir, de tout ce qui devroit m'amuser, & pour épurer mon ame, de tout ce qui devroit naturellement la souiller & la perdre. Quand je me vois toute environnée de jeux & de plaisirs : est-ce-là, me dis-je, la chambre d'une Chrétienne ? on n'y respire que la joie. Mais je me console, en pensant que si cela ne se passoit pas chez moi, il y auroit ailleurs trente hommes avec toutes les femmes qui sont-là ; qu'il s'y diroit, qu'il s'y passeroit des choses où la vertu seroit offensée ; au lieu qu'au moins chez moi, il ne se passe rien qui blesse l'innocence. Je compte pour beaucoup de préserver toute cette jeunesse, qui doit servir d'exemple au Royaume, de la préserver, par des amusements permis, des plaisirs dangereux, qu'elle ne manqueroit pas de chercher & de trouver ailleurs. On n'a pas de piété ; on a du moins des mœurs, & c'est quelque chose.

Entretien III.

(1) MAdame la Duchesse de Bourgogne alla à St. Cyr. Elle y cherchoit Me. de Maintenon. En la voyant, elle lui sauta au cou, & lui dit:

J'ai le cœur si gros, que je n'en puis plus, ma chere tante. Je voudrois ne vous point importuner, & cependant je ne puis m'empêcher de vous chercher pour pleurer avec vous.

En effet, elle pleura beaucoup, sans que j'aye su précisément pourquoi, si ce n'est la malheureuse campagne du Duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, cette Princesse étoit bien affligée. Me. de Maintenon, qui l'aimoit comme son enfant, pleura aussi amérement avec elle, & s'efforça ensuite de la consoler; également sensible & courageuse.

Le lendemain, je dis à Me. de Maintenon: Vous me fîtes bien pitié hier, Madame, & je trouve qu'il n'est rien de si triste, que d'avoir à partager comme vous le faites, les chagrins de tout un

(1) An. 1708.

Royaume. C'eſt un grand ſupplice d'avoir tous vos ennuis, & tous ceux des autres.

Madame me montra tout de ſuite le verſet de *l'Imitation* qu'elle liſoit, lorſque j'entrai : » Que ferois-je, mon Dieu! parmi tant d'afflictions, qui me déchirent » le cœur, ſi vous ne daigniez me fortifièr par votre parole ? " Que ferois-je en effet, dit-elle, ſi toute ma reſſource n'étoit dans le ſouverain arbitre des événements ? Je me trouve preſque ſans ceſſe dans l'embarras ; & toute la prudence humaine ne ſauroit m'en tirer. Cela m'arriva encore l'autre jour. Le Roi venoit d'apprendre une méchante nouvelle; il me la dit le ſoir, une demi-heure avant de me quitter. Me. la Ducheſſe de Bourgogne, qui étoit préſente, en fut extrêmement affligée. Je n'eus pas le temps de m'en attriſter. Car dans le même inſtant, un homme vint me prier d'engager le Roi à faire une choſe que le Roi ne devoit pas faire du tout, & qu'il ne pouvoit refuſer ſans mettre cet homme au déſeſpoir, & ſans ſe faire une peine extrême à lui-même, parce que cet homme lui étoit utile. Je devois porter la parole au Roi. Je prévoyois ſon embarras ; & cela ne diminuoit pas le mien. Je ne ſavois quel parti prendre. Un moment de

lumiere vint ; & j'en pris un très-heureux

Que vous êtes à plaindre, lui dis-je, de ne pouvoir consulter personne en ces occasions délicates !

J'ai, me répondit-elle, un fort honnête homme, de très-bon esprit, qui me décide, de gros en gros, ce que je puis faire en sûreté de conscience, & ce que je dois éviter pour ne point passer les bornes de mon état. Je m'en tiens à cette décision générale. Autrement, je ne vivrois pas ; & même en faisant le bien, je tremblerois toujours de faire mal. Mais cette décision générale ne prévoit point les cas particuliers, ces cas où il faut prendre conseil du moment, & où on ne peut le prendre que de soi-même ; de sorte qu'il me reste toujours assez de peines.

Il me semble, lui dis-je, que vous avez une grande ressource dans votre foi, qui vous donne cette liberté de recourir à Dieu, comme un enfant à son pere. Il est vrai, dit-elle, & je crois qu'il est permis d'avoir avec Dieu ces épanchements de cœur, quand on sent qu'on est à lui véritablement. Et je sens que je suis à lui. Je desire sa gloire, je travaille à rendre mon ame plus pure ; je m'occupe à lui donner ceux auxquels il m'a attachée ; je n'ai plus de passions, grace à

sa bonté. Mes affections me restent ; mais elles lui sont soumises. Et avec le cœur le plus tendre, je suis parvenue à n'aimer personne, au point de vouloir rien faire qui pût blesser mon devoir. Je n'ai point de haines, point de vengeances, nulle avarice, nulle ambition. Je ne veux rien pour moi-même ; c'est, ce me semble, le plus grand bien de la chose, qui me détermine, plutôt qu'un sentiment particulier.

Vous êtes bien heureuse, Madame, lui dis-je ; car des gens qui puisse se rendre ce témoignage, il en est bien peu, & dans votre place, point.

Aussi, ma chere fille, reprit-elle, je ne cesse de bénir la main qui me soutient au milieu de tant d'abymes ouverts sous mes pas. Car on ne peut dire que d'un côté, c'est un excès de grandeur & de prospérité très-propre à jetter dans l'ivresse, & de l'autre, un excès d'embarras & de tristesse très-propre à jetter dans le découragement. J'ai sur les peines du Roi & des Princes, j'ai sur les malheurs de l'Etat, un degré de sensibilité, que Dieu seul connoît.

En cela, repris-je, vous êtes plus à plaindre qu'eux. Car pour l'ordinaire, les Grands ne sont pas fort sensibles ; & l'in-

dolence de leur ame doit tourmenter les cœurs délicats.

Je vous l'ai dit plusieurs fois, repartit-elle, je ne suis pas grande, je suis seulement élevée. Dieu n'a pas voulu me donner l'éclat de la grandeur, de peur que que je n'en eusse le vice. Il a fait tous les états, & en particulier le mien. Il veut que cet état me tienne lieu de toutes les pénitences & de toutes les austérités que je ne puis faire. Ceux qui me l'envient ne savent pas que j'envie le leur, & ne réfléchissent pas combien il est triste d'avoir sans cesse dans l'esprit, l'Espagne presque perdue, la paix qui s'éloigne de plus en plus, le Royaume bientôt menacé, déja épuisé; mille malheureux qui souffrent sous mes yeux, & que je ne puis soulager; une Noblesse généreuse, ruinée sans espérance; un peuple qui murmure toujours, & aujourd'hui avec raison; ce luxe, qui, au milieu du délabrement de toutes les fortunes, semble défier les rigueurs de la saison, & les malheurs de la guerre; ces tables, qui satisfont à peine les caprices de la gourmandise la plus raffinée; tous ces vices enfin que consacre, sous le nom de bel air, le goût d'un peuple qui devroit gémir aux pieds des Autels. Du côté de la Religion, le danger

visible où elle est, la difficulté de décider, s'il faut porter le Roi à pousser les choses jusques à un certain point, où s'il faut le modérer ; les inconvénients d'une conduite molle, les suites effrayantes d'une conduite précipitée. Car qui sait, si trop de douceur ne nuira point à l'autorité Royale, si trop de sévérité n'aigrira pas les esprits, n'excitera pas une révolte, ne causera point un schisme ? Qui sait si Dieu s'accommode de cette prudence humaine, & si la politique ne doit pas se taire, quand l'intérêt de la vérité parle ? Tout cela m'agite à un point inconcevable. Qui m'assurera que le Roi ne répondra point de tout ? Il me prend des frayeurs extrêmes sur son salut, quand je pense à tous ses devoirs. Car enfin, il est obligé à faire tout le bien possible ; & il rendra compte à Dieu de tout le mal qu'il auroit pu empêcher. Comment jugera-t-il tout cela ? En vérité, la tête est quelquefois prête à me tourner ; & je crois que si l'on ouvroit mon corps après ma mort, on trouveroit mon cœur sec & tord, comme celui de Mr. de Louvois. Je ne vous peins pas mes peines pour vous affliger, ma fille, mais pour vous affermir dans votre goût pour la retraite. Comprenez-en la douceur, la paix, la sûreté.

Puis, entrant dans mon cabinet pour prier Dieu, elle dit : Je ne sais pourquoi on se prend à la priere de toutes les maladies que j'ai, comme si mon âge & mes contraintes ne suffisoient pas. Je trouve que rien ne fait plus de bien ; rien ne fortifie & ne délasse plus un cœur affoibli & un esprit fatigué. La présence de Dieu, cet acte de Religion, si peu connu au Château, me semble la chose du monde la plus naturelle. Tout nous y rappelle sans cesse ; les sujets de tristesse pour nous consoler avec lui, ceux de joie pour l'en remercier, les louanges pour ne pas y succomber, les prospérités pour être préservé de la vanité, les contradictions pour en faire un bon usage. Enfin, je trouve qu'à toute heure, à tout moment, nous avons des occasions de remonter jusqu'à Dieu, & d'avoir avec lui ce saint commerce, qui adoucit toujours les amertumes dont la vie est semée, & qui nous préserve de toutes les chûtes où nous sommes exposés. Je ne suis pas surprise que les gens du monde se moquent de cette morale. S'ils savoient ce que c'est que Dieu !

Entretien IV.

(1) JE suis naturellement susceptible de tristesse. Je venois de voir mourir entre mes bras ma meilleure amie. J'étois plongée dans l'affliction, quoique sûre que mon amie étoit morte de la mort des justes, après avoir vécu comme eux. Madame vint me consoler, & me dit:

Je vais vous dire, ma chere fille, ce que j'écrivois toute à l'heure à une femme de la Cour : « Vous serez la plus » malheureuse personne du monde, si » vous ne vous jettez toute entiere du » côté de Dieu. » En effet, cette vie est remplie de misere : tout ce qu'on y voit, n'est que tristesse & ennui. J'en excepte pourtant la retraite. Car, en vérité, on y est bien heureux. En quittant le monde, on quitte une maison qui tombe en ruine, & qui accable de ses débris, ceux qui y logent. Ne croyez pas qu'on puisse être vertueux sans souffrir. Il faut compter sur des peines & des privations de toute espece. Elles sont l'ap-

(1) An. 1708.

panage de la vie humaine, & le gage de la vie éternelle. En quel état qu'on soit, qu'on est à plaindre de ne pas souffrir! Mais il faut profiter des souffrances pour aller à Dieu. Il est si bon, qu'il s'accommode de tout, & de ceux mêmes qui sont conduits à lui par les malheurs les plus mérités..... Cette femme, dont je vous parle, est à la Cour; elle est veuve, & a peu de bien. Fort considérée autrefois, elle est aujourd'hui peu recherchée. Ses parents la dédaignent, & courent après ceux qui peuvent leur être utiles: on lui diroit volontiers, pourquoi vous tenez-vous-là? car à la Cour, la considération tombe toujours avec le crédit. Si cette femme avoit de la piété, cette piété seroit un sûr asyle. Elle s'appliqueroit aux bonnes œuvres; ce seroit d'abord un travail, & ce travail deviendroit un plaisir. Ce qu'elle feroit d'abord par oisiveté, elle le feroit ensuite par goût. C'est à quoi je viens de l'exhorter.

J'aime fort, ajouta-t-elle, le vœu de ce solitaire qui souhaitoit de n'être pas une heure sans souffrir. Rien n'exerce plus l'ame: rien ne lui donne plus d'aptitude à goûter ces plaisirs qui l'attendent dans un autre monde. Les saintes maximes de notre Religion, les bons exemples nous

ncouragent, nous autres foibles, à porer aussi notre croix. J'ai été long-temps ans comprendre cette nécessité de la souffrance pour faire son salut. Ce n'est pas que j'ignorasse sur quel fondement on l'appuyoit. J'en entendois souvent parler : & j'en étois fort inquiete, parce qu'un retour sur moi-même m'avertissoit que je ne souffrois rien. Tout le temps de ma jeunesse a été fort agréable : je n'avois nulle ambition, ni aucune de ces passions, qui auroient pu troubler le penchant que j'avois à ce fantôme de bonheur. Car quoique j'aye éprouvé de la pauvreté, & passé par des états bien différents de celui où vous me voyez, j'étois contente & heureuse. Je ne connoissois ni le chagrin ni l'ennui. J'étois libre. J'allois à l'hôtel d'Albret, ou à celui de Richelieu, sûre d'y être bien reçue, & d'y trouver mes amis rassemblés, ou bien de les attirer chez moi, en les faisant avertir que je ne sortirois pas.

Je crois, Madame, lui dis-je, que vous aviez déja de la piété dès ce temps-là? Hélas! guère, par malheur, dit-elle. J'avois un grand fond de Religion qui m'empêchoit de faire aucun mal, qui m'éloignoit de toute foiblesse, qui me faisoit haïr tout ce qui pouvoit m'attirer le mé-

pris. Du reste, je ne pensois guère à Dieu. Et en réfléchissant sur ma vie, je remarque que les pas que j'ai fait vers la piété, ont toujours été à mesure que ma fortune est devenue meilleure : tous les degrés de prospérité & de faveur ont été suivis de quelques progrès dans la vertu. On y est communément porté par les malheurs & les disgraces : j'y ai été portée par les avantages de la fortune. Plus ils se sont augmentés & affermis, plus je me suis donnée à Dieu; & j'ai toujours reconnu, ce me semble, que tout ce qui m'est arrivé étoit son ouvrage, ne l'ayant point recherché, m'y étant tout au plus prêtée. On ne pourra jamais le croire. Cependant rien n'est si vrai. Mais comme le Ciel est admirable en tout ce qu'il fait, il a trouvé le secret, au milieu de toute cette pompe, & pour ainsi dire de cette incompréhensible élévation, que les châteaux en Espagne ne sauroient porter plus haut; il a trouvé, dis-je, le secret de me laisser une sensibilité qui me fait entrer dans les peines des autres, comme si c'étoient mes peines, & qui me fait une affliction de toutes les afflictions générales & particulieres. Ce qui joint à une infinité d'autres désagréments, me rend ma place insupportable. Sensibilité, ajouta-t-elle en

iant, qu'il me laiſſe comme par malice.

Puis, reprenant un air ſérieux, elle dit : Cependant ces peines mêmes ſont de nouvelles graces de Dieu, dont je ne puis trop le remercier, quoiqu'elles me faſſent trembler. Car enfin, ce n'eſt pas ſa coutume de nous ſauver par les richeſſes, par les honneurs, mais par la privation des choſes néceſſaires, & par l'écraſement de l'amour-propre, & par les mépris, par les douleurs, par les calomnies. Et je n'éprouve preſque rien de tout cela. Et quand je repaſſe ma vie, je trouve qu'il en a toujours été de même. Car premiérement, dans mes tendres années, j'étois ce qu'on appelle un bon enfant : tout le monde m'aimoit : il n'y avoit pas juſqu'aux domeſtiques de ma tante qui ne fuſſent charmés de moi. Plus grande, je fus miſe dans des Couvents : vous ſavez combien j'y étois chérie de mes maîtreſſes & de mes compagnes, toujours par la même raiſon, parce que je ne ſongeois du matin au ſoir qu'à les ſervir & à les obliger. Lorſque je fus avec *ce pauvre eſtropié*, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée & eſtimée. Les femmes m'aimoient, parce que j'étois douce dans la ſociété, & que je m'occupois beaucoup plus des autres que de

moi-même. Les hommes me ſuivoient, parce que j'avois de la beauté & les graces de la jeuneſſe. J'ai vu de tout, mais toujours de façon à me faire une réputation ſans reproche. Le goût qu'on avoit pour moi, étoit plutôt une amitié générale, une amitié d'eſtime, que de l'amour. Je ne voulois point être aimée en particulier de qui que ce fût : je voulois l'être de tout le monde, faire prononcer mon nom avec admiration & avec reſpect, jouer un beau perſonnage, & ſurtout être approuvée par des gens de bien. C'étoit mon idole. J'en ſuis peut-être punie préſentement par l'excès de ma faveur, comme ſi Dieu m'eût dit dans ſa colere : Tu veux de la gloire & des louanges : eh bien ! tu en auras juſqu'à en être raſſaſiée. Quand je commençai à n'être plus ſi jeune, ces grands empreſſements que le monde avoit pour moi diminuerent un peu. Mais en même-temps commença ma faveur. Il n'y eut point d'intervalle. A peine le monde fit-il un vuide autour de moi, que la Cour le remplit. Je commençai à faire figure ; & une conduite, toujours au-deſſus du ſoupçon, me conſerva l'eſtime publique. Il n'eſt rien que je n'euſſe été capable de tenter & de ſouffrir, pour acquérir le nom de femme forte. Je me

contrariois dans tous mes goûts. Mais cela me coûtoit peu, quand j'envisageois ces louanges & cette réputation qui devoient être les fruits de ma contrainte C'étoit-là ma folie. Je ne me souciois point de richesses. J'étois élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt. Je voulois de l'honneur. Oh! dites-moi, ma fille, y a-t-il rien de plus opposé à la vraie vertu, que cet orgueil dans lequel j'ai usé ma jeunesse? C'est le péché de *Lucifer*, & le plus sévérement puni par ce Dieu jaloux, qui se plait à résister aux superbes. Enfin, pour achever ce que j'ai commencé, cette faveur, si singuliere en tout, a toujours été en croissant : & la confiance que l'on a eue en moi, a pris tous les jours de nouvelles racines. Les bonnes œuvres se sont présentées, je les ai saisies. J'ai contribué à l'établissement de St. Cyr, où je suis, ce me semble, comme par-tout ailleurs, respectée, chérie, écoutée. Voyez quelle chaîne de bonheur! & si, à en juger par les apparences, Madame la Duchesse de Chaulnes n'avoit pas raison de dire : » *Jour de Dieu! l'heureuse femme!*

Mais, Madame, lui dis-je, au milieu de tout cela, vous avez eu tant de choses à souffrir!

Beaucoup, dit-elle : mais je ne laiſſe pas de craindre toujours de n'avoir pas aſſez ſouffert. Je vois cependant avec reconnoiſſance que Dieu m'a ſoutenue d'une maniere ſurprenante dans tous les périodes de ma vie. Sans un ſecours ſpécial, je n'aurois pu porter ma proſpérité : j'avois bien porté mon adverſité : adverſité, répéta-t-elle en riant. Puis, elle ajouta en ſe retirant : Sauvons-nous, ma fille, ſauvons-nous. Il n'y a que cela de bon. Croyez-en une perſonne qui a goûté de tout.

Entretien V.

(1) PLuſieurs Evêques étant venus enſemble voir Me. de Maintenon, elle m'en parla le lendemain... Il eſt vrai, dit-elle, que je ne pus m'empêcher de leur demander ſi c'étoit un Concile Provincial. Oui, Madame, me dirent-ils en riant ; & c'eſt vous qui y préſiderez. Si cela eſt, repartis-je, il ne ſera pas ſérieux.

Enſuite changeant de ton, elle me té-

---

(1) An. 1709.

moigna la peine extrême qu'elle avoit du mauvais état des affaires de l'Eglise.

Sur quoi je lui demandai, si ces Evêques-là n'étoient pas du même sentiment que l'Evêque de Chartres.

Non-seulement, dit-elle, ils parlent comme lui; mais il étoit hier le plus modéré. Je vous assure qu'il est bien triste de voir les progrès que fait le Jansénisme : il s'étend de tous côtés dans le Royaume, & gagne presque tous les Couvents. J'avois le cœur serré, & l'esprit rempli de toutes ces fâcheuses idées, quand j'arrivai à Versailles. Et pour surcroît de peines, dès que je fus chez moi, je fus témoin d'une conversation fort vive entre le Roi & Monseigneur. Je passe ma vie à les unir, à éloigner tout ce qui mettroit de la mésintelligence entre eux, & je les vis prêts à se brouiller pour une bagatelle. Monseigneur vouloit donner à Meudon un bal public, où tout le monde fût admis sans distinction, & le vouloit absolument, & avec cela, que Madame la Duchesse de Bourgogne y fût. Le Roi, avec une douceur charmante, lui représenta, qu'il ne convenoit point, dès qu'il y vouloit Madame la Duchesse de Bourgogne, que toutes sortes d'hommes & de femmes s'y trouvassent. Elle, de son cô-

té, ne voyoit point l'indécence de ce mélange, & étoit prête à danser avec un Comédien aussi-bien qu'avec un Prince du Sang. Je ne puis vous dire combien ce démêlé m'a fait souffrir, & quelle nuit j'ai passée.

Après quelques moments de silence, elle reprit : Dieu ne me défend pourtant pas cette insensibilité. Elle est dans mon sang, & de mon état. Il me permet de trembler qu'à force de vices & d'indolence, nous ne perdions le sacré dépôt de la foi : que les peuples, à force d'impôts, ne puissent plus soutenir les malheurs de la guerre ; que la Famille Royale ne se désunisse irréconciliablement pour les mal-entendus les plus légers dans leur principe ; que cette paix de l'Europe, si nécessaire à la France, ne s'éloigne, & qu'à la guerre générale il ne s'en joigne une civile, ou du moins domestique. D'un côté, un Roi vieux ; de l'autre, un Dauphin qui vieillit. A soixante & dix ans, un Prince n'est pas obéi comme à trente, & un fils de quarante-six ans n'obéit plus.

Mais à propos de cette douceur du Roi, vous ne sauriez croire à quel point il la porte. J'ai plus de liberté avec lui qu'avec tous les autres. Je l'avertis du mal

qu'il fait, ou qu'il permet, ou qu'il ne fait pas : la vérité ne l'offense point ; & ma franchise ne lui paroît pas indiscrétion. Il y a quelques jours, par exemple, qu'il s'en présenta une occasion importante. Je lui dis ouvertement : *Sire, ce que vous avez fait, est bien mal ; & vous avez très-grand tort.* Il me reçut à merveille le lendemain. Il fallut de nécessité parler de la même affaire. Je voulus couler doucement en disant : *Cela est fait, Sire, il n'y faut plus penser* : il répondit : *Ne m'excusez pas, Madame, j'ai très-grand tort : j'ai fait une faute, il s'agit de la réparer.* N'ai-je pas raison de dire qu'il est humble ? Tous ceux qui lui attribuent de l'orgueil, ne le connoissent pas. Il n'a nulle opinion de lui. Il ne se croit point nécessaire. Il est persuadé qu'un autre feroit tout aussi-bien que lui, & le surpasseroit même en bien des choses. Il sent les défauts de son Gouvernement, & il n'attend que la paix pour y remédier. Il ne s'attribue aucune des merveilles de son regne. Hélas ! il ne connoît pas tant d'orgueil en un an, que j'en connois en un jour. Et voilà comme les Rois mêmes sont si peu connus.

Entretien VI.

. . . . . J'eus une grande & longue maladie. Ayant montré au commencement quelques frayeurs de la mort, Madame me vint voir, s'attendrit ſur mon état ; & après mille choſes obligeantes, me dit : Que je ſuis aiſe que vous ne craigniez plus tant la mort ! Environnés de périls comme nous le ſommes dans cette vie, y goûtant ſi peu de vrais biens, nous ne pouvons mieux faire, que de déſirer d'en ſortir. J'eſtime heureux ceux qui meurent jeunes : c'eſt autant de gagné ſur les fatigues du pélerinage. Si Dieu me demandoit préſentement ce que je deſirerois le plus, de vivre ou de mourir, mon choix ſeroit bientôt fait : & certainement je ne verrois plus ce monde corrupteur & corrompu. Comptez, ma chere fille, que l'on n'eſt pas plus détaché du monde pour avoir vécu long-temps. Le cœur s'enracine. Il y a un endroit de St. Paul, qui me fait toujours de la peine : celui où il dit, que c'eſt une choſe terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Je reſpecte infiniment cette parole, & je ſais qu'elle regarde les pé-

neurs impénitents. Mais cela m'est toujours dur à entendre : car je trouve qu'on est toujours bien entre les mains de Dieu. J'aime mieux cet autre sentiment : *Oh! qu'il me tarde de déloger pour être avec J. C.* Il y a quelques jours que je dis au Roi avec une espece de dépit : En vérité! Sire, j'ai peur de vivre cent ans : à quoi il eut la politesse de me répondre, qu'il le souhaitoit vivement. Malgré tant de bonté, je suis si lasse de la vie, que mes voeux les plus ardents appellent le moment qui doit la finir. . . . .
. . . . .

Je fus bien consolée, l'autre jour, en relisant une lettre de feu Mr. de Chartres, où après m'avoir mandé plusieurs choses admirables pour me fortifier dans un temps où j'étois extrêmement malade, il finit en disant : » Je suis bien honteux » de vous parler là-dessus, sentant moi-» même un desir extrême de guérir, & » me trouvant réduit à un simple acquies-» cement. " Quand un Saint parle ainsi, ajouta-t-elle, cela encourage un peu, & cet aveu ne donne que plus de créance à ce qu'il dit.

La conversation ayant ensuite tourné sur divers sujets, nous vînmes à parler de la haine, & combien il est difficile de

la vaincre. Ce qui donna occasion à Madame de me dire, qu'il n'y avoit jamais eu qu'une seule personne pour qui elle en eût senti; mais que ce sentiment étoit si fort en elle, qu'elle en étoit jusqu'à se trouver mal quand elle la voyoit, ou qu'elle passoit devant sa porte. Cependant, dit Madame, cette personne ayant eu besoin de moi dans la suite, je saisis avec empressement l'occasion de lui rendre service; & le premier usage que j'ai fait de ma faveur, a été de lui montrer que je savois pardonner.

Par vertu, lui dis-je. Hélas! non, répondit-elle. Ce n'étoit pas vertu, mais orgueil; par un sentiment de Lucifer; pour faire une belle action, par goût pour les choses difficiles; pour humilier l'amour-propre de la Dame, en forçant sa reconnoissance. Le sujet de cette haine, est qu'étant allée au Val-de-Grace remercier la Reine-Mere d'une pension qu'elle m'avoit accordée, cette femme, au-lieu de louer la bonté de la Reine, comme toutes les autres, dit: Si la Reine donne cette pension aux plus beaux yeux & à la plus coquette personne de France, elle ne sauroit mieux choisir. J'entendis cela, & j'en fus outrée. Les louanges qu'on donnoit à mes yeux, ne purent me faire di-

érer le reste. Je ne le méritois pas. Voilà donc, me disois-je, à quoi aboutissent tous les soins que j'ai pris de me faire une réputation sans reproche. Je trouvai ce discours si humiliant dans la bouche d'une Dame de qualité, qui pourtant en reconnoissoit l'injustice, & qui auroit dû entrer dans la joie que toute la Cour témoignoit de ce que la Reine me tiroit de l'indigence, que je l'eus long-temps sur le cœur. Et ce fut à cette occasion, que mon Confesseur me dit un jour : *Madame, est-il possible qu'il faille que ce soit la haine qui vous damne?* ...

Je me plaignis de n'avoir pas encore été calomniée dans ma retraite. Vous le serez, me dit Madame, & vous l'avez déja été. Le mal qu'on dit de vous, ne vient pas jusqu'à vos oreilles. On sait bien me faire parvenir celui qu'on dit de moi. Je reçois tous les jours des lettres, où l'on me demande si je ne suis pas lasse de m'engraisser, en suçant le sang des pauvres & des orphelins, où l'on m'exhorte à faire réflexion que je suis vieille, & ce que je veux faire du bien que j'amasse. Il y en a qui vont plus loin, & qui m'écrivent les choses les plus outrageuses. Tout cela ne me fait pas de peine. Il faut si peu de courage pour être insensible aux injures !

Mais, Madame, lui dis-je, il feroit aifé d'en découvrir les auteurs. L'autorité du Roi, me dit-elle, n'eft point faite pour fervir la fenfibilité d'une femme. Et parce que je fuis élevée, faut-il qu'il y ait des gens abattus? Les injures ne font rien. Je le difois hier à un homme qui fe plaignoit d'en avoir effuyé une: nous en vivons.

Entretien VII.

MAdame de Maintenon, qui s'entretenoit toujours avec moi à cœur ouvert, me dit un jour: Mon Dieu, ma fille, que je vois d'étranges chofes dans le pays ou je fuis forcée de demeurer! Il me femble que je fuis à peu-près comme ceux qui font derriere un théâtre, à ne voir que les cordages, les lampions, le fuif, & tout ce qu'il y a de défagréable, pendant que ceux qui font affis vis-à-vis, font tranfportés d'admiration à l'afpect d'un palais enchanté, d'un payfage, d'un jardin. Tout cela ravit, & tout cela n'eft qu'une toile mal-propre. De même, je vois le monde dans toute fa laideur, tandis que mille gens, qui le voyent de loin, font éblouis de fon éclat. Je vois des paffions de toutes fortes, des haines, des

'effes, des ambitions démefurées d'un
é, 'des envies, des trahifons, des ja-
fies épouvantables de l'autre, & quel-
:fois, tout cela dans le même fujet;
toujours tout cela, pour des bagatel-
& de la fumée. Cela feul ne fuffiroit-
as, pour me faire reléguer moi-même
bout du monde, fur-tout étant pref-
: contrainte à jouer un rôle dans tou-
ces iniquités? Je retournerois en Amé-
[ue, fi l'on ne me difoit fans ceffe, que
eu me veut où je fuis. Ce ne font pas
mes feules peines. Mille embarras d'ef-
it & de confcience viennent m'affaillir;
tremble pour le falut du Roi: car en-
ı, s'il n'eft pas l'homme le plus jufte
: fon Royaume, il en eft le plus injufte.
crains pour nos Princes, je crains pour
e. la Ducheffe de Bourgogne. Il y a
ille chofes, comme je vous l'ai dit bien
:s fois, où je ne fais quel parti pren-
re. J'appréhende tantôt de mollir, tan-
ıt de rebuter tant de gens de la piété.
ette mufique, par exemple, qui fait le
ul plaifir du Roi, & où l'on n'entend
ue des maximes abfolument contraires
ıx mœurs, feroit, ce me femble, bien
onvenable à retoucher ou à profcrire.
i l'on en dit un mot, le Roi répond
ıffi-tôt: » Mais cela a toujours été. La

» Reine ma mere, qui avoit de la piété;
» & la Reine, qui communioit trois fois
» la semaine, ont vu tout cela comme
» moi. » Il est vrai que pour lui personnellement, cela ne lui fait aucune impression, qu'il n'est occupé que de la beauté de la musique, des sons, des accords, & qu'il chante même ses propres louanges, comme si c'étoient les louanges d'un autre; & seulement par goût pour les airs. Mais il n'en est pas de même de tout le reste des spectateurs; & il est impossible que, parmi tant de jeunes cœurs, il n'y en ait de sensibles à ces paroles pleines d'une morale qui fait consister le bonheur dans le plaisir. Car mettez à l'alambic tous les Opéras, vous n'en tirerez jamais que cette maxime retournée en mille façons différentes. Le Roi a pris autrefois un plaisir extrême aux beaux cantiques d'Esther & d'Athalie. Aujourd'hui il est presque honteux de les faire chanter, parce qu'il sent qu'ils ennuyent les Courtisans, que Quinault pourtant n'ennuye pas moins. N'est-il pas déplorable, que parmi des Chrétiens, & sous un Roi qui ne voudroit assurément pas offenser Dieu, qui le craint, qui l'aime, on ait des pratiques si contraires à tout le systême de la Religion, & des condescendances si

ontraires à la vertu, dont le caractere st l'inflexibilité? Si le Roi cependant vouoit absolument qu'au-lieu des maximes pernicieuses semées dans les Opéras, l'on ne chantât que des choses saintes, ou du moins innocentes, les gens d'esprit, dont la France abonde, s'empresseroient de travailler en ce genre. Mais il craint d'établir une nouveauté; il craint que les plus beaux airs n'ennuyassent, dès que les paroles en seroient pures; il craint de déplaire au public, de l'opinion duquel le Prince dépend encore plus que le sujet. Quelques-uns disent que ce que l'on entend à l'Opéra, entre par une oreille, & sort par l'autre.

Oui, interrompis-je, mais ils oublient que le cœur est entre deux.

Cela est fort bien dit, répondit Madame; & je suis assurée qu'au sortir de ces spectacles, dont Mr. de Meaux disoit qu'il y avoit de grands exemples pour, & des fortes raisons contre, l'on est moins en état de résister aux occasions dangereuses, qu'on ne le seroit en sortant du sermon d'un pathétique Missionnaire.

Je dis un jour à ce propos, poursuivit-elle, à Mr. le Duc de Bourgogne, qui est un Saint : Mais vous, Monseigneur, que ferez-vous quand vous serez le maître? défendrez-vous l'Opéra, la Comé-

die & les autres ſpectacles ? car bien des gens prétendent que s'il n'y en avoit point, il y auroit de plus grands déſordres à Paris. Je peſerois mûrement, me dit-il, le pour & le contre ; j'examinerois tous les inconvénients, & je m'en tiendrois au parti où il y en auroit le moins. Cela n'eſt-il pas d'une merveilleuſe droiture dans un ſi jeune Prince ?

Ce qui m'étonne, ajouta-t elle, quand j'y penſe, (mais ſans me troubler, car je ſais que Dieu tire ſa gloire de la déroute de nos projets comme de leur réuſſite,) c'eſt de voir que tant de choſes que j'ai faites pour le grand bien, avec l'intention la plus droite, ayent mal tourné. Par exemple, j'ai voulu que M. le Duc de... & le Duc de... fuſſent amis du Roi, afin qu'il vît d'honnêtes gens capables de lui faire aimer la vertu, & d'éloigner de lui cette corruption de flatterie. Cela n'a pas réuſſi, & je m'en ſuis repentie. Je n'ai pas plus à me louer de la nomination du Cardinal de Noailles à l'Archevêché de Paris, ni de celle de l'Abbé de Fénelon au Siege de Cambray, que j'ai favoriſée. Vous ſavez les peines que j'ai eues ſur Mr. de Cambray. J'en eus un ſi grand chagrin, que le Roi, quoiqu'il m'en eût ſu d'abord mauvais gré,

: put s'empêcher de me dire en voyant ıon affliction : *Hé bien, Madame, il faudra donc que nous vous voyions mourir pour ette affaire-là !* Je n'en ſens pas une moinlre actuellement ſur le Cardinal de Noailes. Mais quand j'ai ſuivi, à ſon ſujet, les mouvements de mon cœur, en le transférant à Paris, j'ai cru faire le bien de l'Égliſe. Feu Mr. de Chartres penſoit lui-même comme moi ſur ces deux hommes-là, & les regardoit comme des gens faits pour ſervir la Religion.

Puis, après avoir un peu penſé, elle dit... Les Princes ne veulent jamais enviſager les choſes triſtes. Ils ſont accoutumés à des flatteurs, dont tout le ſavoir eſt de les leur ôter de devant les yeux ; & je me vois réduite par le devoir de ma conſcience, par l'amitié que j'ai pour le Roi, par l'intérêt que je prends & ſuis obligée de prendre à l'Etat, de dire la vérité, de la dire ſans adreſſe, de peur qu'elle ne ſoit pas entendue ; de montrer au Roi qu'on le trompe ſouvent, qu'on le flatte, qu'on lui donne de mauvais conſeils. Voyez quel perſonnage, d'attriſter ainſi ce que l'on aime, & de déplaire ſans ceſſe à un homme, à qui tous cherchent à plaire. Voilà cependant ma ſituation. Je l'afflige ſouvent, quand il ne vient chez moi que pour s'amuſer.

. . . .

. . . Je voudrois mourir avant le Roi. J'irois à Dieu ; je me jetterois aux pieds de son Trône ; je lui offrirois les vœux d'une ame qu'il auroit rendue pure ; je le prierois d'accorder au Roi plus de lumieres, plus de connoissances sur le véritable état des Provinces, plus d'aversion pour les perfidies des courtisans, plus d'amour pour son peuple, plus d'horreur pour l'abus qu'on fait de son autorité. Mes prieres lui seroient agréables ; il les exauceroit, & ma félicité en seroit augmentée.

. . . .

. . . D'un autre côté, Madame la Duchesse de Bourgogne, qui a des chagrins épouvantables, me les vient tous apporter. Elle vint, par exemple, hier comme je me couchois, n'en pouvant plus d'excès de fatigues. Elle se jetta sur moi, & me tint très-long-temps à me conter ses peines. Il me fallut rester à demi-déshabillée à l'entendre, parce que, si je m'étois couchée, elle n'auroit pu me parler en liberté ; la table où le Roi travailloit, étant tout près de mon lit. Elle me demande si elle ne m'incommode point ; mais avec toute la liberté qu'elle me donne, & quoiqu'elle me prie d'en user avec elle comme avec ma fille, il m'est im-

fible de manquer aux égards qui lui
ıt dûs, & de n'avoir pas pour elle
ɹt ce que je dois. Nos Princes s'ima-
nent peut-être que je ne me gêne en
en avec eux; & ils auroient en effet
ı bonté de le souffrir. Mais je pense
ien plus à eux qu'à moi. Il me sem-
ɔle aussi que, quand on les a vus, on n'a
ɔlus envie de voir personne; & c'est
précisément alors qu'on desire le plus de
voir des gens qui ne soient point eux.
C'est bien-là, dis-je, ce que M. de Cambray leur reprochoit, quand il leur disoit, qu'à les en croire, *leur vision étoit béatifique*. Oui, dit Madame, en riant, ils pensent qu'elle tient lieu de tout; & il est bon qu'ils ignorent combien ils se trompent.

Entretien VIII.

MAdame de Maintenon me parlant du dégoût qu'elle avoit toujours eu pour la Cour, me dit avec admiration: Il falloit que Dieu eût donné pour moi de grandes lumières à l'Abbé Gobelin, pour qu'il prît sur lui de me décider avec toute l'autorité d'un Apôtre, que j'y devois demeurer malgré toutes mes répugnances. Les fortes envies qu'il me sem-

bloit que Dieu me donnoit de m'en retirer, les grandes raisons que j'avois, les périls que je pouvois y courir, j'exposai tout à ce saint homme avec les couleurs les plus vives. Il persista toujours à m'ordonner de demeurer à la Cour; ordre qui ne sembloit point s'accorder avec cette morale sévere, dont il ne se départit jamais. Mais ce qui m'étonne encore plus, quand j'y fais réflexion, c'est que Dieu ait permis après tout cela, que ce même homme, qui me conduisoit depuis si longtemps avec tant de fermeté, me devînt presque inutile. J'avois pour lui la même confiance, la même docilité, le même goût; mais il prit une si grande crainte de moi, il me traita avec tant de respect, il m'embarrassa si fort par la contrainte que mon élévation lui donnoit malgré lui & malgré moi, que de continuelles infirmités se joignant à toutes ces raisons, je m'adressai pendant quelque temps au Pere Bourdaloue. Mais ce saint & savant prédicateur me déclara, qu'il ne pourroit me voir que tous les six mois, à cause de ses sermons. Je compris que tout habile, tout vertueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, je ne pourrois pas en tirer le secours presque continuel dont j'avois besoin. En me privant du Pere

Bour-

Bourdaloue, je redoublai d'estime pour lui; car la direction de ma conscience n'étoit point à dédaigner. M. Jassaux, en ce temps-là mon Confesseur, me parloit continuellement de M. l'Abbé Desmarais & de Mr. l'Abbé de Fénélon, & m'assuroit que le plus grand service que je pouvois rendre à la Religion, étoit de m'intéresser à les placer de maniere que leurs talents fussent utiles à l'Eglise. Le même témoignage leur étoit rendu de tous côtés; de sorte que je contribuai à faire nommer l'Abbé de Fénelon Précepteur de M. le Duc de Bourgogne, & l'Abbé Desmarais, Evêque de Chartres. J'avois vu ce dernier à St. Cyr, où l'Abbé Gobelin l'avoit introduit; & dès que je l'eus entretenu, il me sembla que c'étoit l'homme qu'il me falloit. Vous savez que son extérieur, bien-loin d'avoir rien qui attirât, étoit tout-à-fait propre à éloigner. Il avoit un air froid, sec & austere. Cependant il me sembloit que Dieu me disoit au fond du cœur: c'est cet homme-là que je te donne. Je l'examinai de près, pendant qu'il traitoit des affaires de St. Cyr avec tous nos autres Messieurs. Et tout ce que je vis en lui me parut si saint, si vertueux, si sage, si modéré, si prudent, que je me confirmai dans mon choix.

Je le communiquai à Mr. l'Abbé de Brisacier, qui, avec une droiture merveilleuse, & sans profiter de l'ouverture que je lui faisois, pour me porter à le choisir lui-même, ou Mr. l'Abbé Tiberge, car j'avois pour eux deux une égale estime, me dit : *Vous ne sauriez mieux faire que de prendre M. l'Abbé Desmarais pour votre Directeur ; il a tout ce qu'il vous convient, & ce qui vous est nécessaire.* Là-dessus, je le priai de lui en faire la proposition. M. Desmarais le refusa d'abord, regardant cette charge comme formidable, ainsi qu'il me l'écrivit quelque temps après.

Je fus obligée de prier M. de Brisacier de le presser & d'employer tout le pouvoir & tout le crédit qu'il avoit sur son esprit, pour l'y engager. Mr. Desmarais, avant de s'y résoudre, voulut encore consulter M. Tronson, Supérieur de St. Sulpice, qui lui leva tous ses scrupules, & lui dit de ne pas hésiter à se charger de moi. Je me souviens qu'une des premieres choses que je lui demandai, fut, si je pouvois aller aux spectacles avec le Roi. Il demeura quelque temps à réfléchir ; puis il dit : *Madame, je crois que si le Roi le veut, vous devez y aller ;* & n'ajouta rien davantage. Peu de temps

après, je lui fis une confeſſion générale; & depuis ce temps-là, juſqu'à ſa mort, j'ai eu en lui une entiere confiance; & je m'en ſuis bien trouvée.

J'ai ſouvent penſé depuis, ajouta-t-elle, pourquoi je ne pris pas M. l'Abbé de Fénelon, dont toutes les manieres me plaiſoient, dont l'eſprit & la vertu m'avoient ſi fort prévenue en ſa faveur. Comment, au milieu de tout ce qui devoit me déterminer d'un côté, me jettai-je de l'autre? je ne puis trop remercier la Providence, qui ſembla m'avoir voulu préſerver des erreurs de Mr. de Cambray, en me livrant à un homme attaché juſqu'au dernier ſoupir à la vérité. Quand je vois toutes les diviſions des hommes ſur une choſe auſſi ſimple que la Religion, en vérité, je bénis Dieu d'être femme. Toutes ces diſſentions m'agitent & m'allarment; & je paye bien chérement l'honneur d'être la *femme d'affaire des Evêques*. Les déférences qu'on a pour moi m'accablent, au-lieu de m'enorgueillir. Il y a ſi long-temps que je fais des loix aux autres, que je ſerois ravie de ſuivre celles de quelqu'un. Rien n'eſt plus commode que de ſe laiſſer gouverner, ſur-tout pour ceux qui gouvernent.

Entretien IX.

Sur le Jansénisme & sur le Quiétisme.

(1) JE veux triompher avec vous, ma chere fille, sur la constitution du Pape contre le Livre de Quesnel. Vous la verrez dès qu'elle sera traduite. Il y a plus de cent propositions condamnées. Et voilà ce merveilleux Livre que notre saint Evêque de Chartres condamnoit à tort, par faux scrupule, avec une âpreté trop grande contre le Jansénisme dont il se faisoit un fantôme ! Il lui en a coûté la vie ; mais il est bien récompensé aujourd'hui ; & M. de Meaux assure qu'il est sensible dans le Ciel à la joie de le voir condamné. . . . . .

Madame ajouta : Si vous n'étiez qu'une Communauté de Religieuses, je vous laisserois, le plus qu'il me seroit possible, ignorer ce qui se passe dans le monde. Mais comme vous élevez des filles qui y retourneront, il faut bien leur donner des préservatifs contre les différents poisons qui leur seront présentés. Vous verrez par la constitution du Pape contre le Jansénisme, que, sous des apparences de

(1) An. 1713.

piété, avec des paroles mêmes tirées de l'Ecriture-ſainte, on fait prendre des venins mortels aux ames ſimples & ignorantes. On prévient le public par des dehors réguliers, & même auſteres. Les perſonnes les plus pieuſes ſont celles qui donnent le plus aiſément dans ces nouveautés. Les libertins s'occupent d'autre choſe. On s'inſinue dans l'eſprit des femmes, en leur faiſant entendre qu'elles en ont trop pour marcher dans la voie ordinaire, & qu'elles ſont appellées à une plus haute perfection. Il en eſt peu qui réſiſtent à ce diſcours flatteur. On entre dans le parti par piété, & l'on y perd ſa piété à meſure qu'on y avance. On ne s'occupe que des intérêts & des paſſions de la cabale. Notre ſûreté eſt dans la ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe & à la conduite de nos ſupérieurs. C'eſt aux Docteurs à raiſonner & à approfondir. Celui qui les fait Docteurs, leur donne les lumieres dont ils ont beſoin. Mais les femmes doivent obéir & croire. Nous ſommes trop heureuſes de n'avoir qu'à ſuivre notre regle ; elle ne nous trompe point : on n'eſt en paix que lorſqu'on eſt dans l'ordre. Voyez quels troubles ces nouveautés excitent dans l'Egliſe. Voyez l'indépendance de ceux qui les embraſſent, quelle révolte

contre cette Eglise, que J. C. a établie, qu'il éclaire, qu'il conserve toujours : quel mépris de toute puissance qui vient de Dieu ! Que nos filles soient en garde contre ceux qui veulent les rendre orgueilleuses, qui décident souverainement des matieres de Religion, qui en regardent les pratiques comme des petitesses, qui attaquent le Pape, les Rois, les Evêques, & toute autorité. Le Calvinisme & le Jansénisme, s'opposent à tout ce que l'Eglise approuve. Il ne faut point honorer la Vierge ni les Saints ! Il est pitoyable de dire son Chapelet ! il faut lire l'Ecriture sainte, & en juger soi-même ! Voilà leurs discours. Vos filles reconnoîtront l'erreur à ces marques. La vérité est simple, humble, & veut de la dépendance. Vous ne pouvez trop leur inspirer de prendre un Confesseur bien approuvé par les supérieurs, & point soupçonné de nouveautés. Elles n'ont point d'affaire plus pressée en sortant d'ici. Elles y sont solidement instruites : ceux qui leur donneront d'autres maximes, doivent leur être suspects. Il faut sur-tout éloigner de cette maison tous les écrits qui pourroient y introduire l'erreur. Vous savez, ma chere fille, ce qui a donné entrée à Me. Guion chez vous ; & vous savez aussi les suites

de ſon commerce. J'ignorois entiérement combien cette femme étoit dangereuſe. Cependant c'étoit une imprudence à moi de laiſſer entrer chez vous une perſonne dont je n'avois pas bien examiné la conduite. Que ma faute vous inſtruiſe. Soyez plus circonſpecte que moi. Vous avez vu la peine que votre Evêque a eue à détruire ici ſes maximes, & à ſupprimer ſes livres & ſes écrits. Il me parut qu'il ſuffiſoit pour vous qu'il les déſapprouvât : & vous devez vous en tenir toujours à la déciſion de vos ſupérieurs. Je n'aurois pas voulu faire d'autre conſultation, s'il n'y avoit eu que l'intérêt de votre maiſon. Mais le bruit que cette affaire faiſoit à Paris & à la Cour, me fit croire que le Roi en auroit connoiſſance, & ne manqueroit pas de m'en parler. C'eſt ce qui m'obligea de conſulter, pour être en état de répondre au Roi. Je choiſis pour cela M. l'Evêque de Meaux, M. l'Evêque de Châlons, Mr. Jolly, le Pere Bourdaloue, M. Tronſon, & nos chers amis, Mrs. Tiberge & de Briſacier. Si j'avois ſu quelque choſe de meilleur, je m'y ſerois adreſſée. Je les priai par écrit de me mander leur ſentiment ſur les Livres & ſur les manuſcrits qui contenoient cette illuſion qu'on nomme Quiétiſme. Vous avez leurs

réponses. Celle de Mr. de Meaux n'y est point, parce que je le consultai de vive voix. Il fut de même avis que les autres, & ce qu'il écrivit depuis le prouve bien. Le Roi me parla, comme je l'avois prévu ; & ceux qui l'avoient informé des premiers bruits du Quiétisme, voulurent en accuser les gens de la Cour qu'il considere le plus, & avec lesquels j'ai le plus de commerce. Ils connoissoient en effet Madame Guion, & l'estimoient. Mais dès qu'ils la virent soupçonnée d'une mauvaise doctrine, ils voulurent consulter ses Livres, & consulterent en effet divers Docteurs & Prélats. Cette docilité me confirma dans l'estime que j'avois pour eux. L'Abbé de Fénelon se joignit à M. de Châlons & à M. de Meaux ; & tous ensemble examinerent à Issy, huit mois durant, les Livres, les manuscrits, les Maximes, & la Vie de Me. Guion. Ces assemblées commençoient par la priere, & finissoient par elle. On n'y portoit aucune passion ; on ne cherchoit que la vérité. On travailloit ensemble, on travailloit séparément : on conféroit sans précipitation & sans préjugé. Pendant ce temps-là, M. l'Archevêque de Paris condamna les Livres de Me. Guion. Nos Examinateurs approuverent cette censure. En-

fin, après les huit mois accomplis, après beaucoup de prieres & de sacrifices offerts, ils signerent tous quatre la condamnation des propositions. Ils firent ensuite ces mêmes condamnations dans leur Diocese. Que cette expérience vous mette sur vos gardes, pour ne pas donner entrée chez vous aux nouveautés. Les Livres, les Confesseurs, les écrits donnés mystérieusement, sont les moyens dont le mensonge se sert pour troubler la paix de la conscience. Les filles en sont très-susceptibles. Gardez les vôtres avec une vigilance qui aille jusqu'à la défiance, & demeurez dans votre piété simple. Soyez soumises à vos supérieurs ; ne soyez point curieuses. Nous sommes ignorantes ; mais il n'importe, puisque nous n'avons qu'à nous laisser conduire. Dieu ne nous demandera point si nous avons beaucoup su, mais si nous avons beaucoup fait.

Entretien X.

UN jour que Madame venoit de faire un acte de charité très-considérable, je lui dis : Mais, Madame, il faudra vous nommer la mere des pauvres!

Pour bien faire l'aumône, me répon-

dit-elle, il faut souffrir du soulagement qu'on donne aux autres. Ma place empêche que je ne manque de rien. Mes charités sont pour moi un si grand plaisir, qu'elles ne sauroient être un mérite. Que je me trouverois heureuse, s'écria-t-elle d'un ton pénétré, si je pouvois devenir pauvre à force de secourir les pauvres! Je n'aime point les voyages de Marly: je n'y puis faire aucun bien. A Fontainebleau, j'ai mes pauvres d'Avon; je n'aime que les lieux où je puis répandre de l'argent.

Avec ces sentiments généreux & chrétiens, lui dis-je, il seroit bien à desirer que vous fussiez riche; les malheureux y gagneroient.

Je pourrois l'être sans doute, me répondit-elle: & hier il ne tint qu'à moi d'avoir cent mille écus de rente. J'étois avec le Roi dans son carrosse. Il me dit: Mais, Madame, vous n'avez rien. Il me pressa plus qu'il n'a jamais fait. Vous m'allez bien gronder. Je le priai de ne point s'inquiéter là-dessus, & que j'avois assez, & que plus de bien ne me rendroit pas réellement plus riche. Les revenus du Roi appartiennent au Royaume. C'est de-là qu'il les tire, c'est-là qu'il doit les renvoyer. Ils doivent être employés aux be-

soins des peuples, & non au luxe d'une femme. Je dis luxe, parce que dans l'état où je suis, ne pouvant jamais parvenir à prendre sur mon nécessaire, toutes mes aumônes ne sont qu'une espece de luxe, bon & permis, à la vérité, mais sans mérite. Et voilà, ma chere fille, les inconvénients de ma place. Il y a des vertus qui deviennent impossibles. Méfiez-vous donc de toutes les fortunes que l'on fait au chevet des Rois.

J'en ai fait une étonnante. Mais ce n'est pas mon ouvrage. Je suis où vous me voyez, sans y avoir tendu, sans l'avoir desiré, sans l'avoir espéré, sans l'avoir prévu. Je ne le dis qu'à vous, car le monde ne le croiroit pas. Je fus ce qu'il en pensoit, dès le moment de mon élévation. Un jour le Maréchal de Créqui prit à part l'Abbé Testu, & lui dit : *Or çà, Monsieur, parlons de cette fortune-là. Il faut que cette femme ait bien de l'esprit, pour avoir imaginé au coin de son feu un projet si brillant & si bien conduit.* L'Abbé Testu m'avoit connue dans tous les temps, & savoit que j'étois fort éloignée de former le projet, je ne dis pas d'être où je suis, mais un simple projet de fortune. Il savoit que je suis, & incapable d'intrigues, & très-bornée dans mes vues. Il

vouloit donc lui persuader que ce n'étoit pas moi qui avois conduit ma fortune; que si je m'en étois mêlée, elle n'auroit pas marché si bien; que je n'avois fait que m'abandonner aux événements & à la Providence. Il lui en détailloit les preuves, en lui en montrant les progrès. Mais le Maréchal prenoit pour une profonde habileté, ce que l'Abbé lui remontroit être une imprudence, si j'avois eu un projet. Il admiroit ma magnanimité, la profondeur de mes desseins, l'adresse avec laquelle j'avois abusé tous mes amis. Oh ! non assurément, je ne me suis pas mise où je suis. Je ne l'aurois ni pu ni voulu. Mais voilà comme les hommes jugent !

Il en est de cela comme de St. Cyr, qui est devenu insensiblement ce que vous le voyez aujourd'hui. Je vous l'ai souvent dit : je n'aime point les nouveaux établissements. Il vaudroit mieux soutenir les anciens. Cependant, sans presque y penser, il se trouve que j'en ai fait un nouveau. Tout le monde croit, que la tête sur mon chevet, j'ai fait ce beau plan. Cela n'est point. Dieu a conduit St. Cyr par degrés. Si j'avois fait un plan, j'aurois envisagé toutes les peines de l'exécution, toutes les difficultés, tous les dé-

tails. J'en aurois été effrayée. J'aurois dit : cela est fort au-dessus de moi. Et le courage m'auroit manqué. Beaucoup de compassion pour la Noblesse indigente, parce que j'avois été orpheline & pauvre moi-même, un peu de connoissance de son état, me fit imaginer de l'assister pendant ma vie. Mais en projettant de faire tout le bien possible, je ne projettai point de le faire encore après ma mort. Ce ne fut qu'une seconde idée, qui naquit du succès de la premiere. Puisse cet établissement durer autant que la France, & la France autant que le monde! Rien ne m'est plus cher que mes enfants de St. Cyr. J'en aime tout jusqu'à leur poussiere. Je m'offre avec tous mes gens pour les servir; & je n'aurai nulle peine à être leur servante, pourvu que mes soins leur apprennent à s'en passer. Voilà où je tends, voilà ma passion, voilà mon cœur.

Entretien XI.

MAdame s'entretenant avec Mlle. d'Aumale & avec moi, nous tâchâmes de faire tomber la conversation sur divers événements de sa vie, afin d'en tirer, sans qu'elle s'en apperçût, des par-

toujours immédiates, dont elle seule pouvoit donner connoissance. Nous la remîmes donc le discours sur les commencemens de sa faveur. Elle nous répéta ce qu'elle nous avoit déja souvent dit, que, sans l'assurance que les gens de bien, & sur-tout son directeur, lui avoient donnée, que Dieu la vouloit à la Cour, elle n'y seroit jamais demeurée, & qu'elle auroit fait quelque échappée imprudente pour s'en retirer, plutôt que d'y rester.

Mais, ajouta-t-elle, quand je commençai à voir qu'il ne me seroit peut-être pas impossible d'être utile au salut du Roi, je commençai aussi à être convaincue que Dieu ne m'y avoit amenée que pour cela : & je bornai-là toutes mes vues. Je déplaisois fort au Roi dans les commencements : il me regardoit comme un bel-esprit, à qui il falloit des choses sublimes, & qui étoit très-difficile à tous égards. Et Madame d'Heudicourt lui ayant dit sans malice, au retour d'une promenade, que Me. de Montespan & moi avions parlé, devant elle, d'une maniere si relevée, qu'elle nous avoit perdues de vue, cela lui déplut si fort, qu'il ne put s'empêcher de le marquer ; & je fus obligée d'être quelque temps sans paroître devant lui.

Mais, Madame, lui dis-je, ne vous craignoit-il pas comme prude, & du côté des mœurs ?

Oh non ! dit Madame. Le Roi ne haïssoit pas que l'on fût sage : & cela marque bien que la foiblesse & l'ignorance l'avoient entraîné dans ces galanteries où il passa sa jeunesse. Il aimoit la vertu, la retenue, la modestie, & toutes les qualités particulieres à notre sexe ; & si dès le commencement il avoit trouvé des femmes qui lui eussent parlé comme il faut, & avec la fermeté qu'inspire la sagesse, il ne s'en seroit pas écarté, ou bien il y seroit promptement revenu. Ses commerces malheureux étoient bien avancés, quand je fus connue de lui ; & je n'y suis jamais entrée.

Mlle. d'Aumale lui demanda, si ce que l'on racontoit de la prédiction de sa grandeur future, étoit vrai ?

Oui, dit-elle, c'étoit une espece d'architecte, qui me dit pendant que j'étois encore à Paris, & fort éloignée de la faveur, que j'aurois un jour les plus grands honneurs auxquels une femme pût parvenir, plus de bien que je n'en avois alors, mais jamais à proportion de mon état, & que ce seroit toujours l'endroit le plus foible pour moi. Je le dis à quelques-unes

de mes amies, qui en rirent comme moi. Cependant tout ce que cet homme m'avoit prédit, m'eſt arrivé.

Croirez-vous bien, ajouta-t-elle, que le principe de cette étonnante fortune, à laquelle je n'avois jamais penſé, a été le zele que Me. de Monteſpan remarqua en moi pour Me. d'Heudicourt, notre amie commune, chez qui elle m'avoit vue ſouvent? Je faiſois-là les mêmes choſes que chez Me. de Montchevreuil. Jamais ſix heures ne me trouvoient au lit. Et pendant que la maîtreſſe du logis dormoit jusqu'à midi, je donnois ordre à tout, & ſouvent même j'aidois les ouvriers. Je me ſouviens que lorſqu'elle ſe maria, je fus ſi occupée d'elle, que je m'oubliai entiérement, & me laiſſai voir à toute la Cour qui vint à ſes noces, auſſi négligée & auſſi laſſe qu'une ſervante. On s'en apperçut enfin : on me mit promptement dans une chambre, pour m'habiller à mon tour; & quand je rentrai, Madame de Monteſpan, ni perſonne ne me reconnut : tant on me trouva différente de moi-même : le tout, ſelon ma coutume, pour obliger mes amies, par goût pour le travail, & point par intérêt; car je n'en pouvois rien attendre. Ce goût m'eſt reſté. Un jour je fus long-temps par terre

à devider des fusées, à compter des pelotons, à mettre mon ouvrage en ordre avec une vivacité qui me fatiguoit, mais qui ne me rebutoit pas. Le Roi & ses Ministres étoient dans ma chambre, & me disoient : *Vous êtes aussi occupée de vos pelotons, que nous le sommes des affaires de l'Europe.*

Dans le temps que je n'avois que des meubles d'emprunt, j'étois bien éloignée de croire que Me. de Montespan seroit, après Dieu, la premiere cause de cette haute fortune que j'ai faite, & qui m'étonne moi-même. Elle étoit alors fort sage, & disoit même en parlant de la Valliere : *Si j'étois assez malheureuse pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherois pour le reste de ma vie.* Nous avons vu qu'elle a dans la suite pensé bien autrement.

Pour en revenir à ce que je vous disois, si Me. de Montespan ne m'avoit connue de ce tempérament infatigable & de ce caractere vrai, elle ne m'auroit pas choisie pour l'emploi que le Roi me confia sous le dernier secret. Une Dame de votre connoissance étoit de leur confidence; & pour rien au monde, je n'aurois voulu y être comme elle y étoit. Ils ne la choisirent pourtant pas pour l'exé-

cution de leur dessein, parce qu'ils savoient qu'il n'appartient qu'aux personnes vertueuses d'être discretes. Ils me vinrent chercher au moment que je ne pensois certainement à rien de pareil. Cette sorte d'honneur assez singulier m'a coûté des peines, des soins infinis. Je montois à l'échelle pour faire l'ouvrage des tapissiers & des ouvriers, parce qu'il ne falloit pas qu'ils entrassent. Les nourrices ne mettoient la main à rien, de peur d'être fatiguées, & que leur lait ne fût moins bon. J'allois souvent de l'une à l'autre, à pied, déguisée, portant sous mon bras du linge, de la viande, & je passois quelquefois les nuits chez un de ces enfants malades dans une petite maison hors de Paris. Je rentrois chez moi le matin par une porte de derriere; & après m'être habillée, je montois en carrosse par celle de devant, pour aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'eusse un secret à garder. On le sut. De peur qu'on ne le pénétrât, je me faisois saigner pour m'empêcher de rougir. Je maigrissois à vue d'œil. Me. de Montespan avoit tant d'indifférence pour cette pénible éducation, que lui ayant écrit que le feu avoit pris à la maison, & qu'elle don-

nât des ordres pour en réparer secretement les ravages, elle me répondit qu'elle en étoit bien-aise, parce que le feu portoit bonheur.

Voilà, ajouta-t-elle, comment la Providence nous conduit insensiblement, & sans que nous nous en appercevions, jusqu'où elle veut nous mener. Mais quand je repasse tout cela, je ne laisse pas d'avoir de la crainte.

Voilà pourtant, repris-je, dans cette conduite de Dieu, bien des sujets de confiance. Car au milieu de votre prospérité, il vous a toujours soutenue de sa main, & préservée dans les occasions les plus périlleuses. Mais je suis frappée d'une pensée; c'est qu'il me semble que Dieu ne laissoit pas de risquer quelque chose avec vous. Car vous auriez fort bien pu ne pas faire un si bon usage de toutes vos prospérités, & vous perdre au lieu de vous sauver. Oui, dit Madame, en souriant: il ne laissoit pas de risquer quelque chose. Puis elle ajouta: Ah! il ne risquoit rien: il sait bien ce qu'il fait. Il m'a soutenue d'une maniere admirable. On le ne croira jamais. Il est désagréable de vivre avec des gens de qui l'on n'est pas connue, qui n'ont point été de la vie qu'on a menée, qui n'ont point suivi les

intrigues où l'on s'est trouvé ; en un mot, qui sont d'un autre siecle quevous. Et voilà ce que je gagne à vivre si long-temps !

Mlle. d'Aumale lui dit : Voilà, Madame, un livre que je destine pour écrire votre vie, parce qu'on la fera un jour. Et comme on ne l'écrira pas selon la vérité, vous devriez, Madame, l'écrire vous-même. Une conscience aussi délicate que la vôtre, doit se faire un devoir de prévenir les choses fausses que les Historiens débiteront de vous d'après vos ennemis.

Je voudrois bien, lui répondit Me. de Maintenon, glorifier Dieu par qui j'ai fait quelque bien, si j'en ai fait. Je voudrois qu'on sût tout ce qu'il a fait pour moi. Mais je ne puis tout dire, & je suis hors d'état de rien prouver. Ma vie, qui étant remplie des effets de la Providence, seroit agréable à ceux qui aiment Dieu, seroit fort ennuyeuse à ceux qui y chercheroient des intrigues, des événements. Cette vie n'est point faite pour ce siecle. Pourroit-on croire que dans ma faveur, je n'ai jamais songé à moi ; que je n'y étois que pour les autres ; que je pensois sans cesse à mettre par-tout la paix ; que je donnois un conseil contre mon ami, quand le bien de l'Etat le vouloit ; que

je sollicitois une grace pour mon ennemi, quand c'étoit le mieux? Quand ils le croiroient, quel amusement trouveroient à lire ces choses, ceux qui n'aiment qu'une lecture agréable? Je regarde ma vie comme un miracle, quand je pense que je suis née très-impatiente, & que jamais le Roi ne s'en est apperçu, quoique souvent je me sois sentie à bout, & prête à tout quitter; que je suis née franche, & qu'il m'a fallu toujours dissimuler. Dans les premieres années de ma faveur, je me fâchois quelquefois, quand le Roi ne m'accordoit pas ce que je demandois pour mes parents & pour mes amis. Après cela, j'ai été vingt-six ans sans dire un mot qui marquât le moindre chagrin. Quelquefois j'étois outrée, & prête à sortir de la Cour. Il n'y a que Dieu qui sache ce que j'ai souffert. Je pleurois seule; le Roi entroit dans ma chambre : il me voyoit un visage riant : ma bonne humeur revenoit : il me croyoit très-heureuse & très-contente. Mon dessein a été d'abord de le retirer des femmes, & ensuite de le donner à Dieu. Je n'aurois pu y réussir, si je n'avois été extrêmement complaisante & toujours égale. Il auroit cherché du plaisir ailleurs, s'il n'en avoit trouvé avec moi. J'étois-là pour le sanctifier,

& non pour le faire souffrir, Et delà la résolution que je pris; & que j'ai bien gardée, de me voir contredite & gênée sans me plaindre. Pour peu que je me fusse plainte, il m'auroit tout accordé. Mais outre qu'il y auroit eu une espece de tyrannie dans ce procédé, Dieu ne m'avoit point élevé pour gouverner l'Etat, ou pour distribuer les graces. Voyez, Mademoiselle, si la lecture de semblables traits seroit fort amusante. Il n'y a que les Saints qui puissent y prendre plaisir. Je n'écrirai donc point ma vie; car il faudroit ne rien taire: & encore une fois, je ne veux pas tout dire; & ce que je dirois, ne seroit pas cru.

LETTRES DIVERSES.

N°. XIV.

LETTRE *de Mr. le Duc de St. Aignan à* LOUIS *XIV.*

SIRE,

J'Ose me flatter que je n'importunerai pas Votre Majesté en me donnant l'honneur de lui écrire sur les grandes & signalées victoires qu'elle remporte tous les jours. Sera-t-elle fatiguée par les marques du zele d'un fidele serviteur, au milieu des acclamations publiques ? Et pourquoi triompheroit-elle, si elle vouloit qu'on ne ne lui dît rien sur ses conquêtes ? D'ailleurs, Sire, en vérité, votre gloire m'éblouit ; votre épée lasse ma plume, & le bruit éclatant que fait la renommée en publiant vos louanges, empêchera peut-être que je ne sois écouté. Mais quel moyen de pouvoir se taire ? & comment cacher ma satisfaction, en voyant mon auguste Maître prêt à le deve-

nir de tant de Nations ? Je n'ose plus parler, Sire, sur cette valeur intrépide, mais incorrigible, qui a fait encore pis à Cambray qu'elle n'avoit fait à Valenciennes : & je vois bien que je suis destiné à passer avec de cruelles inquiétudes dans la paix, tous les jours que Votre Majesté passera dans la guerre. Plût à Dieu, Sire, que vous fussiez de retour à Versailles ! Vous n'y seriez pas moins le vainqueur de Flandres, que vous le serez à la tête de vos armées. Et sans porter vous-même la terreur & la mort à vos ennemis, votre invincible nom suffiroit pour les surmonter. Cependant, Sire, je ne sais quasi par où louer Votre Majesté. Forcer de toutes parts les meilleures Places, gagner des batailles, vaincre par-tout, n'être jamais vaincu, se voir la crainte de ses ennemis, l'appui de ses voisins, les délices de ses sujets, l'admiration de l'Univers ; que peut-on desirer de plus ? Et quel bonheur pourra s'égaler au mien, si vous me faites l'honneur de me croire au point où je le suis, Sire, &c.

Paris, 13 d'Avril 1677.

RÉPONSE.

RÉPONSE.

Mon Cousin, je connois trop bien le fond de votre cœur, pour douter de votre joie dans les favorables succès dont il plaît à Dieu de bénir mes armes. Je ne suis pas moins persuadé de vos inquiétudes pour les fatigues & les accidents où l'on est obligé de s'exposer en des expéditions comme celle-ci. Mais vous jugez bien qu'on ne peut réussir autrement. Et après tout, vous conviendrez qu'il faut toujours faire son devoir, & du reste, se recommander à Dieu. Je le prie de vous avoir, mon Cousin, en sa sainte & digne garde.

A Dunkerque, le 27 d'Avril 1677.

LETTRE de Mr. le Duc de Saint-Aignan.

SIRE,

NE pourrons-nous jamais nous abandonner à la joie, sans la trouver mêlée d'inquiétude & de crainte? Et ne saurions-nous apprendre que Votre Majesté emporte les meilleures places l'épée à la main, sans savoir en même-temps combien elle s'y est exposée! Bon Dieu!

Sire, ne vous lasserez-vous jamais de faire trembler vos serviteurs, aussi-bien que vos ennemis? Faut-il que, malgré moi, j'ose blâmer Votre Majesté dans un temps où elle reçoit des louanges de toute la Terre? Pardonnez, Sire, à l'ardeur de mon zele les premiers mouvements qu'il ne m'est pas possible de retenir; & permettez-moi de dire, que si j'ai beaucoup de passion pour la gloire de Votre Majesté, je n'ai pas moins de respectueuse tendresse pour sa personne sacrée. Songez, au nom de Dieu, Sire, que plus vous êtes grand & victorieux, plus cet État doit souhaiter votre conservation. Mes vœux & mes souhaits seroient bien de voir votre Majesté maîtresse de tout l'Univers. Mais, en vérité, j'aimerois quasi mieux qu'elle le pût être de son grand courage. Si le Ciel accorde à mes prieres, comme je le veux espérer, ce que je lui demande tous les jours avec ferveur, Votre Majesté n'aura rien à desirer en ses prospérités; & quand il ne s'agira pour y contribuer, que de prodiguer mon sang & de hasarder ma vie, vous connoîtrez toujours que je suis sans réserve, &c.

RÉPONSE DU ROI.

Mon Cousin, vous avez un art admirable, pour me témoigner votre joie dans la prospérité de mes armes. C'étoit autrefois par des éloges, maintenant c'est par des frayeurs du péril & des fatigues où vous dites que je me suis exposé pour me rendre maître de Valenciennes; mais je n'ai pas de peine à démêler ces différents mouvements de votre cœur; je les réunis tous dans le seul principe de votre zele pour ma personne, & je les reçois avec un agrément dont vous devez être satisfait. Cependant je prie Dieu, &c.

Au Camp devant Cambray, le 27 Mars 1677.

Signé LOUIS.

N°. XVIII.

Extrait d'une Lettre de Mr. le Maréchal de Luxembourg au Roi.

Août 1672.

LES choses en cet état, les ennemis étant sortis des bois, & étant venus fort près de nous, poser les chevaux de

Frise, derriere lesquels ils faisoient un feu très-considérable; tout le monde, d'une commune voix, proposa de mettre nos meilleures pieces en œuvre, & de faire avancer la brigade des Gardes. L'ordre ne lui en fut pas sitôt donné, qu'elle marcha avec une fierté, qui n'étoit interrompue que par la gayeté des Officiers & des soldats. Eux-mêmes aussi-bien que tous les Généraux, furent d'avis de n'aller que l'épée à la main, & c'est comme cela qu'ils marcherent. Les Gardes Suisses, imitateurs des François, marcherent avec la même gayeté & la même hardiesse. Les ennemis ne purent tenir contre la contenance qu'avoit la brigade des Gardes: je dis contenance, parce qu'elle ne tira pas un seul coup. Mais la vigueur avec laquelle elle alla aux ennemis, les surprit assez, pour qu'ils ne fissent qu'autant de résistance qu'il en falloit pour en être joints, & au même temps, tués de coups d'épées & de piques. Tous les Gardes étant entrés dans les bataillons ennemis, d'Avejean mena cette brigade avec toute la capacité & toute la valeur qu'on devoit attendre de lui. Il n'y eut pas un Commandant de bataillon qui ne suivît son exemple, & qui ne doive être loué, aussi-bien que tous les Capitaines,

& généralement tous les autres Officiers; & on peut dire que si ce Régiment avoit été comme un autre de l'armée, il auroit mérité de devenir le Régiment des Gardes de Votre Majesté, puisque, hors celui des Gardes Angloises, cette brigade a battu tous les autres Régiments des Gardes d'Angleterre.

N°. XIX.

Lettres de Louis XIV à Madame de Maintenon.

LETTRE I.

(1) JE profite de l'occasion du départ de Montchevreuil, pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop pour me lasser de vous la dire; c'est que je vous chéris toujours, & que je vous considere à un point que je ne puis exprimer; & qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout mon cœur tout-à-fait à vous.

Signé LOUIS.

(1) Cette Lettre est sans date : c'est le seul billet doux de Louis XIV à Me. de Maintenon.

LETTRE II.

(1) *Au Camp deuant Mons, le 9 Avril 1691., samdy a 10 heures du matin.*

JE nescris ce billet que pour marquer lordinaire, car je despeschrai bientost de Lisle qui uous portera ce que je pense pour uotre uoiage; je me porte assés bien, je uas uoir ajourduy une partie de larmée, & je feray en estat de partir jeudy matin, pour me rendre samedy au soir à Compiegne, ou jauré le plesir de uous uoir.; je souhaitte que ce soit en bonne sancté. La capitulation a este signèe, uoilà une grande affaire finie. Jaurai ojorduy une porte a midy, & la garnison sortira demin mardy a midy; remerciés bien Dieu des graces qu'il me fait. Je crois que uous le ferés avec plesir.

(1) J'ai copié moi-même ces Lettres sur les originaux, & je les donne avec leurs fautes. Louis XIV formoit l'*n* comme un *u*, & *l* comme une *f*. Me. de Maintenon brûla toutes les Lettres du Roi.

LETTRE III.

LE Gentilhomme de Lauzun naist pas encore arriué, mais il vient darriuer un courier de Brest, party long-temps après ledit Gentilhomme, qui aporte que le Major de Surloben est arrivé auec un passeport de Lausun acause de sa maladie, qui dit que le canon estoit desja embarqué, que le tresor a pery, & que, que ses mesures estoient prises pour embarquer ses troupes, pour le repasser en France. Je croy que uous ne serés pas faschée de savoir lestat des choses, quoy quelles soyent pas trop bonnes, ils manquoient de uiures & de toute autre chose. Le tresor pery est le mien, & non pas seluy du Roi dangleterre.

LETTRE IV.

LE Major de larmée naualle uient darriuer, Uillette a obligé les ennemis de brusler 4 des 6 uaissaux quil suiuoit, & les 2 autres sont eschoués; enfin, il y en a de bruslés ou coulés a fons, 14 uaisseaux, & les uaisseaux legers en sui-

vent encore 4 incomodés; je n'en ai aucun hors de combat, le Major croit que par le uend qu'il faiſoit a la mer, que les ennemis retireront le reſte de leurs uaiſſeaux dans leurs ports, & que Touruille mouillera uenant des dunes; Chateaurenaud eſt arrivé a Breſt auec tous mes uaiſſeaux & beaucoup dautres Anglais, chargés de 12 milles Irlandois; je croy que uous ne ſerés pas faſchée de ſauoir cette nouuelle.

LETTRE V.

A neuf heures.

Les ennemis ont fait une deſſente a Ramarent, mais ils ont eſtés taillés en pièce, par les troupes de marine, qui gardoient ce poſte. Lon a fait 500 priſonniers, & tues 6 ou 7 cents; lon a pris un uaiſſeau eſchoué, Talmac, qui commendoit, a eſté tué, baucoup de leurs gros uaiſſeaux ont eſté fort incommodés; on dit quils en ont bruſlés un quils ne pouuoient enmener, & que quelques chaloupes a bombes ont eſté coulées a fonds: ils ont mis a la uoile, & ſe ſont retirés; & je ſens une grande joie de ce qui ſeſt paſſé, que vous partagerez ſans

doute avec moy ; je croy que les Dames de St. Louis ne seront pas fachées dapprendre cette nouuelle, qui est tres-considerable dans cette conjoncture.

LETTRE VI.

A onze heures.

IL uient darriver un Courier du Mal de Catinat, qui maporte la nouuelle de la conclusion de la treue, les ostages ont estés donnés. Tessé & Bousoles de ma part, le C. Tane & le Mrs. Daise de Selle de Sauoie ; j'ai cru que uous ne seriés pas fasché de sauoir une nouuelle, qui marque la bonne foi du Duc de Sauoie, & que les affaires aproche fort de sa conclusion ; le neueu du Mal de Touruille uient darriuer, qui est party jeudy de la flotte, qui dit quon les poursuiuoit encores, que Villette est après 6 uaisseaux desmatés qui fuient ; il a dix uaisseaux, & le uend bon, on a ueu couler a fons ou brusler 8 uaisseaux, dont 6 Hollandois & 2 Anglois. La place capitule, on a pris cette nuit la corne sans résistance ; uoila ce que jai apris de bon, que je vous mande dans le moment : remercions Dieu.

LETTRE VII.

JE croy que uous ne ferés pas faschée de la nouuelle que je uiens de receuoir, Mr. de Uandome, auec 1200 chlx, a battu toutte la caualerie ennemie, au nombre de 4500; tous les Officiers Gaux y ont fait merueille; Longueual y a esté blessé, uous en saurés tantost dauantage. Je ne pouray estre chez uous qu'a 3 heures, prenes des mesures pour euiter les importuns. Je suis très-faché de ce retardement, mais le conseil ne finira pas plutost.

LETTRE VIII.

A neuf heures & demie.

JE uiens dauoir nouuelle que la citadelle de Palamos sest rendue, & que le Gouuerneur & toutte la garnison, au nombre de 14 cents hommes, sont prisonniers de guerre. Il n'y a rien eu en Flandres, depuis que je uous ay quittée. Jay change de resolution pour ma journée, le beau tems qu'il fait, mempesche daller a St.

Germain, je remettray ce uoiage a demin, & pour ojourduy je disneray au petit couuert, jirai a la chasse, & je me rendray a six heures & demie à la porte de St. Cir du parc ou je feray trouuer mon grand carosse ; jespere que uous my uiendrez trouuer, avec telle comp^e. qu'il uous plaira, nous nous promenerons dans le parc, & nous nirons point a Trianon en reuenant demin de St. Germain ; jirai a St. Cir au salut en habit dessent, & nous reuiendrons ensemble : uoila ce que je croy de mieux.

LETTRE IX.

JE uous enuoie une rélation imprimée que la C. de Grammont ne sera pas faschée de uoir, son frere n'estant que pris, je sait quelle est a St. Cir; c'est pourquoi je me presse de uous aprendre ses nouuelles, qui ne ualoient pas la peine de uous estre mandée si promtement sans cela.

Les ennemis se sont retirés, & le Roi d'Espagne est maistre de Madrid ; j'ay cru que uous ne feriez pas faschée de sauoir cette nouuelle, en attendant que vous sachiés un plus grand détail.

LETTRE X.

A midi.

LA pais neſt pas encore faitte, mais elle ſera bientôt ſignée; le Prince Eugene eſt reuenu a Raſtat, & Villars y alloit retourner; on eſt daccort de tout, & jordonne a Villars de ſigner; j'ai cru que vous ne ſeries pas faſchee de ſavoir cette bonne nouuelle quelques heures pluſtoſt, il ne faut rien dire, ſi ce n'eſt que le Prince Eugene eſt revenu a Raſtat, que les conferences ſe recommence. Je ne doute pas de la pais. Je m'en rejouis avec uous. Remercions bien Dieu.

N°. XX.

PREMIERE LETTRE

de l'Electeur de Cologne, JOSEPH CLEMENT, *à Me. de* MAINTENON.

A Namur, ce 9 Juillet 1711.

MADAME,

VOUS favez que ce qui m'a fait jusqu'ici regarder mes malheurs avec conftance, a été la bienveillance dont il a plu à SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE de m'honorer, comme la chofe du monde la plus précieufe pour moi; mais ayant appris par M. l'Electeur de Baviere, mon très-cher frere, que par de faux rapports, j'ai eu le malheur de perdre fes bonnes graces, j'en ai un fi fenfible déplaifir, que pour me difculper envers elle, j'oublie en ce moment, Madame, la défenfe que, vous m'avez faite de vous écrire, pour vous prier très-inftamment de vouloir bien jetter les yeux fur le Mémoire ci-joint, qui vous inftruira amplement de l'affaire dont il s'agit, quoique je ne doute pas que Meffieurs les Miniftres ne

vous en ayent déja informée. Après avoir reconnu par-là mon innocence, & la droiture de mes intentions, j'espere, Madame, que vous serez ma protectrice, comme vous avez eu la bonté de me le promettre, pour que je puisse me justifier auprès du Roi, & le désabuser des mauvaises impressions qu'on lui a données de ma conduite. J'ose vous en supplier très-humblement; & cependant, je demeure avec autant de confiance que de respect, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Électeur de Cologne.

N°. XX.

SECONDE LETTRE

Du même à la même.

MADAME,

SI j'avois suivi mon penchant, je me serois donné quelquefois l'honneur de vous écrire, pour vous demander la continuation de vos bontés; mais la déférence que j'aurai toute ma vie pour vos

volontés, & la crainte de vous déplaire, m'ont retenu jusqu'à présent; & si je fais aujourd'hui quelque chose contre vos ordres, Madame, vous ne devez l'attribuer qu'à l'affreuse nécessité & à la cruelle situation où je me trouve. Il est naturel aux enfants de recourir dans leurs pressants besoins à la favorable assistance de leur mere; & comme vous avez bien voulu m'assurer que vous m'en serviriez dans l'occasion, j'espere que votre puissante protection, Madame, laquelle j'implore, pourra me retirer promptement de l'abyme où je suis. Madame la Marquise de Dangeau expliquera qu'il s'agit de mes subsides, dont au lieu de cent quatre mille cinq cents livres que je devrois, en vertu de mon Traité, toucher tous les mois, je ne reçois qu'aux environs de la moitié; & mettant toute ma confiance en votre apui, je demeure avec la vénération la plus respectueuse, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Électeur de Cologne.

A Valenciennes, ce 26 *d'Août* 1712.

N°. XXII.

TROISIEME LETTRE

Du même à la même.

A Valenciennes, ce 13 Decembre 17..

MADAME,

On ne peut être plus sensible que je le suis aux bontés que vous me témoignez par l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré. J'espere que vous daignerez m'accorder votre protection dans toutes les occasions où j'en pourrai encore avoir besoin à l'avenir ; mettant toute ma confiance en votre favorable appui, je ne négligerai rien, Madame, pour mériter cette glorieuse protection, & pour vous donner autant qu'il dépendra de moi des preuves effectives du dévouement respectueux avec lequel je serai toute ma vie, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLEMENT,
Électeur de Cologne.

N°. XXIII.

QUATRIEME LETTRE

Du même à la même.

A Paris, ce 9 Décembre 1714.

MADAME,

SI jamais j'ai été ſenſible à quelque joie, ç'à été en recevant l'obligeante Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : permettez, Madame, que je vous en rende mille graces, & que je vous prie très-inſtamment de me continuer toujours cette précieuſe bienveillance dont il vous plaît de m'honorer. Je vois les affaires d'une aſſez bonne diſpoſition pour moi, & il n'y a maintenant qu'à en venir à une prompte exécution, pour me faciliter les moyens de retourner inceſſamment dans mes Etats, où ma préſence eſt ſi néceſſaire pour le ſervice de S. M. Très-Chrétienne, autant que pour mes intérêts. Que ne m'eſt-il permis avant mon départ, Madame, de prendre congé de vous, & de vous

assurer moi-même, comme je prends la liberté de faire par cette Lettre, que je serai toute ma vie, avec autant de reconnoissance que de respect, Madame, votre très-soumis serviteur & ami.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur.

N°. XXIV.

MEMOIRE.

LE Roi a témoigné à S. A. E. de Baviere, qu'il n'étoit pas content que les troupes de S. A. S. E. de Cologne ne soient pas entrées en campagne quand on a assemblé l'armée, en imputant la faute à sadite A. E. de Cologne, & ajoutant que ses Officiers n'étoient que des pillards, qui songeoient plutôt à profiter des fourrages qu'à rétablir leurs Compagnies.

Il est vrai que S. M., par des raisons assez connues aux Ministres, a eu la bonté de passer les fourrages complets aux troupes de S. A. S. E., laquelle a ponctuellement exécuté ce qu'elle avoit pro-

mis à cette condition. Sa Cavalerie & ses Dragons étant complets en hommes, & en menus équipages, c'est-à-dire en selles, brides, bottes, ceinturons, armes, & autres choses nécessaires, comme on le peut faire voir à telle personne qu'il plaira au Roi de nommer pour lui en rendre compte. Tout cela est prêt depuis long-temps. Quant à l'habillement, il est tout emballé chez les Marchands Galloy, & tout prêt à partir quand ils auront reçu de l'argent. Mais quelques sollicitations que l'on ait pu faire, S. A. E. de Cologne n'a rien pu tirer sur les dix derniers mois de l'année passée, les assignations qu'on lui avoit données, tant sur la Capitation du Clergé que sur le Trésor Royal, s'étant trouvées de nulle valeur, & M. des Marets n'ayant point encore donné d'autres fonds à la place de ceux-là : quant à l'année courante, sadite A. S. E. n'a touché jusqu'ici de ses subsides que deux cents quarante-quatre mille livres, quoique nous soyons déja dans le septieme mois; ce qui n'a pas suffi à l'entretien de ses troupes & de ses domestiques, qui sont toujours dans la même nécessité, encore bien qu'elle mette tout en usage pour les soulager. Ce n'est donc pas sa faute si ses troupes n'ont pu

être en état de marcher à l'ouverture de la campagne, puiſqu'on ne lui a rien tenu de ce qu'on lui avoit promis à Paris pour leur rétabliſſement, & que faute de moyens, elle n'a pu pourvoir à la remonte, ni retirer l'habillement qui eſt encore chez les Marchands; c'eſt à ſon grand déplaiſir qu'elle les voit dans cet état, & languir comme elles ſont dans des garniſons, pendant que tout le monde eſt en campagne. Mais ſi l'on veut donner promptement quelque ſomme conſidérable à S. A. E. de Cologne ſur ſes ariérés, elle promet & s'engage de les y faire marcher plus belles & plus completes que jamais, un mois pour le plus tard après avoir reçu cet argent. Elle eſpere que par-là on connoîtra la droiture de ſes intentions, & que le Roi déſabuſé des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a données contre elle, aura la bonté de lui rendre ſes bonnes graces, & de lui accorder la continuation de cette précieuſe bienveillance dont il a bien voulu l'honorer juſqu'ici.

No. XXV.

MÉMOIRE.

SOn Altesse Sérénissime Electorale de Cologne est bien fâchée de ne pouvoir avoir l'honneur de prendre congé de Me. de Maintenon, avant que de partir de ces pays-ci pour retourner dans ses Etats; mais l'incommodité dont elle a été accablée depuis qu'elle est à Paris, l'a empêchée, non-seulement de faire aucune démarche pour cela, mais encore de prendre la liberté de lui écrire de main propre. A ce défaut Monsieur, l'Electeur ose prier très instamment Me. de Maintenon par le présent Mémoire, de vouloir bien se souvenir, qu'elle lui a promis d'employer son puissant crédit en sa faveur, & de lui servir de mere & de protectrice dans toutes les occasions où il en pourroit avoir besoin. Comme il s'agit aujourd'hui de régler ses affaires par rapport à ses subsides, suivant l'état de ses prétentions qu'il a fait livrer à M. des Maretz, & que ce Ministre pourroit peut-être faire naître quelques difficultés qui en retarderoient la prompte conclusion, S.

A. S. E. espere que par la favorable entremise de Me. de Maintenon, on tranchera toutes les difficultés qui pourroient survenir, d'autant plus qu'elle ne demande rien que de juste & de conforme à ses Traités, & que le Roi n'y est point intéressé, ou du moins pour si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine qu'on y fasse attention. Monsieur l'Electeur a déja reçu tant de marques de bonté & de générosité de la part de S. M., qu'il ne doute pas qu'Elle ne continue à lui témoigner dans cette derniere occasion, comme elle a fait en toute autre, la précieuse bienveillance dont Elle a bien voulu l'assurer Elle-même. Il ne demande pas qu'on lui donne présentement ce qu'elle aura la bonté de lui passer, mais seulement que Mr. des Marets prenne avec lui par ordre du Roi des arrangements pour le lui payer, afin que S. A. S. E. puisse satisfaire à toutes les dettes qu'elle a été obligée de contracter pendant qu'on ne lui a payé ses subsides qu'en papier. Si elle peut obtenir cela, par la puissante assistance de Madame de Maintenon, elle lui sera redevable toute sa vie; & ne manquera jamais à la reconnoissance qu'elle lui devra pour un si grand bienfait.

Signé JOSEPH-CLÉMENT,
Electeur.

N°. XXVI.

Lettres de Louis XIV à diverses personnes.

LETTRE I.

A la Reine.

Nantes, 19 Septembre 1661.

Madame ma mere, j'ai déja écris ce matin l'exécution des ordres que j'avois donnés pour faire arrêter le Sur-Intendant. Mais je suis bien aise de vous mander le détail de cette affaire. Vous saurez qu'il y a long-temps que je l'avois sur le cœur. Mais il a été impossible de le faire plutôt, parce que je voulois qu'il fît payer auparavant 300000 francs pour la Marine, & que d'ailleurs, il falloit ajouter diverses choses qui ne pouvoient se faire en un jour. Vous ne sauriez vous imaginer la peine que j'ai eue de trouver moyen de parler en particulier à d'Artagnan. Car je suis accablé tous les jours par des gens fort alertes, qui auroient pu pénétrer bien avant,

Néanmoins il y avoit deux jours que je lui avois commandé de se tenir prêt, & de se servir de du Claveau & de Maupertuis, au défaut des Maréchaux-de-logis & des Brigadiers de mes Mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avois la plus grande impatience du monde, que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retint en ce pays. Enfin, le Sur-Intendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une matiere, tantôt d'une autre : & j'ai fait semblant de chercher des papiers jusqu'à ce que j'aye apperçu par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du Château. Alors j'ai laissé aller le Sur-Intendant, qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec la Feuillade, a disparu dans le temps qu'il saluoit le Tellier; de sorte que le pauvre d'Artagnan croyoit l'avoir manqué, & m'envoya dire par Maupertuis qu'il falloit que quelqu'un lui eût dit de se sauver. Mais il le rattrapa dans la place de la grande Eglise, & l'a arrêté de ma part environ sur le midi. Il lui a demandé les papiers qu'il avoit sur lui. On m'a dit que j'y verrois l'état au vrai de Belle-Isle. Mais j'ai tant d'autres affaires, que je n'ai pu le voir encore. Cependant j'ai

commandé

commandé à Boucherat d'aller sceller chez le Sur-Intendant, & à Pellot d'aller chez Pellisson, que j'ai aussi fait arrêter. J'avois témoigné que je voulois aller ce matin à la chasse : & sous ce prétexte, j'avois fait préparer mes carrosses, & monter à cheval mes Mousquetaires. J'avois aussi commandé mes Compagnies de Gardes, qui sont ici pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Isle, dès que l'affaire auroit été faite. On a mis le Sur-Intendant dans un de mes carrosses. Mes Mousquetaires qui le suivent, le menent au Château d'Angers, d'où il m'attendra en relais, tandis que sa femme par mon ordre s'en va à Limoges. Fourville qui marcha à l'instant avec mes Compagnies de Gardes, a ordre de s'avancer à la rade de Belle-Isle, d'où il détachera Chavigny, Capitaine, pour commander dans la place avec cent François & soixante Suisses qu'il lui donnera. Et si par hasard celui que le Sur-Intendant y a mis vouloit faire résistance, je leur ai commandé de le forcer. J'avois résolu d'abord d'en attendre des nouvelles. Mais les ordres sont si bien donnés, que, selon toutes les apparences, j'aurai tout sans qu'il m'en coûte rien. Voici la derniere lettre que je vous écrirai de

ce voyage. J'ai discouru de cet accident avec ces Messieurs qui sont avec moi. Je leur ai dis franchement qu'il y avoit quatre mois que j'avois formé ce projet; qu'il n'y avoit que vous seule qui en eussiez eu connoissance, & que je ne l'avois comuniqué à le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulois plus de Sur-Intendant, mais travailler moi-même aux finances, avec des personnes fidelles qui agiront sous moi, connoissant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance, & de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauds. Mais je suis bien-aise qu'ils voyent que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étoient imaginés, & que le meilleur parti est de s'attacher à moi. J'oubliois de vous dire que j'ai dépêché mes Mousquetaires partout sur les chemins & jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les couriers qu'ils rencontreront allant à Paris, & d'empêcher qu'il n'en arrive aucun, avant celui que j'ai envoyé. Ils me servent avec tant de zele & de ponctualité, que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer. En cette derniere occasion, quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont bien exécu-

tés en un même temps, sans que personne ait pu rien pénétrer. Au reste, j'ai déja goûté le plaisir qu'il y a de travailler aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cet après-dîné, remarqué des choses importantes, dans lesquelles je ne voyois goutte. On ne doit pas douter que je ne continue. J'aurai achevé dès demain tout ce qui me reste ici, & à l'instant je partirai avec une joie extrême de vous aller embrasser, & vous assurer moi-même de la continuation de mon amitié.

LETTRE II.

Au Duc Mazarin.

A Fontainebleau, 13 *Sept.* 1661.

M. C., après avoir fait arrêter le Sur-Intendant de mes Finances, ce que vous savez, il pourroit se faire que j'aurois besoin des deux millions que vous avez offert de me prêter. Et comme je ne doute point que je n'en puisse faire état, je vous dépêche ce courier pour vous mander que vous me ferez plaisir de donner ordre à vos gens d'affaires de

fournir cette somme, à mesure que je jugerois à propos de m'en servir, & suivant l'ordre que je leur donnerois. Je vous dirai par même moyen que je suis très-satisfait du soin avec lequel Mr. le Maréchal de la Meilleraye s'est employé pour contribuer à ma satisfaction dans le don de 3000000, que les Etats de Bretagne m'ont accordé en dernier lieu. C'est une suite de son zele pour le bien de mon service, que j'ai connu depuis long-temps. Donnez-moi de vos nouvelles, aussi souvent que le mérite mon affection pour vous, & croyez que c'est du meilleur de mon cœur que je prie, &c.

LETTRE III.

Au Roi de Danemarck.

Le 20 *Janv.* 1663.

MOnsieur mon frere, je ne saurois vous exprimer la satisfaction que j'ai eue de l'inconnu (*le P. R. de Danemarck*) dont votre Ambassadeur m'avoit parlé. Il est si bien fait, qu'il ne faut simplement que le voir, pour le juger digne d'une Couronne. J'estime ma Cour

heureuse de la curiosité qui l'a obligé d'y passer. J'espere qu'il n'en partira pas sans être persuadé qu'il n'y en a pas une au monde, où il puisse être mieux reçu.

LETTRE IV.

Au Comte Ulefeld (1).

J'Ai lu votre Lettre & le Mémoire dont elle étoit accompagnée. Je voudrois bien pouvoir profiter de l'avis que vous me donnez ; mais j'y vois peu d'apparence, puisqu'il faudroit ôter aux Anglois & aux Hollandois la liberté d'un Commerce qui leur est acquis par leurs Traités avec le Roi de Danemarck. Par les mêmes Traités, ils doivent jouir de tous les avantages que ledit Roi pourroit accorder à l'avenir aux étrangers. De sorte que du moment que je penserois avoir obtenu un privilege pour mes seuls sujets, il leur deviendroit commun avec les Anglois & les Hollandois. Si par les lumieres que vous avez, vous pouvez

---

(1) Grand-Maître de Danemarck, beau-frere de Fréderic III, & condamné à avoir la tête tranchée. Ulefeld étoit alors refugié à Bruges.

trouver quelque expédient pour surmonter ces obstacles, vous me ferez plaisir de me le mander. Cependant je vous remercie de la continuation de votre affection pour moi, vous assurant que les effets m'en seront toujours fort agréables, & que je les reconnoîtrai suivant leur mérite.

LETTRE V.

Au Prince de Conti.

Paris, 29 Décembre 1665.

APrès avoir vu & examiné toutes les raisons contenues dans vos Lettres touchant l'offre de 1400000 livres, qui m'est faite par les Etats de ma Province de Languedoc, je ne puis que me louer de la maniere respectueuse & soumise avec laquelle cette délibération s'est passée. Mais je ne doute pas que, sur ce que vous avez appris de ma volonté par les Lettres qui vous ont été écrites depuis quinze jours, vous ne soyez rentré dans l'assemblée pour y faire connoître, par la force des raisons qui vous ont été déduites, à quel point toute la Province est obligée à ma volonté de ce que je veux bien

appuyer avec tant de ſoin & d'ardeur la conſtruction d'un port au Cap de cette Province, comme auſſi celle du canal de communication des Mers, & même y contribuer de ce qui m'eſt abſolument néceſſaire pour les dépenſes de mon Etat. En effet, ſi vous conſidérez bien la ſituation de la Province à l'égard de tout le commerce du Levant, & l'avantage extraordinaire que ces deux ouvrages lui apporteroient, vous trouverez aſſez de raiſons pour perſuader ſur ce ſujet les moins zélés & les plus durs pour le bien de leur patrie, & les convaincre qu'il n'y a rien qu'ils ne doivent faire pour commencer, & s'il eſt poſſible, pour finir de leur temps une entrepriſe qui me ſera ſi glorieuſe, & qui leur ſera ſi utile. Enfin, vous ne devez point vous relâcher, ni ſur ce qui vous a été expliqué, ni ſur le don gratuit, ni ſur les ſommes que je deſire qui ſoient impoſées par la Province pour ces importants ouvrages : d'où dépend le ſeul moyen d'attirer l'abondance dans le pays, & de remédier à l'épuiſement d'argent que vous y remarquez. Quant aux impoſitions qu'on eſt obligé de faire pour l'acquittement des dettes, vous ſavez mieux que perſonne combien j'ai toujours preſſé la liquidation de ces mêmes dettes.

Ce seroit un notable soulagement pour le pauvre peuple. Au surplus, je vous recommande de ne pas perdre un moment pour faire finir les Etats, & je vous assure que je suis fort satisfait de vos soins & de votre zele.

LETTRE VI.

A Mr. de Pradel.

Paris, 25 Décembre 1665.

J'Ai reçu vos lettres du 6 & 11 de ce mois, & j'ai vu dans celle-ci avec beaucoup de satisfaction le châtiment des trois soldats qui avoient été au pillage, m'assurant que cet exemple aidera fort à contenir mes troupes dans le devoir. Ne perdez point l'occasion de leur faire bien comprendre qu'il n'y aura point de quartier pour les coupables de moindre désordre; & que les Officiers sachent que j'entends qu'ils m'en répondent, & que vous ne pouvez pas vous dispenser de m'avertir de toutes les plaintes après les ordres réitérés que vous en avez reçus de moi. Je m'étonne du peu de nouvelles que vous avez des ennemis. Je ne doute

pas que vous ne faſſiez tout ce qui ſera poſſible pour en avoir plus ſouvent, & qui ſoient bien aſſurées. J'attends avec impatience celles du prochain ordinaire, pour ſavoir ce qu'on aura fait après la priſe de Lochen, ayant grande envie que mes troupes ne demeurent pas inutiles; & ce n'eſt pas ſans raiſon; car il n'y a rien de plus important dans l'état préſent des affaires, que d'incommoder de toute maniere l'Evêque de Munſter, ſoit en ravageant ſon pays & enlevant hommes & beſtiaux, ſoit en harcelant ſans relâche ſes gens pour les attirer à quelque combat, ſoit en lui ſurprenant ou même en attaquant quelque poſte, ce qui ne me paroît pas plus difficile durant la gelée, que de camper dans la neige comme j'apprends que vous faites. Contribuez donc, avec ſoin, application & induſtrie, & n'oubliez rien pour cet effet, tant à l'égard de mes troupes, qu'envers le Prince Maurice, & les Députés des Etats. On pourra même s'en entendre avec le corps de Brunſwick; en ſorte que de ſon côté il agiſſe pour la même fin, comme il peut faire aiſément, puiſqu'il eſt déja de dix mille hommes, & ſera bientôt de douze mille. Enfin, vous devez avoir pour but de tourmenter ledit Evêque par toutes

les voies pratiquables, & de le désespérer à tel point, qu'il ne voye de repos ni de sûreté pour lui que dans un accommodement. En ces occasions ni aux autres qui se présenteront, ne laissez pas en-arriere mes Gardes, mes Mousquetaires, ni la Compagnie de mon fils. Je croirois leur faire tort, si je ne vous disois que j'entends qu'ils soient employés par préférence, en tout ce qu'il y aura de difficile, d'extraordinaire, de périlleux & de fatiguant. Le zele avec lequel ils me servent, & que vous me témoignez qu'ils ont fait paroître encore en ce siege de Lochen, mérite bien qu'on les choisisse pour donner l'exemple à tout le reste du corps que vous commandez, & de l'émulation à celui du Prince Maurice. Et je suis persuadé qu'ils s'y porteront avec joie, n'ayant pas lieu de douter que je ne prenne connoissance du détail de leurs services. Vous témoignerez de ma part à tous les Officiers qui auront fait leur devoir en l'attaque du même poste, la satisfaction que j'ai de la maniere dont ils en ont agi. Et vous direz particuliérement au Marquis de Chavigny, que je suis fâché de sa blessure, & fort content de sa conduite & de celle de mon Régiment de Piémont, en cette rencontre. Je vous re-

commande auſſi d'avoir grand ſoin des bleſſés, quoique je ne doive pas vous exciter à un ſecours ſi charitable, & ſi important à mon ſervice, vous chargeant de tenir la main à ce qu'ils ſoient aſſiſtés & traités comme ils doivent l'être. Je ne vous dis rien des vivres, perſuadé que l'Intendant n'oublie rien en ce point-là, & que vous y contribuerez en tout ce qui dépendra de vous. Au ſurplus, ſouvenez-vous de ce que je vous ai mandé en cas de déſertion des troupes de l'Evêque de Munſter. Et comme j'ai avis que les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg ne prétendent pas conſerver toutes celles qu'ils ont ſur pied, à moins que les Etats ne les payâſſent, & qu'autrement ils ſe diſpoſent d'en licencier une partie, j'ai penſé que je pourrois profiter de ce licenciement, & en avoir quelques Compagnies, & même des corps tout entiers. Vous obſerverez attentivement ce qui ſe paſſera ſur ce ſujet, afin que, le cas arrivant, je puiſſe m'en prévaloir; & pour mieux prendre vos meſures, vous concerterez avec le Comte d'Eſtrades, à qui j'en écris pareillement, ce qu'il y auroit à faire pour exécuter cette penſée. Je prie Dieu, &c.

P. S. Dites de ma part à tous les Of-

ficiers, qu'ils ne fauroient mieux faire leur cour auprès de moi, qu'en faifant voir aux étrangers, qu'il y a de la différence entre les François & eux pour ce qui eſt de la bravoure; mais qu'il n'y en a point pour la fageffe & pour la régularité, & qu'ils ne cedent pas même en cela aux troupes les mieux policées, de quelque nation qu'elles foient.

Signé LOUIS.

LETTRE VII.

Au Duc de St. Aignan.

St. Germain-en-Laye, le 1 Avril 1666.

VOus avez affez de preuves du plaifir que je prends aux chofes qui viennent de votre part, pour ne craindre pas que vos lettres puiffent m'être défagréables. La grandeur des forces que vous m'offrez par celle du 24 Mars, n'a rien de furprenant pour qui connoît votre zele comme je fais. J'en verrois volontiers le détail; & je vous fais un gré infini du principe qui vous porte à des avances fi peu communes.

Vous en avez usé prudemment de ne rien précipiter sur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques habitants du Havre, de la Religion prétendue Réformée. Ceux qui en font profession ne m'étant pas moins fideles que mes autres sujets, il ne faut pas les traiter avec moins d'égard & de bonté. Ainsi la vigilance de votre part doit être égale envers tous. Et si vous trouviez quelque chose parmi ceux de la R. P. R. qui ne fût pas à souffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale. Il faut vous contenter de prendre pour les particuliers seulement les précautions nécessaires. J'ai vu le Mémoire que vous avez envoyé, touchant le Sr. de Villepaux. Mais avant que d'y pourvoir, je veux m'informer au vrai de ce qui se pratique dans Calais, & dans les autres Places importantes où il y a des Lieutenants. Et ensuite j'ordonnerai ce qui sera raisonnable. Quant à ceux qui vous insultent par des satyres, je ne crois pas qu'il convienne à un Gentilhomme de répondre en aucune façon à un Gazetier.

LETTRE VIII.

Au Duc de Beaufort.

Fontainebleau, 23 Juillet 1666.

M. C., j'ai reçu vos lettres, & je me remets à la réponse que le Sr. Colbert y fera de ma part, lui ayant donné mes ordres sur tout ce qu'elles contiennent. Je ne doute point que la victoire que les Hollandois ont remportée sur la flotte d'Angleterre, ne vous soit, & à tous les Officiers de mon armée navale, un grand sujet d'émulation. Mais la route que vous tenez vous met en état, & eux aussi, de pouvoir espérer de vous signaler à votre tour. Vous allez à des gens dont la défaite est encore toute récente, que l'on est presque sûr de battre, pourvu qu'on les veuille aborder, & contre lesquels les brûlots sont d'un merveilleux effet. C'est à vous, & à ceux qui auront le bonheur de vous seconder, à bien ménager ces avantages. Car je crois que vous aurez plus de peine à retenir, qu'à exciter tant de braves Capitaines de vaisseaux & de brûlots. Je me conten-

terai donc de leur confirmer par votre moyen, que nulle peine de leur valeur ne me ſera inconnue, & ne demeurera ſans récompenſe prompte, & proportionnée au mérite de l'action. Je vous adreſſe les lettres pour Paul & Martel, pour les exciter à bien exécuter vos ordres.

LETTRE IX.

Au même.

M. C., j'eſpere que cette lettre vous fera encore mieux connoître que toutes les graces que vous avez reçues de moi juſqu'à préſent, la bonté que j'ai pour vous. Comme mon intention eſt de vous confier le commandement de mes armées de mer, leſquelles j'ai deſſein de rendre plus conſidérables que celles de tous les Rois mes prédéceſſeurs, je ne puis que je ne ſouhaite de vous voir de plus en plus capable de me ſervir par l'augmentation de vos talents, & par la ceſſation des défauts qu'il peut y avoir dans votre conduite, n'y ayant point d'homme ſi parfait qui ne manque en quelque choſe. Je vous dirai donc que j'ai une entiere ſatisfaction de la chaleur avec la-

quelle vous vous appliquez en toute rencontre à vous mettre en état de faire quelque action qui puisse me plaire : que j'approuve fort la maniere dont vous en avez agi dans votre navigation, & même que j'ai fort estimé la prompte résolution que vous prenez d'entrer dans la Manche, & les ordres que vous donnâtes dans les places maritimes & le long de la côte.

J'ai considéré ce qui s'est passé dans une conjoncture si délicate, non-seulement comme une suite du bonheur dont il plaît à Dieu d'accompagner mes armes, mais aussi comme un effet de votre fermeté & de votre zele pour ma gloire. Enfin, sans m'arrêter à l'obligation indispensable d'un vaisseau portant mon pavillon, de régler sa diligence sur celle des navires qu'il conduit, à moins qu'il ne soit contraint par la tempête d'en user autrement, je veux rejetter la faute des quatorze vaisseaux qui vous quitterent dans votre route, sur ceux qui commandoient, & croire que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous pour leur donner lieu de vous rejoindre.

Mais après vous avoir rendu justice sur ce qui mérite approbation ou excuse, il est bon de vous avertir de ce qui est à corriger. Votre inclination natu-

relle vous portant à vouloir faire tout vous-même, & votre zele pour mon service vous faisant tout entreprendre, il semble que vous avez peine à souffrir que les Officiers qui sont sous votre autorité, fassent les fonctions de leur charge, & sur-tout les Intendants, comme si votre but étoit de les rendre inutiles, & de les frustrer de l'avantage de mériter par leurs services. Vous savez que n'ayant pu vous accommoder du Sr. de la Guette, je l'ai rappellé par cette raison. Le Sr. Dinfreville que j'ai mis en sa place, tout consommé qu'il est dans les choses de son emploi, n'a pas mieux réussi auprès de vous. Il est vrai qu'en même-temps que vous n'avez pu le souffrir, pour déguiser cette incompatibilité, vous avez fort relevé la suffisance du Sr. Arnoul. Mais je ne sais si celui-ci vous seroit agréable, s'il avoit la commission de l'autre. Vous avez été aussi bien-aise que Brodant ne s'embarquât pas sur mon armée navale pour vous délivrer de ce qui pouvoit porter le nom, ou avoir quelques fonctions ou apparences d'Intendants. Votre aversion a eu des suites bien plus considérables. Elle redoubla à la Rochelle par la résolution que j'avois prise de mettre à l'Amiral le Sr. Colbert du Terron, pour

assister à tous les Conseils qui s'y seroient tenus. Et ces deux mouvements joints à la pensée que vous avez eue, qu'il auroit peine à quitter le séjour de la Rochelle, & que ce seul attachement lui faisoit préférer la rive de Charente au port de Brest, ont produit une infinité d'effets dans votre esprit. Vous avez condamné d'abord la Charente; & pour vous tirer au plutôt de ce lieu-là, vous m'avez écrit & fait dire par Etemar, qu'il ne vous manquoit rien, & qu'en trois jours vous seriez en état de mettre à la voile. Sur quoi j'envoyai porter aux Etats des Provinces-Unies, que vous seriez incontinent dans la Manche avec toute ma flotte. Et néanmoins vous fûtes 16 ou 18 jours dans la Charente: & à votre arrivée à Belle-Isle, le Marquis de Bellefont m'écrivit qu'il vous manquoit beaucoup de choses. Par le même principe, vous m'avez fort exagéré la bonté du port de Brest, sans l'avoir jamais vu. Vous avez été d'avis que ledit Terron demeurât dans la Charente, sous prétexte d'y envoyer le tiers de mes vaisseaux, pour y désarmer à votre retour, & de fournir au port de Brest ce qui vous seroit nécessaire. Cependant vous n'avez rien concerté avec lui de ce qui regardoit vos besoins durant tout votre

voyage. Vous n'avez cessé de blâmer ce qui s'étoit passé en Ponant, vous plaignant que vous manquiez de pilotes ; que l'on n'avoit reconnu les côtes ; qu'il falloit couler à fond les vaisseaux le Rubis & le Bourbon, ajoutant qu'il falloit châtier les charpentiers qui les avoient bâtis : & quantité d'autres choses de cette nature dont vos lettres sont remplies. Quand vous êtes arrivé à Brest, vous n'avez plus parlé d'envoyer aucun vaisseau dans la Charente, pour les retenir tous sous votre main. Vous avez fort relevé l'habileté du Sr. du Seuil, afin de persuader qu'il étoit bon de laisser le Sr. du Terron à la Rochelle, & que ledit Sieur étoit capable de faire le travail de Brest, dans la confiance que celui-ci ne vous empêcheroit en rien.

J'ai été bien-aise de m'étendre sur toutes ces particularités, pour vous faire voir qu'il est inutile de se cacher de moi. J'ajouterai en même-temps que le bien de mon service, veut qu'un Intendant autorisé, expérimenté & habile, soit toujours au principal port où mes armées séjournent ; que lui-même, ou un Commissaire-Général de pareille expérience, les suivent toujours à la mer. Vous ne trouverez en la personne du Sr. Colbert du Terron, aucune prévention pour un

lieu plutôt que pour un autre ; & il n'aura en vue que mon fervice & l'exécution de vos ordres. Mais il eft néceffaire que vous l'appuyiez & le fouteniez en toute occafion ; que vous lui difiez vos fentiments ; que vous lui ordonniez ce qu'il devra faire. Il vous obéira ponctuellement, & vous rendra compte de tout. Songez donc qu'autant de moments que vous employez à faire les fonctions des autres charges, font autant de moments volés au foin que vous devez avoir de vous bien inftruire de la vôtre. Elle eft fi importante & fi difficile, que les plus grands hommes qui y ont blanchi, ont avoué que c'eft un métier où il y a toujours à apprendre.

Je ne doute point que vous ne profitiez de l'avis que je vous donne, & que vous reconnoitrez que vous m'êtes d'autant plus obligé de cette marque de ma bienveillance, qu'il y a peu d'exemples de Rois qui en ayent ufé de la même maniere.

LETTRE X.

Au même.

Ce 6 Novembre.

J'Ai lu avec grande ſatisfaction votre réponſe à ma lettre du mois paſſé; parce que je me perſuade qu'elle eſt ſincere & véritable. J'y vois de plus, par la maniere dont vous prenez les avis qu'on vous donne ſur votre conduite, que vous ne pouvez manquer d'acquérir l'expérience néceſſaire, & toutes les lumieres les plus avantageuſes, pour remplir dignement une charge de cette importance. Continuez à prendre du même eſprit les avis qu'on vous donnera; & ſur-tout, ne croyez pas que mon intention ſoit de vous défendre d'agir & d'entrer dans le détail des fonctions particulieres; au contraire, je vous en loue, ſachant que cette application contribue en même-temps à mon ſervice & à vous inſtruire. Mais mon vrai ſens eſt, que vous vous concertiez avec le Sr. du Terron, &c.

LETTRE XI.

A M. Boſſuet.

Au Camp de Hurtebiſe, 19 *Mai* 1676.

MR. l'Evêque de Condom, je ne ſuis pas embarraſſé des louanges que vous me donnez par votre derniere lettre. Vous m'avez trop bien fait connoître à qui elles ſont dûes, pour n'en pas tirer plus d'inſtruction que de vanité. Je les rapporte donc au principe que vous m'avez enſeigné. Pour ce qui regarde mon fils, je vous recommande toujours de cultiver ſon eſprit avec le ſoin néceſſaire, pour lui faire bien comprendre ſes devoirs envers lui-même, envers les peuples qu'il doit un jour gouverner, envers moi, qui lui prépare un regne glorieux, & avant tout, envers Dieu, que je prie de vous avoir en ſa ſainte garde.

N°. XXVII.

LETTRES (1) *de LOUIS XIV à PHILIPPE V.*

LETTRE I.

Marly, 27 *Juin* 1701.

VOus verrez par ce que le courier vous dira de mà part, ce que je pense & ce que j'ai fait sur votre mariage & sur bien d'autres affaires. C'est pourquoi je ne vous en dirai rien dans cette lettre. Les deux que j'ai reçues de vous, sont du 2 & du 10 Juin. Je suis très-aise que vous ayez fait ce que je vous avois mandé; & vous verrez par ce qu'on vous dira de ma part, ce que je crois utile au bien de vos affaires. J'attends avec impatience ce que vous m'avez promis de faire pour Mr. de Castel dos Rios. Ne perdez pas de temps pour me satisfaire

(1) La copie que j'ai entre les mains, & que je tiens de Mlle. de St. M. de T...... porte au titre : *Lettres écrites par Louis XIV au Roi d'Espagne son petit-fils, copiées sur les originaux écrites de sa main.*

ſur ce que je vous demande. La reconnoiſſance eſt un devoir très-preſſé. J'ai fait partir un homme très-habile, pour travailler à vos finances; j'eſpere qu'il vous ſera utile dans les ſuites. Je ferai partir inceſſamment le Comte de Marſin pour ſoulager le Duc d'Harcourt, & pour travailler conjointement avec lui pour le bien de nos affaires communes. Vous pourrez vous fier à lui, & croire qu'il ne vous dira rien que je ne penſe. Je ſuis bien en peine de ce que vous me demandez de votre Conſeil. Je crois que d'Harcourt & Marſin vous ſeront d'un grand ſecours. Vous devez vous fier à eux, puiſque je m'y fie ; je les connois. Finiſſez, le plutôt que vous pourrez, le rang des Ducs & des Grands ; cela ſera d'une grande commodité. On travaille aux carroſſes. On les fait comme le Comte Baten dit qu'ils doivent être. Je crois qu'ils ne ſeront pas trop beaux. Pour ceux de la Reine, vous ferez de votre mieux. On ne peut pas vous en envoyer aſſez à temps pour votre mariage. Je crois qu'il ne ſera pas retardé bien long-temps, par ce qu'on eſt obligé de faire pour obliger le Duc de Savoye à exécuter ſon Traité. Il ne me reſte qu'à aſſurer Votre Majeſté de la tendre amitié que j'ai pour elle. La ſuite

du

du temps vous la fera encore mieux connoître.

Signé LOUIS.

LETTRE II.

Meudon, 13 *Juillet* 1701.

JE vous envoye Marsin pour demeurer auprès de vous. Il vous dira beaucoup de choses importantes dont je l'ai chargé. Donnez-lui une entiere créance. Je me fie à lui, vous pouvez en faire de même, & être persuadé qu'il ne vous proposera rien qui ne soit utile à nos intérêts communs. Je ne saurois finir sans assurer Votre Majesté de ma tendresse, & lui dire, que je souhaite avec toute l'ardeur dont je suis capable, de vous voir un aussi grand Roi que vous pouvez l'être, si vous le voulez.

LETTRE III.

Marly, 27 *Juillet* 1701.

J'AI cru devoir différer votre mariage sur les avis que j'ai reçus du peu de sincérité du Duc de Savoye. Vous con-

noissez son caractere. J'avois écrit au Marquis de Castel Rodrigue, de suspendre la négociation. J'ai appris depuis qu'elle étoit déja finie. Ne vous étonnez pas cependant, s'il fait naître quelque difficulté nouvelle à l'exécution. Je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vues que le bien de Votre Majesté, & de lui donner des marques de mon amitié, en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heureuse, la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Il me paroît que vous ne devriez rien changer à votre départ de Madrid.

LETTRE IV.

Marly, 30 Jüillet 1701.

J'Ai appris avec grand plaisir ce que vous avez fait pour le Marquis de Casteldos-Rios. Je vous en suis très-obligé. Je lui ai donné la nouvelle avec joie, que vous l'avez fait Grand. Il a reçu cet honneur comme il le devoit. Duras s'en va, pour instruire le Duc d'Harcourt de plusieurs affaires utiles à nos intérêts communs. Donnez attention à tout ce qu'il vous proposera. Tâchez d'en profiter, &

me croyez plus tendre & plus plein d'amitié que jamais pour vous. J'oubliois de vous dire que le portrait que vous desirez est fait. Vous devez m'être obligé du temps que j'ai donné pour vous plaire. Quand le tableau sera achevé, on vous l'enverra sans perdre de temps.

LETTRE V.

Versailles, 7 Août 1701.

VOus jugez parfaitement bien du Mémoire du Duc d'Arcos. Il est de votre autorité de soutenir ce que vous avez réglé pour les honneurs réciproques entre les Ducs & les Grands. Blecourt vous dira mon avis à l'égard de celui qui vous a présenté ce Mémoire. Il faut un exemple. Celui que vous avez fait sur un de vos Grands, est très-à-propos. Le refus de l'investiture a dû vous faire de la peine. Mais le ressentiment ne doit paroître que quand le bien de l'Etat le demande. Il faut l'éteindre, mais le rallumer dans les circonstances. Si l'effet ne suit immédiatement les menaces, elles sont presque inutiles & ridicules. Il n'y a pas d'apparence que le Pape donne l'investiture de

Naples à l'Archiduc. Il ne vient point en Italie. J'avoue que la penſée que vous aviez me fait un ſenſible plaiſir. Elle eſt digne de votre ſang ; & je ſouhaiterois que l'état de vos affaires & la ſaiſon vous euſſent permis de l'exécuter. Mais il ne faut pas y ſonger pour cette année. Non-ſeulement je conſentirai que vous paſſiez au Printemps en Italie, ſi la guerre dure encore ; mais dès à préſent, je vous le conſeille, indépendamment de ce que l'Archiduc ou le Roi des Romains pourront faire. Rien ne vous donnera plus de réputation & de gloire dans le monde, particuliérement dans vos Royaumes. Gardez le ſecret de cette réſolution, ſi vous voulez qu'elle réuſſiſſe, quand vous l'exécuterez.

Vous gagnerez le cœur de vos ſujets. Vos ennemis ſeront forcés à vous eſtimer & à vous craindre. Que je ſerai heureux, quand je vous verrai dans ce haut point de gloire, où j'eſpere que votre courage vous élevera ! je vous aimerai mille fois davantage. Et mon eſtime ſe fortifiant, ma tendreſſe augmentera, en vous voyant tel que je vous deſire, & que je me perſuade que vous ſerez.

LETTRE VI.

Versailles, 21 *Août* 1701.

JE renvoye votre courier, & j'ai écrit à Castel-Rodrigue de conclure votre mariage. Vous en apprendrez les raisons. Le détail en seroit trop long à vous expliquer. Votre déférence à mes conseils augmente encore mon attention à vous les donner conformes à vos intérêts. Celui d'aller en Italie au printemps prochain, sera certainement de votre goût. Je crois ce voyage nécessaire, si la guerre continue. Mais je souhaite en même-temps qu'elle soit terminée cette campagne. Je l'espere, si le Maréchal de Villeroi exécute mes ordres, comme j'ai lieu de le croire.

La guerre ne recommencera pas apparemment en Flandres cette année. Je vois avec plaisir l'effet de votre amitié pour votre frere. Rien ne me peut toucher davantage que la continuation de cette union. Décidez en faveur de Fernanones; son zele vous est connu; c'est une qualité principale, & que vous devez fortifier dans le commencement de votre regne. Je comprends que l'affaire du Duc de Mon-

[illegible] vous embarrasse. Laissez agir le Cardinal, comme Archevêque de Tolede. Ne compromettez point votre autorité; & pour cela ne l'engagez pas trop avant. Que cet incident vous serve désormais à prendre du temps pour examiner ce qu'on veut vous faire signer dans votre *despacho*, hors les expéditions ordinaires. Je serai bien-aise d'apprendre que Marsin y soit entré en l'absence du Duc d'Harcourt. Vous jugez bien que je souhaite que votre voyage soit heureux, & que les prosperités de Votre Majesté répondent aux voeux que ma tendresse me fait faire pour vous.

LETTRE VII.

Fontainebleau, 8 Octobre 1701.

JE persiste toujours dans la pensée que vous devez passer en Italie au commencement du printemps prochain. Je suis persuadée que l'idée seule de ce voyage vous fait plaisir. J'aurai soin, puisque vous le souhaitez, de régler dans le temps tout ce que je croirai nécessaire pour la décence & pour la commodité de Votre Majesté. Il conviendra peut-être de pu-

blier bientôt votre paſſage. La nouvelle en ſera vraiſemblablement bien reçue, & produira de bons effets en Italie. Je vous avertirai quand je croirai qu'il ſera temps de déclarer cette réſolution, qui vous fait honneur. Vous pourrez l'exécuter dès le mois de Mars. Je crois vous faire plaiſir en avançant le terme de deux mois. Vous aurez apparemment attendu pluſieurs jours la Reine à Barcelone. Je n'ai point encore de nouvelles qu'elle ſe ſoit embarquée ſur vos galeres. J'eſpere que vous ſerez content de Marſin. Il a vu que je préférois ſes ſervices auprès de vous à ceux qu'il me rendoit dans mes armées. La ſanté de la Ducheſſe de Bourgogne eſt entiérement rétablie. Je ne douterai jamais de votre bon naturel. Je ſuis très-ſenſible aux ſentiments que vous témoignez à l'égard de ceux que vous devez aimer. Les miens pour vous ſont tels que vous en êtes digne ; & je ne puis vous exprimer plus fortement ma tendreſſe & mon amitié, qui dureront autant que votre mérite.

LETTRE VIII.

Fontainebleau, ce 12 Octobre 1701.

LA navigation des galeres a paru ſi fatigante à la Reine d'Eſpagne, & même ſi dangereuſe dans cette ſaiſon, qu'elle ſouhaite d'achever ſon voyage par terre, depuis Marſeille juſqu'à Barcelone. J'y ai conſenti. Marſin vous en rendra compte, & des ordres que j'ai donnés dans une conjoncture auſſi imprévue. Vous ſerez peut-être bien-aiſe de vous avancer, pour la recevoir, juſqu'à Gironne. Si vous voulez paſſer juſqu'à Perpignan, vous en ſerez le maître. Il n'y a pas un lieu dans mon Royaume où Votre Majeſté ne ſoit regardée comme un fils que j'aime tendrement. Et je ſuis perſuadé qu'en cette qualité, l'empreſſement de mes ſujets vous fera plus de plaiſir que les traitements dûs à votre rang.

LETTRE IX.

Versailles, 6 Février 1702.

J'Ai reçu vos deux lettres du 7 & du 24 Janvier. Quoique j'aye parlé à Louville de plusieurs détails dont il vous rendra compte, je ne puis m'en rapporter uniquement à lui pour vous assurer de la joie que j'ai du rétablissement de votre santé, & de la conclusion des Etats de Catalogne. Il étoit nécessaire de les terminer, avant que de songer à passer en Italie. Vous laissez présentement l'Espagne tranquille. J'espere que Dieu bénira vos desseins, & vous fera trouver dans le cœur de vos sujets en Italie le même amour & le même empressement que les Catalans témoignent présentement à V. M. Il est inutile de vous dire combien je le souhaite ; & vous devez croire qu'indépendamment de mon intérêt, je regarderois votre satisfaction & vos prospérités comme les miennes propres, par l'unique motif de tendresse que j'ai pour vous. Je reçois encore votre lettre du 29. Je n'ai qu'à louer les dispositions que vous faites pour la défense de vos

Sur-tout de ne les point forcer à commettre des sacrileges en approchant des Sacrements sans foi & sans dispositions :

Ne point faire traîner sur une claye les corps de ceux qui auroient refusé les Sacrements à l'heure de la mort (1).

Ne point faire recherche des effets remis dans le commerce par ceux qui sont hors du Royaume.

Quant aux attroupements, ce sont des revoltes & des désobéissances à punir :

---

libat le plus funeste à la France, & exempter de milice des villages & des bourgs entiers. Il faudra tolérer du moins l'exercice secret de la R. P. R., ou se résoudre à enrichir les peuples voisins des manufactures de Sedan, de Mazamet, de Carcassonne, de St. Quentin, &c.

(1) Cette cruauté subsiste encore : la Déclaration de 1724 l'ordonne expressément : & des cadavres hérétiques récemment exhumés à Catenet en Provence & à Lavaur en Languedoc, prouvent que ce n'est pas une peine comminatoire. Il est singulier, il est déplorable, il est honteux, que les mêmes Evêques tourmentent les consciences des mourants de toutes les Religions, & les persécutent jusqu'à leur dernier soupir, en refusant les Sacrements aux Jansénistes qui veulent les recevoir, & en forçant à les recevoir les Calvinistes qui les refusent. Les Religionnaires n'ont-ils pas raisons de s'écrier en gémissant : *Oh! si notre bon Roi le savoit!*

Etats. Songez aux Indes. Je m'en rapporte à ce que Marsin vous en dira de ma part.

LETTRE X.

Versailles, 26 Février 1702.

VOus souhaitiez avec trop d'empressement de passer en Italie, pour me laisser douter de la joie que mon consentement à ce voyage vous a donnée. Le projet, le desir que vous avez conservé de l'exécuter, & la justice de votre cause, me font espérer que le succès en sera heureux. Vous n'oubliez rien pour la sûreté & pour le bon gouvernement de vos Etats. Je le vois par les dispositions que vous faites, & par les ordres que vous avez donnés. Les représentations que vous avez reçues lors de votre passage, doivent être regardées comme un effet du zele que les sujets de Votre Majesté ont pour elle. Mais elles ne contiennent aucune raison qui n'ait été bien examinée avant la résolution prise. J'espere que votre derniere indisposition étant présentement finie, vous jouirez désormais d'une parfaite santé. On m'a épar-

gné l'inquiétude que cette maladie m'auroit causée, en m'apprenant en même-temps votre guérison. Je suis également sensible à tout ce qui vous regarde : & ma tendresse particuliere pour vous se fait connoître en toutes occasions.

LETTRE XI.

Marly, 3 Mars 1702.

J'Ai considéré votre seule satisfaction, lorsque j'ai approuvé le dessein que vous avez de conduire avec vous la Reine à Naples. Mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous taire les inconvénients que je prévois à lui faire entreprendre ce voyage. Si je vous aimois moins, ma complaisance n'auroit point de bornes. Je supprimerois les conseils de pere, lorsqu'ils seroient contraires à ce que vous desirez. La tendresse que vous avez pour la Reine, vous fait desirer de ne vous point séparer d'elle. Mais vous devez, par la même raison, considérer à quelles incommodités vous l'exposez, en lui faisant entreprendre un trajet de mer aussi considérable que celui qu'il faut faire pour passer à Naples. Si son amitié pour

vous lui ferme les yeux sur les suites fâcheuses qu'elle en doit craindre, vous êtes obligé d'y faire encore plus d'attention, & d'assurer votre commun bonheur, en songeant à la conservation de votre santé. Vous savez combien elle a souffert des fatigues de la mer, seulement depuis Nice jusqu'à Toulon. Vous pouvez juger de celles d'un voyage infiniment plus long, où la commodité de descendre tous les jours à terre, est absolument interdite. Au-lieu de la satisfaction que vous vous proposez l'un & l'autre à faire ensemble ce voyage, vous vous préparez des sujets continuels de tourment & d'inquiétude. Je les borne sur mer à la mauvaise santé de la Reine, & j'espere que vous n'essuyerez aucuns périls. Mais après votre arrivée à Naples, vous regretterez bien des fois d'avoir pris la résolution de l'y conduire, si les esprits sont encore agités. Que ne craindrez-vous pas pour elle? Et pourrez-vous la laisser en cette ville, pour aller vous mettre à la tête des armées en Lombardie? Demeurerez-vous à Naples, uniquement pour la Reine, quand vous aurez passé en Italie pour la défense de vos Etats? Si tout est tranquille à Naples, il ne vous convient pas d'y faire un long séjour. La

Reine aura fait un voyage très-pénible pour demeurer seulement peu de jours avec vous. Vous la laisserez ensuite exposée à tous les périls que vous craindrez pour elle pendant le cours de la campagne, ou du soulevement des peuples, ou des entreprises des Anglois & des Hollandois dans la Méditerranée. Que Votre Majesté fasse réflexion sur la juste inquiétude qu'elle auroit, si leur flotte venoit à bombarder Naples? si la Reine étoit obligée d'en sortir, que n'aurez-vous pas à craindre pour elle, de l'émotion des peuples dans une pareille conjoncture? Considérez l'embarras où vous serez après la campagne finie, pour retourner avec elle en Espagne. Il est impossible de juger certainement du temps que vous serez obligé de demeurer en Italie. Vous ne quitterez apparemment l'armée, que lorsque la saison sera contraire à toute navigation, principalement à celles des galeres. Il vous seroit également difficile de passer à Naples pour aller chercher la Reine, & de la faire venir à Milan, pour retourner ensemble en Espagne. Le seul parti, que vous auriez à prendre, seroit de la renvoyer en Espagne, dans le temps que vous partiriez de Naples. Ainsi vous l'auriez obligée à un voyage aussi fati-

gant qu'inutile, pour demeurer ſeulement quelques jours de plus avec vous ; & vous ſeriez contraint d'employer pour ſon retour, les mêmes vaiſſeaux dont vous pourriez vous ſervir utilement à Naples contre l'ennemi.

Le projet que Votre Majeſté entreprend eſt trop grand pour embarraſſer ſon exécution par de nouvelles difficultés. Il vous convient de paſſer ſans beaucoup d'équipage, lorſque vous allez vous-même défendre vos États. Mais il eſt contre la bienſéance que la Reine marche ſans l'accompagnement néceſſaire à ſon rang. Le deſſein de la mener avec vous, eſt regardé à Madrid comme l'effet d'une réſolution priſe, d'abandonner l'Eſpagne à la Maiſon d'Autriche. Cette raiſon ſeule ſuffiroit pour vous obliger à laiſſer la Reine dans ce Royaume. Elle vous donnera des marques bien plus ſenſibles de ſon amitié, en contenant par ſa préſence, les peuples d'Eſpagne dans le devoir, qu'en s'expoſant, pour vous ſuivre, aux périls & incommodités de la mer, dont perſonne ne vous ſaura gré, & que les malveillants vous reprocheront. Elle a trop de raiſon pour ne le pas comprendre, lorſque vous lui montrerez ma lettre. Et vous devez avoir aſſez de force ſur vous-même pour

lui demander, comme une preuve essentielle de sa tendresse, ce que vous pourriez obtenir par autorité. Vous consolerez vos fideles sujets d'Espagne, en leur laissant ce que vous avez de plus précieux. Ils attendront votre retour avec confiance. Les artifices de vos ennemis ne pourront ternir votre gloire, en faisant regarder comme une fuite votre départ pour la défense d'Italie. Vous savez apparemment que c'est ainsi qu'ils en parlent. Il faut les confondre, & laisser la Reine à Madrid.

On diroit inutilement que l'espérance d'une prochaine succession vous oblige à mener la Reine avec vous. On sait que l'on n'est pas encore en état que nous puissions nous en flatter. Si elle pouvoit bientôt vous donner des enfants, seroit-il de la prudence de l'exposer pendant une grossesse aux fatigues d'un long voyage par mer? & conviendroit-il que l'héritier de vos Royaumes naquît hors de vos Royaumes?

J'entre dans tous ces détails, persuadé qu'il faut des raisons bien pressantes pour surmonter la peine que la Reine & vous aurez à vous séparer. Je n'espérerois pas même de la convaincre, si son esprit solide n'étoit plus avancé que son âge. Elle

doit s'en servir pour se dire elle-même, qu'ayant autant d'années que vous en avez vraisemblablement à passer ensemble, ce n'est pas un malheur d'être séparés pour quelques mois, quand il y va de votre gloire, de la consolation de vos peuples, & de la conservation de vos Etats.

Je crois que pendant votre absence, vous devez fixer le séjour de la Reine à Saragosse, comme à Madrid. Marsin vous en parlera de ma part. Je souhaite que Dieu bénisse vos justes desseins, & qu'elle vous renvoye bientôt plein de gloire, & victorieux de vos ennemis.

Ce que je vous marque est le pur effet de mon amitié, & vous devez suivre mes conseils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez pas en Italie, que d'y mener la Reine. Vous en voyez les raisons. Je les ai toutes pesées. J'espere que vous prendrez le bon parti, & que vous passerez seul.

LETTRE XII.

Versailles, 22 *Mars* 1702.

J'AI pu douter de votre fermeté sans rien diminuer de la bonne opinion que j'ai de vos sentiments. Je sais quelle est votre tendresse pour la Reine. J'ai compris la peine que vous auriez à vous séparer d'elle. Votre amitié doit être encore augmentée par les marques qu'elle vous donne de la sienne. C'est vous aimer véritablement, que de préférer votre gloire à sa propre satisfaction. La résolution que vous prenez l'un & l'autre, mérite autant de louanges qu'elle est conforme à vos intérêts. Regardez présentement votre mariage, comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaisance de la Reine, sa douceur, sa raison, ne sont pas moins rares, qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une personne de son âge. Vous ne pouviez m'apprendre de nouvelle plus agréable. Et j'avoue que ma tendresse, des plus vives pour vous & pour elle, gagne encore à cette docilité de votre part, & à ce courage de la sienne. La lettre que

vous avez écrite au Cardinal Porto-carrero est admirée. Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous-même. Je souhaite au contraire que vous l'ayez telle que vous le devez, & que je l'ai de vous. Quelque vive que soit mon amitié pour vous, je sais qu'elle ne m'aveugle point. Et je vois avec un sensible plaisir, par toutes vos actions, qu'en vous estimant, je ne fais que vous rendre justice. Je prie Dieu qu'il vous comble de toutes ses bénédictions. Je l'en remercierai, comme répandues sur moi-même.

Je reçois encore votre lettre du 15. Il est nécessaire que vous conserviez le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanès. Je me rapporte à ce que Marsin vous en dira. Ainsi je ne donnerai aucun ordre au Sieur Bouchet pour vos équipages.

LETTRE XIII.

Versailles, 22 Mars 1702.

LA nouvelle que vous me donnez de votre départ, me fait espérer d'en recevoir bientôt de votre arrivée à Naples. Je l'attends avec impatience, & je ne puis être indifférent à la gloire & à la

ſatisfaction de Votre Majeſté. Elle fait que le Cardinal de Janſon doit ſe rendre auprès d'elle. Il l'informera des affaires de Rome. Vous connoiſſez la relation qu'elles ont avec celles de toute l'Italie. Je m'en rapporte à ce qu'il vous en dira. Et je vous aſſurerai ſeulement, que ma tendreſſe pour vous eſt telle que vous la méritez, & que vous la pouvez deſirer. Continuez à bien faire; vous acquerrez de la gloire; vous ſerez aimé de vos peuples; vous ſerez craint de vos ennemis, & je ſerai content.

LETTRE XIV.

Verſailles, 24 *Avril* 1702.

J'AI examiné les différentes propoſitions que l'on vous a faites ſur la maniere d'établir la Régence de la Reine pendant votre abſence. La meilleure de toutes me paroît être, de laiſſer la Junte telle que vous l'avez formée, avec la ſeule différence, que la Reine préſidera avec la voix d'honneur, & que les expéditions ſe feront en ſon nom ſeul, quoique les réſolutions ayent été priſes à la pluralité des voix. Je le marque plus en détail à Marſin,

& à Blécourt, & l'on en instruit aussi la Princesse des Ursins. J'ai fait écrire au Sr. de Basville, d'acheter en Languedoc les mulets que Votre Majesté demande. J'apprends avec plaisir que le Cardinal Portocarrero a pris les mesures nécessaires pour fournir réguliérement à la dépense de votre maison. Je ne doute pas qu'il n'exécute ce qu'il vous promet. Pressez-le de veiller attentivement à la sûreté de vos côtes d'Espagne, & à celles de Cadix. Le principal objet de vos ennemis est de les attaquer. Je crois que vous êtes présentement en mer. Je prie Dieu de bénir votre voyage. Comme vous n'avez en vue que le bien de vos peuples, j'espere que les succès seront tels que je vous le souhaite, encore plus par amitié, que par l'étroite union de nos intérêts.

Je reçois encore votre lettre du 1 du mois. J'apprends avec plaisir la résolution que vous avez prise, d'envoyer la Toison au Duc d'Harcourt & au Comte d'Ayen. Et vous devez être bien assuré du zele désintéressé de mes sujets pour le service de Votre Majesté. J'attends à tous moments des nouvelles de son départ. J'espere que ce voyage augmentera les raisons que j'ai de vous estimer. Mais il ne se peut rien ajouter à ma tendresse.

LETTRE XV.

Marly, 2 *Mai* 1702.

J'AI appris avec beaucoup de joie votre heureuse navigation. M. le Duc d'Escalone m'a fait un sensible plaisir de m'annoncer la nouvelle de votre arrivée à Naples. Un passage aussi prompt, est un commencement de bonheur, qui sera suivi de succès encore plus heureux ; au moins je l'espere des bénédictions que Dieu répand déja sur Votre Majesté, & je souhaite que ses sujets pensent de même. Je suis persuadé qu'elle se conduira de maniere qu'ils ne desireront, ni le Roi des Romains, ni l'Archiduc, & que ses peuples seront fideles, autant par inclination que par devoir.

Vous devez être assuré de l'égard que j'aurai à la recommandation que vous me faites en faveur des Officiers de mes vaisseaux, qui ont servi à votre passage. Vous savez, comme Roi, ce que je puis accorder aux demandes que vous me faites, comme mon petit-fils. Si je consulte seulement ma tendresse pour vous, il n'y aura jamais rien que je puisse refuser à

la qualité que votre naiſſance vous donne. J'ai permis au Comte d'Etrées d'accepter la grace que vous lui voulez faire; elle m'eſt très-ſenſible; il la mérite, & par ſes ſervices, & par ceux de ſa maiſon; & j'ordonne à Marſin de vous en remercier de ma part. Je me rapporte à ce qu'il vous dira ſur l'état préſent des affaires; & je vous aſſurerai ſeulement de la tendre amitié que j'ai pour vous.

LETTRE XVI.

Verſailles, 21 *Juin* 1702.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en partant de Naples, & j'attends avec impatience la nouvelle de votre arivée à Gênes ou à Final. Je devrois même l'avoir reçue, ſi votre navigation a été auſſi heureuſe que j'avois lieu de le croire, ſuivant les dernieres lettres. J'apprends avec plaiſir, que Votre Majeſté eſt contente des troupes Françoiſes que j'ai envoyées à Naples, & que les Napolitains ſe louent de leur conduite. Je ſouhaiterois que vous fuſſiez auſſi aſſuré de vos ſujets, que vous le devez être des miens dans les lieux où ils feront employés. Mais

vous étonnez pas du désordre que vous
uvez dans vos troupes, & du peu de
nfiance que vous pouvez prendre en
es. Il faut un long regne & de grands
ns pour rétablir l'ordre, & pour assu-
la fidélité des différents peuples éloi-
és, & accoutumés à obéir à une maison
nemie de la vôtre. Il est essentiel pour
us de connoître à fond leurs disposi-
ns secretes. Il est de votre prudence
vous mettre en état de corriger le mal
ant que de faire voir que vous le con-
issez. Si vous avez cru qu'il fût fort
ile & fort agréable d'être Roi, vous
us êtes fort trompé. Vous avez raison
compter sur les François, plus que sur
ute autre Nation. Mais ne le témoignez
s. Vous éloigneriez encore les Espa-
ols, par la jalousie qu'ils auroient de
tte préférence. Il faut beaucoup de sa-
sse; & vous avez besoin de bien des
aces de Dieu, pour conduire avec ha-
eté & succès des peuples de génie dif-
ent, & tous difficiles à gouverner. Il
ut que la campagne soit glorieuse pour
liger le Pape à vous donner l'investi-
re. N'oubliez point que ce sont les com-
ts qui font les Traités. Vous avez par-
tement bien fait de n'en rien dire au
gat. Il ne vous convient pas de sollici-

ter une grace qui vous appartient de droit. L'intelligence n'en paroîtra pas moins bonne entre le Pape & vous. Je crois que vous avez bien vu l'importance dont il est, que vos sujets soient persuadés qu'elle est très-étroite. Je vous remercie de la statue que vous me destinez. Quand la beauté ne répondroit pas à la réputation, elle vient de vous, & cela me suffit.

LETTRE XVII.

Versailles, 29 *Décembre* 1702.

TOut ce que le Comte de Marsin m'a dit de vous, m'a fait un extrême plaisir. Car je sais que, quelque reconnoissance qu'il ait de la maniere dont vous l'avez traité, il ne vous auroit jamais loué aux dépens de la vérité. Il ne pouvoit me rendre des services plus agréables que ceux qu'il m'a rendus auprès de Votre Majesté. Et la satisfaction qu'elle en témoigne, sera toujours la plus forte recommandation qu'il puisse avoir.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, & par votre nourrice, & par le Sr. Candeau. Je suis très-sensible aux assurances que vous me donnez en toutes oc-

casions

casions de votre tendresse, & je crois que vous ne doutez pas que celle que j'ai pour vous, ne soit aussi vive. Le Duc de Bourgogne & Votre Majesté me donnent de grandes satisfactions. Traitez bien la Noblesse ; faites espérer du soulagement au peuple, lorsque les affaires le permettront ; écoutez les plaintes ; rendez justice à tous ; communiquez-vous avec complaisance, sans perdre votre dignité ; distinguez ceux dont le zele a paru dans ces derniers mouvements.

N°. XXVIII.

PORTRAITS. (1)

LE Grand CONDÉ se trouva mêlé dans les guerres civiles ordinaires dans les minorités. Le Roi ne peut gouverner par lui-même. Il faut que sa volonté soit représentée par quelqu'un, qui regle tout suivant les loix. Il lui faut un Conseil & des Ministres. Tous les Grands veulent en être. De l'ambition viennent les intrigues ; des intrigues, les partis ;

(1) Me. de Maintenon, ayant lu les Mémoires du Cardinal de Retz, dicta ceci à Mlle. d'Aumale ;

& des partis, les guerres. Les Princes se partagent. Ils déclarent leur soumission & leur attachement au Roi, en même-temps qu'ils attaquent ceux qui regnent sous son nom. Tel fut le cas de Mr. le Prince, à l'égard de la Reine-Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin. Il étoit bien fait de sa personne, d'une taille médiocre; il avoit le regard d'une aigle, & la physionomie haute; il avoit beaucoup d'esprit & de savoir; aussi capable dans la guerre, que vaillant dans les combats. Il vécut fort retiré à Chantilly, qu'il embellit beaucoup. Il venoit de temps en temps voir le Roi, dont il fut toujours bien traité. Il aimoit la lecture & la société des beaux-esprits. Il se convertit de bonne foi, & fut sincérement regretté du Roi.

M. le Prince de CONTI son frere fut aussi mêlé dans les guerres civiles. Il étoit contrefait. Il devint très-pieux. Il donna tout son bien aux pauvres, pour réparer les maux qu'il avoit faits pendant la guerre. Sa femme vécut & mourut comme une sainte.

Me. de LONGUEVILLE, sœur de ces deux Princes, passa sa jeunesse dans les intrigues. Elle étoit très-belle, & pleine d'esprit. Elle fut touchée de Dieu; & par malheur, elle tomba entre les mains d'un

Directeur, imbu des nouveautés qui ont fait tant de mal à l'Eglise. Elle protégea ce parti, & vécut dans des pratiques de piété fort austeres. Quoique naturellement très-délicate, elle se tenoit toujours debout pour se mortifier. On prétend qu'elle mourut d'inanition.

Le Cardinal MAZARIN vint en France dès le temps du Cardinal de Richelieu. Il fut le prétexte de toutes les guerres de la minorité. Il avoit de l'esprit, & des qualités propres au gouvernement des hommes. Mais il s'éleva & s'enrichit trop. Il fit venir d'Italie deux neveux, qui étoient de basse naissance, mais bien élevés, & sept nieces, dont deux étoient, dit-on, Demoiselles.

M. COLBERT rétablit les finances, que les prodigalités de Fouquet & l'avarice de Mazarin avoient mises dans un grand désordre. Il étoit homme d'honneur, attaché au bien de l'Etat & à la gloire du Roi, auquel il apprit les finances avant lui fort embrouillées. Il protégea tous ceux qui se distinguerent par quelque mérite & par quelque talent. Il mit sur un bon pied le commerce. Il étoit haï, parce qu'il étoit froid & dur. On l'a loué après sa mort. Mais le plus grand éloge qu'il ait reçu a été de la part des

tous ses successeurs. Les chagrins que M. de Louvois lui causoit en portant le Roi à toutes sortes de dépenses, contribuerent à sa mort. Il éleva sa famille; mais il est vrai que sa famille a bien servi.

M. de LOUVOIS, Ministre de la guerre, & fils de M. le Tellier, Ministre de la Régence, & depuis Chancelier, avoit beaucoup d'esprit, étoit fort laborieux, de grand détail, entrant dans tout, & voulant savoir jusqu'aux métiers les plus communs. Il étoit rude & dur, attaché au Roi & à l'Etat; mais si présomptueux & si contrariant, qu'il étoit devenu insupportable à son maître. Il auroit essuyé une disgrace sans la guerre. Il s'en appercevoit, & mourut subitement: on trouva son cœur serré d'une façon extraordinaire. Ce qui fit croire que le chagrin l'avoit tué: d'autres dirent, le poison.

M. de TURENNE, un des plus grands hommes de notre siecle, avoit les sourcils joints, & la physionomie mauvaise. Cependant jamais personne ne montra plus de bonté, plus de douceur, plus d'humanité. Il ne connoissoit aucune sorte d'intérêt, ni dans les grandes, ni dans les petites choses. Il ne savoit pas s'il manquoit d'argent ou s'il en avoit. Il n'avoit de vanité que sur sa naissance. Et,

s'il n'avoit pas trop aimé ses proches, on n'auroit pas eu la moindre faute à lui reprocher. Il en fit une en confiant au Cardinal de Bouillon son neveu ce qu'il ne devoit pas lui confier. On lui en reprochoit encore une autre. Il avoit confié un secret important à une jeune Dame, peu capable de le garder. Mais pourquoi chercher des défauts là où il y a tant de vertus à admirer? Son esprit avoit beaucoup d'étendue, & étoit enrichi de toutes sortes de connoissances. Pendant les guerres civiles, il fut presque toujours opposé à Mr. le Prince. On les comparoit souvent; mais personne n'osoit décider entre eux. Mr. le Prince paroissoit avoir une valeur plus brillante, & Mr. de Turenne une valeur plus sage. Il ne connut aucun vice. Il fut capable d'amitié. Son courage étoit froid. Le Roi fit pour le convertir des efforts qui l'engagerent à écouter des disputes. Il fut convaincu long-temps avant que d'abjurer. Il craignit qu'on ne l'accusât de trop de complaisance pour le Roi. Il fut témoin du miracle qui arriva au Louvre. Le feu ayant pris dans la galerie, & le vent menaçant de le porter par-tout, on apporta le Saint Sacrement. Le feu & le vent cesserent. Mr. de Turenne ne put

[illegible] & je n'en [illegible] quelque [illegible] sous [illegible] plusieurs [illegible], & ne [illegible]

[illegible]

[illegible]

D[illegible], [illegible] écrit, [illegible] dispo-[illegible] heures, [illegible]

[illegible] avec les Dames [illegible]

[illegible] faire dire des [illegible] de 1000 liv. [illegible] 2000 liv. [illegible]-de-chambre, [illegible]

[illegible] de S[illegible], [illegible] de la [illegible], si elle ne [illegible] St. Cyr; & si elle [illegible] seront [illegible] Demoiselles.

[illegible], [illegible] sœur de

Mlle. de la Tour, la même ſomme de 3000 liv. aux mêmes conditions.

Aux Bénédictines de Moret, 2000 liv.

L'argent qui reſtera après ces diſtributions, je deſire qu'il ſoit partagé entre Meſdames de Mailly & de Caylus.

Plus, ma vaiſſelle d'argent & mes meubles principaux ſeront partagés entre Me. de Caylus & Mlle. d'Aumale. *Le tout eſt ſpécifié par articles.*

Je donne à Me. la Ducheſſe de Noailles le diamant que je porte toujours.

Je donne à Mr. l'Evêque de Chartres le Crucifix en tableau ſur un fond or & noir.

Je donne à Mr. l'Archevêque de Rouen un Crucifix ſur du velour noir, qui eſt au chevet de mon lit, avec le petit portrait du Roi, qui eſt au-deſſous, deſirant qu'il ſoit gardé à jamais par ceux de mon nom, qui le regarderont avec la vénération & la reconnoiſſance qu'ils lui doivent.

Plus, à mes femmes, mes hardes & mon linge.

Je deſire que tous mes petits livres ſecrets ſoient mis entre les mains de Me. du Perou. Et je prie Mr. l'Evêque de Chartres de lui permettre de les garder toute ſa vie : elle y verra les inſtructions de ſon prédéceſſeur.

E le laiſſe en penſions viageres 1100 *liv.*

à diverses personnes qu'elle avoit fait Religieuses, & autres.

Au dos du Testament. Je recommande la petite de la Tour à Madame la Supérieure & à toute la Communauté.

L'argent que l'on trouva à sa mort, montoit à la somme de 32000 liv.

Elle ajoutoit à ce Testament la rélation de la visite que Mr. le Régent lui avoit faite à St. Cyr. Et ce ne fut pas sans dessein, dit Mlle. d'Aumale.

On n'y trouve point la disposition du Marquisat de Maintenon, parce qu'elle l'avoit donné en dot à Me. la Duchesse de Noailles, sa niece.

Nº. XXX.

ÉPITAPHE.

Ci gît

Madame FRANÇOISE D'AUBIGNÉ,
Marquise de MAINTENON.

Femme illustre, femme vraiment Chrétienne:
Cette femme forte que le Sage chercha
Vainement dans son siecle:
Et qu'il nous eût proposée pour modele,
S'il eût vécu dans le nôtre.

Sa naissance fut très-noble.
On loua de bonne heure son esprit,
Et plus encore sa vertu.
La sagesse, la douceur, la modestie
Formerent son caractere, qui ne se démentit
jamais.
Toujours égale dans les différentes situations
de sa vie:
Mêmes principes, mêmes regles, mêmes ver-
tus:
Fidelle dans les exercices de piété;
Tranquille au milieu des agitations de la Cour;
Simple dans la grandeur;
Pauvre dans le centre des richesses;
Humble au comble des honneurs;
Révérée de Louis-le-Grand,
Environnée de sa gloire,
Autorisée par la plus intime confiance;
Dépositaire de ses graces.
Qui n'a jamais fait usage de son pouvoir
Que par sa bonté.
Une autre Esther dans la faveur,
Une seconde Judith dans l'oraison.
La mere des pauvres,
L'asyle toujours sûr des malheureux.
Une vie si illustre a été terminée
Par une mort sainte,
Et précieuse devant Dieu.
Son corps est resté dans cette sainte Maison,

Dont elle avoit procuré l'établissement.
Et elle a laissé à l'Univers l'exemple
De ses vertus.
Décédée le 15 Avril 1719;
Née le 28 Novembre 1635.

Cette Épitaphe, composée par l'Abbé de Vertot, revue par M. le Maréchal de Noailles, est sur une pierre de marbre, dans le chœur de l'Eglise de St. Louis à St. Cyr. Mrs. Tiberge & Brisacier avoient proposé la suivante, qui fut rejettée, quoiqu'elle ne manque pas de beautés.

HIC JACET

Illustrissima Domina, D. FRANCISCA
D'AUBIGNÉ,
MARCHIONISSA DE MAINTENON,
CHRISTINÆ VICTORIÆ BAVARICÆ, GALLIARUM DELPHINÆ, à muliebri cultu:
LUDOVICO MAGNO tam constanter, quam sapienter chara:
Fœmina ante omnes sui ævi, pluriumque retrò sæculorum fœminas
Longè præstantior:
Nec alia magis simul, & minus Nota.
Natalibus Clarâ, Ingenio, ratione, ac Prudentiâ Clarior,

Solidâ virtute, & sincerâ pietate, *suprà modum*
MIRABILIS,
Bonorumque memoriâ Digna,
Summâ apud Regem gratiâ.

ESTHER ALTERA.

Continuo orationis studio, & secessu, cum suis puellis.

ALTERA JUDITH.

Fortunâ primùm adversante fortior;
Eâdem ad prodigium favente superior;
In opibus, liberalitate ergà pauperes, Inops;
In gloriæ apice, christianâ modestiâ, Humilis;
In mediis deliciarum illecebris, verè Austera:
In injuriis & calumniis nunquam Ultrix.
Multùm vixit, ut quæ ampliorem bonorum operum mensuram implendam haberet:
Parùm vixit, ut quæ vacuum ingens in iis quæ feliciter implebat, reliquit.
Domum hanc egentibus, sed nobilibus ducentis quinquaginta puellis, in perpetuum educandis, splendidissimam, piissimam, toti Regno, ac Religioni utilissimam, instituit.

In eâque per plures annos abdita vivere, ritè parata mori, absque pompâ sepeliri voluit; tot castorum labiorum, non laudes, sed

preces, post mortem, exoptans, citiùs ad Deum perventura.

Obiit, anno salutis 1719, die verò Aprilis, 15 annos nata 83.

N°. XXXI.

LETTRE de consolation aux Dames de St. Louis, sur la mort de Me. de Maintenon.

MEsdames, s'il y avoit des afflictions sur la Terre, où l'on ne pût point recevoir de consolation, la vôtre seroit indubitablement de ce nombre, dans la perte que vous venez de faire de Madame de Maintenon, votre institutrice, votre bienfaictrice, votre protectrice, &, selon Dieu, votre mere, votre guide, & votre modele.

Elle a tout fait pour la Maison de St. Cyr, qui est également l'ouvrage de son cœur & de son crédit; & on peut dire, qu'en perdant une personne si excellente & si chere, vous perdez ce qui vous restoit après Dieu de plus précieux ici-bas, non-seulement par la cessation des bienfaits qu'elle vous a procurés, & dont elle vous combloit continuellement elle-mê-

me, mais encore plus par la privation de ſes inſtructions, de ſes conſeils, & de ſes exemples.

Mais d'ailleurs, s'il y a quelqu'un au monde à qui l'exhortation de St. Paul convienne en de ſemblables occaſions, c'eſt à vous; quand il dit aux premiers Fideles, ſur la mort de leurs proches & de leurs amis qui appartenoient auſſi-bien qu'eux à J. C.: *Ne vous attriſtez pas comme des perſonnes qui n'auroient point d'eſpérance.* Ces paroles s'adreſſent aujourd'hui ſinguliérement à vous; car pour qui aura-t-on l'eſpoir d'une heureuſe immortalité, ſi on ne l'a pas pour celle qui part de ce monde les mains pleines de toutes ſortes de bonnes œuvres, & qui porte avec elle aux pieds du ſouverain Juge & du ſouverain Rémunérateur, des tréſors immenſes de mérites & de vertus? Aumônes ſans nombre & ſans meſure; prieres longues & ferventes; communions édifiantes & fréquentes, ſecours de toute eſpece, donnés à toutes ſortes de perſonnes, & répandus ſur toutes ſortes de beſoins; mortifications ſecretes; & malgré la gloire qui l'environnoit, humiliations volontairement recherchées ou vertueuſement reçues; travail & inſtruction ſans relâche; ſupport & patience ſans bornes & ſans fin.

par la privation
es conseils, & de

y a quelqu'un au
on de St. Paul con-
s occasions, c'est
ux premiers Fide-
rs proches & de
noient aussi-bien
attristez pas com-
uroient point d'es-
adressent aujour-
ous; car pour qui
heureuse immor-
our celle qui part
pleines de toutes
es, & qui porte
souverain Juge &
teur, des trésors
de vertus? Au-
ans mesure; prie-
es; communions
, secours de toute
es sortes de per-
toutes sortes de
secretes; & mal-
onnoit, humilia-
cherchées ou ver-
ail & instruction
& patience sans

Voilà durant plus de trente ans de quoi vous avez été témoins, sans parler de ce qui étoit éloigné de vos yeux, & de ce qui se passoit dans un pays où elle auroit été bien fâchée que vous eussiez porté vos regards. A la Cour, mille & mille actions héroïques de générosité, de bons offices, d'avis salutaires, de pardon d'injures & de calomnies, sans se démentir jamais sur ce point-là, & sans qu'il lui soit arrivé de tirer la moindre vengeance dans la facilité qui s'offroit tous les jours à elle d'en exercer de grandes envers ceux qui avoient eu l'injustice & l'indiscrétion d'en user mal à son égard ; Dieu même ayant voulu lui faire rendre ce témoignage par la bouche des amis & des ennemis, qu'elle avoit fait du bien à tout le monde, & qu'elle n'avoit fait de mal à personne.

Elle a donc été cette femme héroïquement forte, capable des plus grandes choses, & se rabaissant volontiers aux plus petites ; entrant avec sagesse & avec fermeté dans les desseins les plus importants, lorsqu'il lui paroissoit que Dieu vouloit s'y servir d'elle ; & se renfermant aussitôt après dans les occupations qu'elle trouvoit plus conformes à la modestie & à l'humilité, vertus qui lui étoient spécia-

lement cheres, & qu'on a vu croître en elle, à mesure que son élévation croissoit.

Mais par le discernement que la prudence du Ciel lui donnoit, elle sut toujours choisir dans le nombre des choses que le monde nomme petites, ce qu'elle jugeoit de plus avantageux à la gloire de Dieu, & au bien des ames, qui est inséparable de la véritable utilité d'un Etat Chrétien : appliquée toute entiere parmi vous à l'instruction d'un enfant pauvre, comme elle l'auroit été au Gouvernement d'un Empire ; & estimant au-delà de l'or & des pierreries le bonheur de donner par elle-même & par vous, qu'elle regardoit comme d'autres elle-même, une éducation pieuse à des filles nobles, que le dérangement & la misere de leurs familles en auroient privées.

Elle a eu la consolation de voir avant sa mort que de cette source féconde en bon esprit & en piété se sont répandues dans toutes les Provinces du Royaume, & dans tous les Etats de la vie Chrétienne, dans les Monasteres & dans les établissements du siecle, des filles propres à les sanctifier.

Votre douleur & vos larmes vous avertissent qu'elle n'est plus ; mais la source qu'elle a ouverte, coule encore, & cou-

lera jusques dans l'avenir le plus éloigné. C'est trop peu dire, ces eaux saintes sont partie de celles dont le Sauveur du Monde disoit à la femme Samaritaine, qu'elles rejailliroient jusques dans la vie éternelle.

S'il vous est permis de pleurer, que vos larmes au moins soient assez pleines de Religion pour mériter de se mêler avec ces eaux pures, & qu'elles portent dans toutes les personnes qui les verront les sentiments de la grace & du salut.

Que vos larmes soient dignes de vous, & dignes de celle pour qui vous les versez! Sa vie entiere a été dans son siecle une manifestation éclatante, ou, si on l'ose dire en un autre sens, un profond mystere de la Providence & de cette sagesse souveraine qui *atteint d'une extrémité à l'autre avec force, & qui dispose tout avec douceur.*

Son premier âge & son premier état a été une longue épreuve; la multitude & la diversité de ses grands talents, un rare assemblage de dons exquis; son élévation, un prodige; la durée & l'égalité de son crédit, une merveille; sa vertu & sa tendre piété au milieu du grand monde, & au plus haut point de la faveur, un miracle de la grace; sa retraite & sa mort, un grand exemple; & le degré de gloire

où il y a lieu d'espérer que Dieu la fera paroître dans le jour de la récompense, un sujet singulier d'étonnement & d'admiration pour tous ceux à qui l'ignorance ou la malignité auront fait prendre d'elle d'autres idées.

Nous vous exposons ainsi à cœur ouvert les principales considérations dont nous nous sommes servis nous-mêmes, pour nous consoler les premiers, sur une perte qui nous est commune avec vous. Ce qui vous regarde en particulier, c'est l'obligation où vous êtes toutes de soutenir par votre vertu ce qu'elle a commencé par sa piété.

Il vous reste d'elle trois grands trésors: son corps, ses écrits, & ses exemples. Son corps pourra subir la loi générale d'être réduit en poussiere; mais il ne faut pas que jamais rien s'affoiblisse dans votre cœur, ni de ses écrits, ni de ses exemples. Que plutôt son esprit vive éternellement parmi vous! N'oubliez rien de ce qu'elle vous a enseigné; ne négligez rien de ce qu'elle vous a prescrit, & imitez religieusement & inviolablement les vertus que vous lui avez vu pratiquer: c'est avec vos prieres ce qu'il y aura désormais pour elle de plus utile devant Dieu. TIBERCE. BRISACIER.

N°. XXXII.

ON trouve au bas d'un portrait d'une femme du siecle passé, les Vers suivants, qui ne peuvent convenir qu'à Me. de Maintenon.

L'estime de mon Roi m'en acquit la tendresse;
Je l'aimai trente ans sans foiblesse:
Il m'aima trente ans sans remords:
Je ne fus Reine ni maîtresse.
Devine mon nom & mon sort.

Fin du Tome sixieme.

MOIRS

. XII.